



Envoi au contrôle de légalité le : 10 février 2023

Publication électronique le : 10 février 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 30 JANVIER 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Jean-Luc DUBAELE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, Mme Audrey DESMARAI, Mme Michèle JACQUET, M. François VIAL.

Absent(s) : Mme Brigitte BOURGUIGNON.

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

(N°2023-1)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.311-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3212-1 et L.3312-2 à L.3312-4 ;

Vu la délibération n°2022-497 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Débat d'Orientation Budgétaire pour 2023 » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 09/01/2023 ;
Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 09/01/2023 ;
Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 09/01/2023 ;
Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 09/01/2023 ;
Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 09/01/2023 ;
Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 09/01/2023 ;

Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Madame Florence WOZNY, Monsieur Ludovic IDZIAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Michel DAGBERT, Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Madame Sophie WAROT-LEMAIRE, Monsieur Benoît ROUSSEL, Monsieur Bertrand PETIT, Monsieur Marc SARPAUX, Monsieur René HOCQ, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter le projet de Budget Primitif 2023, équilibré en recettes et en dépenses dans les conditions suivantes :

		Mouvements budgétaires	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement	Recettes	389 647 314,66 €	262 349 370,66 €	127 297 944,00 €
	Dépenses	389 647 314,66 €	352 383 995,82 €	37 263 318,84 €
	Equilibre	0,00	- 90 034 625,16 €	90 034 625,16 €
Fonctionnement	Recettes	1 804 362 065,93 €	1 776 323 747,09 €	28 038 318,84 €
	Dépenses	1 804 362 065,93 €	1 686 289 121,93 €	118 072 944,00 €
	Equilibre	0,00	90 034 625,16 €	- 90 034 625,16 €
Total	Recettes	2 194 009 380,59 €	2 038 673 117,75 €	155 336 262,84 €
	Dépenses	2 194 009 380,59 €	2 038 673 117,75 €	155 336 262,84 €
	Equilibre	0,00	0,00	0,00

Article 2 :

D'adopter l'ensemble des propositions du rapport général, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, et des cahiers des Commissions annexés au rapport général.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Article 4 :

D'adopter l'annexe n°1 jointe à la présente délibération portant renouvellement de la délibération antérieure relative aux taux, abattements et exonérations applicables en matière de droits de mutation.

Article 5 :

D'adopter l'annexe n°2 jointe à la présente délibération relative aux subventions et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les organismes attributaires les conventions et avenants à intervenir précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de ces subventions.

Article 6 :

D'adopter l'annexe n°3 jointe à la présente délibération relative aux indemnités de fonction des conseillers départementaux.

Article 7 :

De prendre acte de la communication aux conseillers départementaux de l'état annuel prévu à l'article L.3123-19-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 8 :

D'adopter les annexes suivantes figurant dans les cahiers des Commissions eux-mêmes annexés au rapport général :

- 1^{ère} Commission « Attractivité départementale et emploi » :
 - annexe n° 3 : nouvelles affectations

- 3^{ème} Commission « Education, culture, sport et citoyenneté » :
 - annexe n° 3 : affectations complémentaires
 - annexe n° 4 : nouvelles affectations

- 4^{ème} Commission « Equipement et développement des territoires » :
 - annexe n° 3 : affectations complémentaires
 - annexe n° 4 : nouvelles affectations

- 5^{ème} Commission « Solidarité territoriale et partenariats » :
 - annexe n° 3 : affectations complémentaires
 - annexe n° 4 : nouvelles affectations

- 6^{ème} Commission « Finances et service public départemental » :
 - annexe n° 3 : affectations complémentaires
 - annexe n° 4 : nouvelles affectations

Article 9 : Reprise d'une partie des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) affectés en réserves

Conformément aux dispositions de l'article R.3321-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, de reprendre, à hauteur de 29,4 M€ au titre de l'exercice 2023, une partie des DMTO affectés en réserves lors de l'exercice 2022.

- Montant affecté en réserves au terme de l'exercice 2022 = 41 800 000,00 €.
- Montant repris au titre de l'exercice 2023 = 29 400 000,00 €.
- Solde affecté en réserves = 12 400 000,00 €.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 60 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Contre : 0 voix Abstention : 6 voix (Groupe Rassemblement National) N'ont pas pris part au vote : 11 conseillers intéressés Absente sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 30 janvier 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

BUDGET PRIMITIF 2023

Annexe n° 1

DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITE FONCIERE DECISION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS DU 30 JANVIER 2023

REGIMES	OPERATIONS TAXABLES	ARTICLES C.G.I.	TAUX OU ABATTEMENT MINIMUM	TAUX OU ABATTEMENT MAXIMUM	TAUX OU ABATTEMENTS APPLICABLES	
					jusqu'au 31.05.2023	à compter du 01.06.2023
Tous immeubles	Acquisitions d'immeubles quel que soit leur usage	1594 D	1,20 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %
Spécificité des ventes d'immeubles occupés	Réduction applicable aux ventes par lots (facultatif)	1594F sexies	0,70 %	4,50 %	NON	NON
Spécificité des immeubles à usage d'habitation et de garage	Abattement général (<i>facultatif</i>)	1594 F ter alinéas 1 à 4	7 600 €	46 000 €	NON	NON
	Abattement limité (<i>facultatif</i>)	1594 F ter alinéa 5	7 600 €	46 000 €	NON	NON

EXONERATIONS FACULTATIVES (cocher les cases appropriées)				
OPERATIONS CONCERNEES	ARTICLES DU C.G.I.	en vigueur au 31.05.2023 et reconduite au 01.06.2023	en vigueur au 31.05.2023 et supprimée au 01.06.2023	Nouvelle et applicable au 01.06.2023
Cessions de logements par les HLM et les SEM	1594 G	X		
Acquisitions d'immeubles d'habitation par les HLM et les SEM	1594 H	X		
Cessions de parts de SCI d'accession progressive à la propriété	1594 H bis	NON		
Rachats de logements par les HLM	1594 H-0 bis	NON		
Acquisitions par les mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de guerre	1594 I	NON		
Baux à réhabilitation	1594 J	X		
Baux à durée limitée d'immeubles (durée > 12 ans) des résidences de tourisme	1594 J bis	NON		

BUDGET PRIMITIF 2023**Annexe n° 2****DETAIL DES CREDITS DE SUBVENTIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

LIBELLES	BUDGET PRIMITIF 2023	
	Crédits par sous-programme (en €)	Montants attribués (en €)
- 930 - SERVICES GENERAUX		
Article 93031 : Assemblée délibérante		
Programme C06-021C - Sous-programme C06-021C01 - Associations d'Elus	319 704,00	
Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais		68 000,00
Association d'Entraide des Conseillers Généraux du Pas-de-Calais		235 204,00
Amicale des Anciens Conseillers Généraux et Départementaux du Pas-de-Calais (AACGD 62)		16 500,00
Article 93022 : Information, communication, publicité		
Programme C01-023A - Sous-programme C01-023A02 - Presse - Communication	7 625,00	
Club de la presse Hauts-de-France		7 625,00
Programme C03-023B - Sous-programme C03-023B01 - Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles	15 000,00	
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Pas-de-Calais (CIDFF 62)		15 000,00
Programme C03-023F - Sous-programme C03-023F01 - subvention au CDAD	22 500,00	
Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Pas-de-Calais (CDAD)		22 500,00
- 931 - SECURITE		
Article 9318 : Autres interventions		
Programme C04-182A - Sous-programme C04-182A02 - Sécurité routière	28 125,00	
Association pour le Développement des Actions de Sécurité dans les Agglomérations de la Région Dunkerquoise (ADASARD)		3 000,00
Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP)		25 125,00
Programme C05-182B - Sous-programme C05-182B01 - Action de sécurité civile	34 850,00	
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)		30 000,00
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Pas-de-Calais (UDSP62)		4 850,00
- 932 - ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE		
Article 93288 : Autres services annexes de l'enseignement		
Programme C03-283D - Sous-programme C03-283D01 - Subventions orientation formation	34 000,00	
Fédération des Conseils des Parents d'Elèves des Etablissements Publics du Pas-de-Calais ou Conseil Départemental des Parents d'Elèves des Etablissements Publics du Pas-de-Calais (FCPE - CDPE 62)		14 000,00
Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation du Pas-de-Calais (MFR 62)		20 000,00
Programme C03-283C - Sous-programme C03-283C01 - Subventions enseignement	3 000,00	
Union Départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale du Pas-de-Calais (UD - DDEN 62)		3 000,00
- 933 - CULTURE VIE SOCIALE JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS		
Article 93338 : Autres activités pour les jeunes		
Programme C03-283E - Sous-programme C03-283E01 - Subventions jeunesse	130 000,00	
Association Départementale des Pionniers de France - enjeu du Pas-de-Calais		80 000,00
Vacances et Loisirs Région Nord		50 000,00
Article 93311 : Activités artistiques, actions et manifestations culturelles		
Programme C03-318E - Sous-programme C03-318E01 - Autres actions culturelles	8 100,00	
Société Académique des Antiquaires de la Morinie		500,00
Association Généalogique du Pas-de-Calais (AGP)		7 600,00
Article 93348 : Autres (vie sociale et citoyenne)		
Programme C03-584B - Sous-programme C03-584B01 - Victimes de Guerre et Sinistres	3 000,00	
Fédérale Départementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Union Fédérale du Pas-de-Calais		1 000,00
Comité Départemental du Pas-de-Calais de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance (ANACR)		2 000,00

LIBELLES	BUDGET PRIMITIF 2023	
	Crédits par sous-programme (en €)	Montants attribués (en €)
- 934 - SANTE ET ACTION SOCIALE		
Article 934213 : Aide sociale à l'enfance		
Programme C02-515B - Sous-programme C02-515B02 - Aides aux structures associatives	101 910,00	
Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance du Pas-de-Calais -(ADEPAPE 62)		66 910,00
Association Enfance et Familles d'Adoption 62		2 000,00
Union Départementale des Associations Familiales du Pas-de-Calais (UDAF 62)		33 000,00
Article 93441 : insertion sociale		
Programme C02-561B - Sous-programme C02-561B06 - Accompagnement social	168 250,00	
Association Blanzly Pourre		8 250,00
La Banque Alimentaire du Pas-de-Calais		160 000,00
Article 93428 : Autres intervention sociales		
Programme C06-585D - Sous-programme C06-585D01 - Œuvres sociales	2 581 540,00	
Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Services du Conseil Départemental du Pas-de-Calais (COS)		2 581 540,00
Programme C02-585E - Sous-programme C02-585E01 - Subventions diverses - Soins-santé	41 255,00	
Ecole Parentale pour les Enfants Autistes du Montreuillois (EPEAM)		5 000,00
France Alzheimer Pas-de-Calais		5 000,00
Down Up		7 500,00
La Maison d'Antoine : Accueil et Bien Etre des Adultes Autistes		12 000,00
Entraid'Addict du Pas-de-Calais		4 000,00
Association pour les Transports Sanitaires d'Urgence 62 - ADRU-ATSU		7 755,00
Programme C02-585H - Sous-programme C02-585H01 - Actions humanitaires	48 500,00	
Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie du Pas-de-Calais (C.L.C.V. 62)		3 500,00
Secours Catholique Fédération du Pas-de-Calais		45 000,00
Programme C02-585H - Sous-programme C02-585H03 - Autres actions sociales	119 000,00	
France Victimes Pas-de-Calais		25 000,00
Association Départementale Planning Familial du Pas de Calais		2 000,00
Association pour la Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers du Pas-de-Calais (VMEH 62)		1 000,00
Association Socio-Educative et Judiciaire du Pas-de-Calais (ASEJ 62)		50 000,00
FIERTES Pas-de-Calais		40 000,00
CIMADE - Service Oecumenique d'Entraide		1 000,00
- 935 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT		
Article 93510 : Services communs		
Programme C04-712C - Sous programme C04-712C01 - Zones Minières	25 000,00	
Association des Communes Minières de France		25 000,00
- 936 - ACTION ECONOMIQUE		
Article 9361 : Interventions économiques transversales		
Programme C01-913A - Sous-programme C01-913A01 - Soutien de la vie syndicale	102 725,00	
UNSA Education		17 000,00
CDFD de la Section Départementale FSU Pas-de-Calais		16 800,00
Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière du Pas-de-Calais		25 100,00
Union Départementale CFE-CGC du Pas-de-Calais		7 625,00
Union Départementale des Syndicats Confédérés du Pas-de-Calais (CGT 62)		25 100,00
Union Syndicale Solidaires du Pas-de-Calais (UD Solidaires 62)		11 100,00
Article 936312 : Autres		
Programme C03-922C - Sous-programme C03-922C08 - Subventions jeunesse rurale	2 500,00	
Fédération Départementale du mouvement "Chrétiens dans le Monde Rural" (CMR)		2 500,00
- 937 - ENVIRONNEMENT		
Article 9371 : Actions transversales		
Programme C05-738M - Sous-programme C05-738M02 - Aide en faveur des milieux naturels	6 850,00	
Fédération Apicole du Pas-de-Calais		1 850,00
Les Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés du Pas-de-Calais (AJONC 62)		5 000,00
TOTAL	3 803 434,00	3 803 434,00

ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION N°2023-1
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 30 JANVIER 2023
INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Fonction Montant de l'indemnité	Nom
Président du Conseil Départemental 98% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	M. Jean-Claude LEROY
Vice-Présidents Indemnité d'un Conseiller (70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) majorée de 40%	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA M. Daniel MACIEJASZ Mme Valérie CUVILLIER M. Bertrand PETIT Mme Blandine DRAIN M. Jean-Marc TELLIER Mme Maryse CAUWET M. Ludovic LOQUET Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY M. Jean-Claude DISSAUX Mme Laurence LOUCHAERT M. Laurent DUPORGE Mme Karine GAUTHIER M. Alain MEQUIGNON Mme Evelyne NACHEL
Membres de la Commission Permanente Indemnité d'un Conseiller (70 % de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) majorée de 10%	M. François LEMAIRE Mme Florence WOZNY M. Jean-Jacques COTTEL Mme Caroline MATRAT M. Sébastien CHOCHOIS Mme Sophie WAROT-LEMAIRE M. André KUCHCINSKI Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH M. Pierre GEORGET Mme Carole DUBOIS M. Olivier BARBARIN Mme Zohra OUAGUEF M. Etienne PERIN Mme Maryse DELASSUS M. Claude BACHELET Mme Maité MULOT-FRISCOURT M. Bruno COUSEIN Mme Stéphanie GUISELAIN M. Philippe FAIT Mme Emmanuelle LAPOUILLE M. Alexandre MALFAIT Mme Sylvie MEYFROIDT M. Frédéric MELCHIOR Mme Brigitte PASSEBOSC M. Marc SARPAUX Mme Marie-Line PLOUVIEZ M. Steeve BRIOIS M. Ludovic PAJOT

Conseillers départementaux

70 % de l'indice brut terminal de l'échelle
indiciaire de la fonction publique

Mme Brigitte BOURGUIGNON
Mme Anouck BRETON
Mme Nicole CHEVALIER
M. Jean-Louis COTTIGNY
M. Michel DAGBERT
Mme Audrey DESMARAI
M. Alain DE CARRION
M. Jean-Luc DUBAËLE
M. Philippe DUQUESNOY
Mme Delphine DUWICQUET
Mme Ingrid GAILLARD
M. Raymond GAQUERE
Mme Séverine GOSSELIN
Mme Aline GUILLUY
M. Guy HEDDEBAUX
M. Sébastien HENQUENET
M. René HOCQ
M. Ludovic IDZIAK
Mme Michèle JACQUET
Mme Maryse JUMEZ
M. Daniel KRUSZKA
Mme Marine LE PEN
Mme Emmanuelle LEVEUGLE
Mme Geneviève MARGUERITTE
M. Michel MATHISSART
M. Philippe MIGNONET
Mme Sandra MILLE
Mme Maryse POULAIN
M. Benoît ROUSSEL
M. Jean-Pascal SCALONE
Mme Véronique THIEBAUT
Mme Françoise VASSEUR
M. François VIAL
Mme Cécile YOSBERGUE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Finances
Service de la Préparation Budgétaire et de la Gestion de la Dette

RAPPORT N°1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 30 JANVIER 2023

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

Le projet de budget primitif 2023 prolonge le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 12 décembre dernier. Il intègre à ce titre les priorités de notre projet de mandat et les premières actions portées par les pactes des solidarités territoriales, des réussites citoyennes et des solidarités humaines.

Il intègre aussi, en année pleine, le coût de dépenses contraintes et pérennes apparues en 2022 sous l'effet du retour de l'inflation, des impacts de la crise énergétique et de différents mécanismes de revalorisation salariale applicables aux agents de la collectivité et aux salariés des établissements et services médico-sociaux intervenant dans les champs de l'enfance et du handicap au titre du dispositif Ségur.

Ce projet de budget affiche un montant de dépenses de fonctionnement de 1 686 M€, en hausse de 7,7 % par rapport au BP 2022. Il conviendra à ce titre de rester particulièrement attentif aux nouvelles dispositions, contraignantes pour les collectivités locales, annoncées dans le cadre de la future loi de programmation des finances publiques 2023-2027, pour l'heure toujours en discussion au Parlement. Ce budget 2023 prend aussi en compte la suppression de la CVAE actée par la loi de finances pour 2023 et l'intégration d'une nouvelle quote-part de TVA compensatoire. Il veille à maintenir un niveau d'épargne brute de 90 M€ et permet de faire face à l'ensemble des politiques départementales, y compris volontaristes.

Un volume de 243,6 M€ de crédits de paiement hors dette, en hausse de 10,7 % par rapport à 2022, est également prévu afin de permettre la réalisation du plan pluriannuel d'investissement (2022-2027) destiné à financer les opérations relevant de notre maîtrise d'ouvrage au titre de la voirie et de la mobilité, des collèges et bâtiments départementaux, mais aussi les subventions d'équipement versées à nos partenaires pour mener à bien leurs projets d'investissement concernant l'enfance et le handicap.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

SOMMAIRE

A – EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023	2
B – PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5
2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6
3. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8
C – PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11
3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13
D – LES PROPOSITIONS D'INSCRIPTIONS DES BUDGETS ANNEXES	16

A – Equilibre du projet de Budget Primitif 2023

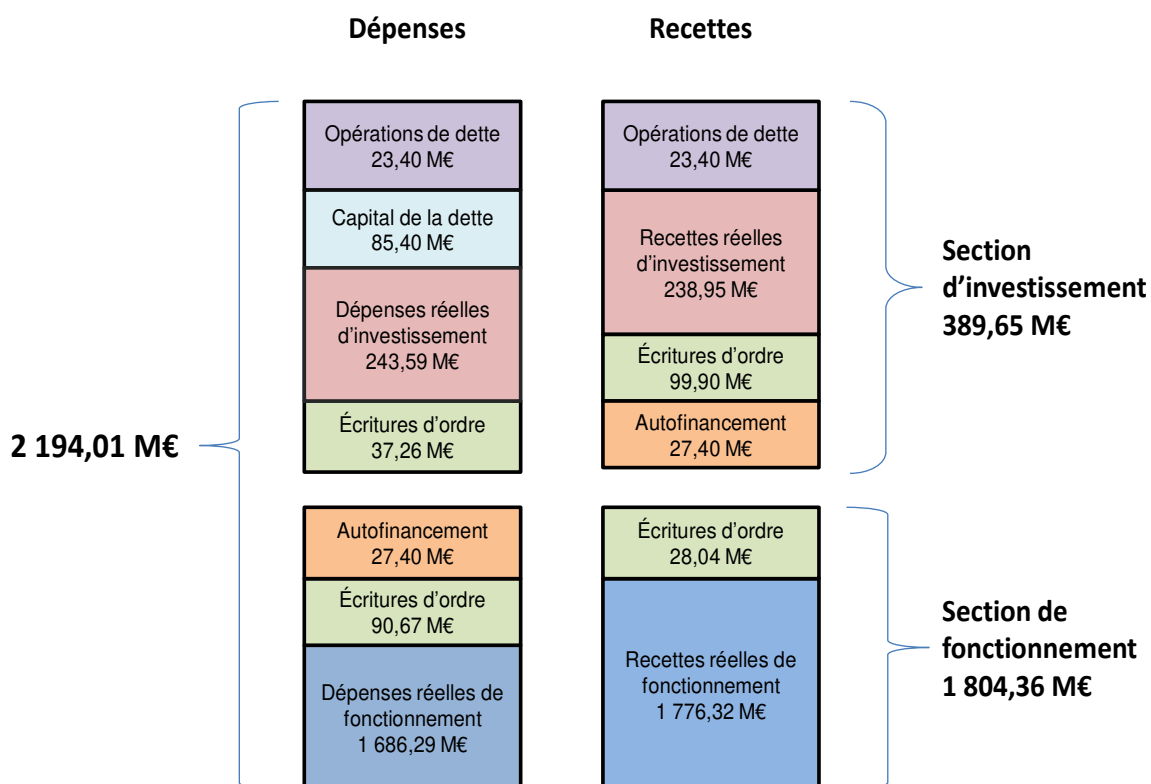
Le projet de Budget Primitif 2023 soumis à votre examen s'établit, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 194 009 380,59 €. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 804 362 065,93 € et la section d'investissement à 389 647 314,66 €.

Une distinction entre les opérations réelles et les opérations d'ordre conduit à la présentation suivante du projet de Budget Primitif :

BP 2023	Total des dépenses (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	352 383 995,82	37 263 318,84	389 647 314,66
Section de fonctionnement	1 686 289 121,93	118 072 944,00	1 804 362 065,93
Total	2 038 673 117,75	155 336 262,84	2 194 009 380,59

BP 2023	Total des recettes (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	262 349 370,66	127 297 944,00	389 647 314,66
Section de fonctionnement	1 776 323 747,09	28 038 318,84	1 804 362 065,93
Total	2 038 673 117,75	155 336 262,84	2 194 009 380,59

Il est possible de représenter les masses budgétaires par le schéma suivant (en M€) :



NB : les opérations de dette, équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de **23,40 M€**, correspondent aux mouvements de tirage et de remboursement sur crédits revolving.

Cette présentation, conforme au document budgétaire qui sera proposé au vote de l'Assemblée, intègre des opérations d'ordre qui sont sans influence sur le volume des crédits disponibles pour la réalisation des politiques publiques.

Pour permettre de mieux apprécier la réalité des crédits alloués à la réalisation des politiques publiques et au fonctionnement de l'institution, il est proposé de ne retenir, dans le présent document, que les **recettes et dépenses réelles** de chacune des sections, hors opérations de dette pour ce qui concerne la section d'investissement.

Dans ce format, le projet de Budget Primitif 2023 s'élève à **2 015 M€** et peut être présenté de façon synthétique comme suit :

Section	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	328 983 896	238 949 271
Fonctionnement	1 686 289 122	1 776 323 747
Total	2 015 273 018	2 015 273 018

Cette présentation consolidée du projet de budget 2023 est à mettre en perspective avec les crédits votés en 2022. Le total voté en dépenses réelles, hors opérations de dette, s'établissait en 2022 à 1 869 M€. Le budget 2023 fait donc ressortir une progression des dépenses et des recettes de 146 M€ (+ 7,8 %) par rapport au budget adopté l'an dernier.

Côté dépenses, les principales variations concernent l'évolution des charges de fonctionnement, en hausse significative de 120,8 M€ (+ 7,7 %), le remboursement du capital de la dette, qui progresse de 2,2 M€, et les dépenses d'investissement hors dette, qui enregistrent une progression de 23,5 M€ (+ 10,7 %). Côté recettes, les inscriptions d'investissement augmentent de 26,4 M€ (+ 12,4 %), essentiellement sous l'effet d'un niveau prévisionnel d'emprunt plus élevé qu'en 2022, tandis que les produits de fonctionnement progressent de 120,1 M€ (+ 7,3 %).

A l'occasion de l'étape du budget supplémentaire 2022, l'Assemblée a décidé d'affecter en réserves, comme l'autorise l'article R. 3321-4 du code général des collectivités territoriales, une fraction du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), soit la somme de 41,8 M€ au titre de l'exercice 2022. Compte tenu de l'augmentation, d'origine exogène, des charges de fonctionnement qui pèsent sur la collectivité et de la nécessité de préserver un autofinancement suffisant, il vous est proposé de reprendre une partie des DMTO affectés en réserves, à hauteur de 29,4 M€, au titre de l'exercice 2023. Le solde affecté en réserves s'établirait ainsi à 12,4 M€.

Feront l'objet d'une présentation successive :

- les dépenses et les recettes de la section d'investissement ;
- les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement.

A chaque fois, des tableaux font état des inscriptions de crédits proposées au vote. Ils comportent le rappel des crédits votés au budget de l'exercice précédent et sont présentés par politique publique, sur la base de la nomenclature fonctionnelle M.57, qui constitue le référentiel budgétaire et comptable du Département à partir de l'exercice 2023.

Adoption du référentiel budgétaire et comptable M.57
à compter de l'exercice budgétaire 2023

Jusqu'à présent régi par l'instruction budgétaire et comptable des départements M.52, le Département du Pas-de-Calais a décidé d'adopter de manière anticipée le référentiel M.57, dont la généralisation à l'ensemble des catégories de collectivités locales est prévue pour l'exercice 2024.

Le référentiel M.57 comprend une nomenclature fonctionnelle qui permet de ventiler par politique publique (ou par secteur d'activité) l'ensemble des crédits ouverts au budget en dépenses comme en recettes. Par rapport à la nomenclature fonctionnelle M.52 qui ne s'applique qu'aux départements, la codification fonctionnelle M.57 connaît quelques évolutions pour tenir compte des spécificités des différentes entités du secteur public local.

Nomenclature fonctionnelle M.52	Nomenclature fonctionnelle M.57
Fonction 0 Services généraux	Fonction 0 Services généraux
Fonction 1 Sécurité	Fonction 1 Sécurité
Fonction 2 Enseignement	Fonction 2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
Fonction 3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Fonction 3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Fonction 4 Prévention médico-sociale	Fonction 4 Santé et action sociale
Fonction 5 Action sociale	Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat
Fonction 6 Réseaux et infrastructures	Fonction 6 Action économique
Fonction 7 Aménagement et environnement	Fonction 7 Environnement
Fonction 8 Transports	Fonction 8 Transports
Fonction 9 Développement économique	Fonction 9 Fonction de réserve

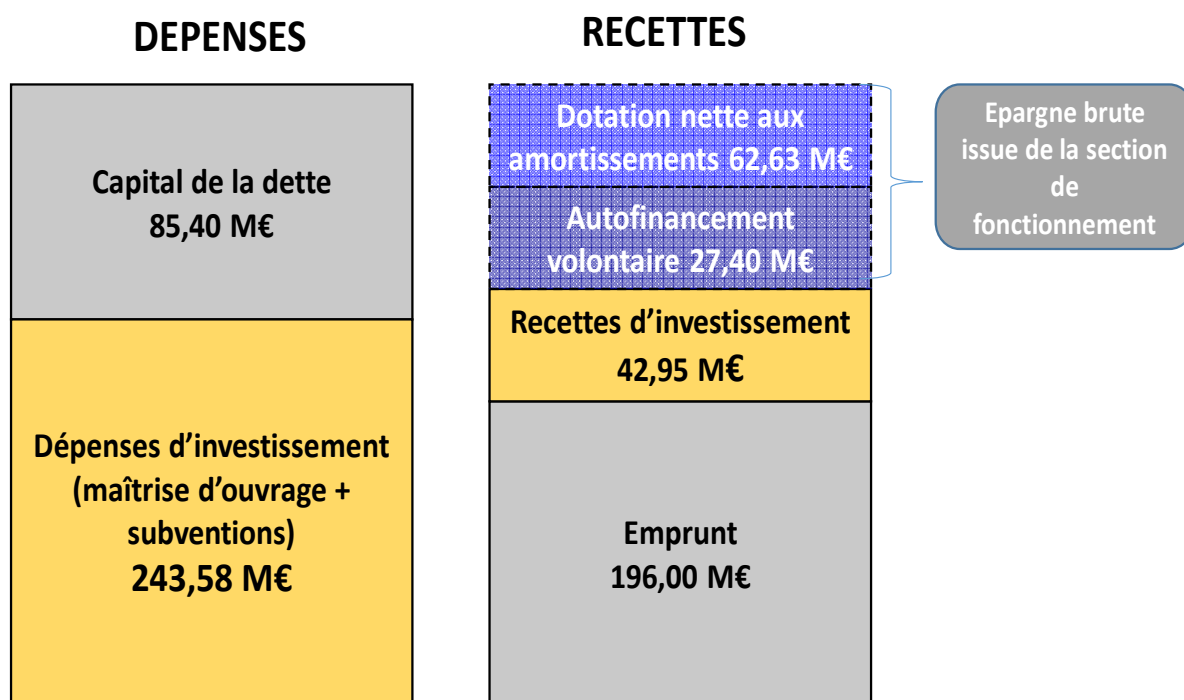
A titre d'exemples :

- L'économie sociale et solidaire, imputée en M.52 en fonction 0 Services généraux compte tenu de son caractère non ventilable, relève en M.57 de la fonction 6 Action économique.
- Les fonctions M.52 4 Prévention médico-sociale et 5 Action sociale fusionnent en M.57 en une fonction unique 4 Santé et action sociale.
- La voirie départementale, imputée en M.52 en fonction 6 Réseaux et infrastructures, relève en M.57 de la fonction 8 Transports.

Afin d'assurer la lisibilité et la comparabilité des données d'un exercice à l'autre malgré le changement de nomenclature fonctionnelle, les données relatives au BP 2022 qui figurent dans le présent rapport ont été transposées au format M.57.

B – Présentation de la section d'investissement

1. Schéma de financement de la section d'investissement



Ce schéma illustre le mécanisme de financement des **328,98 M€** de dépenses d'investissement (hors mouvements sur crédits revolving) proposées au vote à l'étape du Budget Primitif 2023. Ces dépenses relèvent de deux catégories :

- une partie est destinée au remboursement des emprunts souscrits les années précédentes (85,40 M€) ;
- une partie correspond aux crédits nouveaux investis par la collectivité (243,58 M€).

Pour financer ces dépenses, le Département dispose :

1. de l'épargne brute issue de la section de fonctionnement (excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement) elle-même décomposée en dotation nette aux amortissements et en autofinancement volontaire ;

2. de recettes d'investissement propres, dotations et subventions, principalement constituées du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui vient compenser la charge de TVA que la collectivité supporte principalement sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut pas récupérer par la voie fiscale ;

3. de l'emprunt, dont l'inscription proposée permet d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

2. Les dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2022 (en €)	Projet de BP 2023 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	109 961 420,38	115 293 713,00	4,85%
1 SECURITE	4 300 000,00	2 100 000,00	-51,16%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	59 972 850,03	67 227 245,63	12,10%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	15 644 931,67	14 264 267,51	-8,82%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	13 000 910,87	18 420 769,37	41,69%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	14 478 855,23	16 957 923,31	17,12%
6 ACTION ECONOMIQUE	4 024 916,52	3 747 484,00	-6,89%
7 ENVIRONNEMENT	6 350 228,00	6 861 289,00	8,05%
8 TRANSPORTS	75 576 787,30	84 111 204,00	11,29%
TOTAL	303 310 900,00	328 983 895,82	8,46%

Les principales propositions d'inscriptions sont les suivantes :

1. En fonction 0, les inscriptions proposées ressortent à 115,3 M€, en progression de 4,9 % par rapport à l'exercice précédent. Les crédits affectés au remboursement du capital de la dette sont en augmentation de 2,2 M€, à 85,4 M€, alors que les crédits de paiement destinés aux bâtiments départementaux enregistrent une hausse de 4,4 M€.

2. En fonction 1, une enveloppe de crédits de paiement de 2,1 M€ est proposée pour la finalisation du chantier de reconstruction du centre d'intervention et de secours de l'Arrageois et pour l'engagement des études relatives à celui du Boulonnais. Ces projets découlent de l'engagement du Département de prendre en charge la réalisation de trois centres de secours de première catégorie à Hénin-Beaumont, Arras et Boulogne sur Mer.

3. En ce qui concerne la fonction 2, les 67 M€ prévus pour 2023, en forte progression par rapport à l'exercice précédent (+ 7,3 M€), permettront d'intensifier le programme de travaux neufs et de maintenance patrimoniale dans les collèges du Département et de renforcer la programmation en équipements des établissements.

4. Un volume de crédits de 14,3 M€ est proposé en fonction 3, en diminution de 1,4 M€ en raison du redimensionnement des crédits affectés aux subventions d'équipement en matière culturelle et sportive, ainsi que des crédits dédiés au financement des travaux en maîtrise d'ouvrage sur le parc départemental d'Olhain.

5. Le Département intensifiera son effort en faveur de la modernisation du secteur social. En hausse de près de 42 %, un volume de 18,4 M€ de crédits de paiement est programmé en fonction 4, d'une part pour le versement de subventions d'équipement aux organismes chargés de la protection de l'enfance (8,4 M€) et de l'accueil de personnes en situation de handicap (5,2 M€), d'autre part et pour le solde pour la réalisation de travaux dans les MDS.

6. La fonction 5, en augmentation de 17 % (+ 2,5 M€) regroupe essentiellement les crédits du FARDA Aménagement (10,2 M€), ceux destinés au financement du syndicat mixte La Fibre Numérique pour le déploiement du très haut débit (1,6 M€) et ceux qui sont affectés au volet « aménagement et environnement » du Fonds d'innovation territorial (FIT, 4 M€).

7. Les crédits prévus en fonction 6 concernent l'aménagement foncier et le remembrement rural (0,8 M€), le développement agricole et halieutique (1 M€), le développement touristique (0,6 M€) et le volet « attractivité territoriale » du FIT (1,3 M€).

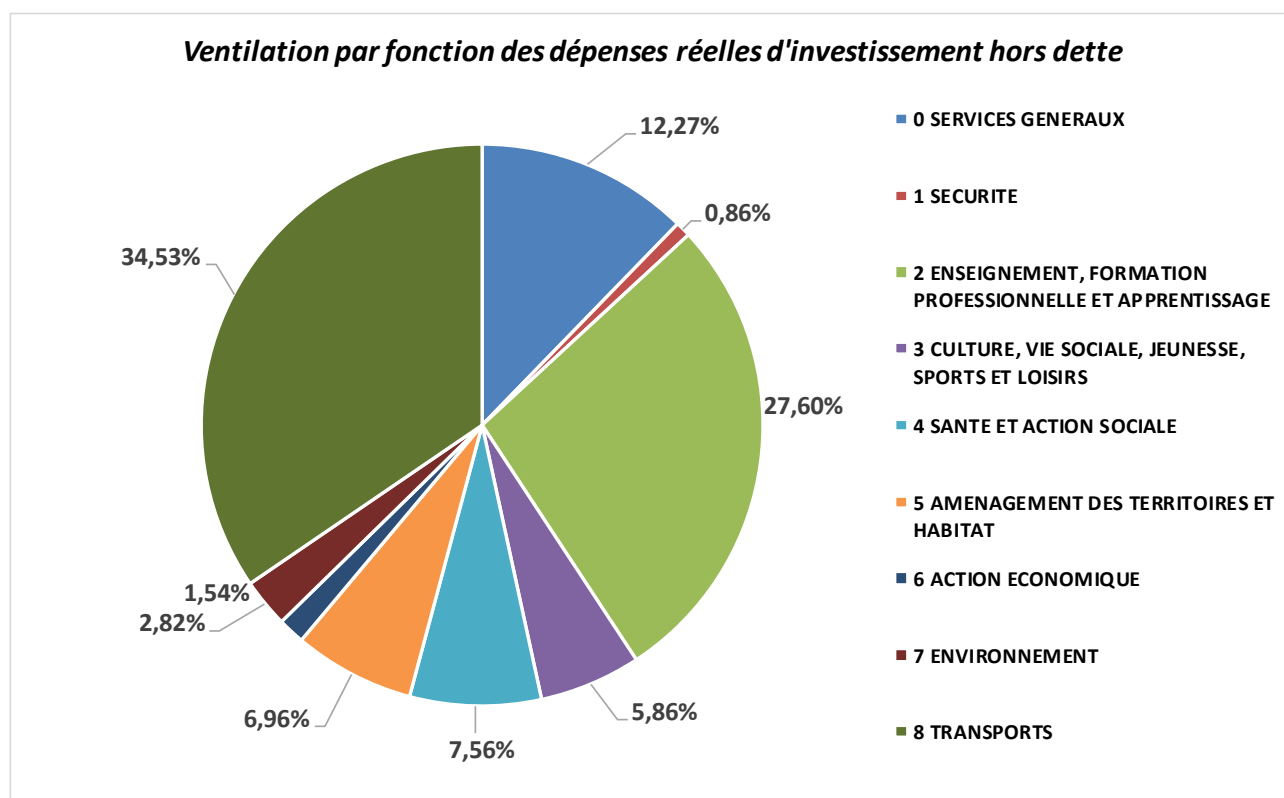
8. L'enveloppe de 6,9 M€ proposée en fonction 7 (+ 8 %) est affectée à la politique des espaces naturels départementaux pour 2,3 M€ et à l'Opération Grand Site pour 4,5 M€.

9. Au sein de la fonction 8, en progression de 11,3 % à 84 M€, 79 M€ sont affectés aux opérations de maintenance et de modernisation du réseau routier départemental, y compris la réalisation d'itinéraires cyclables, que ce soit en maîtrise d'ouvrage ou sous forme de subventions (FARDA - Aide à la voirie communale). Un crédit de 1,5 M€ est réservé aux travaux d'aménagement du port d'ETAPLES, alors que 1,4 M€ sont affectés sous forme de subventions d'équipement à l'aménagement du port de BOULOGNE.

Pour mener à bien cette ambitieuse politique d'équipement au bénéfice des territoires, la collectivité s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) présenté à l'ensemble des élus dans le rapport d'orientation budgétaire et permettant de disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'évolution prévisionnelle des crédits.

Hors dette, le budget d'investissement proposé pour 2023 s'établit à 243,6 M€ en crédits de paiement, en progression significative de 23,5 M€ par rapport à 2022 (+ 10,7 %). Un tel niveau, inédit depuis 2015, permettra de porter une politique d'équipement dynamique, au bénéfice des territoires et de l'emploi. Les crédits affectés aux dépenses sous maîtrise d'ouvrage départementale s'élèvent à 185 M€, tandis que l'enveloppe réservée aux subventions d'équipement s'établit à 58 M€.

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses d'investissement hors dette :



Les dépenses d'investissement sont majoritairement concentrées sur deux fonctions qui constituent le cœur de l'action départementale : les fonctions 2 *enseignement* et 8 *transports* représentent à elles seules près deux tiers des investissements départementaux.

- La fonction 8 *transports*, qui représente 35 % des dépenses d'investissement prévisionnelles 2023, regroupe notamment les investissements sur le réseau routier départemental, à la fois les opérations structurantes, les opérations d'amélioration du réseau, mais aussi les opérations de maintenance.

- La fonction 2 *enseignement* représente plus du quart des dépenses d'investissement prévisionnelles 2023 et regroupe notamment les opérations structurantes dans les collèges, tant en maintenance qu'en construction-reconstruction et en matière de développement du numérique au sein des établissements.

3. Les recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2022 (en €)	Projet de BP 2023 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	186 824 000,00	218 967 005,66	17,20%
1 SECURITE	-	2 400 000,00	NS
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	10 457 723,00	10 841 123,00	3,67%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	2 250,00	302 250,00	NS
7 ENVIRONNEMENT	6 215 234,00	2 545 892,00	-59,04%
8 TRANSPORTS	9 084 000,00	3 893 000,00	-57,14%
TOTAL	212 583 207,00	238 949 270,66	12,40%

Les recettes d'investissement sont majoritairement regroupées au sein de la fonction 0 qui concentre plus de 90 % du total. En effet, les principales recettes d'investissement sont comptabilisées au sein de cette fonction.

Elles sont composées du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et de l'emprunt d'équilibre.

- Le produit du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement de l'exercice N-1, est estimé pour 2023 à 22,15 M€ en fonction du taux de réalisation des dépenses éligibles et du taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 %.

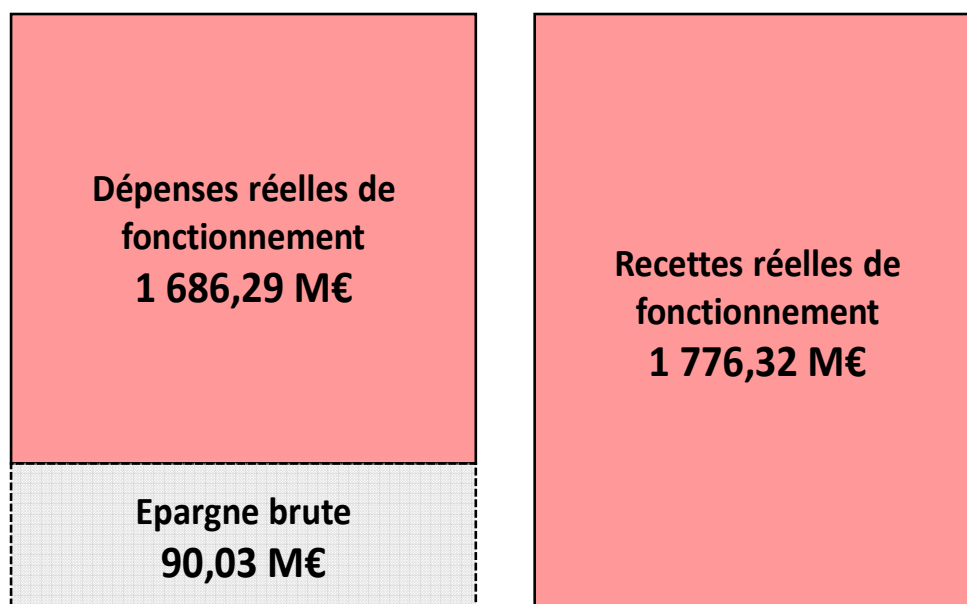
- La DSID, créée par l'article 259 de la loi de finances pour 2019, s'est substituée en 2020 à la dotation globale d'équipement (DGE). La DSID se composait jusqu'alors d'une part « péréquation » forfaitaire et d'une part « projets » permettant à l'Etat de subventionner des projets départementaux s'inscrivant dans des thématiques prioritaires telles que la rénovation thermique, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le développement du numérique ou la rénovation des bâtiments scolaires. Cependant, la loi de finances pour 2022 a introduit une réforme des modalités d'attribution de la DSID : la part « péréquation » a été fondue dans la part « projets » et le préfet de région s'est vu confier l'attribution intégrale de la dotation sous forme de subventions d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local. La DSID est évaluée à 2,18 M€ pour 2023.

- La DDEC, gelée en valeur depuis 2008, est valorisée à hauteur de 8,29 M€.

- La recette prévisionnelle d'emprunt, qui constitue la première inscription en volume de la section d'investissement, de même que sa principale variable d'équilibre, s'établit à 196 M€, en progression de 33,50 M€ par rapport au Budget Primitif 2022. Il convient de souligner que ce montant représente un niveau maximum qui ne sera probablement pas réalisé en totalité, dans la mesure où les recettes d'investissement n'intègrent pas à ce stade les résultats reportés, lesquels ne sont inscrits qu'à l'étape du budget supplémentaire, après constatation au compte administratif.

C – Présentation de la section de fonctionnement

1. Schéma de financement de la section de fonctionnement



Ce schéma illustre le mécanisme de constitution de l'épargne brute constatée au projet de budget primitif. Pour 2023, l'épargne brute ressort à 90 M€, en quasi-stabilité par rapport à l'exercice précédent. Cette ressource est utilisée à hauteur de :

- 62,6 M€ au titre de la couverture réglementaire de la dotation nette aux amortissements. La dotation nette se décompose en une dépense d'ordre de 90,6 M€ pour partie neutralisée par une recette d'ordre de 28 M€. La dotation nette aux amortissements est en progression régulière ces dernières années. C'est la conséquence directe de l'effort d'investissement consenti par le Département au cours des derniers exercices.

- 27,4 M€ au titre du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette ressource, qui pourrait être qualifiée d'autofinancement volontaire, contribue au financement de la section d'investissement et permet de réduire le recours à l'emprunt.

L'évolution de l'épargne brute est pleinement conforme aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire et reste cohérente avec la stratégie budgétaire pluriannuelle du Département.

2. Les dépenses de fonctionnement

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 (en €)	Projet de BP 2023 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	125 306 793,28	140 479 657,78	12,11%
1 SECURITE	77 732 000,00	85 732 000,00	10,29%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	93 810 760,00	116 949 464,00	24,67%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	20 429 900,00	21 746 100,00	6,44%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	1 179 408 829,22	1 249 698 094,70	5,96%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 688 828,00	1 715 828,00	1,60%
6 ACTION ECONOMIQUE	6 175 648,00	6 453 754,00	4,50%
7 ENVIRONNEMENT	8 425 955,00	8 417 598,00	-0,10%
8 TRANSPORTS	52 475 181,50	55 096 625,45	5,00%
TOTAL	1 565 453 895,00	1 686 289 121,93	7,72%

Les dépenses de fonctionnement progressent de 120,8 M€ (+ 7,7 %). Comme toutes les collectivités, le Département subit l'impact majeur de plusieurs phénomènes exogènes sur le niveau de ses dépenses de moyens comme de ses dépenses d'intervention : retour de l'inflation et flambée inédite des coûts de l'énergie (+ 21 M€ pour les bâtiments départementaux et les collèges), hausse des taux d'intérêt (+ 4,4 M€ sur les intérêts de la dette départementale), mesures salariales décidées unilatéralement par l'Etat (+ 22 M€ pour le seul personnel départemental), notamment dans le champ social et médico-social, le tout sans compensations suffisantes.

Il est proposé de détailler les principales évolutions par fonction M.57. Une analyse approfondie des différents mouvements figure au sein des cahiers budgétaires de chacune des autres commissions thématiques.

1. En ce qui concerne la fonction 0, le total des crédits ressort à 140,5 M€, en augmentation de 15,2 M€ (+ 12 %) par rapport au BP 2022. Trois postes principaux de dépenses sont concernés par cette évolution : la charge des intérêts de la dette liée au relèvement en cours des taux d'intérêt bancaires, l'inflation des coûts énergétiques (électricité, gaz, carburant) et les rémunérations du personnel, tirées à la hausse par les mesures de revalorisation salariale décidées par le gouvernement.

2. Les dépenses de la fonction 1 sont en augmentation de 8 M€ d'un exercice à l'autre. La principale inscription correspond à la participation départementale versée au SDIS qui ressort à 85,7 M€ pour 2023.

3. Les dépenses de la fonction 2 progressent de près de 25 % à 117 M€ (+ 23,1 M€). Cette hausse concerne essentiellement les dotations de fonctionnement des collèges, qui répercutent l'inflation des coûts énergétiques dans le contexte actuel de flambée des prix de l'électricité et du gaz, mais aussi les rémunérations des personnels ATTEE.

4. Les crédits alloués à la fonction 3 s'élèvent à 21,7 M€, en augmentation de 6,4 %. Les crédits supplémentaires permettront de renforcer les actions de la saison culturelle, l'aide au sport de haut niveau et les mesures en faveur de la jeunesse.

5. La politique « Santé et action sociale » représentera en 2023 une enveloppe budgétaire totale de 1,25 milliard €, soit 74,1 % du total des dépenses de fonctionnement du Département. Les dépenses imputées en fonction 4 progressent de 70,3 M€ entre 2022 et 2023, soit une hausse voisine de 6 %. Les principales évolutions concernent :

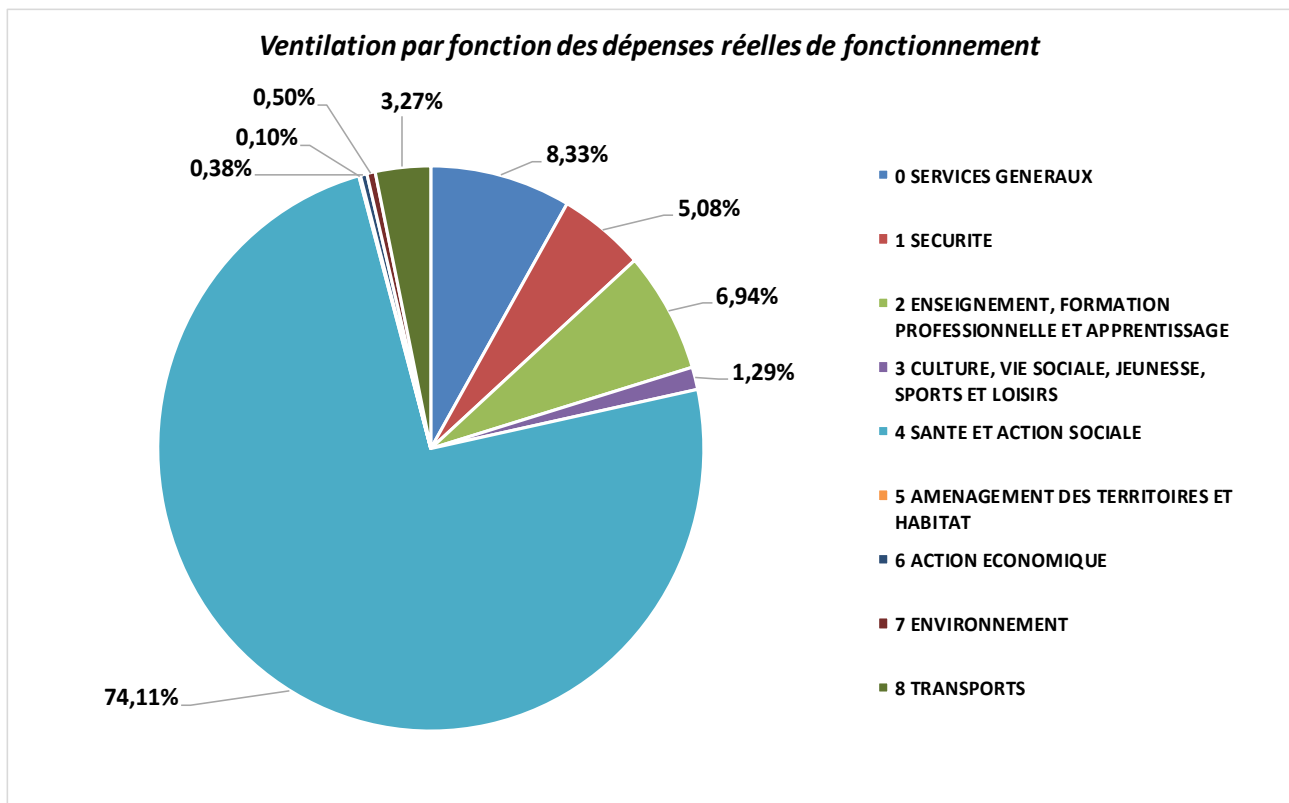
- la rémunération du personnel social et médico-social départemental, dont la charge est en hausse de 11 M€.
- les allocations individuelles de solidarité, qui progressent globalement de 2,3 M€ par rapport à 2022, mais au terme d'une évolution contrastée : + 7,5 M€ pour l'APA à domicile et + 4,8 M€ pour la PCH, tandis que les allocations de RSA, avec une prévision de dépenses de 320 M€ pour 2023, se contractent de 10 M€.
- la protection de l'enfance, qui mobilise 42,4 M€ supplémentaires, dont 14,4 M€ au titre de l'accueil familial en raison de la revalorisation des salaires des assistants familiaux employés par le Département, 22 M€ pour l'accueil en établissement résultant de l'ouverture de places supplémentaires dans le cadre du plan d'urgence décidé fin 2021 et 3,6 M€ pour le financement de mesures supplémentaires exercées par les services d'AEMO.
- l'accueil en établissements pour personnes handicapées, en progression de 8,5 M€ compte tenu des revalorisations salariales accordées dans le cadre du Ségur de la santé.
- l'insertion des bénéficiaires du RSA sous la forme de l'appui au parcours intégré, qui enregistre une hausse de 2,2 M€.

6. Les crédits prévus en fonction 6 sont en hausse de 4,5 % par rapport au BP 2022, essentiellement en raison de la majoration des crédits dédiés à l'opération « MERcredis de l'Eté » et de la participation au fonctionnement de l'ADRT - Pas-de-Calais Tourisme.

7. Le volume de crédits proposé en fonction 7 est stable d'un exercice à l'autre.

8. Les crédits de la fonction 8 enregistrent une augmentation de 5 % et s'établissent ainsi à 55,1 M€ (+ 2,6 M€). Cette hausse est due à la majoration des rémunérations des personnels de voirie (+ 1,4 M€) et à l'inflation des coûts du carburant et des matériaux nécessaires à l'entretien du réseau routier départemental.

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses de fonctionnement :



Ce graphique illustre le poids toujours prépondérant dans le budget départemental des moyens alloués aux politiques de solidarité. En effet, les crédits de la fonction 4 *santé et action sociale* représentent à eux seuls 74,1 % du total des dépenses de fonctionnement, une proportion en léger retrait par rapport à l'exercice précédent (75,3 %).

3. Les recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 (en €)	Projet de BP 2023 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	1 519 213 777,00	1 614 966 033,09	6,30%
1 SECURITE	-	503 554,00	NS
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	265 600,00	168 622,00	-36,51%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 216 500,00	831 500,00	-31,65%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	124 156 151,00	148 167 888,00	19,34%
6 ACTION ECONOMIQUE	10 410,00	-	NS
7 ENVIRONNEMENT	10 142 000,00	10 663 000,00	5,14%
8 TRANSPORTS	1 177 150,00	1 023 150,00	-13,08%
TOTAL	1 656 181 588,00	1 776 323 747,09	7,25%

Les recettes de fonctionnement sont anticipées pour 2023 en progression de 120,1 M€, soit + 7,25 % par rapport à 2022.

Néanmoins il convient de rappeler, comme indiqué plus haut, que ce volume supplémentaire de recettes comprend un montant de 29,4 M€ correspondant à la reprise d'une partie des DMTO affectés en réserves lors de l'exercice 2022.

A noter, dans le domaine de la santé et de l'action sociale, l'augmentation anticipée de 24 M€ (soit + 19 %) des recettes. Sur le champ de l'autonomie, les dépenses sont compensées par des recettes provenant de la CNSA, à la différence des dépenses nouvelles relevant des politiques de l'aide à l'enfance qui ne sont que très partiellement couvertes par des recettes de l'Etat.

D'une manière générale, il convient de rappeler que le modèle budgétaire des départements a été profondément modifié en 2021 par la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale consécutive à la suppression de la taxe d'habitation : le remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont l'assiette est territorialisée, par une fraction de TVA, dépourvue d'assiette locale, signifiait la perte de tout lien fiscal avec le territoire. Comme l'indiquait la Cour des comptes dans son rapport sur les finances publiques locales de novembre 2021, « *les départements ne disposent plus de pouvoir de taux et deviennent plus exposés à une dégradation de la conjoncture, qui se traduirait par une contraction de la quasi-totalité de leurs recettes fiscales et une hausse de leurs dépenses sociales.* » La suppression en 2023 de la CVAE et son remplacement par une nouvelle fraction de TVA nationale ne peut que renforcer ce constat.

Au projet de BP 2023, 90,9 % des recettes départementales sont imputées en fonction 0 en tant que recettes d'équilibre à caractère général. Elles se composent des produits de fiscalité directe et indirecte, des compensations fiscales, des dotations de l'Etat et des attributions de péréquation.

En 2021, en contrepartie de la perte de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), dont l'intégralité a été affectée au bloc communal, les départements se sont vu attribuer une fraction du produit net de **taxe sur la valeur ajoutée (TVA compensatoire de la TFPB)**. Depuis 2022, ce produit de TVA évolue selon la dynamique de TVA de l'année considérée. La loi de finances pour 2023 intègre pour cette année une hypothèse d'augmentation de 5,1 %, sans préjudice d'un probable reliquat de TVA 2022 qui serait reversé aux collectivités dans le courant de l'année 2023. Dans ces conditions, la recette est estimée pour 2023 à 350,50 M€. D'autre part, toujours depuis 2021, les départements perçoivent une **fraction complémentaire de TVA** d'un montant de 250 M€ qui est répartie en fonction de critères de ressources et de charges. Le Département devrait percevoir à ce titre environ 12,6 M€ en 2023.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a été supprimée par la loi de finances pour 2023, dans la continuité de la démarche gouvernementale d'allègement des impôts dits de production. Cette suppression s'étalera sur deux années : en 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera réduite de moitié, avant une suppression totale en 2024. Cependant, la perte de recettes induite par cette suppression sera compensée dès 2023 aux collectivités territoriales par l'affectation d'une nouvelle fraction de TVA égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020, 2021, 2022 et 2023. Pour le Département, cette compensation sous forme de « **TVA compensatoire de la CVAE** » devrait s'établir à environ 61 M€.

Dans ces conditions, **l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** constitue désormais l'unique recette de fiscalité directe perçue par les départements. Le produit de l'IFER, qui est doté d'une certaine dynamique de rendement, est évalué à 5,30 M€ pour 2023.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus sur les transactions immobilières constituent une ressource historiquement volatile car corrélée au dynamisme du marché immobilier. Après plusieurs années de croissance continue du produit, la prévision pour 2023, à 175 M€, se veut délibérément prudente en intégrant une correction modérée des fondamentaux du marché qui

se traduirait par une stabilisation du volume de transactions. Quant à la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)**, il s'agit d'une recette majeure mais dont l'évolution offre peu de visibilité ; elle s'est révélée assez dynamique ces dernières années. Le produit prévisionnel pour 2023 s'établit à 264 M€.

S'agissant des dotations de l'Etat, la loi de finances pour 2023 ne prévoit aucune réfaction sur la **dotation globale de fonctionnement** (264,4 M€), qui constitue le principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales. Cependant, le Département devrait subir en 2023, comme les cinq années précédentes, un écrêtement voisin de 1,2 M€ sur sa composante dotation forfaitaire, en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier moyen des départements. Quant à la composante dotation de compensation, il faut rappeler qu'elle a subi en 2021 une réfaction pérenne de 1,67 M€ résultant de la recentralisation sanitaire généralisée de la lutte contre la tuberculose, et qu'elle enregistrera à partir de 2023 une nouvelle réfaction de 1,60 M€ au titre de la recentralisation sanitaire de la compétence en matière de vaccinations.

Quant aux attributions de péréquation - **fonds de péréquation des DMTO, fonds de péréquation de la CVAE, dispositif de compensation péréquée** - elles sont anticipées en légère progression pour 2023 au terme d'une prospective prudente, pour un montant global de 98,90 M€. A noter que le « nouveau » fonds de péréquation des DMTO résulte dans sa configuration actuelle de la fusion, réalisée par la loi de finances pour 2020, des trois dispositifs de solidarité interdépartementale préexistants, à savoir le précédent fonds de péréquation des DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité créé en 2014 et le fonds de soutien interdépartemental créé en 2019. Basé sur l'assiette des DMTO perçus en 2022, le montant national à répartir en 2023 devrait s'afficher en progression significative. Cependant, le comité des finances locales peut décider de ne pas distribuer l'intégralité du fonds et d'en mettre en réserve tout ou partie, ce qui complique singulièrement l'exercice de prévision au niveau des attributions individuelles. Le montant alloué au Département en 2023 est ainsi estimé prudemment à 67,30 M€.

D – Les propositions d’inscriptions des budgets annexes

➤ Laboratoire départemental d’analyses

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	2 849 010,00	2 937 010,00	2 894 710,00	3 027 710,00
Total Fonctionnement		2 849 010,00	2 937 010,00	2 894 710,00	3 027 710,00

Fonction	Programme	Section d’investissement BP 2022 (€)		Section d’investissement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	88 000,00		133 000,00	
Total Investissement		88 000,00	0,00	133 000,00	0,00

A 2,89 M€, le budget de fonctionnement du LDA est en légère progression par rapport au BP 2022. Il est principalement composé de charges de personnel pour un montant de 1,58 M€ et de charges à caractère général pour le solde. A noter que la participation du Département au fonctionnement du LDA, qui s’établit à 1,02 M€, augmente de 4,1 % comparativement au BP 2022. Quant aux crédits d’investissement, ils sont consacrés aux équipements spécifiques du Laboratoire, ainsi qu’à son équipement informatique.

➤ Restaurant administratif

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 537 760,00	1 570 260,00	1 588 860,00	1 668 460,00
Total Fonctionnement		1 537 760,00	1 570 260,00	1 588 860,00	1 668 460,00

Fonction	Programme	Section d’investissement BP 2022 (€)		Section d’investissement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	32 500,00		79 600,00	
Total Investissement		32 500,00	0,00	79 600,00	0,00

Le budget prévisionnel du Restaurant administratif pour 2023 est également en hausse (+ 3,3 %) par rapport à l’exercice précédent. Les dépenses de fonctionnement sont composées de charges de personnel pour 1,05 M€ et de charges à caractère général pour 0,53 M€, constituées pour l’essentiel d’achats de produits alimentaires.

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2023

1^{ère} Commission :

Attractivité départementale et emploi

Réunion du 9 janvier 2023



Pas-de-Calais
Le Département

Adoption du référentiel budgétaire et comptable M.57 à compter de l'exercice budgétaire 2023

Jusqu'à présent régi par l'instruction budgétaire et comptable des départements M.52, le Département du Pas-de-Calais a décidé d'adopter de manière anticipée le référentiel M.57, dont la généralisation à l'ensemble des catégories de collectivités locales est prévue pour l'exercice 2024.

Le référentiel M.57 comprend une nomenclature fonctionnelle qui permet de ventiler par politique publique (ou par secteur d'activité) l'ensemble des crédits ouverts au budget en dépenses comme en recettes. Par rapport à la nomenclature fonctionnelle M.52 qui ne s'applique qu'aux départements, la codification fonctionnelle M.57 connaît quelques évolutions pour tenir compte des spécificités des différentes entités du secteur public local.

<i>Nomenclature fonctionnelle M.52</i>	<i>Nomenclature fonctionnelle M.57</i>
Fonction 0 <i>Services généraux</i>	Fonction 0 <i>Services généraux</i>
Fonction 1 <i>Sécurité</i>	Fonction 1 <i>Sécurité</i>
Fonction 2 <i>Enseignement</i>	Fonction 2 <i>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</i>
Fonction 3 <i>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</i>	Fonction 3 <i>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</i>
Fonction 4 <i>Prévention médico-sociale</i>	Fonction 4 <i>Santé et action sociale</i>
Fonction 5 <i>Action sociale</i>	Fonction 5 <i>Aménagement des territoires et habitat</i>
Fonction 6 <i>Réseaux et infrastructures</i>	Fonction 6 <i>Action économique</i>
Fonction 7 <i>Aménagement et environnement</i>	Fonction 7 <i>Environnement</i>
Fonction 8 <i>Transports</i>	Fonction 8 <i>Transports</i>
Fonction 9 <i>Développement économique</i>	Fonction 9 <i>Fonction de réserve</i>

A titre d'exemples :

- L'économie sociale et solidaire, imputée en M.52 en fonction 0 *Services généraux* compte tenu de son caractère non ventilable, relève en M.57 de la fonction 6 *Action économique*.
- Les fonctions M.52 4 *Prévention médico-sociale* et 5 *Action sociale* fusionnent en M.57 en une fonction unique 4 *Santé et action sociale*.
- La voirie départementale, imputée en M.52 en fonction 6 *Réseaux et infrastructures*, relève en M.57 de la fonction 8 *Transports*.

Afin d'assurer la lisibilité et la comparabilité des données d'un exercice à l'autre malgré le changement de nomenclature fonctionnelle, les données relatives au BP 2022 qui figurent dans les tableaux ci-après ont été transposées au format M.57.

La 1^{ère} Commission « Attractivité départementale et emploi » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des actions de communication institutionnelle et des actions éligibles au financement par subvention globale des fonds européens ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, au titre de l'aménagement et de la participation au fonctionnement du parc départemental d'OLHAIN ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre des interventions en faveur des publics bénéficiaires de mesures d'insertion professionnelle ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat** en matière de déploiement du Très Haut Débit (THD) ;
- **Fonction 6 : action économique**, au titre des interventions en faveur de l'économie sociale et solidaire et en matière d'actions de promotion du tourisme ;
- **Fonction 8 : transports**, au titre de la participation au financement du Canal Seine-Nord Europe et des infrastructures portuaires.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	3 091 625,00	400 000,00	3 091 625,00	320 000,00
	Politiques d'inclusion durable	8 219 395,66	5 100 000,00	6 447 595,58	5 100 000,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	1 250 000,00		1 250 000,00	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	17 881 160,60		20 751 468,78	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Déploiement du Très Haut Débit	400 000,00		380 000,00	
6 ACTION ECONOMIQUE	Développement économique	283 075,00		283 075,00	
	Economie Sociale et Solidaire	1 419 623,00		1 419 623,00	
	Tourisme	2 626 500,00		2 880 000,00	
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales			10 000,00	
Total Fonctionnement		35 171 379,26	5 500 000,00	36 513 387,36	5 420 000,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Innovation territoriale	200 000,00		400 000,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	2 774 000,00		982 000,00	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Déploiement du Très Haut Débit	1 600 000,00		1 600 009,55	
6 ACTION ECONOMIQUE	Economie Sociale et Solidaire	75 000,00		75 000,00	
	Tourisme	100 000,00		575 000,00	
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales			1 441 000,00	
Total Investissement		4 749 000,00	0,00	5 073 009,55	0,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Le projet de Budget Primitif propose 36,5 M€ de dépenses de fonctionnement et 5 M€ de dépenses d'investissement pour le périmètre des politiques publiques de la 1ère Commission. Il traduit les différentes ambitions portées par le Pacte des Solidarités Humaines, celui des Solidarités Territoriales et celui des Réussites Citoyennes.

Le budget de fonctionnement est, comme précédemment, principalement consacré à la politique d'inclusion durable. Le Département maintient également des partenariats dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire. La politique Tourisme, compétence partagée entre collectivités, reste plus que jamais un élément essentiel du développement et du rayonnement du territoire.

En investissement, les crédits de paiement sont portés à 5 M€ et sont principalement consacrés aux investissements productifs et majeurs pour l'avenir du Département comme le Très Haut Débit, l'aménagement de la zone portuaire de Boulogne et la poursuite de l'aménagement de la base d'Olhain.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	Communication	3 091 625,00	320 000,00		
	Communication et relations extérieures		3 091 625,00	320 000,00	0,00	0,00
	Innovation territoriale	Innovation			400 000,00	
	Innovation territoriale		0,00	0,00	400 000,00	0,00
	Politiques d'inclusion durable	Insertion	6 447 595,58	5 100 000,00		
	Politiques d'inclusion durable		6 447 595,58	5 100 000,00	0,00	0,00

Programme Communication et relations extérieures

Action Communication

Dépenses de fonctionnement : 3 091 625 €

Le budget de la Direction de la Communication traduit concrètement une mutualisation des moyens. Il est identique à celui de l'an dernier.

Il est donc proposé un budget global de la Direction de la Communication à hauteur de 3 091 625 € en dépenses de fonctionnement et 320 000 € en recettes de fonctionnement.

Pendant 6 ans, dans une optique d'optimisation budgétaire et de meilleures réponses aux sollicitations et besoins des services, les dépenses d'impression ont été maintenues à la même hauteur (350 000 €) grâce :

- à la mutualisation avec l'Atelier départemental d'imprimerie au sein de la Direction des Moyens Généraux,
- à l'utilisation du Kit-Com, véritable outil mis à la disposition des services, associé au nouveau cahier des normes (logo en monochromie) qui permet à l'Atelier départemental d'imprimerie de prendre en charge de nombreux travaux d'impression, tout en garantissant la qualité des productions,

- au développement des outils numériques, alternatives aux supports papier.

Pour 2023, au vu des dépenses réalisées, il est proposé de réduire à 250 000 € les crédits dédiés à l'impression et de les répartir sur l'ensemble des natures analytiques en fonction des dépenses réalisées sur les exercices budgétaires précédents et des besoins identifiés pour l'année 2023, notamment au profit des achats d'espaces publicitaires.

La Direction de la communication est en charge de la promotion et de la valorisation des politiques publiques départementales. A ce titre, elle doit proposer un certain nombre de plans de communication et de plans médias pour apporter une information claire et lisible aux usagers du Pas-de-Calais. Les missions de communication sont réalisées d'une part en interne en mobilisant l'expertise des agents de la Direction, mais également par le recours à des marchés publics dans les domaines aussi variés que :

- la production d'outils vidéo et photos
- l'impression des supports édités
- l'achat d'espaces publicitaires (print et digital) et aussi hors-média (outils de communication événementielle)
- la réalisation de supports graphiques et animés

En 2023, la stratégie de la politique événementielle du Pas-de-Calais se déclinera en différents niveaux d'interventions, à savoir :

- Les manifestations locales à dimension territoriale, mais aussi les événements d'envergure nationale, voire internationale
- Les événements et les différents temps-forts organisés en vue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 pour lesquels le Département a été labellisé « Terre de Jeux ». L'année 2023 marquera une montée en puissance significative pour notre collectivité et ses partenaires dans ce cadre. Par conséquent, une communication spécifique sera à envisager ainsi qu'un plan de communication ambitieux permettant d'associer la population du Pas-de-Calais sur la durée.
- La reconduction des arbres de Noël au profit des agents du Département et de leurs enfants, avec probablement une formule renouvelée.

Aussi, l'adoption récente par l'assemblée départementale des 3 pactes constitutifs du projet de mandat va nécessiter d'adapter les priorités de communication en direction des usagers, des partenaires, voire des agents (campagnes spécifiques, production de supports numériques et de vidéos, supports format papier en direction de ces publics cible, mise en place de nouveaux outils de communication - podcasts, Newsletter, signalétique adaptée pour les communications hors-média sur le terrain). L'objectif premier sera de rendre lisible l'action départementale et les ambitions déclinées dans le projet de mandat, par une stratégie de communication axée sur les réalisations concrètes et la preuve par l'exemple.

En conséquence, les dépenses de fonctionnement sont estimées à niveau constant pour le budget prévisionnel 2023.

Recettes de fonctionnement : 320 000 €

Les 320 000 € inscrits en recettes correspondent à la redevance relative à l'occupation du domaine public liée à la mise à disposition du mobilier urbain.

Programme Innovation Territoriale

Ce programme est prévu pour le financement d'opérations innovantes hors politiques de droit commun.

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 400 000 €

Ces crédits de paiement sont destinés à finaliser l'accompagnement que le Département a souhaité développer dès 2018 pour la construction et la mise en service du nouvel abattoir de Fruges.

Programme Politiques d'Inclusion Durable

Action Insertion

Dépenses de fonctionnement : 6 447 595,58 €

- **FSE-subvention globale 2014-2020 – parcours intégré (C01-041B03) : 1 697 820,58 €**

Le Département optimise son financement des politiques d'insertion en mobilisant les crédits du Fonds Social Européen, à hauteur de 60 % des actions.

Les crédits FSE sont proposés à hauteur de **1 697 820,58 €** et correspondent aux actions d'insertion sociale et professionnelle déjà engagées antérieurement.

- **Fonds européens – subvention globale 2021-2027 – parcours intégré (C01-041B05) : 4 749 775 €**

Les dépenses de fonctionnement sont proposées à hauteur de 4 749 775 € au titre de la nouvelle programmation 2021-2027, dont 310 894 € de Fonds de Transition Juste, afin d'apporter un soutien aux territoires les plus touchés par la transition climatique et par la reconversion et l'inclusion active des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Recettes de fonctionnement : 5 100 000 €

- **Recette FSE – subvention globale 2014-2020 (C01-041B02) : 5 100 000 €**

En recettes de fonctionnement, les crédits FSE portant sur l'insertion sont proposés à **5 100 000 €**. Ils correspondent aux opérations clôturées administrativement et en validation par les services de l'Etat.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	Base de loisirs d'Olhain	1 250 000,00		982 000,00	
	Base de loisirs d'Olhain		1 250 000,00	0,00	982 000,00	0,00

Programme Base de loisirs d'Olhain

Action Base de loisirs d'Olhain

Issu d'une politique volontariste du Conseil départemental du Pas-de-Calais, le Parc départemental d'Olhain, établissement public industriel et commercial, occupe depuis plusieurs décennies une place remarquable dans le paysage du Pas-de-Calais.

L'accès aux loisirs de proximité pour un large public demeure le point fort de l'activité du Parc et la base de son partenariat avec le Département du Pas-de-Calais. Son fonctionnement et son développement s'inscrivent par ailleurs dans le respect des objectifs de la politique publique de notre collectivité.

Le partenariat entre le Département et le Parc départemental d'Olhain se trouve concrétisé par un contrat de développement partagé, approuvé par la Commission permanente lors de sa réunion du 3 février 2014, dont les orientations sont, notamment, mises en œuvre à partir des propositions d'inscription suivantes au projet de budget primitif 2023 :

Dépenses de fonctionnement : 1 250 000 €

1 250 000 € de crédits de paiement sont proposés pour les projets s'inscrivant dans le cadre des missions de service public conduites par cette structure, notamment dans les domaines suivants :

- Entretien de l'espace public
- Entretien des bâtiments et des infrastructures
- Soutien aux mouvements sportifs et culturels
- Démocratisation des pratiques sportives et culturelles
- Gestion de la piscine
- Relations avec les acteurs publics (promotion du site afin de favoriser son rayonnement avec les acteurs du territoire)
- Insertion sociale et professionnelle

Dépenses d'investissement : 982 000 €

1° En matière d'aménagement :

- 720 000 € relatifs à la fin des travaux et au solde de l'opération du belvédère et de la tyrolienne.

- 100 000 € de crédits de paiement nécessaires aux travaux d'études pour le traitement des espaces extérieurs et des cheminements piétonniers.

2° En matière de gestion immobilière :

- 160 000 € de crédits d'investissement sont nécessaires afin de mettre en œuvre les opérations de réfection de la salle de réunion côté espace commercial, des installations de chauffage (pompes, vannes) en chaufferie sur les réseaux secondaires et enfin la rénovation de la salle d'Artois et des services administratifs.

Fonction 4 : santé et action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	Contrats aidés	7 312 000,00			
		Insertion	12 939 468,78			
		Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion	500 000,00			
		Politiques d'inclusion durable	20 751 468,78	0,00	0,00	0,00

Programme Politiques d'inclusion durable

Action Contrats Aidés

Dépenses de fonctionnement : 7 312 000 €

- **Contrats aidés (C01-564I01) : 7 312 000 €**

Il est proposé des crédits en augmentation, afin de poursuivre l'engagement pour l'emploi pour les personnes qui en sont éloignées.

Outre les frais de gestion, la répartition est la suivante :

- Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) : 4 680 000 €
 - ✓ Il est proposé la signature en 2023 d'une Convention d'Objectifs et de Moyens pour 780 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) de 12 mois pour les ACI,
- Parcours Emploi Compétence (PEC) et Contrats Initiatives Emplois (CIE) : 2 621 000 €
 - ✓ les crédits proposés au titre des PEC en 2023 correspondent aux contrats en cours ainsi qu'à 100 nouveaux contrats, pour un montant de 600 241 € ; ces 100 contrats seront orientés vers le secteur médico-social, dont les besoins en main d'œuvre sont très importants dans les années à venir.
 - ✓ les crédits proposés au titre du dispositif des CIE s'élèvent à 2 020 759 € de manière à favoriser les retours à l'emploi durable dont 1 012 000 € de CIE sur le périmètre de l'ERBM.

La mise en place des CIE devrait favoriser le nombre de retours à l'emploi pérenne des Bénéficiaires du RSA (secteur marchand plus compétitif), sans augmentation de l'enveloppe globale.

Action Insertion

Dépenses de fonctionnement : 12 939 468,78 €

- **Appui au parcours intégré 2014-2020 (C01-564H01) : 2 777 037,65 €**

Les dépenses de fonctionnement proposées à 2 777 037,65 € correspondent à des soldes d'engagements antérieurs.

- **Appui au parcours intégré 2021-2027 (C01-564H02) : 9 101 531,13 €**

Les dépenses proposées s'inscrivent dans le cadre des orientations du Pacte des solidarités humaines et promeuvent une approche globale, coordonnée et continue des parcours. Les crédits sont proposés à hauteur de 9 101 531,13 €.

Ces crédits correspondent à la poursuite des actions engagées dans le cadre de l'engagement collectif en faveur de l'emploi :

- ✓ Soutien aux structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) par l'aide à l'encadrement des Bénéficiaires du RSA dans :
 - les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) dont les dispositifs « Chantier école » et « Un emploi un toit », pour 49 structures et 1 401 postes,
 - les Associations Intermédiaires (AI) pour 26 structures et 547 postes,
 - les Entreprises d'Insertion (EI) pour 17 structures et 166 postes
- ✓ Continuité du soutien auprès des structures d'insertion, dans le cadre de la remobilisation et la préparation des publics à l'intégration d'un parcours d'insertion et à l'emploi,
- ✓ Maintien de l'accompagnement professionnel et de l'ingénierie départementale sur les « Clauses d'insertion » mis en place par les Plan Locaux Insertion par l'Emploi (PLIE),
- ✓ Prorogation des actions collectives de professionnalisation et d'aide à la mobilité pour lever les freins périphériques à l'emploi,
- ✓ Poursuite des actions visant à accompagner autrement et à proposer une offre innovante.

- **Référents Insertion professionnelle (C01-564H03) : 1 016 400 €**

Il est proposé des crédits à hauteur de 1 016 400€, afin de financer les PLIE dans le cadre de l'accompagnement des Bénéficiaires du RSA (4 000 places sur l'accompagnement PLIE) et le solde des actions antérieures.

- **Dispositif emploi Exceptionnel (C01-564H04) : 44 500 €**

En dépense de fonctionnement, il est proposé des crédits à hauteur de 44 500 €, afin de financer la mobilisation d'une structure en gestion d'un escape game mobile.

Action Prestations individuelles – soutien aux parcours d'insertion

Dépenses de fonctionnement : 500 000 €

- **AFP – Aides financières personnalisées – parcours intégré (C01-564B04) : 300 000 €**

Ces aides visent à réduire les difficultés liées aux démarches d'insertion (comme les frais de garde d'enfants, les frais liés à la mobilité et autres...) ou au logement. Il est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de **300 000 €** afin de soutenir le parcours des bénéficiaires du RSA.

- **Aide Individuelle au projet de professionnalisation (C01-564B08) : 200 000 €**

Cette aide, destinée à promouvoir la montée en qualification des publics en insertion, est un levier majeur complémentaire dans l'accompagnement des Bénéficiaires du RSA vers l'emploi, dans le cadre de la nouvelle impulsion de la stratégie d'insertion. Les crédits sont proposés à hauteur de **200 000 €**.

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Déploiement du Très Haut Débit	Déploiement du Très Haut Débit	380 000,00		1 600 009,55	
	Déploiement du Très Haut Débit		380 000,00	0,00	1 600 009,55	0,00

Programme Déploiement du Très Haut Débit

Action Déploiement du Très Haut Débit

Dépenses de fonctionnement : 380 000 €
Dépenses d'investissement : 1 600 009,55 €

Concernant les crédits liés à la Direction des Services Numériques, les inscriptions proposées concernent le déploiement du Très Haut Débit et plus précisément la participation du Département au Syndicat Mixte « La Fibre Numérique 59/62 » dans lequel le Département du Pas-de-Calais est engagé aux côtés du Département du Nord et de la Région des Hauts-de-France afin de mettre à disposition des citoyens, des entreprises et des partenaires situés en zone d'initiative publique, un accès internet très haut débit par fibre optique.

La phase de déploiement est désormais finalisée, le projet entre dans sa phase d'exploitation. Le nombre d'abonnements auprès des Fournisseurs d'Accès Internet par les habitants du Pas-de-Calais (taux de raccordement final) est beaucoup plus élevé que les prévisions initiales, et s'explique principalement par le contexte de la crise COVID qui a nécessité un accès plus important au numérique (télétravail, démarches en ligne, click&collect, etc.).

Initialement, l'engagement financier du Département du Pas-de-Calais avait fait l'objet d'une autorisation de programme de 4,1 M€ et d'une autorisation d'engagement de 5,96 M€ pour la période 2016-2020. Les échéanciers ont été prolongés jusqu'à fin 2022.

L'évolution importante du taux de raccordement final nécessite aujourd'hui la création d'une nouvelle enveloppe de crédits d'investissement (AP). Il est donc proposé d'initialiser cette nouvelle enveloppe à hauteur de 5,8 M€ avec un échéancier couvrant la période 2023 à

2027. Néanmoins l'enveloppe globale pour ces dépenses reste identique à savoir 17,5 M€ comme défini dans la délibération du 03/09/2019 relative à la convention de financement.

Une partie de cette nouvelle enveloppe permettra de financer les raccordements longs (estimation de 0,5 M€ pour 2023). Ce financement était préalablement porté par le syndicat mixte au travers d'un emprunt.

Afin d'optimiser le coût du financement des raccordements longs, il est proposé de les intégrer directement via l'emprunt global du Département. Un rapport en Commission Permanente sera proposé début 2023 à ce sujet.

Les crédits de fonctionnement quant à eux sont redéployés et l'échéancier de l'enveloppe initiale est prolongé jusque fin 2023.

L'échéancier pour 2023 est proposé de la façon suivante :

- 380 000 € en dépenses de fonctionnement (en baisse de 0,020M€ soit – 5% //BP22)
- 1 600 009,55 € en dépenses d'investissement à iso-budget vis-à-vis du BP22

Fonction 6 : action économique :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Recette	
6 ACTION ECONOMIQUE	Développement économique	Artisanat	120 000,00				
		Développement économique industriel et tertiaire	163 075,00				
	Développement économique		283 075,00	0,00	0,00	0,00	
	Economie Sociale et Solidaire	Economie Sociale et Solidaire	1 419 623,00		75 000,00		
		Economie Sociale et Solidaire		1 419 623,00	0,00	75 000,00	0,00
	Tourisme	Développement touristique		250 000,00			
			Hébergement touristique			225 000,00	
		Ingénierie touristique		2 630 000,00		350 000,00	
			Tourisme		2 880 000,00	0,00	575 000,00

Programme Développement économique

Action Artisanat

Dépenses de fonctionnement : 120 000 €

Il est proposé une inscription à hauteur de 120 000 € pour la participation au fonctionnement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Nord-Pas de Calais

Action Développement économique industriel et tertiaire

Dépenses de fonctionnement : 163 075 €

Une enveloppe financière de 163 075 € est sollicitée pour couvrir les demandes de subvention à caractère général gérées par la Direction des Finances.

Programme Economie Sociale et Solidaire

Action Economie Sociale et Solidaire

Dépenses de fonctionnement : 1 419 623 €

Il est proposé d'affecter 881 436 € de crédits de paiement aux démarches liées à la déclinaison de la politique départementale en ESS. Elles comprennent :

- Le budget citoyen et les maisons de l'ESS pour un montant de 672 151 €,
- Les actions partenariales (Cigales, Godin, Apes, actions du CDESS...) pour un montant de 209 285 €.

Par ailleurs, 538 187 € de crédits sont proposés pour soutenir le GIP Pas-de-Calais Actif pour :

- son fonctionnement,
- le soutien au développement de l'ESS (DASESS, FIDESS, territoire d'ESS, comptoirs à initiatives, vidéos, pitch...).

En section de fonctionnement, le budget s'établirait à 1 419 623 € de crédits, équivalent à celui de 2022.

Dépenses d'investissement : 75 000 €

75 000 € de crédits de paiement sont proposés en section d'investissement pour la participation au capital des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif.

Programme Tourisme

Action Développement touristique

Dépenses de fonctionnement : 250 000 €

Les crédits inscrits en fonction 6 par la Direction des Moyens Généraux s'élèvent à **250 000 €** (+ 100 000 € par rapport au BP 2022) et correspondent au programme Tourisme - action **Développement touristique**. Ces crédits ont pour objectif de financer l'édition 2023 « Les MERcredis de l'été » lancée en 2019.

Cette opération est à l'initiative de la collectivité pour permettre à l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais de profiter des beaux jours pour aller à la plage chaque mercredi de l'été et découvrir gratuitement les richesses du territoire.

Le budget 2023 augmente de 100 000 € par rapport à 2022 pour permettre aux habitants de profiter de l'opération dès le mois de juin.

Action Hébergement touristique

Dépenses d'investissement : 225 000 €

225 000 € de crédits de paiement sont proposés afin de payer les dossiers reçus dans le cadre de l'hébergement et de l'innovation touristique.

Il est également proposé une autorisation de programme à hauteur de 300 000 € pour l'accompagnement des nouveaux projets sur ces 2 dispositifs.

Action Ingénierie touristique

Dépenses de fonctionnement : 2 630 000 €

Elles concernent :

- 2 600 000 € pour le fonctionnement de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques - Pas-de-Calais Tourisme en faveur des trois destinations
- 30 000 € pour le soutien aux associations touristiques sur base d'un plan d'actions concerté (Accueil Paysan, A la rencontre de nos fermes, APF, etc.)

Dépenses d'investissement : 350 000 €

Des crédits de paiement à hauteur de 350 000 € sont proposés afin de mettre en œuvre l'axe 11 du Pacte des Solidarités Territoriales en matière de développement touristique.

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales	Canal Seine-Nord Europe	10 000,00			
		Recettes et dépenses diverses			1 441 000,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales		10 000,00	0,00	1 441 000,00	0,00

Programme Infrastructures portuaires et fluviales

Action Canal Seine Nord Europe

Dépense de fonctionnement : 10 000 €

Cette inscription vise à couvrir les frais annexes liés au premier emprunt de 60 millions d'euros réalisé par la SCSNE pour le compte des collectivités ayant choisi cette modalité pour couvrir leur part contributive, conformément à l'article 7 de la « convention de financement et de réalisation du canal Seine-Nord Europe » du 22 novembre 2019.

A noter que le remboursement du capital de cet emprunt ne démarrera pas avant 2024.

Action Recettes et dépenses diverses

Dépenses d'investissement : 1 441 000 €

Cette inscription en crédits de paiement permettra le paiement des subventions relatives à la construction du bâtiment halieutique de la zone portuaire de Boulogne.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Communication et relations extérieures						
Action : Communication						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-023A01	Actions de communication	DGS/DIRCOM	3 084 000,00	320 000,00		
C01-023A02	Presse - Communication	DF/SEB	7 625,00			
			3 091 625,00	320 000,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Innovation territoriale						
Action : Innovation						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-011F01	Projets innovants	DGS			400 000,00	
				0,00	400 000,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Insertion						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-041B02	Recette FSE - subvention globale 2014-2020	DPID/SRCPB		5 100 000,00		
C01-041B03	FSE - Subvention globale 2014-2020 - parcours intégré	DPID/SIE	1 697 820,58			
C01-041B05	Fonds européens - Subvention globale 2021-2027 - parcours intégré	DPID/SIE	4 749 775,00			
			6 447 595,58	5 100 000,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Base de loisirs d'Olhain						
Action : Base de loisirs d'Olhain						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-331A01	Construction, aménagement et équipement de la base de loisirs d'Olhain	PRC/DSPO			820 000,00	
C01-331A02	Maintenance de la base de loisirs d'Olhain	DIMMO/SMP			162 000,00	
C01-331A03	Fonctionnement de la base de loisirs d'Olhain	PRC/DSPO	1 250 000,00			
			1 250 000,00	0,00	982 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Contrats aidés						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-564I01	Contrats aidés	DPID/SIE	7 312 000,00			
			7 312 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Insertion						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-564H01	Appui au parcours intégré 2014-2020	DPID/SIE	2 777 037,65			
C01-564H02	Appui au parcours intégré 2021-2027	DPID/SIE	9 101 531,13			
C01-564H03	Référents Insertion Professionnelle	DPID/SRCPB	1 016 400,00			
C01-564H04	Dispositif emploi exceptionnel	DPID/SIE	44 500,00			
			12 939 468,78	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-564B04	AFP - Aides Financières Personnalisées - parcours intégré	DPID/SIE	300 000,00			
C01-564B08	Aide individuelle au projet de professionnalisation	DPID/SIE	200 000,00			
			500 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Déploiement du Très Haut Débit						
Action : Déploiement du Très Haut Débit						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-681C01	Déploiement du Très Haut Débit	PRA/DSN	380 000,00		1 600 009,55	
			380 000,00	0,00	1 600 009,55	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Développement économique						
Action : Artisanat						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-912B06	Partenariat - Artisanat	DDAE/SDT	120 000,00			
			120 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Développement économique						
Action : Développement économique industriel et tertiaire						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-913A01	Soutien de la vie syndicale	DF/SEB	157 200,00			
C01-913B01	Economie - Subventions - avances	DF/SEB	5 875,00			
			163 075,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Economie Sociale et Solidaire						
Action : Economie Sociale et Solidaire						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-020Q01	Mission ESS	PPI	881 436,00		75 000,00	
C01-020Q02	GIP Pas-de-Calais Actif	PPI	538 187,00			
			1 419 623,00	0,00	75 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Tourisme						
Action : Développement touristique						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-942B02	Opération Les MERcredis de l'Eté	DMG/SGTPV	250 000,00			
			250 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Tourisme						
Action : Hébergement touristique						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-942B01	Innovation touristique	DDAE/SDT			225 000,00	
				0,00	225 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Tourisme						
Action : Ingénierie touristique						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-941C01	Projets touristiques stratégiques	DDAE/SDT			350 000,00	
C01-945B01	Partenariats stratégiques - Attractivité touristique	DDAE/SDT	30 000,00			
C01-947A01	Participation au fonctionnement de l'ADRT	DDAE/SDT	2 600 000,00			
			2 630 000,00	0,00	350 000,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales						
Action : Canal Seine-Nord Europe						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-641B06	Participation au financement du Canal Seine-Nord Europe	PPI	10 000,00			
			10 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales						
Action : Recettes et dépenses diverses						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-642C02	Aménagement de la zone portuaire de Boulogne sur Mer	DDAE/SDT			1 441 000,00	
				0,00	1 441 000,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2023 (€)	CP prévus 2024 (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 et ultérieurs (€)
2023	3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	C01-331A02	Maintenance de la base de loisirs d'Olhain	331A-AP23-MB	100 000,00	60 000,00	40 000,00			
		Total Base de loisirs d'Olhain					100 000,00	60 000,00	40 000,00	0,00	0,00
	5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Déploiement du Très Haut Débit	C01-681C01	Déploiement du Très Haut Débit	681C-AP23-SE	5 800 000,00	1 600 000,00	1 200 000,00	1 100 000,00	1 000 000,00	900 000,00
		Total Déploiement du Très Haut Débit					5 800 000,00	1 600 000,00	1 200 000,00	1 100 000,00	1 000 000,00
	6 ACTION ECONOMIQUE	Tourisme	C01-941C01	Projets touristiques stratégiques	941C-AP23-SE	675 000,00	350 000,00	300 000,00	25 000,00		
			C01-942B01	Innovation touristique	942B-AP23-SE	300 000,00	200 000,00	100 000,00			
		Total Tourisme					975 000,00	550 000,00	400 000,00	25 000,00	0,00
	8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales	C01-642C02	Aménagement de la zone portuaire de Boulogne sur Mer	642C-AP23-SE	241 000,00	241 000,00				
			Total Infrastructures portuaires et fluviales					241 000,00	241 000,00	0,00	0,00
	Total général						7 116 000,00	2 451 000,00	1 640 000,00	1 125 000,00	1 000 000,00

Annexe 3

Nouvelles affectations

Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation
C01-331A02	Parc départemental d'OLHAIN - Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse de la salle de réunion	100 000

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2023

2^{ème} Commission :

Solidarités humaines

Réunion du 9 janvier 2023

Adoption du référentiel budgétaire et comptable M.57 à compter de l'exercice budgétaire 2023

Jusqu'à présent régi par l'instruction budgétaire et comptable des départements M.52, le Département du Pas-de-Calais a décidé d'adopter de manière anticipée le référentiel M.57, dont la généralisation à l'ensemble des catégories de collectivités locales est prévue pour l'exercice 2024.

Le référentiel M.57 comprend une nomenclature fonctionnelle qui permet de ventiler par politique publique (ou par secteur d'activité) l'ensemble des crédits ouverts au budget en dépenses comme en recettes. Par rapport à la nomenclature fonctionnelle M.52 qui ne s'applique qu'aux départements, la codification fonctionnelle M.57 connaît quelques évolutions pour tenir compte des spécificités des différentes entités du secteur public local.

<i>Nomenclature fonctionnelle M.52</i>	<i>Nomenclature fonctionnelle M.57</i>
Fonction 0 <i>Services généraux</i>	Fonction 0 <i>Services généraux</i>
Fonction 1 <i>Sécurité</i>	Fonction 1 <i>Sécurité</i>
Fonction 2 <i>Enseignement</i>	Fonction 2 <i>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</i>
Fonction 3 <i>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</i>	Fonction 3 <i>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</i>
Fonction 4 <i>Prévention médico-sociale</i>	Fonction 4 <i>Santé et action sociale</i>
Fonction 5 <i>Action sociale</i>	Fonction 5 <i>Aménagement des territoires et habitat</i>
Fonction 6 <i>Réseaux et infrastructures</i>	Fonction 6 <i>Action économique</i>
Fonction 7 <i>Aménagement et environnement</i>	Fonction 7 <i>Environnement</i>
Fonction 8 <i>Transports</i>	Fonction 8 <i>Transports</i>
Fonction 9 <i>Développement économique</i>	Fonction 9 <i>Fonction de réserve</i>

A titre d'exemples :

- L'économie sociale et solidaire, imputée en M.52 en fonction 0 *Services généraux* compte tenu de son caractère non ventilable, relève en M.57 de la fonction 6 *Action économique*.
- Les fonctions M.52 4 *Prévention médico-sociale* et 5 *Action sociale* fusionnent en M.57 en une fonction unique 4 *Santé et action sociale*.
- La voirie départementale, imputée en M.52 en fonction 6 *Réseaux et infrastructures*, relève en M.57 de la fonction 8 *Transports*.

Afin d'assurer la lisibilité et la comparabilité des données d'un exercice à l'autre malgré le changement de nomenclature fonctionnelle, les données relatives au BP 2022 qui figurent dans les tableaux ci-après ont été transposées au format M.57.

La 2^{ème} Commission « Solidarités humaines » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre des actions de promotion de la santé et de protection maternelle et infantile, au titre des allocations de solidarité (APA, PCH, RSA) et au titre des actions en faveur de la protection de l'enfance et des interventions en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des publics bénéficiaires de mesures d'insertion sociale ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat**, à travers certaines actions en faveur du logement social ;
- **Fonction 8 : transports**, au titre du transport scolaire des élèves en situation de handicap.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	2 039 000,00		2 804 500,00	600 000,00
	Enfance et Famille	265 918 205,00	10 391 492,00	308 294 820,00	10 648 191,00
	Immobilier MDS	14 000,00		14 000,00	
	Moyens Généraux - action sociale	159 272,32		120 000,00	
	Personnes âgées	263 372 825,00	84 902 000,00	271 513 360,00	101 631 278,00
	Personnes handicapées	177 248 320,00	16 970 000,00	191 953 000,00	23 044 000,00
	Politiques d'inclusion durable	348 192 961,50	11 676 534,00	338 604 154,20	11 576 419,00
	Prévention Santé	192 000,00	87 125,00	216 000,00	550 000,00
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	258 182,00		248 773,00	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Politiques d'inclusion durable	68 000,00		68 000,00	
8 TRANSPORTS	Transports scolaires	6 010 000,00	550 000,00	6 010 000,00	437 000,00
Total Fonctionnement		1 063 472 765,82	124 577 151,00	1 119 846 607,20	148 486 888,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	20 000,00		150 000,00	
	Enfance et Famille	4 618 406,51	2 250,00	8 549 815,31	2 250,00
	Personnes âgées	90 000,00		300 000,00	300 000,00
	Personnes handicapées	5 596 883,00		5 245 822,00	
Total Investissement		10 325 289,51	2 250,00	14 245 637,31	302 250,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

I. Le contexte qui a présidé à la construction du budget

Le contexte global est celui d'une crise énergétique et économique, marquée par le retour de l'inflation, qui aggrave les difficultés préexistantes et a des conséquences sociales importantes. Dans un contexte financier qui demeure contraint, le Département doit faire preuve de résilience, en innovant, en adaptant ses réponses de politique publique, à moyen et long termes auprès des publics vulnérables et fragilisés, tout en demeurant soucieux de la juste utilisation de la dépense sociale.

Ainsi, le Département, en sa qualité de chef de file des solidarités humaines, doit plus que jamais être en mesure de répondre à une dépense sociale accrue, sous l'effet conjugué de besoins croissants ou d'évolutions législatives et réglementaires, tant pour les personnes âgées ou handicapées qu'en matière de protection de l'enfance et d'insertion.

Face à ces enjeux, en sa qualité de collectivité de proximité, le Département entend être présent pour amortir les chocs et accompagner les transitions à venir ; tel est bien le sens du projet de mandat voté en 2022 (cf. 1.3 ci-après).

Après la crise due à la COVID 19, les finances départementales ont bien résisté grâce à la bonne tenue des DMTO et à la stabilisation du nombre de bénéficiaires du RSA.

La tendance pour l'avenir apparaît toutefois plus préoccupante. Le contexte inflationniste qui se traduit par une dégradation du pouvoir d'achat des ménages, cumulé à la mise en œuvre de dépenses supplémentaires largement contraintes, pèsent inéluctablement sur le niveau attendu des dépenses sociales. 2023 et les années suivantes s'annoncent donc sous de moins bons auspices, l'inflation pouvant se faire sentir plus durement encore, par une montée des précarités et de la pauvreté.

Dans son rapport annuel sur les finances publiques locales, la Cour des comptes constate en effet, que « *les marges de manœuvre des collectivités territoriales se sont amenuisées, fin août 2022, alors qu'elles bénéficiaient précédemment d'une situation favorable* ».

Ainsi, confrontées depuis plusieurs mois à une flambée inédite des prix et des coûts de l'énergie qui se répercutent sur les dépenses de fonctionnement, les perspectives financières s'avèrent incertaines, alors même que les dépenses sociales sont en évolution constante.

1.1. Un contexte contraint marqué par un niveau d'inflation important, rendant toutes projections difficiles

La crise sanitaire semble derrière nous, même si ses effets se font encore sentir, surtout pour les publics les plus vulnérables qui sont précisément ceux que le département accompagne.

Le contexte actuel se traduit par de fortes contraintes (hausse des coûts de l'énergie, renchérissement des prix des matières premières, des denrées, des taux d'intérêts en forte évolution, des mesures salariales...) qui se répercutent inéluctablement sur le budget 2023 du Département qui cumule de manière contrastée :

- une hausse des dépenses imposées et décidées unilatéralement par l'Etat, avec une compensation partielle (avenant 43, Ségur, dégel du point d'indice de la fonction publique, SMIC, revalorisation salariale des assistants familiaux employés par le Département, en application de la loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance...) ;
- une suppression de la dynamique des ressources pour lesquelles n'est assurée ni stabilité, ni visibilité à long terme,

restreignant ainsi les marges de manœuvre de la collectivité.

Ainsi, comme le précisait la Cour des comptes dans son rapport annuel sur les finances locales pour 2021, le poids des dépenses sociales dans les budgets des départements peut faire craindre une explosion des dépenses, en cas de nouvelle crise.

1.2 Des politiques sociales dont l'évolution est marquée par des tendances lourdes ou des décisions nationales à fort impact

Une enveloppe de près de 30 M€ a été inscrite au budget supplémentaire 2022 pour permettre au Département de supporter de nouvelles dépenses sociales, résultant des revalorisations salariales au bénéfice des :

- professionnels des SAAD de la branche de l'aide à domicile (avenant 43) ;
- professionnels des ESMS éligibles aux mesures Ségur : personnels socio-éducatifs et soignants (avril 2022) ;
- agents départementaux éligibles au Ségur ;
- personnels rémunérés au SMIC

ainsi que du relèvement du point d'indice de 3,5%, à compter du 1^{er} juillet 2022 et de la revalorisation de la rémunération des assistants familiaux, à compter du 1^{er} septembre 2022, suite au décret du 31 août 2022, pris en application de la loi « Taquet ».

Si le Département a consacré un « bouquet de dépenses » conséquent en 2022 pour soutenir la mise en place de ces dispositifs réglementaires, leur effet « en année pleine » se traduira par une évolution substantielle du budget 2023.

D'autres actions, y compris celles élaborées dans le cadre de contractualisations proposées par l'Etat, sans garantie sur la pérennité de leur financement, devront être mises en œuvre à moyen et long termes, impactant les finances du Département.

➤ **Les politiques liées à l'autonomie des personnes âgées et handicapées**

Depuis plusieurs années, l'environnement législatif autour des politiques en faveur des personnes âgées ou handicapées est en pleine mutation.

Selon une étude de la Banque postale, à plus long terme, le vieillissement de la population pèsera lourdement sur les dépenses départementales dédiées à l'APA. A l'échelle nationale, les personnes âgées dépendantes, d'au moins 75 ans, qui étaient 1,8 million en 2015 seraient en augmentation de 80%, pour atteindre 3,3 millions en 2050, selon les estimations.

Autant dire que le vieillissement de la population reste un véritable enjeu pour les années à venir et qu'il s'avère nécessaire pour les finances départementales de prendre en charge cette évolution, au côté de la CNSA dont la présence est toutefois renforcée.

➤ **Les mesures en faveur de la protection de l'enfance**

S'agissant de l'accueil familial, les conditions de rémunération des assistants familiaux employés par le Département ont été revalorisées, suite à la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants et à la publication du décret n° 2022-1198 du 31 août 2022, à compter du 1^{er} septembre 2022, entraînant une augmentation du poste de dépenses consacrées aux assistants familiaux de l'ordre de 12 M€.

➤ **Les mesures d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi et le RSA**

Sous l'effet conjugué de la mise en œuvre des politiques d'insertion mises en place par le Département et du contexte lié au marché du travail, l'enveloppe de l'allocation RSA est proposée en diminution pour 2023, dans le prolongement de la trajectoire observée en 2022.

Cette hypothèse ne tient toutefois pas compte du projet de refonte des minimas sociaux envisagé par le Gouvernement.

Le durcissement des règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi, conséquence de la réforme de l'assurance chômage, ainsi que les effets de la crise pourraient freiner la dynamique positive constatée sur le RSA.

➤ **Le prolongement des stratégies de prévention et de protection de l'enfance et de lutte contre la pauvreté**

La contractualisation de la protection de l'Enfance devrait être poursuivie en 2023, incluant le soutien de l'Etat aux Départements pour la généralisation de l'accompagnement des jeunes majeurs.

Dans le prolongement de la stratégie de lutte contre la pauvreté 2017-2022, un « pacte des solidarités » devrait être signé début 2023 entre l'Etat et les collectivités, reposant sur quatre priorités :

- La prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge ;
- L'accès à l'emploi ;
- La lutte contre la grande exclusion ;
- La transition écologique

1.3 Un projet de mandat 2022-2027 pour répondre aux défis posés aux politiques de solidarité

A la fin de l'année 2022, le Département s'est doté de son **projet de mandat**, décliné en trois pactes : pactes des solidarités territoriales, des réussites citoyennes et des solidarités humaines.

Reflet des attentes des citoyens, des partenaires et des agents du Département recueillies dans le cadre de la démarche de concertation du premier semestre 2022, le **pacte des solidarités humaines**, voté par le Conseil départemental le 12 décembre 2022, a pour ambition de poser l'ensemble des engagements départementaux en matière de solidarités humaines, de manière synthétique, cohérente et accessible au plus grand nombre.

Ainsi, le pacte des solidarités humaines pose 16 ambitions, pour répondre à quatre grands défis :

- Agir pour une société qui reconnaît la place de chacun, parce que le Département est convaincu de la nécessité d'accueillir et de reconnaître chaque personne, avec ses singularités, pour répondre à la complexité des parcours de vie,
- Etre aux côtés de chacun dans les moments de fragilité parce que, de l'enfance au grand âge, le Département aide à faire face aux difficultés, ponctuelles ou plus durables, que chacun est amené à rencontrer au cours de sa vie,
- Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement de tous les publics, quels que soient le lieu ou la forme de cet accueil, car c'est une condition essentielle à l'épanouissement de ces personnes et à la réussite de leur prise en charge,
- Fédérer pour développer les solidarités parce que le Département ne saurait agir sans l'important réseau de compétences et de savoir-faire des femmes et des hommes engagés au quotidien auprès des personnes les plus vulnérables.

II. Le budget des solidarités

Les crédits déployés en faveur des politiques des solidarités relèvent de deux commissions : « **Attractivité départementale et emploi** » (1^{ère} Commission), « **Solidarités humaines** » (2^{ème} Commission).

2.1 La répartition des crédits par commission

Les crédits proposés à l'occasion du vote du présent Budget primitif se répartissent comme suit :

Dépenses	"Attractivité départementale et emploi" (1 ^{ère} COM)	"Solidarités Humaines" (2 ^{ème} COM)	Total
Fonctionnement	27 199 064 €	1 119 846 607 €	1 147 045 671 €
Investissement	-	14 245 637 €	14 245 637 €
Recettes	"Attractivité départementale et emploi" (1 ^{ère} COM)	"Solidarités Humaines" (2 ^{ème} COM)	Total
Fonctionnement	5 100 000 €	148 486 888 €	153 586 888 €
Investissement	-	302 250 €	302 250 €

2.2 L'évolution de BP à BP

Dans sa globalité, le budget des solidarités 2023 évolue en dépenses et recettes comme suit :

	(En M€)	BP 2022	BP 2023	Evol en M€	Evol en %
Dépenses	Fonctionnement	1 089,6	1 147,0	57,4	5,3%
	Investissement	10,3	14,2	3,9	37,9%
Recettes	Fonctionnement	129,7	153,6	23,9	18,4%
	Investissement	0,002	0,3	0,3	NS

En dépenses de fonctionnement, le budget des solidarités s'établit à hauteur de **1 147 M€**, en progression de 57,4 M€ par rapport au Budget primitif 2022.

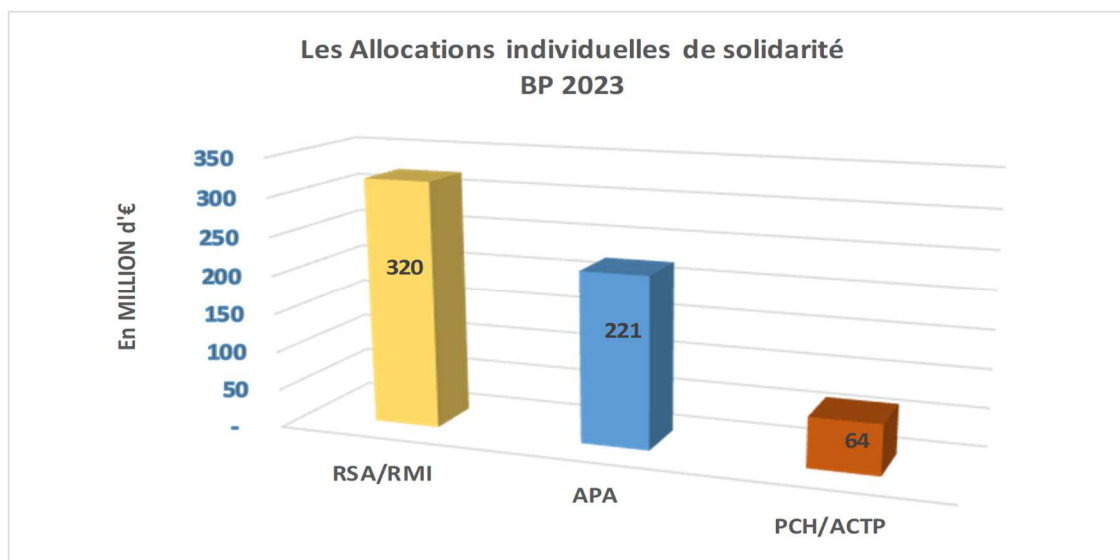
Ce projet de budget enregistre une hausse de 5,3% par rapport à 2022.

Côté recettes de fonctionnement, évaluées à la somme de **153,6M€**, elles ressortent en progression de 23,9 M€, soit + 18,4%.

En dépenses d'investissement, un volume de crédits de **14,2 M€** est proposé, en hausse de 3,9 M€, ce qui témoigne de l'effort consenti par le Département en direction des établissements sociaux et médico-sociaux des secteurs de l'enfance et du handicap, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle d'investissement.

2.3 Focus sur les allocations individuelles de solidarité (AIS)

Avec un montant prévisionnel de **605 M€**, les Allocations Individuelles de Solidarité¹, (que sont l'APA, la PCH d'une part, et le RSA, en baisse par rapport à l'an dernier, d'autre part) représentent 53% du budget de fonctionnement des solidarités.



De BP à BP, l'APA progresse de 9 M€, soit (+4,3%), la PCH de 4,8 M€, soit (+ 9,5%), tandis que le montant des crédits portant sur le RSA diminue de 10 M€ (-3%).

Indépendamment de ces évolutions, la question centrale du reste à charge lié aux trois allocations individuelles de solidarité (AIS) est insuffisamment prise en compte par l'Etat à ce jour. Le reste à charge du Département demeure important, alors que ces dépenses relèvent davantage de la solidarité nationale. Les modalités de financement de ces trois AIS demeurent donc un point central de la pérennité du modèle financier des Départements.

2.4 La répartition des crédits par politique publique

❖ En dépenses de fonctionnement

Politiques publiques (en M€)	BP 2022	BP 2023	Evol en M€
Politiques d'inclusion durable (*)	374,4	365,9	- 8,5
Enfance famille et PMI	265,9	308,5	42,6
Personnes âgées	263,4	271,5	8,1
Personnes handicapées	177,2	192,0	14,7
Prévention santé	0,2	0,2	
Partenariats transversaux et autres	2,5	2,9	0,5
Transports des élèves en situation de handicap	6,0	6,0	-
Total général	1 089,6	1 147,0	57,4

(*) : En 2022, suite à une réorganisation des services, les crédits « jeunesse » ont été transférés au Pôle Réussites Citoyennes.

¹ Les allocations individuelles de solidarité (AIS) devraient être exclues du périmètre du mécanisme de « modération » des dépenses tel que prévu par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

Les dépenses de fonctionnement des solidarités telles qu'exposées ci-dessus sont couvertes par des recettes inscrites à hauteur de **153,6 M€**, soit une progression de 23,9 M€.

❖ En recettes de fonctionnement

Politiques publiques (en M€)	BP 2022	BP 2023	Evol en M€
Autonomie	102,0	125,2	23,3
Insertion	16,8	16,7	-0,1
Enfance et famille	10,4	10,6	0,3
Actions et partenariats transversaux	-	0,6	0,6
Transports des élèves en situation de handicap	0,6	0,4	-0,1
Total général	129,7	153,6	23,9

Dans le champ de l'autonomie, les dépenses qui évoluent de près de 23 M€ sont compensées par des recettes provenant de la CNSA, à la différence des dépenses nouvelles relevant des politiques de l'enfance (+ 42,6 M€) qui ne sont que très partiellement couvertes par des recettes de l'Etat.

❖ Les principaux postes de dépenses et de recettes par politique publique

2.4-1 Dans le champ de l'inclusion durable

○ Côté dépenses

Globalement, les crédits dédiés aux politiques d'inclusion durable, à hauteur de **365,9 M€**, sont proposés en baisse de 8,5 M€². Cette diminution de crédits résulte essentiellement d'une baisse de l'enveloppe prévisionnelle du RSA (-10 M€) par rapport à l'exercice 2022.

Les crédits en faveur des contrats aidés enregistrent, quant à eux, une progression de + 1 M€ par rapport à 2022.

S'agissant du FSL, les crédits augmentent de 0,4 M€ pour atteindre la somme de 5 M€ en 2023.

○ Côté recettes

Les dispositifs relatifs aux politiques d'inclusion durable financés par des recettes d'un montant de **16,7 M€** proviennent essentiellement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (7,5 M€), du FSE (5,1 M€) et du Logement d'abord (2 M€).

S'agissant du RSA, l'allocation est principalement financée par :

- le transfert d'une fraction de la TICPE dont le caractère atone de cette garantie financière contraste avec le dynamisme des dépenses qu'il finance,
- le FMDI,
- d'autres fonds créés en loi de finances pour soutenir l'action sociale des départements et réduire le reste à charge des AIS (cf. infra.)

² Les crédits dans le champ de l'inclusion durable ont diminué de 6,6 M€ dont 7 M€ au titre du RSA, lors du vote du BS 2022.

2.4.2 Dans le champ de l'enfance et famille

o *Côté dépenses*

Les propositions de crédits au titre de l'enfance et famille ressortent à **308,5 M€**, en progression de 42,6 M€ par rapport à l'exercice précédent, dont 18 M€³ financés au budget supplémentaire 2022. Cette évolution de crédits s'explique essentiellement par la mise en place des mesures nouvelles ci-après, dont certaines ont pris effet courant de l'année 2022 :

- Hébergement en établissement : + 21,9 M€ dont 7,2 M€ inscrits au BS 2022. Ces crédits intègrent :
 - l'ouverture de places supplémentaires d'accueil dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence décidé en fin d'année 2021 (MECS 62), afin de renforcer l'offre dans un contexte de tension, de répondre à la saturation du dispositif d'accueil et d'apporter une solution adaptée à chaque enfant confié,
 - l'augmentation du taux d'évolution des dépenses des ESMS⁴ à hauteur de 3%, tenant ainsi compte du contexte économique fortement inflationniste (*cf. délibération du Conseil départemental séance tenante*),
 - la revalorisation salariale de certains professionnels, en application du Ségur de la santé (hors taux d'évolution),
 - le renforcement des accueils en établissements belges
- Accueil familial : + 14,4 M€ dont 7,6 M€ au titre du BS 2022. Ces crédits prennent en compte :
 - la revalorisation de la rémunération des assistants familiaux, suite à la loi Taquet et au décret n°2022-1198 du 31 août 2022 pris en son application, conformément à la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022,
 - l'hypothèse de revalorisation du SMIC de 2% respectivement au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de l'année 2023
- Mesures d'AEMO : + 3,6 M€ dont 0,7 M€ au titre du BS 2022 portant sur :
 - la création de 305 mesures supplémentaires dont 155 classiques et 150 renforcées, au 1^{er} avril 2023,
 - la revalorisation salariale de certains professionnels, en application du Ségur de la santé (hors taux d'évolution),
 - l'augmentation du taux d'évolution des dépenses des ESMS à hauteur de 3%, tenant ainsi compte de l'inflation
- La revalorisation salariale des professionnels relevant de la branche « aide à domicile », c'est-à-dire les techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF) et les auxiliaires de vie sociale (AVS), en application de l'avenant 43 : + 1,2 M€, (dont 1 M€ au BS)
- La revalorisation des frais kilométriques pour le transport des enfants confiés à l'ASE, intégrant l'effet volume : + 0,8 M€ (dont 0,8 M€ inscrit au BS)

o *Côté recettes*

Les recettes au titre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) sont proposées à hauteur de **10,6 M€**, en quasi-reconduction par rapport à l'exercice précédent. Une recette complémentaire de l'Etat, au titre du Ségur, de 4,7 M€ a été inscrite au BS 2022.

³ Ces crédits s'entendent hors remboursement d'un trop perçu au titre de la vaccination inscrit au BS pour un montant de 1,6 M€.

⁴ Le taux d'évolution des dépenses des ESMS impacte directement les dépenses d'aide sociale à l'hébergement (secteurs de l'enfance, du handicap et des personnes âgées) et d'APA en EHPAD. Ces dernières années, le Département appliquait un taux d'évolution à 0%, tout en proposant des accompagnements financiers ciblés.

La structuration des recettes diffère par rapport à l'exercice antérieur, tenant ainsi compte des éléments repris ci-après :

- Aucune recette n'a été budgétée, à ce stade, au titre du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE) qui s'achève au 31 décembre 2022 et qui générerait 5,9 M€. Le projet de loi de finances 2023 prévoit néanmoins la poursuite de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance. Un nouveau contrat et les financements associés pourraient alors intervenir en 2023.
- Une nouvelle recette de l'Etat est proposée à hauteur de 6,1 M€, au titre du Ségur, pour les professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux intervenant dans le champ de l'enfance, en contrepartie des coûts supportés par le Département.

2.4.3 Dans le champ de l'autonomie

○ *Côté dépenses*

Le budget dédié à l'autonomie des personnes âgées et celles en situation de handicap d'un montant de **463,5 M€** ressort en progression de 22,8 M€ par rapport à l'an dernier, dont 12,2 M€ financés au titre du budget supplémentaire 2022.

La répartition des crédits proposés au budget primitif s'établit comme suit :

- Personnes âgées (**271,5 M€**) : + 8,1 M€, dont 5,5 M€ votés au BS 2022
- Personnes en situation de handicap (**192 M€**) : + 14,7 M€ dont 6,7 M€ au BS

Le taux d'évolution des dépenses est fixé à 3%, selon délibération subséquente, afin de tenir compte de l'inflation. Il s'applique aux ESMS de compétence départementale, à l'exception des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), en raison des financements déjà consentis ces dernières années (avenant 43) et à venir (tarif plancher porté à 23€ intégralement financé par l'Etat, dotation qualité). Pour les SAAD, c'est ainsi un taux d'évolution de 1,5% qui est retenu, à compter du 1^{er} janvier 2023.

S'agissant de la politique en faveur **des personnes âgées**, les principales augmentations sont concentrées essentiellement sur :

- l'APA à domicile qui s'établit à 169,1 M€ (+ 7,5 M€)⁵ dû principalement à la mise en œuvre de la revalorisation salariale des SAAD, au taux d'évolution des dépenses fixé à 1,5% et à la baisse d'activité,
- l'hébergement institutionnel qui s'élève à 88,1 M€ (+ 1,9 M€), compte tenu du taux d'évolution des dépenses des ESMS à hauteur de 3%, des mesures nouvelles et de la revalorisation de la valeur nette point GIR.

S'agissant de la politique en faveur **des personnes en situation de handicap**, l'évolution des crédits s'explique essentiellement par l'augmentation :

- des dépenses relatives à l'hébergement institutionnel à hauteur de 103,9 M€ (+ 8,5 M€) dont 4,2 M€ votés au BS 2022, due au taux d'évolution des dépenses des ESMS fixé à 3%, et à la revalorisation salariale de professionnels, en application du « Ségur de la santé » (hors taux d'évolution) ;
- de l'allocation PCH d'un montant de 55,6 M€ (+ 4,8 M€), dont 2,5 M€ inscrits au BS (avenant 43 et nouveaux bénéficiaires potentiels...) ;
- des dépenses liées au soutien et à l'accompagnement des personnes handicapées et leurs aidants, à hauteur de 1 M€, correspondant à la prestation d'Aide à la Vie Partagée (AVP), (+ 1 M€).

⁵ Dont 5,6 M€ inscrits au BS 2022 justifiés par les revalorisations salariales des SAAD et un ajustement à la baisse de l'activité.

○ *Côté recettes*

Ces propositions de dépenses sont couvertes par des recettes inscrites à hauteur de **125,2 M€** dont **101,6 M€** au titre des personnes âgées, **23 M€** au titre des personnes en situation de handicap, correspondant à des dotations provenant de la CNSA, et **0,6 M€** au titre de la prévention santé.

Depuis quelques années, la volonté de pilotage national est manifeste et se traduit par la présence croissante de la CNSA au financement des politiques en faveur des personnes âgées et en situation de handicap.

Outre les traditionnelles participations au titre de la PCH et de l'APA, les recettes en provenance de la CNSA se sont, en effet, diversifiées.

❖ **En dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sollicitées au Budget primitif s'élèvent globalement à **14,2 M€**, en hausse de 3,9 M€.

Dépenses d'investissement	Crédits de paiement (CP) en M€
Enfance et famille	8,4
Protection maternelle et infantile	0,1
Aide à la Vie partagée	0,3
Personnes handicapées	5,2
Centres sociaux	0,2
Total général	14,2

La répartition des crédits s'établit comme suit :

- S'agissant des ESMS concourant à la protection de l'enfance, **8,4 M€** de crédits de paiement (CP) sont proposés, dont 4,9 M€ pour les nouveaux projets initiés dans le cadre du plan d'urgence.
- S'agissant des ESMS pour les personnes en situation de handicap : **5,2 M€** de crédits de paiement pour financer à la fois les « coups partis » (4,5 M€) et un nouveau projet (0,7 M€).
- S'agissant de l'Aide à la Vie Partagée (AVP), des crédits de paiement sont prévus, à hauteur de **0,3 M€**, compensés par une recette d'un montant identique.

III. Les crédits relevant du périmètre de la 2^{ème} commission

Fonction 4 : santé et action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Recette	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	Actions transversales	392 000,00				
		Partenariats transversaux	2 412 500,00	600 000,00	150 000,00		
	Actions et partenariats transversaux	2 804 500,00	600 000,00	150 000,00	0,00		
	Enfance et Famille	Accueil familial		127 626 920,00	10 048 191,00		
			Accueil institutionnel permanent	130 131 000,00		8 371 815,31	
			Actions complémentaires en faveur de l'enfance	5 936 000,00		10 000,00	2 250,00
			Mesures de protection à domicile	20 265 000,00			
			Prévention Enfance	20 459 400,00			
			Protection maternelle infantile et planification	3 344 000,00	600 000,00	168 000,00	
			Ressources humaines - Développement des compétences	30 000,00			
			Subventions - soutien aux solidarités	502 500,00			
			Enfance et Famille	306 294 820,00	10 648 191,00	8 549 815,31	2 250,00
		Immobilier MDS	Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses		14 000,00		
	Immobilier MDS			14 000,00	0,00	0,00	0,00
	Moyens Généraux - action sociale	Recettes et dépenses diverses		120 000,00			
			Moyens Généraux - action sociale	120 000,00	0,00	0,00	0,00
	Personnes âgées	Accueil familial - personnes âgées		468 100,00	20 000,00		
			Accueil institutionnel permanent - personnes âgées en établissement	88 085 000,00	8 985 000,00		
			Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PA	177 695 000,00	89 230 000,00		
			Nouveaux modes d'accueil - personnes âgées	160 000,00			
			Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants	5 105 260,00	3 396 278,00	300 000,00	300 000,00
			Personnes âgées	271 513 360,00	101 631 278,00	300 000,00	300 000,00
	Personnes handicapées	Accueil familial - personnes handicapées		3 800 000,00	200 000,00		
			Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées	103 884 000,00	1 170 000,00	5 245 822,00	
			Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PH	56 220 000,00	20 880 000,00		
			Nouveaux modes d'accueil - personnes handicapées	27 032 000,00			
			Soutien et accompagnement aux personnes handicapées et aux aidants	1 017 000,00	794 000,00		
		Personnes handicapées	191 953 000,00	23 044 000,00	5 245 822,00	0,00	
	Politiques d'inclusion durable	Allocations individuelles - Revenu de solidarité		320 281 000,00	2 000 000,00		
			Dispositifs d'accompagnement	7 181 235,00			
			Insertion	160 000,00	7 536 157,00		
			Logement	7 163 419,20	2 040 262,00		
			Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion	1 500 000,00			
		Soutien en faveur de la Jeunesse	2 118 500,00				
		Subventions - soutien aux solidarités	200 000,00				
		Politiques d'inclusion durable	338 604 154,20	11 576 419,00	0,00	0,00	
Prévention Santé	Actions santé		216 000,00	550 000,00			
		Prévention Santé	216 000,00	550 000,00	0,00	0,00	
Ressources Humaines - prévention médico-sociale	Développement des compétences - personnel secteur médico-social		248 773,00				
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	248 773,00	0,00	0,00	0,00		

1. Actions et partenariats transversaux

Actions transversales : 392 000€

➤ **Dispositif CESU préfinancé (C02-503A12) : 130 000€**

Il est proposé de reconduire les crédits au titre du dispositif Chèque Emploi Service Universel (CESU), à l'identique de l'exercice 2022, 130 000€.

➤ **Dispositif modernisation des moyens de paiement des aides financières individuelles (CO2-503A16) : 262 000€**

Suite à la restructuration des Agences du trésor public et à la mise en place de nouveaux moyens de paiement, les aides financières individuelles (secours d'urgence, Fonds d'aide aux jeunes, Aide financière personnalisée et Aide financière de l'ASE) sont financées par le biais de cartes de paiement rechargeables. Il est proposé de reconduire les crédits à l'identique de 2022, soit 262 000€.

Partenariats transversaux : 2 412 000€ en dépenses, 600 000€ en recettes en fonctionnement et 150 000€ en dépenses d'investissement

➤ **Participation au fonds de Compensation- Fonctionnement (CO2-523BO6) : 100 000€**

Le Département attribue chaque année 100 000€ à la Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH), au titre de sa participation au Fonds départemental de compensation du handicap.

➤ **PCH Aide au fonctionnement de la MDPH (CO2-523BO9) : 2 100 000€ en dépense et 600 000€ en recette de fonctionnement**

La convention actuelle arrivant à échéance le 31 décembre 2022, de nouvelles modalités fixeront les termes du partenariat, à effet du 1^{er} janvier 2023, suite à délibération à intervenir.

La nouvelle convention de gestion a pour objet d'actualiser, de préciser les apports du Département au fonctionnement de la MDPH, de clarifier les relations avec les différents services de la collectivité et de permettre une meilleure lisibilité des coûts de fonctionnement.

La subvention d'équilibre à la MDPH proposée, pour 2023, à hauteur de 2 100 000€ inclut les crédits liés à la masse salariale des personnels mis à disposition de la MDPH qui feront l'objet d'une refacturation.

En neutralisant ces écritures liées à la mise à disposition de personnel, le montant de la subvention à la MDPH progresse de 150 000€, par rapport à l'inscription budgétaire 2022, en corrélation avec le montant versé par la CNSA.

➤ **Partenariats transversaux (CO2-585FO1) : 162 500€**

Les crédits proposés intègrent la cotisation annuelle à l'IREV (institut régional de la ville) ainsi que la mise en œuvre des conventions pluriannuelles avec les têtes de réseau (URIOPSS, FAS, UDCCAS...)

➤ **Fédération départementale des centres sociaux (CO2-585GO2) : 50 000€**

Il est proposé de reconduire les crédits à l'identique de 2022 permettant de négocier une nouvelle convention pluriannuelle avec la Fédération départementale des centres sociaux.

➤ **Participations aux centres sociaux (CO2-585GO3) : 150 000€ en dépense d'investissement**

Il est proposé de créer une autorisation de programme de 150 000€ permettant l'attribution de subventions d'investissement pour la création de centres sociaux et d'espaces de vie sociale qui présenteraient un projet dans le courant de l'année 2023.

2. Enfance et famille

Accueil familial : 127 626 920 € en dépenses et 10 048 191 € en recettes en section de fonctionnement

Les assistants familiaux, agents non titulaires de la fonction publique territoriale, assurent l'accueil de 64 % des enfants confiés. Le Département a rémunéré en moyenne 1 821 assistants familiaux, par mois, sur la période allant de janvier à septembre 2022.

Les dépenses d'accueil familial représentent 41,3% du budget Enfance Famille.

L'accueil familial demeure le socle de la réponse à la prise en charge des mineurs confiés avec 3 840 enfants accueillis en moyenne mensuelle sur l'année 2022.

Le Département entend poursuivre une politique active de recrutement, notamment par le biais d'une campagne de communication afin de faire connaître le métier et de maintenir l'offre actuelle en anticipant les départs à la retraite induits par la pyramide des âges des assistants familiaux.

S'agissant de la formation, les assistants familiaux bénéficient d'une formation obligatoire de 240 h, à l'embauche, portant sur 2 axes : l'assistant familial et sa pratique, et l'enfant et sa prise en charge.

La formation continue participe à la reconnaissance du métier d'assistant familial en tant que profession sociale et vise à faire « culture commune » pour l'ensemble des assistants familiaux du Pas de Calais.

➤ **Rémunération des assistants familiaux (C02-513A01) : 99 027 420 €**

Les crédits sont proposés en augmentation de 14 386 420 €, par rapport à l'inscription budgétaire 2022.

La loi du 7 Février 2022 relative à la protection des enfants vise à améliorer le quotidien des enfants protégés. Elle a aussi pour objectif de valoriser l'exercice du métier d'assistant familial. Le décret n°2022-1198 du 31 août 2022 relatif à la rémunération des assistants familiaux et à certaines indemnités portant application de l'article 28 de la loi fixe un socle de rémunération minimale pour tous les professionnels assistants familiaux.

Par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 21 novembre 2022, de nouvelles règles de rémunération des assistants familiaux ont été définies :

- pour les accueils de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} enfants, les nouvelles modalités conduisent à une augmentation de rémunération représentant un gain net de l'ordre de 280 € pour le premier et le deuxième accueil et de l'ordre de 180 € pour le troisième accueil ;
- pour les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} enfants accueillis, les niveaux de rémunération antérieurs plus favorables ont été maintenus.

Outre l'incidence de la délibération susvisée, les crédits proposés sont également basés sur l'hypothèse d'une revalorisation du SMIC de 2%, soit 11,29 € au 1^{er} janvier et 11,52 € au 1^{er} juillet 2023, d'une part, d'un nombre constant d'enfants confiés et de nouveaux recrutements à intervenir pour compenser les départs en retraite.

➤ **Allocations et remboursements divers aux assistants familiaux (C02-513A02) : 28 257 000 €**

Ces crédits correspondant aux frais engagés pour les enfants accueillis : indemnités d'entretien, frais de transports et diverses allocations (habillement, argent de poche, entretien vacances...) sont proposés en augmentation de 40 000 €, pour tenir compte essentiellement de l'augmentation du poste des transports réalisés par les assistants familiaux. Pour mémoire, le barème de remboursement des frais kilométriques a été majoré de 10%, compte tenu de l'augmentation des prix des carburants.

➤ **Recrutement des assistants familiaux (C02-513A05) : 52 500 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2022.

Préalablement au recrutement en tant qu'assistant familial, le candidat fait l'objet d'une évaluation psychologique. Cette évaluation se décline en deux rencontres, au cabinet du psychologue ou au domicile de l'assistant familial (le conjoint et les enfants sont également rencontrés).

Depuis 2021, cette mission d'évaluation psychologique est réalisée par des psychologues libéraux. Cette externalisation a permis de recentrer les activités des psychologues territoriaux sur le suivi des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

➤ **Prestations annexes à la formation – assistantes familiales (C02-414A02) : 290 000€**

Ces prestations regroupent les dépenses correspondant aux frais de déplacement des assistants familiaux en formation et aux frais annexes, dont le montant est inchangé par rapport à l'année précédente.

➤ **Recettes de l'Aide Sociale à l'Enfance (C02-511A03) : 10 048 171 €**

Les recettes au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) correspondent notamment :

- à la participation de l'Etat, dans le cadre de la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative (SEGUR) et de la participation au titre des Mineurs Non accompagnés pour un montant de 6 089 881 € ;
- à la participation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dans le cadre de l'appel à projet « Lutte contre les addictions » pour un montant de 78 790 € ;
- au financement de la coordination des Maisons des Adolescents par l'ARS pour un montant de 79 500 € ;
- au recouvrement auprès d'autres Départements et bénéficiaires pour un montant de 2 000 000 € ;
- au recouvrement des allocations familiales pour une partie des enfants confiés (en fonction des décisions judiciaires), pour un montant de 1 400 000 €.

Accueil institutionnel permanent : 130 131 000€ en dépenses de fonctionnement et 8 371 815 € en dépenses d'investissement

L'accueil institutionnel propose des modalités de prise en charge diversifiée sous la forme d'accueil classique en internat mais aussi d'accueil de jour ou d'accueil en semi-autonomie... qui constituent un atout important pour consolider le parcours de l'enfant, soit un total de 2 614 places autorisées, gérées par 15 organismes pour les Pas-de-Calaisiens et 5 pour les mineurs non accompagnés.

➤ **Maisons d'enfants à caractère social du Pas-de-Calais (C02-513B01) : 111 860 000 €**

Le montant des crédits dédiés à la prise en charge d'enfants en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) du Pas-de-Calais évolue de 20 220 989 €, de BP à BP. Cette évolution de crédits est la traduction des mesures ci-après :

- la création de nouvelles places d'accueil prévues au titre de la période 2022-2023, dans le cadre du plan d'urgence départemental pour la protection de l'enfance ;
- la création de 10 nouvelles places d'accueil d'urgence ;
- la revalorisation tarifaire des 65 places d'accueil d'urgence, à hauteur de 30% ;
- la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative du secteur social (SEGUR) visant à renforcer l'attractivité et à améliorer les conditions de leur exercice ;
- l'application d'un taux d'évolution des dépenses des ESMS de 3% pour 2023

➤ **Maisons d'enfants à caractère social – autres départements (C02-513B02) : 7 000 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport au BP 2022. Cette proposition tient compte du niveau des dépenses réalisées en 2022. Cette dépense permet d'accompagner des jeunes dans des structures situées à proximité géographique (notamment le département du Nord), lorsqu'une solution adaptée aux besoins du jeune ne peut être trouvée dans le Pas-de-Calais.

➤ **Foyers de jeunes travailleurs (C02-513B03) : 3 417 000 €**

Cette ligne budgétaire proposée en évolution de 377 000 € permet de financer le projet déposé par l'Association Rencontres et Loisirs portant sur l'extension du dispositif tremplin duo, en partenariat avec l'Association Accueil et Relais et la MECS de Oignies, assurant ainsi l'accueil de 6 mineurs et 16 majeurs.

Cette augmentation tient également compte de :

- la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative du secteur social (SEGUR) visant à renforcer l'attractivité des métiers et à améliorer les conditions de leur exercice ;
- l'application d'un taux d'évolution des dépenses à hauteur de 3%

➤ **Etablissements belges (C02-513B04) : 2 500 000 €**

Les crédits proposés en hausse de 1 100 000 € par rapport au BP 2022 tiennent compte des dépenses effectivement réalisées au titre de l'année 2022. Les structures d'accueil en Belgique permettent l'accueil d'enfants présentant une situation particulièrement complexe.

➤ **Allocations et remboursements divers (C02-513B05) : 200 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2022.

➤ **Lieux de vie et d'accueil (C02-513B06) : 1 379 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2022.

➤ **Etablissements d'accueil mères enfants du Pas-de-Calais (C02-513C01) : 3 575 000 €**

Les crédits enregistrent une hausse de 275 000 € par rapport à l'inscription budgétaire 2022. Cette augmentation est liée à la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative du secteur social (SEGUR) et à l'application du taux d'évolution des dépenses sur la base de 3%

➤ **Etablissements d'accueil mères enfants – autres départements (C02-513C02) : 200 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2022.

➤ **Subventions d'équipement aux ESMS concourant à la protection de l'enfance (C02-513B07) : 8 371 816 €**

Cette proposition traduit la volonté de poursuivre la politique de soutien à l'investissement en direction des Maisons d'Enfants à Caractère Social, dans le cadre du plan d'urgence départemental pour la protection de l'enfance.

La politique de subventionnement permet aux organismes gestionnaires d'éviter le recours à l'emprunt et au Département d'ajuster le montant des dotations de fonctionnement versées.

L'inscription de crédits proposés permet de financer :

- ❖ **Les opérations ci-après pour lesquelles une délibération est intervenue, (« les coups partis ») : 3 524 795 €**
 - la restructuration des locaux de la MECS de Bapaume gérée par l'association Accueil et Relais (335 000€) ;
 - la restructuration de la MECS du Littoral à Sangatte gérée par l'association la Vie Active, (406 930€) ;
 - la construction de bâtiments par l'EPDEF correspondant à 35 places de MECS à Longuenesse et Nœux-les-Mines et 22 places à Saint- Nicolas-les-Arras (674 165€ intégrant le complément de travaux de la MECS La Belle Etoile) ;
 - la restructuration du Centre Maternel et de la MECS La Charmille à Sainte-Catherine gérée par l'association Accueil et Relais (675 000€) ;
 - La construction de la MECS d'Avion par l'EPDEF (1 433 700 €) ;
- ❖ **les nouveaux projets à venir pour un montant global d'AP millésime 2023 à hauteur de 10 603 732€, dont 4 847 020 € de crédits de paiement (CP 2023) répartis comme suit :**
 - MECS de Saint Etienne au Mont par l'EPDEF (2 167 000 €) ;
 - MECS de Oignies par l'ASRL (1 070 000 €) ;
 - MECS de Arques par l'association Accueil et Relais (1 610 020 €).

Actions complémentaires en faveur de l'enfance : 5 936 000€ en dépenses de fonctionnement, 10 000€ en dépenses et 2 250€ en recettes en section d'investissement

➤ **Frais d'hébergement et d'accouchement des femmes ayant demandé le secret (C02-511A01) : 53 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2022.

- **Autres dépenses spécifiques à l'aide sociale à l'enfance (C02-511A02) : 1 300 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2022. Ces dépenses concernent notamment des remboursements de frais à d'autres départements, suite à des dessaisissements.

- **Accueil par des tiers dignes de confiance (C02-513D01) : 1 405 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2022. Ils permettent le financement d'allocations versées aux tiers bénévoles et aux tiers dignes de confiance. A la date du 1^{er} août 2022, 310 tiers ont bénéficié de cette allocation.

- **Promotion de l'adoption en faveur des assistantes familiales (C02-514A02) : 158 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2022.

Depuis 2021, l'évaluation psychologique des candidats à l'agrément en vue d'adoption est externalisée auprès de psychologues libéraux. L'objectif de cette externalisation traduit la décision du Département du Pas-de-Calais de recentrer les missions des psychologues territoriaux sur les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, telles que prévues par la loi de mars 2016.

Cette ligne budgétaire est aussi le support du versement des primes et des allocations d'adoption versées aux assistants familiaux adoptants.

- **Loisirs des enfants accueillis à l'Aide sociale à l'enfance (C02-515A02) : 1 237 000 €**

Il est proposé de reconduire les dépenses à l'identique de 2022.

- **Frais de transport (C02-515A03) : 1 500 000 €**

Il est proposé de porter les crédits à 1 500 000€, en augmentation de 800 000 € par rapport à l'inscription budgétaire 2022. Cette proposition traduit le niveau des dépenses effectivement réalisées en 2022.

- **Frais médicaux (hors CMU) (C02-515C01) : 283 000 €**

Les crédits proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2022 permettent notamment le financement des consultations de psychologues libéraux.

En investissement, il est proposé la reconduction des crédits suivants :

- **Promotion de l'adoption en faveur des particuliers (C02-514A01) : 10 000 € en dépenses et 2 250 € en recettes.**

Mesures de protection à domicile : 20 265 000 €

- **Services d'action éducative en milieu ouvert à domicile (C02-513E01) : 20 265 000 €**

La planification de l'offre d'accueil et d'accompagnement de l'enfant, mise en œuvre par le Département sur la période 2019-2022, comprenait un effort significatif sur les dispositifs alternatifs

au placement. Il s'agit notamment d'améliorer les délais de mise en œuvre des accompagnements à domicile et de prévoir que ceux-ci puissent avoir, lorsque cela est nécessaire, un caractère renforcé.

Ainsi, le Département a procédé dès 2021 à une refonte de l'aide éducative afin de permettre de clarifier et de développer la mise en œuvre de mesures spécifiques.

Pour 2023, il est prévu de poursuivre cette dynamique par la création de 155 mesures d'AEMO classique et 150 mesures d'AED-AEMO renforcée et de revaloriser le coût journalier de ces mesures de l'ordre de 1 € pour l'AEMO classique (de 8 à 9 €) et de 4 € pour l'AEMO renforcée (de 35 à 39 €).

Ces crédits intègrent la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative du secteur social (SEGUR) visant à renforcer l'attractivité des métiers et à améliorer les conditions de leur exercice ainsi que l'application du taux d'évolution des dépenses de 3%.

Ces crédits sont donc proposés en augmentation de 3 618 192 €.

Prévention enfance : 20 459 400 €

La prévention demeure un enjeu important, rappelé dans le Pacte des solidarités humaines.

Le Département entend poursuivre son effort de soutien aux familles, en proposant l'inscription des crédits suivants, au titre de la prévention :

➤ **Aides financières d'aide sociale à l'enfance (C02-512A01) : 700 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2022.

➤ **Aide aux jeunes majeurs (C02-512A02) : 4 600 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2022.

➤ **Interventions à domicile (C02-512A03) : 7 580 000 €**

Cette ligne budgétaire est en nette augmentation (+ 1 201 500 €), en raison de la revalorisation salariale des professionnels des SAAD (avenant 43) visant à renforcer l'attractivité des métiers et à améliorer les conditions de leur exercice.

En 2023, il est prévu la poursuite du déploiement de l'offre « soutien périnatalité ». Ce dispositif de prévention précoce est activé par les services locaux de PMI ou le médecin territorial de PMI afin de compléter les heures d'intervention déjà financées par la Caisse d'Allocations Familiales, au titre de la naissance d'un enfant.

➤ **Actions MDS Enfance Famille (C02-512A04) : 80 000€**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2022.

➤ **AESF – Accompagnement en économie sociale et familiale (C02-512A05) : 560 000€**

160 accompagnements en économie sociale et familiale étaient en cours en septembre 2022 par l'ATPC (Association Tutélaire du Pas de Calais) et l'ADAE (Association Départementale d'Actions Educatives).

Les crédits sont proposés à hauteur de 560 000 € au titre de ces accompagnements.

➤ **Actions de soutien à la parentalité (C02-512A07) : 2 498 300 €**

Les crédits proposés en augmentation de 443 995 € permettent de financer les mesures ci-après :

- la mise en place de l'externalisation des droits de visite en présence d'un tiers pour les mineurs confiés à l'ASE, à la demande du juge des enfants ;
- la généralisation de l'offre de parrainage de proximité, l'objectif étant d'atteindre 100 parrainages ;
- le développement du soutien aux tiers dignes de confiance et aux tiers bénévoles avec la création de 50 mesures accompagnées supplémentaires ;
- l'accompagnement des familles aux conséquences d'une exposition précoce aux écrans chez les moins de 6 ans.

➤ **Allocations d'autonomie (C02-512A08) : 30 000€**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2022.

➤ **Services de prévention spécialisée (C02-512B01) : 3 390 000 €**

Les crédits sont proposés en augmentation de 393 000€ par rapport à l'inscription budgétaire 2022. Cette augmentation tient également compte de la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative du secteur social (SEGUR) visant à renforcer l'attractivité des métiers et à améliorer les conditions de leur exercice et de l'application du taux d'évolution des dépenses à hauteur de 3%

8 services de prévention spécialisée interviennent auprès des jeunes en risque de marginalisation sociale et de décrochage scolaire.

➤ **Maisons des Adolescents (C02-512B02) : 14 000€**

Les crédits proposés en reconduction par rapport à 2022 permettent le financement d'actions assurées par les deux maisons des adolescents, réparties sur 3 sites, qui accompagnent 1 863 jeunes par an.

➤ **Points Accueil Ecoute Jeunes (C02-512B03) : 196 000€**

Les crédits proposés en reconduction par rapport à 2022 permettent de financer les lieux d'accueil conviviaux pour les jeunes, les parents et les familles. Ces espaces de proximité ont une fonction d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation auprès des jeunes de 12 à 25 ans rencontrant des difficultés (conflits familiaux, mal être, échec scolaire) qui se sentent isolés ou déprimés et qui sont confrontés à des situations à risque (usage d'alcool, de cannabis, violence).

➤ **Participation au GIP – Enfance en danger (C02-512C03) : 60 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2022.

➤ **Frais de scolarité (C02-515A01) : 311 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2022.

➤ **Actions de lutte contre les violences intrafamiliales (C02-515B01) : 230 100 €**

Cette ligne budgétaire en augmentation de 20 100 € permet le financement de postes d'Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie. Un 10^{ème} professionnel sera recruté courant 2023 permettant une couverture totale du département.

➤ **Actions partenariales Enfance Famille (C02-515B03) : 210 000 €**

Les crédits proposés en légère diminution par rapport à l'inscription budgétaire 2022 permettent notamment la mise en œuvre d'actions partenariales, au titre du soutien à la parentalité.

Protection maternelle infantile et planification : 3 344 000€ en dépenses et 600 000€ en recette en fonctionnement et 168 000€ en dépenses d'investissement

➤ **Organismes conventionnés en matière de protection maternelle et infantile (C02-412A02) : 3 324 000 €**

Au-delà de l'action quotidienne des équipes PMI rattachées aux Maisons Département Solidarité (MDS), le soutien du Département en faveur de la santé de la mère et de l'enfant se traduit par des actions à destination :

- des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) gérés par l'Association La Vie Active et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public dont le financement est assuré à 20% par le Département et 80% par l'Assurance Maladie ;
- de l'association APRIS (Association de Prévention et de Réduction des Inégalités de Santé) qui intervient à la suite des bilans de 4 ans en écoles maternelles, dans le cadre de l'accompagnement des parents aux démarches de soins en cas de détection de troubles (visuels, auditifs ou du langage) chez les enfants vus en consultation dans le cadre des bilans.

Des actions initiées dans le cadre du Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2020-2022, se poursuivent en 2023. Il s'agit notamment de :

- l'amélioration de l'articulation de la PMI avec les plateformes de coopération au titre des troubles du neuro développement ;
- la réalisation de dépistage des troubles visuels par les orthoptistes ;
- l'amélioration de l'accompagnement des familles vulnérables sur le territoire du Calais grâce à l'intervention des équipes de prévention Enfance Famille (puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants).

Dans le cadre de l'appel à projets « lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives » lancé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), de nouvelles actions mises en œuvre en 2022 se poursuivront en 2023 :

- la mise en place une à deux fois par mois de consultations avancées en addictologie sur les 9 territoires de MDS ;
- la proposition, à titre expérimental, de séances individuelles et d'ateliers collectifs sur la thématique des addictions.

Les crédits sont proposés en diminution de 511 600€ par rapport à l'inscription budgétaire 2022. Cette diminution fait suite à l'achèvement de certaines actions du CDPPE, notamment l'étude portant sur l'amélioration de l'articulation entre les professionnels de PMI et la médecine de ville, à travers l'analyse des certificats du 8^{ème} jour, 9^{ème} mois et 24^{ème} mois.

➤ **Prestations annexes à la formation des assistant(e)s maternel(le)s (C02-414B02) : 10 000€**

Les dépenses correspondent au remboursement aux parents employeurs, des frais de mode de garde de remplacement pendant la formation obligatoire de leur assistant maternel.

➤ **Fonctionnement des consultations de PMI (C02-412A03) : 10 000€ en dépense et 410 000€ en recette de fonctionnement**

Les crédits proposés permettent le remboursement de frais à des communes ou associations mettant à disposition du Département des locaux pour la réalisation des consultations de nourrissons.

Ces consultations font l'objet d'un remboursement par l'Assurance Maladie. Ainsi, il est proposé d'inscrire une recette estimée à 410 000 €.

➤ **Financement des centres de planification et d'éducation familiale : (C02-413A01) : 190 000€ en recette de fonctionnement**

Depuis l'internalisation des CPEF, les consultations réalisées font l'objet d'un remboursement au Département par l'Assurance Maladie. Il est proposé d'inscrire une recette de 190 000€.

S'agissant des crédits d'investissement au titre de la protection maternelle, infantile et planification, à hauteur de **168 000 €**, ils correspondent à :

➤ **Participation à la construction de centres de PMI (C02-411A01) : 20 000 €**

Dans le cadre de la construction de centres de PMI, le montant de l'aide départementale a été fixé à 15% du montant hors taxes des travaux de construction ou d'aménagement des locaux de consultation.

Il est proposé une autorisation de programme (AP) millésime 2023 à hauteur de 120 000 € permettant de financer des projets de centres de consultations de PMI, avec une répartition des crédits de paiement (CP) : **20 000 €** en 2023 et 100 000 € en 2024.

➤ **Participation à la création de crèches et de haltes garderies (C02-411B01) : 148 000 €**

Dans le cadre de la création de structures d'accueil pour la petite enfance, le montant de l'aide départementale a été fixé à 1 600€ par place créée en crèche, 1 400€ par place créée en Multi-accueil, 800€ par place créée en halte-garderie, 400€ par place créée en garderie périscolaire.

Au 1^{er} septembre 2022, le nombre d'Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) est de 343 ce qui correspond à 6 065 places.

Il est proposé une AP millésime 2023 de 250 000 € permettant de financer des projets de création ou d'extension de structures d'accueil de la petite enfance, avec une répartition des crédits de paiement (CP) : **100 000 €** en 2023 et 150 000 € en 2024.

Des CP 2023 sont également prévus à hauteur de **48 000 €**, ce qui correspond à la subvention d'investissement accordée en 2020 pour le projet de la commune de Sallaumines.

3. Immobilier MDS

Immobilier MDS-recettes et dépenses diverses : 14 000€

➤ **Frais de fonctionnement des MDS (C02-504A04) : 14 000€**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à 2022 et permettent de financer les prestations extérieures des directions du siège ou territoriales lors de séminaires de direction.

4. Moyens Généraux-action sociale

Recettes et dépenses diverses : 120 000€

➤ **Marché de supervision (CO2-504A05) : 40 000€**

Ces crédits sont proposés en application du marché relatif aux supervisions collectives des personnels sociaux.

➤ **Dispositif tiers régulateur (CO2-504A09) : 80 000€**

La convention relative à la mise en place d'un tiers régulateur en charge de la gestion administrative des contrats d'accueil entre les accueillants familiaux et les personnes âgées et/ou les personnes en situation de handicap accueillies a été établie au regard du nombre d'accueillants familiaux agréés et d'accueillis potentiels à accompagner. Compte tenu de la diminution du nombre d'accueillants familiaux liée notamment aux départs en retraite non compensés par de nouveaux agréments (- 28 familles d'accueil entre 2021 et 2022), les crédits proposés en 2023 s'élèvent à 80 000€, soit une diminution de près de 10 000€, par rapport au BP 2022.

5. **Personnes âgées**

Pour 2023, les crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de **271 513 360 €**, soit une hausse de 3,1% par rapport au BP 2022. Les recettes sont, quant à elles, estimées à **101 631 278€**, en augmentation de 19,7% par rapport au BP 2022.

Les crédits d'investissement proposés à **300 000€** en dépenses sont compensée par une recette d'un montant identique.

Accueil familial – personnes âgées : 468 100€ en dépenses et 20 000€ en recettes de fonctionnement

L'accueil par des accueillants familiaux constitue une réponse adaptée aux personnes qui ne peuvent plus rester à domicile en raison de leur perte d'autonomie et qui néanmoins ne souhaitent pas vivre en collectivité.

Le Département compte 303 familles d'accueil pour personnes âgées et personnes en situation de handicap. Ces familles représentent un total de 222 places pour personnes âgées et 4 places mixtes, ainsi que 352 places pour personnes en situation de handicap, soit en moyenne près de 2 accueillis par accueillant familial.

➤ **Frais de placement familial pour personnes âgées (CO2-538C01) : 400 000€**

Suite à la modification du décompte des personnes accueillies reposant dorénavant sur leur statut (en qualité de personnes âgées ou en situation de handicap) et non plus sur leur âge (plus ou moins de 60 ans), conséquence de la migration du système d'information (de CTI à Genesis), depuis le 1^{er} avril 2022, un rééquilibrage des crédits entre les lignes budgétaires personnes âgées (en baisse) et personnes en situation de handicap (en hausse) a été réalisé.

➤ **Frais de formation des familles d'accueil (CO2-538C02) : 68 100€**

Les crédits sont en diminution par rapport à 2022, en raison des retards et décalages de formations, suite à la crise sanitaire, qui n'ont pas encore été totalement résorbés. Cette situation empêche la programmation des sessions de formation selon le même rythme que les années précédentes.

Les recettes sont proposées à hauteur de 20 000€, en diminution, compte tenu des ajustements liés à la nouvelle répartition entre les secteurs personnes âgées et personnes en situation de handicap évoquée ci-dessus.

Accueil institutionnel permanent – personnes âgées en établissement : 88 085 000€ en dépenses et 8 985 000€ en recettes en section de fonctionnement

➤ **Hébergement en maison de retraite - PA (C02-538D01) : 32 195 000€**

Les crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de 32 195 000€, soit une hausse de 1,2% par rapport au BP 2022.

Cette variation est la traduction des éléments ci-après :

- l'augmentation du taux d'évolution des dépenses de fonctionnement des ESMS (EHPAD, Résidences Autonomie, Unités de Soins Longue Durée), à hauteur de 3%, afin d'accompagner les gestionnaires d'établissements pour personnes âgées, dans l'actuel contexte inflationniste (évolution des coûts de l'énergie, alimentation...);
- la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires qui impacte, depuis le 1er juillet 2022, le budget des organismes publics;
- une diminution des dépenses d'aide sociale à l'hébergement en Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), par rapport aux années précédentes.

De plus, conformément aux orientations du Pacte des Solidarités Humaines, il est prévu de poursuivre l'adaptation de l'offre des établissements par le financement de mesures nouvelles, à hauteur de 600 000€, correspondant à la :

- poursuite du développement de l'offre en direction des personnes handicapées âgées par l'ouverture d'Unités de Vie pour Personnes Handicapées Âgées (UVPHA) : 170 000€
- restructuration ou reconstruction d'EHPAD : 430 000 €

Les recettes sont, quant à elles, estimées à hauteur de 8 250 000€, en hausse de 750 000€ par rapport au BP 2022, en fonction des recettes encaissées en 2022.

➤ **Hébergement en centre de long séjour - PA (C02-538D02) : 1 840 000€ en dépenses de fonctionnement**

Les crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de 1 840 000€, soit à l'identique de 2022, compte tenu de la stabilité des dépenses.

Les recettes attendues sont estimées à 500 000€.

➤ **Hébergement en résidence autonomie - PA (C02-538D04) : 1 925 000€ en dépenses et 175 000€ en section de fonctionnement**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2022, soit 1 925 000€.

Les recettes sont réajustées à la somme de 175 000€, soit une hausse de 105 000€ par rapport au BP 2022.

- **APA versée au bénéficiaire en établissement (C02-552A01) : 1 525 000€ en dépenses et 10 000€ en recettes en section de fonctionnement**

Les crédits sont proposés à hauteur de 1 525 000€, en baisse de 75 000€ par rapport à 2022, afin d'être au plus proche de la consommation.

Les recettes sont reconduites à hauteur de 10 000€.

- **APA versée aux établissements (C02-553A01) : 50 600 000€ en dépenses et 50 000€ en recettes en section de fonctionnement**

Les crédits proposés, à hauteur de 50 600 000 €, enregistrent une augmentation de 1 610 000 € par rapport au BP 2022, consécutive à l'évolution de la valeur nette du point GIR départemental (VNPG), stable depuis 5 années et aujourd'hui inférieure à la moyenne nationale (6,90 contre 7,40 au plan national). Ces crédits permettent aux établissements d'assurer le financement des dépenses de personnel intervenant au lit de la personne. Un rattrapage sur deux ans de la moyenne nationale représente une augmentation des crédits de 800 000€ au BP 2023.

L'augmentation de la dotation dépendance dans plusieurs établissements du département, en fonction du niveau de dépendance des résidents, est estimée à 200 000€.

Par ailleurs, les dépenses relatives à la prise en charge des ressortissants du Pas-de-Calais résidant dans des structures hors département représentent une augmentation de 600 000€.

Les recettes estimées à 50 000€ sont en légère baisse, en fonction de la réalisation 2022.

Allocations individuelles – compensation de la perte d'autonomie PA : 177 695 000€ en dépenses et 89 230 000€ en recettes en section de fonctionnement

- **Aide-ménagère - PA (C02-538F01) : 420 000€ en dépenses et 30 000€ en recettes en section de fonctionnement**

La moindre sollicitation de la prestation se traduit par une diminution des dépenses par rapport au BP 2022. Les recettes sont estimées à 30 000€.

- **Frais de repas – Personnes âgées (C02-538F02) : 15 000€**

Les dépenses de frais de repas sont estimées à 15 000 €, en légère hausse par rapport au BP 2022, correspondant au volume de dépenses réalisées en 2022.

- **Allocations compensatrices pour tierce personne (C02-538G01) : 8 100 000€ en dépenses et 100 000€ en recettes en section de fonctionnement**

Les crédits d'ACTP pour personnes âgées et personnes handicapées sont proposés à hauteur de 8 100 000 €, en baisse de 400 000 € par rapport à 2022. Cette baisse constante des crédits depuis plusieurs années s'explique par une diminution du nombre de bénéficiaires liée au remplacement progressif de cette allocation par la Prestation de Compensation du Handicap, dans le cadre de la révision des dossiers.

Les recettes estimées à 100 000€ concernent les bénéficiaires personnes âgées et personnes en situation de handicap.

➤ **Dépenses et recettes diverses (C02-550A01) : 25 000€ en dépenses et 88 100 000€ de recettes de fonctionnement**

Les dépenses sont proposées à hauteur de 25 000€, en légère baisse par rapport au BP 2022.

Les recettes estimées à 88 100 000€ correspondent à la compensation par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) des différentes dépenses relatives à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie.

Elles évoluent par rapport à 2022 de + 15,7 M€ et tiennent compte de :

- la réévaluation par la CNSA du montant compensé pour les dépenses liées à l'activité APA auprès des bénéficiaires : soit + 5,66 M€ ;
- l'ajustement du montant devant être compensé par la CNSA concernant les dépenses relatives à l'avenant 43 (50 % des dépenses versées aux Services d'Aide à Domicile dans la limite de l'enveloppe nationale de 261 M€) : soit + 4,36 M€ ;
- la mise en œuvre de la dotation complémentaire qualité compensée à hauteur de 100 % des dépenses versées aux Services d'Aide à Domicile : soit + 5,68 M€, correspondant à une avance sur recette de 80% en 2023, le solde intervenant en n+1.

➤ **APA à domicile (C02-551A01) : 169 135 000€ en dépenses et 1 000 000€ en recettes en fonctionnement**

Les crédits proposés à hauteur de 169 135 000€ (+7,5 M€) évoluent de 4,6% par rapport au BP 2022.

Si l'évolution du nombre de bénéficiaires a eu tendance à se stabiliser en 2022 autour de 29 000 personnes, après une baisse relative constatée en 2020 et 2021, le niveau des dépenses consacrées aux prestations versées aux Services d'Aide à Domicile et directement à l'utilisateur diminue, compte tenu des difficultés de recrutement rencontrées par les services, d'une part et de la consommation partielle des plans d'aide par les usagers, d'autre part.

En outre, l'augmentation des crédits résulte de :

- l'avenant 43 relatif aux rémunérations des personnels de la Branche d'Aide à Domicile (BAD), entré en vigueur le 1er octobre 2021. L'impact de cette mesure est estimé à 19 680 000 €, soit une hausse de 2 M€ par rapport au BP 2022 ;
- la revalorisation du Complément du Traitement Indiciaire (CTI) applicable depuis le 1er avril 2022, aux fonctionnaires et contractuels de droit public exerçant des missions d'aide à domicile au sein des 17 SAAD publics autorisés dans le département, soit une hausse de 1,7 M€, par rapport au BP 2022 ;

- la dotation complémentaire qualité auprès des SAAD, à hauteur de 21 300 000€ sur 3 ans, permettra de financer des actions en faveur de la qualité de vie au travail pour les salariés et de l'amélioration de la prise en charge des personnes au regard de leurs besoins, soit une hausse de 7,1 M€ en 2023.

Chacune de ces mesures est compensée partiellement par la CNSA, entre 50 et 100 %.

- le taux d'évolution des dépenses des SAAD, à hauteur de 1,5%, prévu pour faire face à l'inflation et supporter les mesures nouvelles portant sur les revalorisations salariales non compensées, telles que l'augmentation de 3 points de l'indice des salariés relevant de la Branche d'Aide à Domicile, représente 1,4 M€.

Les recettes évaluées à 1 000 000€ correspondent à des régularisations de paiement des bénéficiaires, comme les trop perçus et récupérations.

Nouveaux modes d'accueil – personnes âgées : 160 000€

➤ **Hébergement temporaire - PA (C02-538D03) : 150 000€**

150 000€ sont proposés pour l'hébergement temporaire des personnes âgées, en diminution de 50 000€ par rapport au BP 2022, tenant compte du niveau des dépenses réalisées en 2022.

➤ **Accueil de jour - PA (C02-538E01) : 10 000€**

10 000 € sont proposés pour l'accueil de jour des personnes âgées, en diminution de 10 000€ par rapport au BP 2022, compte tenu de la baisse d'activité.

Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants : 5 105 260€ en dépenses et 3 396 278€ en recettes de fonctionnement, 300 000 € en dépenses et recettes d'investissement

Les crédits de fonctionnement sont proposés respectivement pour un montant de **5 105 260 €** en dépenses et de **3 396 278 €** en recettes en fonctionnement.

➤ **Conférence des financeurs – forfait autonomie (C02-531A01) : 1 016 000€ en dépenses et 1 012 000€ en recettes en section de fonctionnement**

Les dépenses du forfait autonomie pour les résidences autonomie sont intégralement compensées par les recettes de la CNSA. Ce forfait est calculé à partir d'un concours national réparti entre les départements au regard du nombre de places autorisées. La notification de la CNSA n'étant transmise qu'au début de l'année d'exécution, il est proposé d'inscrire une dépense et une recette quasi-identiques, correspondant aux montants 2022.

➤ **Conférence des financeurs – autres actions de prévention (C02–532A01) : 2 296 000€ en dépenses et 1 500 000€ en recettes de fonctionnement**

Les dépenses relatives aux actions de la prévention de la perte d'autonomie sont proposées à hauteur de 2 296 000€, soit + 296 000€ par rapport au BP 2022, et compensées par la CNSA. Elles sont réparties de la façon suivante :

- 2 066 000€ dans le cadre des actions de la prévention de la perte d'autonomie et de soutien aux aidants mises en place par les SAAD, les Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD), les autres porteurs associatifs ;
- 230 000€ dans le cadre du financement du dispositif AIDOTEC, en cours de renouvellement.

Les recettes sont proposées à hauteur de 1 500 000€, ajustées au niveau de dépenses constatées en n-1. Versées par la CNSA, elles font l'objet d'un lissage basé sur la réalisation des années antérieures. (Système d'acomptes de la CNSA).

➤ **Dépenses et recettes diverses – Aide sociale aux Personnes Agées (C02–538B01) : 110 000€ en dépenses et 250 000€ en recettes de fonctionnement**

Les dépenses sont proposées à hauteur de 110 000€, selon le rythme de consommation 2022.

Les recettes estimées à 250 000€ correspondent à la compensation par la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) des dépenses d'aide sociale à l'hébergement (ASH) des personnes pour lesquelles aucun domicile fixe ne pouvait être déterminé par l'État.

➤ **Projets de restructuration (C02–538H01) : 1 020 000€ en dépenses de fonctionnement et 634 278€ en recettes de fonctionnement**

Ces crédits correspondent pour :

- 690 000 € aux actions mises en place auprès des services d'aide à domicile (SAAD), dans le cadre de la convention « Fonds d'Intervention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile, la formation des accueillants familiaux et le soutien des proches aidants 2021-2023 » signée avec la CNSA. Les actions proposées relèvent du plan d'accompagnement des SAAD mis en place par la collectivité.
- 330 000 € aux actions de soutien aux quatre services associatifs qui permettent d'accompagner des personnes en situation de handicap en attente d'un accueil en établissement, et à la mise en place des communautés 360 en cours de structuration dans le Pas-de-Calais.

Les recettes estimées à 634 278€ correspondent à la compensation partielle des dépenses prévues à la convention CNSA évoquée ci-dessus.

➤ **Autres participations – Personnes âgées (C02–538H02) : 20 000€**

Ces crédits proposés à hauteur de 20 000 € intègrent les financements de la convention signée avec le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes vulnérables (CREAI), dans le cadre de l'animation de réseaux départementaux d'acteurs du champ du handicap, ainsi que l'organisation de la semaine bleue, programme d'animation en faveur des personnes âgées.

➤ **Favoriser le soutien à domicile – Soutien aux aidants (C02–538H04) : 471 000€**

Les crédits sont reconduits à l'identique et concernent les actions territoriales en faveur des aidants inscrites dans les projets territoriaux d'aide aux aidants ne faisant pas l'objet d'un financement dans le cadre de la Conférence des Financeurs.

➤ **Subvention aux instances de coordination gérontologique (C02–538I01) : 172 260€**

Ces crédits dédiés aux deux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), points d'accueil et d'information pour les personnes âgées et leur entourage sont reconduits.

➤ **Construction, extension et rénovation d'établissements médico-sociaux privés (C02–538A01) : 300 000€ en dépenses et recettes d'investissement**

Ces crédits visent à favoriser les restructurations de l'offre et le développement de modalités innovantes d'accompagnement. La CNSA apportera un soutien financier à l'investissement pour la construction ou l'aménagement des habitats inclusifs à destination des personnes âgées, retenus au sein de la programmation Aide à la Vie Partagée. Le Département reversera aux porteurs identifiés les crédits perçus de la CNSA, après signature d'une convention.

6. Personnes en situation de handicap

Les crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de **191 953 000€**, soit une évolution de 8,3% par rapport au BP 2022. Les recettes sont, quant à elles, estimées à **23 044 000€**, en progression de 35,8% par rapport au BP 2022.

Par ailleurs, les crédits d'investissement sont proposés à **5 245 822€**.

Accueil familial – personnes handicapées : 3 800 000€ en dépenses et 200 000€ en recettes

➤ **Frais de placement familial pour personnes handicapées (C02–522A01) : 3 800 000€ en dépense et 200 000€ en recette de fonctionnement**

L'accueil par des accueillants familiaux de personnes handicapées constitue une réponse adaptée aux personnes qui ne peuvent plus rester à domicile en raison de leur handicap et qui ne souhaitent pas vivre en collectivité.

Comme vu précédemment, le Département compte 303 familles d'accueils personnes âgées et personnes en situation de handicap, représentant 352 places pour les personnes handicapées.

Les crédits proposés en hausse de 500 000€ par rapport à 2022 tiennent compte de la modification du système d'information (cf. supra- accueil familial pour personnes âgées).

Les recettes sont estimées à 200 000€, soit une augmentation de 50 000€ par rapport à 2022, conformément à la nouvelle répartition.

Accueil institutionnel permanent – personnes handicapées : 103 884 000€ en dépenses et 1 170 000€ en recettes en section de fonctionnement et 5 245 822 € en dépenses d'investissement

L'accueil institutionnel permanent pour personnes handicapées comprend l'hébergement en EHPAD pour les personnes en situation de handicap de moins de 60 ans, en foyer de vie, en foyer d'hébergement, en foyer d'accueil médicalisé et en établissement au titre de l'amendement Creton (disposition permettant à des jeunes en situation de handicap de plus de 20 ans de rester dans leur établissement d'accueil pour enfant en attendant une place dans un établissement pour adulte).

Au total, les crédits sont proposés à hauteur de **103 884 000€** en fonctionnement, soit une augmentation de 8,9% par rapport au BP 2022.

➤ **Hébergement PH en maison de retraite (C02-522B01) : 1 100 000€**

Les crédits sont proposés à 1 100 000€, en légère hausse par rapport au BP 2022, tenant compte des dépenses effectivement réalisées.

➤ **Hébergement en foyer de vie (C02-522B02) : 54 950 000€ en dépenses et 600 000€ en recettes en section de fonctionnement**

Les dépenses proposées à hauteur de 54 950 000€ enregistrent une évolution de + 9,3 M€, par rapport au BP 2022. L'inscription de ces crédits tient compte de :

- l'application de la revalorisation des salaires prévue dans le cadre du SEGUR à destination de l'ensemble des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap de compétence départementale et de statut associatif, soit + 5,4 M€ ;
- la mise en place d'un taux d'évolution de 3% sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement des structures en vue de les soutenir face à l'inflation des charges courantes (énergie, alimentation) ;
- la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires qui impacte, depuis le 1er juillet 2022, le budget des organismes publics mais également la revalorisation équivalente attendue dans le secteur associatif. Cet accompagnement représente + 3,2 M€.

Enfin, conformément aux orientations du Pacte des Solidarités Humaines, il est proposé d'inscrire 600 000 € de mesures nouvelles, en vue de poursuivre l'évolution de l'offre en faveur des personnes en situation de handicap. Ces crédits permettront de financer :

- l'extension de places de SAMSAH/SAVS : 136 000€
- la réorganisation de l'offre dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) : 294 000€
- les créations de places inscrites dans la stratégie de prévention des départs en Belgique : 170 000 €

Les recettes sont proposées à 600 000€, en progression de 250 000€ par rapport au BP 2022, tenant ainsi compte de la réalisation des exercices précédents.

- **Accueil en foyer d'hébergement PH (C02-522B03) : 24 877 000€ en dépenses et 20 000€ en recettes en section de fonctionnement**

Les crédits sont proposés en reconduction à l'identique, soit 24 877 000€ pour les foyers d'hébergement. Les recettes sont, quant à elles, estimées à 20 000€.

- **Hébergement en foyer d'accueil médicalisé (C02-522B04) : 21 957 000€ en dépenses et 550 000€ en recettes**

Les dépenses dédiées à l'accueil des personnes en situation de handicap, en foyer d'accueil médicalisé sont proposées en reconduction à l'identique.

Les recettes sont estimées à 550 000€.

- **Hébergement en établissement au titre de l'amendement Creton (C02-522B06) : 1 000 000€**

1 000 000€ sont proposés pour l'hébergement en établissement au titre de l'amendement Creton, en diminution de 800 000€ par rapport au BP 2022.

En effet, le BP 2022 avait été exceptionnellement abondé de 850 000€ pour financer la prise en charge d'un nombre croissant de jeunes ressortissants du Pas-de-Calais accueillis dans des établissements belges, en l'absence de places en structures pour adultes.

S'agissant des dépenses d'investissement :

- **Subvention d'équipement aux établissements pour personnes handicapées (C02-522B08) : 5 245 822€**

L'inscription des dépenses projetées correspond à la programmation telle que reprise au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) à destination des établissements pour personnes handicapées, dans le cadre de l'accompagnement du Département aux projets d'adaptation de l'offre.

Les crédits de paiement (CP) 2023 permettront de financer :

- ❖ **Les projets pour lesquels une délibération est intervenue (« coups partis »), pour un total de 4 585 822€, soit :**

- 1 050 000€ consacrés aux établissements publics : le Centre Hospitalier d'Hesdin ;
 - 3 535 822€ pour les établissements privés associatifs suivants : APEI de Lens (539 886€), APEI de Hénin-Carvin (758 510€), l'AFAPEI du Calais (200 000€) ainsi que l'ASRL (1 355 426€), le GAM (550 000€) et les habitats accompagnés (132 000€).
- ❖ **Les nouveaux projets à intervenir** pour un montant global d'AP millésime 2023, à hauteur de 2 200 000€, dont **660 000€** de crédits de paiement 2023 pour les travaux portés par la Vie Active.

Allocations individuelles – compensation de la perte d'autonomie PH : 56 220 000€ en dépenses et 20 880 000€ en recettes de fonctionnement

➤ **Aide-ménagère PH (C02-523A01) : 600 000€ en dépenses de fonctionnement**

Compte tenu de la diminution du nombre de bénéficiaires, il est proposé d'inscrire 600 000€ au titre de l'aide-ménagère en faveur des personnes en situation de handicap.

➤ **Prestation de Compensation du Handicap (C02-523B01) : 55 600 000€ en dépenses et 20 880 000€ en recettes**

Les dépenses sont proposées à 55 600 000€, soit une augmentation de 9,5% par rapport au BP 2022.

Cette proposition intègre à la fois :

- un effet prix :
 - l'incidence de l'avenant 43 de la Branche d'Aide à Domicile pour les SAAD ;
 - la revalorisation nationale des tarifs en emploi direct et des montants de certaines prestations (taux horaire appliqué au dédommagement de l'aidant familial ayant cessé une activité professionnelle, la PCH en établissement ou les forfaits cécité et surdité).
- un effet volume :
 - une hypothèse d'augmentation des bénéficiaires de 5%, en corrélation avec l'évolution constante des bénéficiaires constatée ces dernières années ;
 - de nouvelles prestations, telles que la PCH Parentalité mises en place en 2022 et, à partir du 1^{er} janvier 2023, l'aide à l'autonomie pour les bénéficiaires avec handicaps psychiques, cognitifs ou mentaux, sont susceptibles de contribuer à accroître le nombre de bénéficiaires.

Les recettes estimées à 20 880 000€, en augmentation de 4,9 M€ correspondent à la compensation attendue de la CNSA, au titre des dépenses liées à l'activité PCH.

- **Prestation de Compensation du Handicap – Dépenses et recettes diverses (C02-523B08) : 20 000€**

Cette ligne budgétaire est reconduite à l'identique de 2022, soit 20 000€.

Nouveaux modes d'accueil- personnes handicapées : 27 032 000€ en dépenses de fonctionnement

- **Hébergement temporaire - PH (C02-522B05) : 2 896 000€ en dépenses de fonctionnement**

Il est proposé de reconduire les crédits votés en 2022.

- **Accueil en section occupationnelle (C02-522C01) : 16 055 000€ en dépenses de fonctionnement**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2022.

- **Service d'accompagnement et de suite (C02-523A03) : 8 081 000€ en dépenses de fonctionnement**

Des crédits à hauteur de 8 081 000€ sont proposés pour les services d'accompagnement et de suite (SAVS/SAMSAH), à l'identique de 2022.

Soutien et accompagnement aux personnes handicapées et aux aidants : 1 017 000€ et 794 000€ en recettes de fonctionnement

- **Dépenses et recettes diverses Aide sociale aux personnes handicapées (C02-521B01) : 25 000€ en dépenses de fonctionnement**

Les dépenses portant sur le programme « dépenses et recettes diverses aide sociale aux personnes handicapées » sont estimées à 25 000€, en reconduction identique par rapport à 2022.

- **Aides à la Vie Partagée (C02-525A05) : 992 000€ en dépense et 794 000€ en recette en section de fonctionnement**

En 2022, le Département a déployé une nouvelle prestation d'accompagnement : l'aide à la vie partagée (AVP). Cette aide permet de financer les charges d'animation et de coordination liées à l'habitat inclusif, avec une compensation de la CNSA, à hauteur de 80% des dépenses engagées, dans le cadre d'un conventionnement d'une durée de 7 ans.

Les crédits proposés correspondent aux dépenses relatives à la mise en place de l'Aide à la Vie Partagée (AVP), au sein des habitats inclusifs destinés aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, dans le cadre de l'accord-cadre signé avec la CNSA et le représentant de l'Etat pour la période 2022-2029. En 2023, il s'agit de financer les 19 habitats inscrits dans la programmation pluriannuelle déjà ouverts ou qui ouvriront au cours de l'année 2023.

7. Politiques d'inclusion durable

Allocations individuelles – Revenu de solidarité : 320 281 000 € en dépenses et 2 000 000€ en recette en section de fonctionnement

➤ **Allocation RSA (C02-567A01) : 320 000 000€**

Les crédits d'allocation RSA sont proposés à hauteur de 320 000 000€, en baisse de 10 000 000€ de BP à BP, soit -3%.

Après 2 années de stabilité à hauteur de 333 M€, constatée en 2018 et 2019, l'année 2020 marquée par la crise sanitaire s'est traduite par une forte augmentation du RSA, avec un point de sortie à 346,7M€ (soit +4%), consécutive à l'arrivée importante de foyers bénéficiaires du RSA (+ 1 750).

A partir du mois d'octobre 2020, le niveau de l'allocation a commencé à diminuer. Cette baisse s'est poursuivie en 2021 avec une allocation de 327,7M€, soit un niveau identique à 2017.

En 2022, les acomptes se situent pour les 2/3 de l'année à un niveau inférieur à 2021, avec toutefois une légère hausse en novembre par rapport aux mois précédents. Le point de sortie estimé au titre de l'exercice 2022 est évalué à près de 312 M€.

Pour 2023, le calcul de l'allocation du RSA se base sur une moyenne d'acompte de 26,4M€ et sur deux revalorisations de 1,8% respectivement en avril et juillet, ce qui porterait le point de sortie 2023 à 322,7M€.

Sous l'effet conjugué du contexte lié au marché du travail et corrélativement d'un taux de chômage en baisse et de la mise en œuvre des politiques d'insertion mises en place par le Département, le nombre de bénéficiaires du RSA est susceptible de poursuivre sa diminution d'environ 450 foyers, ce qui se traduirait par une diminution de 3 M€ de l'allocation RSA, ce qui conduirait à un point de sortie 2023 de 320 M€.

Néanmoins, l'incertitude quant à la sortie de crise et ses incidences sociales et économiques, un contexte inflationniste et l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance chômage pourraient se traduire par une nouvelle augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA, à court et moyen termes.

➤ **Indus RSA (C02-567A02) : 260 000€ en dépenses et 1 800 000€ en recettes**

Les crédits correspondant aux créances admises en non-valeur et indus, notamment en raison de l'insolvabilité du titulaire de la créance, sont proposés à 260 000€.

Il est, par ailleurs, prévu une recette de 1 800 000€, d'un montant identique à 2022.

➤ **Dépenses et recettes diverses RSA (C02-568A01) : 21 000€ en dépenses et 200 000€ en recettes**

Les crédits correspondant aux créances admises en non-valeur et indus, notamment en raison de l'insolvabilité du titulaire de la créance, sont proposés à 21 000€.

Les recettes sont, quant à elles, estimées à 200 000€.

Dispositifs d'accompagnement : 7 181 235 € en dépenses de fonctionnement

➤ **Indemnisation des organismes référents (C02-566A05) : 6 436 235€**

Les crédits proposés à hauteur de 6 436 235€ tiennent compte de :

- l'évolution des plateformes d'orientation, représentant plus de 15 000 diagnostics de début de parcours ;
- le déploiement de l'accompagnement socio-professionnel, qui vient compléter l'offre d'accompagnement du dispositif RSA, dont l'objectif est de dynamiser le parcours des bénéficiaires du RSA vers l'emploi ;
- la poursuite du dispositif référent solidarités.

➤ **Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé – MASP/MAJ (C02-585P01) : 745 000€**

Il est proposé un niveau de crédits à hauteur de 745 000€ destiné à financer les :

- Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) : 700 000€
- Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ) : 45 000€

Les mesures d'accompagnement administratives (MASP) ou judiciaires (MAJ) sont destinées à aider des personnes majeures en grande difficulté sociale.

Elles ont vocation à mettre en place un accompagnement global axé sur l'aide éducative budgétaire par la gestion ou non des prestations sociales par un tiers.

Insertion : 160 000€ en dépenses et 7 536 157€ en recettes de fonctionnement

➤ **Inclusion budgétaire (C02-561E02) : 60 000€**

La finalité de cette ligne budgétaire est de pouvoir accompagner les associations qui œuvrent dans le micro crédit personnel accompagné, en tant qu'instructeur (guichet du micro crédit).

En parallèle, un travail est mené avec les établissements bancaires qui interviennent dans le micro crédit pour envisager des conventionnements avec le Département et permettre aux MDS l'accompagnement des publics dans le cadre du micro crédit.

➤ **Projet collectif d'insertion (C02-561G02) : 100 000€**

Ce dispositif permet la mise en œuvre de projets innovants et à dominante sociale au plus proche du besoin des publics.

➤ **Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (C02-585Q01) : 7 536 157€ (recette)**

Les recettes de fonctionnement proposées correspondent à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et s'inscrivent dans la perspective des différents appels à manifestations d'intérêt tels que les plateformes des métiers de l'autonomie, le service public de l'insertion et de l'emploi, et du futur Pacte de solidarités prévu par l'Etat.

Logement : 7 163 419.20€ en dépenses et 2 040 262€ en recettes en section de fonctionnement

➤ **Fonds de solidarité logement (C02-581D02) : 5 000 000€**

Le FSL est le principal outil financier du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Il est piloté par le Département. Ce sont des aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement dans de bonnes conditions couplées ou non à des mesures d'accompagnement social.

Ce dispositif partenarial est cofinancé par le Département et les contributions volontaires de la CAF, des bailleurs, EDF, ENGIE, de la MSA et des opérateurs d'eau.

Afin de maintenir le niveau d'intervention auprès des publics, l'enveloppe globale du FSL a été augmentée, se traduisant par une contribution plus élevée de la CAF et du Département.

Les crédits proposés s'élèvent à 5 000 000€, en hausse de 400 000€ par rapport au BP 2022, justifiée par une augmentation des aides à l'accès et par la fin des récupérations des réserves du FSL (financement des résultats déficitaires sur les réserves accumulées).

➤ **Politique inclusive en faveur du logement (C02-581E04) : 2 063 419,20€ en dépenses et 2 040 262€ en recettes de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement proposées à hauteur de 2 063 419,20€ sont compensées par une recette de 2 040 262€ qui correspond aux dotations de l'Etat, dans le cadre du Logement d'abord (Actes 1 et 2), stable par rapport à 2022.

Les dépenses correspondent à :

- des ETP de coordinateurs dans des associations,
- des mesures d'accompagnement social à des associations,
- un observatoire social,
- une participation à des organismes pour des groupes d'échanges de pratiques sur la santé mentale et le logement.

➤ **Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (C02-720B10) : 100 000€**

L'ADIL offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur tous les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux.

L'ADIL bénéficie d'un financement par le Département de 100 000€, depuis 2017, au titre de ses missions générales (lui permettant de financer des postes de juristes sur les territoires en complément d'autres financeurs ex : Etat). La demande de financement de l'ADIL concernant les postes de juristes est constante malgré une montée en charge progressive de l'activité (appels téléphoniques et rdv). Pour information, l'ADIL est passée de 3 568 consultations annuelles en 2017 à 6 076 en 2021.

L'ADIL inter départementale permet ainsi de déployer une équipe de juristes sur le Département du Pas-de-Calais tout en économisant les frais de structure qui sont mutualisés avec le Département du Nord. Les crédits sont ainsi proposés à 100 000€.

Par ailleurs, le budget du FSL verse à l'ADIL une contribution de 18 000€ destinée aux actions de prévention des expulsions locatives.

Prestations individuelles – soutien aux parcours d’insertion : 1 500 000€ en dépenses de fonctionnement

➤ **Aides financières aux particuliers (C02-583A01) : 1 500 000€**

Il s’agit des aides financières directes accordées aux personnes les plus en difficulté pour couvrir des besoins de subsistance, répondre à une situation d’urgence, faire face à des situations de rupture.

Il est proposé de reconduire à l’identique les crédits 2022.

Soutien en faveur de la jeunesse : 2 118 500€ en dépenses de fonctionnement

➤ **Logement des jeunes (C02-581E02) : 800 000€**

Le dispositif Logement des jeunes permet d’apporter un soutien dans l’accès au logement par l’intermédiaire de projets ou des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).

Les crédits proposés à hauteur de 800 000€ correspondent :

- à la poursuite des CLLAJ déjà engagés ainsi qu’au renouvellement des CLLAJ sur les territoires. Ce dispositif a pour objectif d’aider les jeunes de 18 à 30 ans à accéder à un logement autonome et à réussir leur insertion socioprofessionnelle : 200 000€.
- aux projets engagés au titre d’un accompagnement spécifique à destination de jeunes majeurs ayant eu un parcours institutionnel à l’Aide Sociale à l’Enfance pour leur permettre d’être autonomes dans le logement. Est également mis en place un soutien pour des bailleurs sociaux proposant une offre de logement adaptée pour ces jeunes : 570 000€
- au projet jeunesse avec l’organisme associé Pas-de-Calais Habitat : accompagnement du dispositif « un jeune, un logement ». Cela s’adresse aux jeunes de moins de 30 ans, seuls ou en couple sans enfant, en recherche d’un premier logement, effectuant une première demande à Pas-de-Calais Habitat.

Pas-de-Calais Habitat propose une formule « tout compris » : loyer, charges locatives, fluides, assurance, un traitement différencié avec un délai d’attribution court, un accompagnement social adapté et personnalisé. Depuis 2015, près de 200 jeunes, dont la moyenne d’âge est de 25 ans, ont bénéficié du bail « loyer tout compris ». En 2021, ce dispositif a profité à 35 nouveaux locataires : 30 000€

➤ **Fonds d’aide aux jeunes (C02-582A01) : 400 000€**

Outre les crédits déjà engagés sur des actions antérieures pour 52 000€, les dépenses projetées se répartissent entre le FAJ individuel (210 000€) et les projets collectifs (138 000€) :

- S’agissant des aides individuelles, entre 800 et 900 jeunes bénéficient d’une aide au titre de leur insertion sociale ou professionnelle ou pour leur subsistance : 210 000€

- S'agissant des projets collectifs, ils permettent d'accompagner des actions collectives des partenaires qui participent à l'insertion sociale ou professionnelle des jeunes : 138 000€
- **Accompagnement des jeunes (C02-582A02) : 918 500€**

Afin d'accompagner les jeunes en situation de fragilité et de favoriser leur autonomie et leur accès à l'emploi, les dépenses de fonctionnement proposées à hauteur de 918 500€ se décomposent en :

- une offre de service déployée en faveur de l'inclusion des jeunes bénéficiaires du RSA, sortant de l'ASE, ou décrocheurs scolaires,
- une offre de service renouvelée, initiée dans le cadre de la « Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » afin de veiller à ce que la sortie de l'ASE, fortement motivée par l'atteinte de la majorité, ne déstabilise pas les parcours dans lesquels les jeunes se sont engagés et d'éviter les sorties « sèches » non choisies.

8. Prévention santé

Actions santé : 216 000€ en dépenses et 550 000€ en recettes en section de fonctionnement

➤ **Vaccins et produits pharmaceutiques (C02-421A01) : 206 000€**

Les crédits sont proposés en augmentation de 39 000€ correspondant à un ajustement par rapport au besoin réel. En effet, suite à la forte recommandation de la Haute Autorité de Santé, il convient de procéder à la vaccination contre le rotavirus de tous les nourrissons de 6 semaines à 6 mois ainsi qu'à la vaccination contre la méningite.

➤ **Organismes conventionnés (Tuberculose) (C02-422A03) : 10 000€ en dépenses**

10 000€ de crédits sont proposés pour le financement de la lutte contre la tuberculose déléguée antérieurement par l'État au Département, en diminution de 15 000 € par rapport au BP 2022, en raison de l'arrêt de l'activité au cours de l'année. Les crédits proposés permettront de solder les factures restant à payer.

➤ **Recettes des centres de santé (C02-428L02) : 550 000€ en recettes**

Des recettes à hauteur de 550 000€ sont proposées, suite à l'ouverture progressive des 3 Centres de Santé : Sallaumines depuis décembre 2021, Oye-Plage depuis septembre 2022 et Ardres, dont l'ouverture est prévue au second semestre 2023. Les recettes correspondent aux remboursements de la Sécurité Sociale et des mutuelles, ainsi qu'au financement attribué par l'ARS, dans le cadre des aides relatives à la lutte contre la désertification médicale.

9. Ressources humaines-prévention médico-sociale

Développement des compétences – personnels secteur médico-social : 248 773 €

➤ **Formation des assistant(e)s maternel(le)s (C02-414B04) : 248 773 €**

L'inscription des crédits proposés permet la prise en charge de la formation obligatoire des assistant(e)s maternel(le)s, organisée par le Département, sur la base d'une durée de 120 heures.

Tout assistant maternel agréé doit suivre une formation obligatoire d'une durée de 120 heures. Cette formation doit se dérouler, pour partie, avant d'accueillir un premier enfant. Les 80 premières heures de la formation permettent à l'assistant maternel d'acquérir les connaissances et les compétences prévues à l'article D.421-46 du CASF. Les heures de formation restant à effectuer (40 heures) permettent à l'assistant maternel d'approfondir ses connaissances et ses compétences en s'appuyant notamment sur son expérience professionnelle acquise au titre de l'accueil de l'enfant. Cette formation, organisée et financée par le Département, est dispensée par un centre de formation retenu par le Département, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Les assistants maternels et les assistantes maternelles bénéficient également de 10h de formation aux premiers secours.

Au 1^{er} septembre 2022, il est dénombré 7 105 assistant(s) maternel(le)s, ce qui représente 23 751 places d'accueil.

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Politiques d'inclusion durable	Subventions - soutien aux solidarités	68 000,00			
		Politiques d'inclusion durable	68 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Transports scolaires	Transports scolaires	6 010 000,00	437 000,00		
		Transports scolaires	6 010 000,00	437 000,00	0,00	0,00

Transports scolaires : 6 010 000€ en dépenses et 437 000€ en recettes en section de fonctionnement

Le budget 2023 lié au transport des élèves en situation de handicap s'élève à 6 010 000€ et reste stable, dans son montant, par rapport au BP 2022.

Les principaux facteurs explicatifs de cette stabilité sont les suivants :

- Poursuite de la démarche d'optimisation des moyens. Suite à la dernière consultation lancée en 2020, il a été montré la possibilité d'offrir une qualité de service identique tout en optimisant les dépenses.
- Ensuite, l'adaptation permanente de l'équipe grâce au transport de porte à porte, à raison d'un aller-retour par jour (ou par semaine pour les internes) et à l'organisation du transport afin que le temps de parcours soit inférieur à une heure ont permis d'obtenir une organisation efficiente tout en offrant une prestation de qualité à l'utilisateur.
- Par ailleurs, les formalités administratives des familles ont été simplifiées grâce à :

- la mise en place d'un formulaire unique d'une seule page ;
 - la dématérialisation des dossiers de demandes et de renouvellement pour le transports, sur le site du Pas-de-Calais
- Enfin, le coût par élève (par an) est en diminution d'environ - 32 % (3 420 € en 2021 contre 5 046 € en 2017). Le nombre d'élèves transportés a légèrement augmenté. Il s'élève à 1 533 élèves au titre de l'année scolaire 2022/2023, contre 1 499 en 2021/2022.

Dans le cadre de la convention signée en 2017 entre le Département et la Région des Hauts-de-France, des recettes de fonctionnement ont été inscrites à hauteur de 437 000 €.

Cette convention définit les modalités suivant lesquelles la Région et le Département mutualisent le service de transport scolaire adapté pour permettre le transport des élèves scolarisés dans une classe spécialisée (ULIS et SEGPA), lorsqu'il n'existe pas d'offre de transport en commun.

La recette correspond au remboursement de la Région au Département.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Actions et partenariats transversaux						
Action : Actions transversales						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-503A12	Dispositif CESU préfinancé	DAS	130 000,00			
C02-503A16	Dispositif modernisation des moyens de paiement des aides financières individuelles	SGPSOL	262 000,00			
			392 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Actions et partenariats transversaux						
Action : Partenariats transversaux						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-523B06	Participation au Fonds de Compensation - Fonctionnement	SGPSOL	100 000,00			
C02-523B09	PCH Aide au fonctionnement de la MDPH	SGPSOL	2 100 000,00	600 000,00		
C02-585F01	Partenariats transversaux	SGPSOL	162 500,00			
C02-585G02	Fédération départementale des centres sociaux	SGPSOL	50 000,00			
C02-585G03	Participations aux centres sociaux	SGPSOL			150 000,00	
			2 412 500,00	600 000,00	150 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Accueil familial						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-414A02	Prestations annexes à la formation - assistantes familiales	DEF	290 000,00			
C02-511A03	Recettes de l'Aide Sociale à l'Enfance	DEF		10 048 171,00		
C02-513A01	Rémunération des assistantes familiales	DEF	99 027 420,00	20,00		
C02-513A02	Allocations et remboursements divers aux assistantes familiales	DEF	28 257 000,00			
C02-513A05	Recrutement des assistants familiaux	DEF	52 500,00			
			127 626 920,00	10 048 191,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Accueil institutionnel permanent						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-513B01	Maisons d'enfants à caractère social du Pas-de-Calais	DEF	111 860 000,00			
C02-513B02	Maisons d'enfants à caractère social - autres départements	DEF	7 000 000,00			
C02-513B03	Foyers de jeunes travailleurs - résidences habitat	DEF	3 417 000,00			
C02-513B04	Etablissements belges	DEF	2 500 000,00			
C02-513B05	Allocations et remboursements divers	DEF	200 000,00			
C02-513B06	Lieux de vie et d'accueil	DEF	1 379 000,00			
C02-513B07	Subventions d'équipement aux ESMS concourant à la protection de l'enfance	DEF			8 371 815,31	
C02-513C01	Etablissements d'accueil mères-enfants du Pas de Calais	DEF	3 575 000,00			
C02-513C02	Etablissements d'accueil mères-enfants - autres départements	DEF	200 000,00			
			130 131 000,00	0,00	8 371 815,31	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Actions complémentaires en faveur de l'enfance						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-511A01	Frais d'hébergement et d'accouchement des femmes ayant demandé le secret	DEF	53 000,00			
C02-511A02	Autres dépenses spécifiques à l'aide sociale à l'enfance	DEF	1 300 000,00			
C02-513D01	Accueil par des tiers de confiance	DEF	1 405 000,00			
C02-514A01	Promotion de l'adoption en faveur des particuliers	DEF			10 000,00	2 250,00
C02-514A02	Promotion de l'adoption	DEF	158 000,00			
C02-515A02	Loisirs des enfants accueillis à l'Aide sociale à l'enfance	DEF	1 237 000,00			
C02-515A03	Frais de transport	DEF	1 500 000,00			
C02-515C01	Frais médicaux (hors CMU)	DEF	283 000,00			
			5 936 000,00	0,00	10 000,00	2 250,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Mesures de protection à domicile						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-513E01	Services d'action éducative en milieu ouvert et à domicile	DEF	20 265 000,00			
			20 265 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Prévention Enfance						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-512A01	Aides financières d'aide sociale à l'enfance	DEF	700 000,00			
C02-512A02	Aide aux jeunes majeurs	DEF	4 600 000,00			
C02-512A03	Interventions à domicile	DEF	7 580 000,00			
C02-512A04	Actions MDS Enfance Famille	DEF	80 000,00			
C02-512A05	AESF - Accompagnement en économie sociale et familiale	DEF	560 000,00			
C02-512A07	Actions de soutien à la parentalité	DEF	2 498 300,00			
C02-512A08	Allocations d'autonomie	DEF	30 000,00			
C02-512B01	Services de prévention spécialisée	DEF	3 390 000,00			
C02-512B02	Maisons des Adolescents	DEF	14 000,00			
C02-512B03	Points Accueil Ecoute Jeunes	DEF	196 000,00			
C02-512C03	Participation au GiP - Enfance en danger	DEF	60 000,00			
C02-515A01	Frais de scolarité	DEF	311 000,00			
C02-515B01	Actions de lutte contre les violences intrafamiliales	DEF	230 100,00			
C02-515B03	Actions partenariales Enfance Famille	DEF	210 000,00			
			20 459 400,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Protection maternelle infantile et planification						
Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-411A01	Participation à la construction de centres de PM	DEF/SDPM			20 000,00	
C02-411B01	Participation à la création de crèches et de haltes garderies	DEF/SDPM			148 000,00	
C02-412A02	Organismes conventionnés en matière de protection maternelle et infantile	DEF/SDPM	3 324 000,00			
C02-412A03	Fonctionnement des consultations de PM	DEF/SDPM	10 000,00	410 000,00		
C02-413A01	Financement des centres de planification et d'éducation familiale	DEF/SDPM		190 000,00		
C02-414B02	Prestations annexes à la formation des assistant(e)s maternel(le)s	DEF/SDPM	10 000,00			
			3 344 000,00	600 000,00	168 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Ressources humaines - Développement des compétences						
Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-513A03	Formation des assistantes familiales	DRH/F Formation	30 000,00			
			30 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Subventions - soutien aux solidarités						
Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-515B02	Subventions Enfance Famille	DF/SEB	135 000,00			
C02-585E01	Subventions diverses - Soins - santé	DF/SEB	65 000,00			
C02-585H01	Actions humanitaires	DF/SEB	157 500,00			
C02-585H03	Autres actions sociales	DF/SEB	145 000,00			
			502 500,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS						
Action : Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses						
Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-504A04	Frais de fonctionnement des MDS	SGPSOL	14 000,00			
			14 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Moyens Généraux - action sociale						
Action : Recettes et dépenses diverses						
Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-504A05	Marchés de supervision	SGPSOL	40 000,00			
C02-504A09	Dispositif tiers régulateur accueil familial	DAS	80 000,00			
			120 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Accueil familial - personnes âgées						
Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-538C01	Frais de placement familial pour personnes âgées	DAS	400 000,00	20 000,00		
C02-538C02	Frais de formation des familles d'accueil	DAS	68 100,00			
			468 100,00	20 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Accueil institutionnel permanent - personnes âgées en établissement						
Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-538D01	Hébergement en maison de retraite - PA	DAS	32 195 000,00	8 250 000,00		
C02-538D02	Hébergement en centre de long séjour - PA	DAS	1 840 000,00	500 000,00		
C02-538D04	Hébergement en résidence autonomie - PA	DAS	1 925 000,00	175 000,00		
C02-552A01	APA versée au bénéficiaire en établissement	DAS	1 525 000,00	10 000,00		
C02-553A01	APA versée aux établissements	DAS	50 600 000,00	50 000,00		
			88 085 000,00	8 985 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PA						
Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-538F01	Aide ménagère - PA	DAS	420 000,00	30 000,00		
C02-538F02	Frais de repas - Personnes âgées	DAS	15 000,00			
C02-538G01	Allocations compensatrices pour tierce personne	DAS	8 100 000,00	100 000,00		
C02-550A01	Dépenses et recettes diverses	DAS	25 000,00	88 100 000,00		
C02-551A01	APA à domicile	DAS	169 135 000,00	1 000 000,00		
			177 695 000,00	89 230 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Nouveaux modes d'accueil - personnes âgées						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-538D03	Hébergement temporaire- PA	DAS	150 000,00			
C02-538E01	Accueil de jour- PA	DAS	10 000,00			
			160 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-531A01	Conférence des financeurs - forfait autonomie	DAS	1 016 000,00	1 012 000,00		
C02-532A01	Conférence des financeurs - autres actions de prévention	DAS	2 296 000,00	1 500 000,00		
C02-538A01	Construction, extension et rénovation d'établissements médico-sociaux privés	DAS			300 000,00	300 000,00
C02-538B01	Dépenses et recettes diverses - Aide sociale aux Personnes Agées	DAS	110 000,00	250 000,00		
C02-538H01	Projets de restructuration	DAS	1 020 000,00	634 278,00		
C02-538H02	Autres participations-Personnes âgées	DAS	20 000,00			
C02-538H04	Favoriser le soutien à domicile - Soutien aux aidants	DAS	471 000,00			
C02-538I01	Subvention aux instances de coordination gérontologique	DAS	172 260,00			
			5 105 260,00	3 396 278,00	300 000,00	300 000,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées						
Action : Accueil familial - personnes handicapées						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-522A01	Frais de placement familial pour personnes handicapées	DAS	3 800 000,00	200 000,00		
			3 800 000,00	200 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées						
Action : Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-522B01	Hébergement PH en maison de retraite	DAS	1 100 000,00			
C02-522B02	Hébergement en foyer de vie	DAS	54 950 000,00	600 000,00		
C02-522B03	Accueil en foyer d'hébergement- PH	DAS	24 877 000,00	20 000,00		
C02-522B04	Hébergement en foyer d'accueil médicalisé	DAS	21 957 000,00	550 000,00		
C02-522B06	Hébergement en établissement au titre de l'amendement Creton	DAS	1 000 000,00		5 245 822,00	
C02-522B08	Subventions d'équipement aux établissements pour personnes handicapées	DAS				
			103 884 000,00	1 170 000,00	5 245 822,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées						
Action : Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PH						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-523A01	Aide ménagère PH	DAS	600 000,00			
C02-523B01	Prestation Compensation Handicap	DAS	55 600 000,00	20 880 000,00		
C02-523B08	Prestation Compensation Handicap - Dépenses et recettes diverses	DAS	20 000,00			
			56 220 000,00	20 880 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées						
Action : Nouveaux modes d'accueil - personnes handicapées						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-522B05	Hébergement temporaire- PH	DAS	2 896 000,00			
C02-522C01	Accueil en section occupationnelle	DAS	16 055 000,00			
C02-523A03	Service d'accompagnement et de suite	DAS	8 081 000,00			
			27 032 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées						
Action : Soutien et accompagnement aux personnes handicapées et aux aidants						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-521B01	Dépenses et recettes diverses Aide sociale aux personnes handicapées	DAS	25 000,00			
C02-525A05	Aides à la Vie Partagée	DAS	992 000,00	794 000,00		
			1 017 000,00	794 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Allocations individuelles - Revenu de solidarité active						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-567A01	Allocations RSA	DPID/SRCPB	320 000 000,00			
C02-567A02	Indus RSA	DPID/SRCPB	260 000,00	1 800 000,00		
C02-568A01	Dépenses et recettes diverses - RSA	DPID/SRCPB	21 000,00	200 000,00		
			320 281 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Dispositifs d'accompagnement						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-566A05	Indemnisation des organismes référents	DPID/SRCPB	6 436 235,00			
C02-585P01	Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé - MASP/MAJ	DPID/SPSLH	745 000,00			
			7 181 235,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Insertion						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-561E02	Inclusion budgétaire	DPID/SPSLH	60 000,00			
C02-561G02	Projet collectif d'insertion	DPID/SRCPB	100 000,00			
C02-585Q01	Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	DPID/SRCPB		7 536 157,00		
			160 000,00	7 536 157,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Logement						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-581D02	Fonds de solidarité logement	DPID/SPSLH	5 000 000,00			
C02-581E04	Politique inclusive en faveur du logement	DPID/SPSLH	2 063 419,20	2 040 262,00		
C02-720B10	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement	DPID/SPSLH	100 000,00			
			7 163 419,20	2 040 262,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-583A01	Aides financières aux particuliers	DPID/SRCPB	1 500 000,00			
			1 500 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Soutien en faveur de la Jeunesse						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-581E02	Logement des jeunes	DPID/SPSLH	800 000,00			
C02-582A01	Fonds d'aide aux jeunes	DPID/SRCPB	400 000,00			
C02-582A02	Accompagnement des jeunes	DPID/SRCPB	918 500,00			
			2 118 500,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Subventions - soutien aux solidarités						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-561B06	Subventions d'accompagnement social - RSA	DF/SEB	200 000,00			
			200 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Prévention Santé						
Action : Actions santé						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421A01	Vaccins et produits pharmaceutiques	DEF/SDPMI	206 000,00			
C02-422A03	Organismes conventionnés (Tuberculose)	DAS/MSP	10 000,00			
C02-428L02	Recettes des centres de santé	DAS		550 000,00		
			216 000,00	550 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale						
Action : Développement des compétences - personnels secteur médico-social						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-414B04	Formation des assistant(e)s maternel(le)s	DEF/SDPMI	248 773,00			
			248 773,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Subventions - soutien aux solidarités						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-720C01	Subvention de Fonctionnement en matière de logement social	DF/SEB	68 000,00			
			68 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Transports scolaires						
Action : Transports scolaires						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-811A03	Frais de transports scolaires - Elèves en situation de handicap	DM3/SGTPV	6 010 000,00	437 000,00		
			6 010 000,00	437 000,00	0,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2023 (€)	CP prévus 2024 (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 et ultérieurs (€)	
2023	4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	C02-585G03	Participations aux centres sociaux	585G-AP23-SE	150 000,00	20 000,00	130 000,00				
			Total Actions et partenariats transversaux					150 000,00	20 000,00	130 000,00	0,00	0,00
		Enfance et Famille	C02-411A01	Participation à la construction de centres de PMI	411A-AP23-SE	120 000,00	20 000,00	100 000,00				
			C02-411B01	Participation à la création de crèches et de halles garderies	411B-AP23-SE	250 000,00	100 000,00	150 000,00				
			C02-513B07	Subventions d'équipement aux ESMS concourant à la protection de l'enfance	513B-AP23-SE	10 603 732,00	4 847 020,00	5 220 040,00	536 672,00			
		Total Enfance et Famille					10 973 732,00	4 967 020,00	5 470 040,00	536 672,00	0,00	0,00
		Personnes âgées	C02-538A01	Construction, extension et rénovation d'établissements médico-sociaux privés	538A-AP23-SE	300 000,00	300 000,00					
		Total Personnes âgées					300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Personnes handicapées	C02-522B08	Subventions d'équipement aux établissements pour personnes handicapées	522B-AP23-SE	2 200 000,00	660 000,00	1 540 000,00				
		Total Personnes handicapées					2 200 000,00	660 000,00	1 540 000,00	0,00	0,00	0,00
Total général						13 623 732,00	5 947 020,00	7 140 040,00	536 672,00	0,00	0,00	

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2023

3^{ème} Commission :

Education, Culture, Sport et Citoyenneté

Réunion du 9 janvier 2023



Pas·de·Calais
Le Département

Adoption du référentiel budgétaire et comptable M.57 à compter de l'exercice budgétaire 2023

Jusqu'à présent régi par l'instruction budgétaire et comptable des départements M.52, le Département du Pas-de-Calais a décidé d'adopter de manière anticipée le référentiel M.57, dont la généralisation à l'ensemble des catégories de collectivités locales est prévue pour l'exercice 2024.

Le référentiel M.57 comprend une nomenclature fonctionnelle qui permet de ventiler par politique publique (ou par secteur d'activité) l'ensemble des crédits ouverts au budget en dépenses comme en recettes. Par rapport à la nomenclature fonctionnelle M.52 qui ne s'applique qu'aux départements, la codification fonctionnelle M.57 connaît quelques évolutions pour tenir compte des spécificités des différentes entités du secteur public local.

<i>Nomenclature fonctionnelle M.52</i>	<i>Nomenclature fonctionnelle M.57</i>
Fonction 0 <i>Services généraux</i>	Fonction 0 <i>Services généraux</i>
Fonction 1 <i>Sécurité</i>	Fonction 1 <i>Sécurité</i>
Fonction 2 <i>Enseignement</i>	Fonction 2 <i>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</i>
Fonction 3 <i>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</i>	Fonction 3 <i>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</i>
Fonction 4 <i>Prévention médico-sociale</i>	Fonction 4 <i>Santé et action sociale</i>
Fonction 5 <i>Action sociale</i>	Fonction 5 <i>Aménagement des territoires et habitat</i>
Fonction 6 <i>Réseaux et infrastructures</i>	Fonction 6 <i>Action économique</i>
Fonction 7 <i>Aménagement et environnement</i>	Fonction 7 <i>Environnement</i>
Fonction 8 <i>Transports</i>	Fonction 8 <i>Transports</i>
Fonction 9 <i>Développement économique</i>	Fonction 9 <i>Fonction de réserve</i>

A titre d'exemples :

- L'économie sociale et solidaire, imputée en M.52 en fonction 0 *Services généraux* compte tenu de son caractère non ventilable, relève en M.57 de la fonction 6 *Action économique*.
- Les fonctions M.52 4 *Prévention médico-sociale* et 5 *Action sociale* fusionnent en M.57 en une fonction unique 4 *Santé et action sociale*.
- La voirie départementale, imputée en M.52 en fonction 6 *Réseaux et infrastructures*, relève en M.57 de la fonction 8 *Transports*.

Afin d'assurer la lisibilité et la comparabilité des données d'un exercice à l'autre malgré le changement de nomenclature fonctionnelle, les données relatives au BP 2022 qui figurent dans les tableaux ci-après ont été transposées au format M.57.

La 3ème Commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rassemble les politiques de l'éducation, du sport, de la culture, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la citoyenneté.

Le 21 novembre 2022, le Conseil départemental a adopté le Pacte des réussites citoyennes « agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais ». Il s'agit du deuxième des 3 Pactes qui fixent le cap des politiques publiques départementales pour le mandat (2022/2027) qui invite à la recherche de l'épanouissement dans l'ensemble des temps de la vie. C'est à la fois une quête individuelle et une ambition collective.

Ce pacte fixe 5 priorités qui seront notamment traduites dans cette proposition budgétaire:

1. Permettre aux jeunes de prendre leur place en tant que citoyens à part entière
2. Poser l'éducation et la culture comme piliers de l'émancipation et de l'égalité réelle
3. Encourager les pratiques sportives pour tous: du sport bien-être au dépassement de soi
4. Reconnaître et soutenir ceux qui s'engagent
5. Faire du « aller vers » et du « faire ensemble », la règle absolue de l'action départementale et de ses partenaires

L'élaboration du rapport de commission relatif au projet de budget primitif pour l'exercice 2022 concerne les fonctions suivantes, issues de la nomenclature des neuf politiques publiques prévues par l'instruction comptable M.57 suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des moyens affectés aux actions culturelles et aux manifestations événementielles ;
- **Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage**, au travers des actions conduites dans les collèges publics et privés du Pas-de-Calais. Cette politique comprend les aspects immobiliers (construction, rénovation et maintenance des bâtiments), les interventions en matière d'équipement (notamment TIC) et les moyens alloués aux établissements (dotations de fonctionnement, ressources humaines et actions éducatives) ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, par les interventions au titre de la politique culturelle (affaires culturelles, archives départementales, archéologie, Château d'Hardelot) et de la politique sportive, et à travers les actions en faveur de la jeunesse ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre des actions d'insertion par le sport ;
- **Fonction 6 : action économique**, au titre du soutien au développement de la filière agricole par des actions en faveur de la jeunesse rurale.

Les crédits proposés au vote pour le budget 2023 sont repris dans des tableaux de synthèse par fonction, lesquels tableaux étant eux-mêmes déclinés en programmes et en actions.

Le détail des sous-programmes qui composent ces actions est présenté dans l'annexe 1 du présent document.

L'annexe 2 liste les propositions de mouvements d'affectation des autorisations de programme nouvelles, l'annexe 3 propose les affectations complémentaires et l'annexe 4 les nouvelles affectations.

L'avis de la 3ème Commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » est sollicité sur les propositions de mouvements financiers concernant les politiques publiques relevant du périmètre d'intervention susvisé.

Sommaire

I-	Synthèse des propositions des services.....	5
	Section de fonctionnement.....	5
	Section d'investissement	5
II-	Déclinaison des propositions par Fonction - Programme - Action	6
	Fonction 0 : services généraux.....	6
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale et Évènementiel.....	6
	Ressources Humaines – Personnel Administratif.....	7
	Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage.....	7
	Des dotations de fonctionnement des collèges significatives	8
	Le patrimoine mobilier et immobilier affecté aux collèges.....	9
	Une politique d'équipement et de développement des usages numériques	11
	Un service public de restauration et d'hébergement	12
	Personnels des collèges et dispositifs volontaristes d'insertion par l'emploi	13
	Une politique éducative innovante pour la réussite des collégiens	13
	Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	14
	Archéologie	14
	Archives départementales	15
	Affaires Culturelles.....	16
	Politiques d'inclusion durable - Soutien en faveur de la Jeunesse	18
	Sports	20
	Fonction 4 : santé et action sociale	22
	Fonction 6 : action économique :.....	22
III-	Annexes	22
	Annexe 1 - Détail des inscriptions proposées par sous-programme	23
	Annexe 2 - Détail des autorisations de programme nouvelles	28
	Annexe 3 - Affectations complémentaires	29
	Annexe 4 - Nouvelles affectations	30

I- Synthèse des propositions des services

Les deux tableaux de synthèse des crédits figurant ci-après reprennent la segmentation en Fonction/Programme inaugurée lors du budget primitif 2014. Ils font apparaître l'exhaustivité des crédits votés au BP 2022 et les propositions au titre du BP 2023. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Toutes sections

Total des crédits gérés toutes fonctions confondues

Dépenses : 164 387 749,14 € (+21,5 % // 2022)

Recettes : 11 741 245,00 € (-1,6 % // 2022)

Section de fonctionnement

Total des crédits sollicités :

Dépenses : 86 731 864,00 € (+31,5 % // 2022)

Recettes : 900 122,00 € (-39,1 % // 2022)

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Centre culturel de l'entente cordiale	167 000,00		184 000,00	
	Événementiel	1 694 400,00		1 698 400,00	
	Ressources Humaines - Personnel administratif	19 000,00		19 000,00	
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	5 885 760,00	20 500,00	5 877 900,00	300,00
	Dotations de fonctionnement des collèges	25 815 000,00		43 065 000,00	
	Équipement collèges	2 116 000,00		1 980 000,00	
	Immobilier collèges	4 047 150,00	240 100,00	5 402 064,00	68 322,00
	Recettes et dépenses diverses	150 000,00		150 000,00	
	Ressources Humaines - Education	7 106 000,00		8 023 000,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Accompagnement et action sociale	200 000,00		185 000,00	
	Archéologie	520 000,00	1 050 000,00	520 000,00	680 000,00
	Archives	149 500,00	1 000,00	399 000,00	1 000,00
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	390 000,00	15 000,00	390 000,00	25 000,00
	Coupole d'Helfaut	776 000,00		776 000,00	
	Culture	9 560 300,00	500,00	9 879 000,00	500,00
	Jeunesse	200 000,00		200 000,00	
	Moyens des services	45 000,00		37 500,00	
	Moyens Généraux - action sociale	7 500,00		7 000,00	
	Politiques d'inclusion durable	2 369 000,00	150 000,00	2 622 000,00	125 000,00
Sport	4 570 000,00		5 150 000,00		
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	160 000,00		160 000,00	
6 ACTION ECONOMIQUE	Soutien au développement de la filière agricole	7 000,00		7 000,00	
Total Fonctionnement		65 954 610,00	1 477 100,00	86 731 864,00	900 122,00

Section d'investissement

Total des crédits sollicités :

Dépenses : 77 655 885,14 € (+12,1 % // 2022)

Recettes : 10 841 123,00 € (+3,7 % // 2022)

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Centre culturel de l'entente cordiale	4 400,00			
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Équipement collèges	7 717 012,47	8 286 123,00	7 869 692,63	8 286 123,00
	Immobilier collèges	51 947 583,20	2 171 600,00	58 942 553,00	2 555 000,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	51 166,80		40 000,00	
	Archives	137 987,65		125 000,00	
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	50 000,00		350 000,00	
	Coupole d'Helfaut	575 000,00		375 000,00	
	Culture	4 419 049,82		4 953 639,51	
Sport	4 400 000,00		5 000 000,00		
Total Investissement		69 302 199,94	10 457 723,00	77 655 885,14	10 841 123,00

II- Déclinaison des propositions par Fonction - Programme - Action

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Fonction 0 : services généraux

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 0 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 901 400,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Toutes sections	1 901 400,00 €	0,00 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Centre culturel de l'entente cordiale	Centre culturel de l'entente cordiale	184 000,00			
		Centre culturel de l'entente cordiale	184 000,00	0,00	0,00	0,00
	Événementiel	Événementiel	1 328 400,00			
		Frais de personnel - Intermittents du spectacle	370 000,00			
		Événementiel	1 698 400,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - Personnel administratif	Emplois temporaires - service civique	19 000,00			
		Ressources Humaines - Personnel administratif	19 000,00	0,00	0,00	0,00

Centre Culturel de l'Entente Cordiale et Évènementiel

La Direction du Château d'Hardelot et de l'Évènementiel gère, notamment, la programmation de la saison culturelle du Château d'Hardelot - Centre culturel de l'Entente cordiale et les crédits nécessaires à l'organisation des manifestations portées en maîtrise d'ouvrage directe par le Département.

Il vous est proposé, pour 2023, de couvrir ces dépenses à concurrence de 1.901.400,00 € en fonctionnement et de 4.400,00 € en investissement. Ces dépenses sont décomposées comme suit :

- **Actions pilotées par la Direction du Château d'Hardelot et de l'Évènementiel :**
 - Saison Culturelle Départementale : une inscription de 1 162 000,00 €, dont 762 000,00 € affectés au Château d'Hardelot Centre Culturel de l'Entente Cordiale avec une Autorisation d'Engagement qui s'élève à 200 000,00€ (50 000,00€ pour 2023 et 150 000,00€ pour 2024) et 400 000,00€ affectés à la Direction des affaires culturelles.
 - Manifestations Événementielles : une inscription de 392 000,00 €, en lien avec la Direction de la Communication (Arbre de Noël des personnels, L'Enduropale, les Cerfs-Volants de Berck, la fête des agents, Semaines Bleues).
 - Moyens de fonctionnement de la Direction du Château d'Hardelot et de l'Évènementiel : une inscription de 12 400,00€, principalement liée au marché couvrant les besoins en petits outillages et fournitures et les coûts de vérification des tentes et chapiteaux.

Soit une enveloppe globale de 1 566 400,00€ dont 370.000,00€ au 023G02 (pour la rémunération des intermittents du spectacles).

- **Subventions à caractère évènementiel pilotées par la Direction des Finances : 132.000,00€**

Une inscription de 132.000,00€ (C03-023G04) va permettre la couverture nécessaire à l'examen des demandes de subventions sollicitées dans le cadre de la délibération cadre « évènementiel » du Conseil Départemental du 14 mars 2016, concernant les manifestations de rayonnement département ou infra-départemental de niveau 4.

➤ **Actions pilotées par la Direction de l'Immobilier :**

Les dépenses de fonctionnement concernent la maintenance immobilière du Centre Culturel de l'Entente Cordiale. Celle-ci s'organise sur la base de prestations en régie et de prestations extérieures. Les dépenses d'investissement permettent de solder les marchés liés à l'achèvement des travaux.

Il est donc proposé d'inscrire 184.000,00€ de crédits de fonctionnement au titre de la maintenance (C03-020F07).

Ressources Humaines – Personnel Administratif
--

Le Département place les jeunes au cœur de son action avec pour volonté d'accompagner toutes les jeunes. L'emploi des jeunes dans les services départementaux est un engagement fort du Pacte réussites citoyenne. Il vise à permettre aux jeunes de trouver leur voie notamment en facilitant l'accueil en service civique.

Ainsi, une inscription (C03-020A11) de 19.000,00 € est sollicitée pour couvrir l'indemnisation des volontaires en service civique.

Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 2 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	64 497 964,00 €	68 622,00 €
Investissement	66 812 245,63 €	10 841 123,00 €
Toutes sections	131 310 209,63 €	10 909 745,00 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	Accompagnement périscolaire	3 177 900,00	300,00		
		Aide à la restauration scolaire	2 700 000,00			
		Accompagnement et action sociale	5 877 900,00	300,00	0,00	0,00
	Dotations de fonctionnement des collèges	Dotations de fonctionnement des collèges	36 315 000,00			
		Forfait d'externat	6 750 000,00			
		Dotations de fonctionnement des collèges	43 065 000,00	0,00	0,00	0,00
	Equipement collèges	Equipement collèges	300 000,00		3 602 240,63	8 286 123,00
		Equipement des collèges - informatique	1 680 000,00		4 267 452,00	
		Equipement collèges	1 980 000,00	0,00	7 869 692,63	8 286 123,00
	Immobilier collèges	Immobilier collèges - maintenance	4 673 164,00		17 985 017,00	200 000,00
		Immobilier collèges - maîtrise des consommations	67 400,00	18 322,00	240 000,00	
		Immobilier collèges - opérations foncières	1 500,00		147 036,00	
		Immobilier collèges - travaux neufs	550 000,00		40 570 500,00	2 355 000,00
		Immobilier - Recettes et dépenses diverses	110 000,00	50 000,00		
		Immobilier collèges	5 402 064,00	68 322,00	58 942 553,00	2 555 000,00
	Recettes et dépenses diverses	Analyses Laboratoire Départemental	150 000,00			
		Recettes et dépenses diverses	150 000,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - Education	Personnel des collèges	8 023 000,00			
		Ressources Humaines - Education	8 023 000,00	0,00	0,00	0,00

Le Département a réaffirmé, par l'adoption des Pactes, le rôle central de l'Education, comme droit universel, constitutif même de notre Humanité, de notre liberté et de notre émancipation, dans l'accomplissement d'un parcours individuel d'intégration et d'épanouissement citoyen.

L'une des 5 priorités du pacte est de poser l'Education comme l'un des « piliers de l'émancipation et de l'égalité réelle ».

Garantir à tous les élèves le droit à l'Education, grâce à un service public de qualité dans les 125 collèges du Pas-de-Calais, dans les territoires urbains et ruraux, est sans nul doute l'une des meilleures réponses que le Département apporte aux défis du temps présent et aux besoins de faire vivre la République dans tous les territoires.

L'éducation reste le principal moyen pour faciliter la mobilité sociale et ne doit pas être facteur de reproduction. Parce que la promotion des valeurs d'ouverture et l'apprentissage de la citoyenneté participent à renforcer l'égalité des chances, le Département s'engage pour faire du collège de demain le lieu de toutes les égalités.

La réussite passe également par le plaisir de venir, chaque jour, au collège. Au-delà d'une compétence obligatoire, c'est pourquoi, le Département entend renforcer une démarche innovante tant dans la construction et la rénovation des bâtiments, que dans l'assurance d'un fonctionnement performant.

Il est notamment précisé que le projet de budget de fonctionnement pour la Direction de l'Education et les Collèges, pour l'année 2023, s'élève à 57 058 000,00 €, soit une augmentation de 18 792 000,00 € et une variation en pourcentage de 49,11% par rapport au BP 2022 pour répondre à la hausse significative du coût de l'énergie.

Des dotations de fonctionnement des collèges significatives

1. Dotation de fonctionnement des collèges publics (C03-221K01)

Le financement des collèges publics, pour l'exercice 2023, est calculé selon les modalités définies par la délibération adoptée le 17 octobre 2022 et qui réaffirme :

- ✓ Une pérennisation des mécanismes de péréquation et de solidarité.
- ✓ Une globalisation visant à couvrir l'intégralité des dépenses de fonctionnement des collèges.
- ✓ Le maintien d'une dotation éducative volontariste,
- ✓ La création d'une enveloppe spécifique pour l'apprentissage de la natation

➤ La dotation globale de fonctionnement **notifiée** pour l'exercice 2023 s'élève à la somme de **27 528 048€**.

Cette année, la DGF est considérablement impactée par l'explosion du coût de l'énergie, notamment de l'électricité et du gaz. Le tableau ci-dessous reprend les principales variations par type d'énergie ou de fluides.

Synthèse	2023	2021*	Variation	En %
Electricité	8 144 590,27 €	3 513 999,11 €	4 630 591,16 €	131,78%
Gaz	16 174 862,97 €	3 482 580,90 €	12 692 282,07 €	364,45%
Eau	794 050,48 €	794 448,48 €	- 398,00 €	-0,05%
Chauffage urbain	2 662 867,70 €	655 265,65 €	2 007 602,05 €	306,38%
Carburants	45 421,48 €	46 089,91 €	- 668,43 €	-1,45%
	27 821 792,89 €	8 492 384,05 €	19 329 408,84 €	227,61%

*Année 2021 de référence (comptes financiers des collèges)

Ainsi, la dotation viabilisation calculée s'établit à la somme de 27 821 792,89 €, soit une augmentation globale par rapport à 2021 de plus de 227 %. Il faut noter la part pris par les hausses de l'énergie dans la dotation viabilisation. De 57 % de la totalité des charges en 2020, la part énergie représente en 2023 plus de 80 % des dépenses.

Engagé dans une politique de transition écologique volontariste, le Département n'a pas attendu la crise énergétique actuelle pour agir. Il investit largement, chaque année, dans la construction et la rénovation des collèges, permettant de réduire nos dépenses énergétiques.

En complément de ces efforts pérennes, le Département joue pleinement son rôle dans la dynamique impulsée à tous les échelons de la société, de sobriété énergétique. Dans cet esprit, un objectif d'économie de 5 % a été déterminé, participant ainsi à l'effort de solidarité et s'inscrit dans l'ambition portée par le décret « tertiaire » qui vise à diminuer significativement la consommation énergétique des bâtiments publics.

- La dotation éducative volontariste notifiée aux établissements s'élève à **1 495 425 €**. Elle correspond à un forfait par élève de 24,27 €.
- Dotation spécifique « savoir nager » :
Il est à noter que la DEV est complétée par une Dotation spécifique « savoir nager » d'une enveloppe totale de **600 055€**, soit par élève de 6^{ème} un montant forfaitaire regroupant les droits d'entrée dans les piscines et les transports, de 39,14 €.
- Les prévisions pour dotations complémentaires en cours d'exercice sont évaluées à **1 441 472,00 €**.

Cette prévision enferme une enveloppe prévisionnelle de 600 000 € destinée à la couverture des déficits des services de restauration compte tenu de l'inflation des principaux postes de dépenses entrant dans la production des repas et du maintien de la tarification sociale à 3,06 €. Le volume de crédits consacrés aux demandes de dotations complémentaires s'élève à 841 472 €, ce qui représente 2,31% des dépenses de viabilisation estimées.

2. Dotation de fonctionnement des collèges privés – Forfait d'externat

La convention avec l'enseignement catholique privé sous contrat avec l'Etat, adoptée par la délibération départementale du 14 décembre 2020, définit les modalités de calcul du forfait d'externat, part personnel et part matériel, pour la période 2021-2024.

- Part matériel (C03-221K02): 4.800.000,00 € ;
- Part personnel (C03-221K13): 6.750.000,00 €.

3. Autres interventions :

- Franchise assurance des collèges (C03-221M01): 110.000,00 € en dépenses et 50.000,00 € en recettes.
- Utilisation des installations sportives externes aux collèges (C03-283H02) : 750 000,00 €.

Le patrimoine mobilier et immobilier affecté aux collèges

Le Département gère un patrimoine bâti de plus de 1.118.000 m² réparti sur 373 sites. Le parc des collèges publics départementaux représente une part prépondérante de ce patrimoine avec ses 125 établissements, développant une surface bâtie de plus de 860.000 m².

L'exercice 2023 voit l'effort financier du Département se maintenir sur les investissements des collèges. Il s'agit de poursuivre et d'achever les nombreuses opérations déjà engagées dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements et de conforter la progression du volume des opérations de maintenance patrimoniale lourde.

La recherche d'efficacité globale des interventions passe également par un effort soutenu à l'entretien du patrimoine sur les territoires et à la qualité des interventions en régie.

Les besoins de financements en matière de gestion du parc des collèges sont décomposés comme suit :

- 1. Programme équipement des collèges** (hors informatique): fonctionnement 300.000,00 € (dépenses), investissement 3.602.240,63€ (dépenses) et 8.286.123,00 € (recettes)

- **En fonctionnement :**

Une dotation aux collèges pour fournitures de matériaux à hauteur de 300.000,00 € (C03-221L06).

- **En investissement :**

Les crédits inscrits à hauteur de 3.602.240,63 €, concernant :

- L'acquisition de calculatrices scientifiques destinées aux collégiens pour 360.000,00 € (C03-221I06).

- L'acquisition d'équipement de restauration et le renouvellement du mobilier des collèges pour 2.042.240,63€ (C03-221I02).
- Un plan collèges - équipements sportifs (C03-221I05) pour 4.185,00€

Enfin, le Département continuera de percevoir en 2023 la dotation départementale d'équipement des collèges, versée par l'Etat à hauteur de 8.286.123,00 € (C03-221I04), qui complète la part sur la dotation globale de fonctionnement versée au titre des transferts de compétence, concernant les établissements scolaires du second degré.

2. Programme immobilier des collèges - Maintenance : 4 673 164,00 € en dépenses de fonctionnement et 17 985 017 € en dépenses d'investissement

➤ **Fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement concernent la maintenance immobilière. Celle-ci s'organise sur la base de prestations en régie (par les A.T.T.E.E. maintenance de chaque collège ou les centres de maintenance des bâtiments) et de prestations extérieures. L'optimisation de cette chaîne de maintenance, privilégiant l'intervention de premier niveau par les agents des collèges et du deuxième niveau pour les équipes de maintenance, est actuellement engagée.

Il est proposé d'inscrire 4 673 164,00 € pour l'entretien courant des collèges (C03-221L01).

➤ **Investissement :**

La maintenance immobilière est maintenue à un haut niveau pour permettre de solder les opérations en cours et de mettre en œuvre la programmation 2023.

Les crédits de paiement inscrits, à concurrence de 17 985 017 € se répartissent ainsi :

- Mise aux normes des demi-pensions (C03-221D01) fin du programme	384 €
- Mise en œuvre agenda d'accessibilité (C03-221D04)	3 779 200 €
- Grosses réparations patrimoniales (C03-221G11)	13 905 433 €
- Travaux collèges privés (C03-221H01) *	300 000 €

(* : subventions d'équipement versées aux collèges d'enseignement privés sous contrat, à concurrence de 10 % T.T.C. des travaux de grosses réparations engagées par ces structures, dans les limites fixées par la loi Falloux).

Par ailleurs, de nouvelles autorisations de programme à hauteur de xx,00 € sont sollicitées en matière de maintenance immobilière :

- Mise en accessibilité	2 700 000 €
- Grosses réparations patrimoniales	11 300 000 €

3. Programme immobilier des collèges - Maîtrise des consommations :

Les actions menées dans la cadre de la maîtrise des consommations énergétiques dans les collèges concernent l'expertise énergétique, l'étanchéité à l'air, la télé-relève des consommations énergétiques, les audits énergétiques, la qualité d'air intérieure.

L'enveloppe de crédits de fonctionnement de 67.400,00 € permet d'assurer l'exploitation de ce dispositif et les crédits de paiement de 240.000,00 € inscrits en investissement correspondent au déploiement de ce dispositif sur la totalité du patrimoine collèges du Département (C03-221G12).

Une recette de 18.322,00 € en fonctionnement est proposée en raison de la production et de la revente d'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques installés sur plusieurs collèges.

4. Programme immobilier des collèges - Opérations foncières :

Les opérations foncières induites par le programme immobilier des collèges nécessitent les propositions d'inscription suivantes :

- SPADT : 147.036,00 € de crédits de paiement (C03-221B01), pour permettre les acquisitions et régularisations foncières.
- 1.500,00 € pour les charges de fonctionnement en matière d'acquisition (frais annexes liés aux rédactions et publications des actes).

Une autorisation de programme de 1.110.000,00 €, est inscrite pour permettre l'acquisition de logements de fonction pour les collèges de Saint-Nicolas et Fauquembergues.

5. Programme immobilier des collèges - Travaux neufs concernant les collèges :

➤ **Fonctionnement :**

L'enveloppe de 550 000,00 € de crédits de fonctionnement sollicitée concerne les études préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs, à hauteur de 300 000,00 € (C03-221A01) et les frais annexes aux constructions (déménagements, diagnostics amiante, gardiennage, etc.) pour 250 000,00 € (C03-221C06).

➤ **Investissement :**

Il est proposé d'inscrire un volume de crédits de paiement de 40 570 500,00 € en matière de travaux neufs, se répartissant comme suit :

- Etudes restructurations et maintenance patrimoniale (C03-221A02)	400 000 €
- Avances marchés publics (C03-203B01)	1 200 000 €
- Construction de nouveaux collèges (C03-221C02)	30 000 €
- Travaux (C03-221C07)	37 740 000 €
- Etudes préalables (C03-221A01)	1 200 500 €

La ligne " travaux " susvisée concerne 25 opérations à différents stades (désignation de maîtrise d'œuvre, études architecturales, passations de marchés travaux, chantier ou en cours de réception) portant notamment sur les sites suivants :

- Collège George Sand à Béthune
- Collège Calais Vadez à Calais
- Collège Jacques Brel à Fruges
- Ex-Collège Phalempin à Bully les Mines
- Collège Anne Franck à Dourges
- Collège Pays de L'alloeu à Laventie
- Collège de Sallaumines

La ligne " études préalables " concerne les études nécessaires dans le cadre de l'élaboration des programmes ou d'études complémentaires dans le cadre de la mise au point en phase " études " .

Parallèlement, de nouvelles autorisations de programme sont proposées à hauteur de 2 000 000 €, afin d'initier une nouvelle dynamique pour les études de programmation des opérations du PPI collèges.

En recettes d'investissement :

- Avances sur travaux (C03-203B01)	1 200 000€
- Construction et réhabilitation de collèges (C03-221C07)	1 155 000 €

Les recettes attendues concernent les subventions sollicitées dans le cadre du F.E.D.E.R., notamment pour les opérations livrées en 2022.

Une politique d'équipement et de développement des usages numériques

Le Département porte une ambition forte en matière d'équipement et de développement des usages numériques pour former un citoyen éclairé, via la modernisation des infrastructures, le renouvellement des équipements et le soutien aux équipes pédagogiques.

L'objectif est de fournir les meilleurs outils aux collégiens au moment où ils se construisent en tant que citoyen de demain et ils acquièrent des compétences fondamentales.

Cette politique éducative numérique répond aux défis de formation, d'insertion sociétale et professionnelle, d'ouverture au monde et de construction de la citoyenneté et de la démocratie. Elle se poursuivra en 2023 sur les investissements mais également sur le renforcement des actions éducatives pour favoriser la réussite de tous.

➤ **Section d'investissement - Dépenses : 4 267 452,00 €** (- 223 548 € soit - 4,9% // BP22)

Les propositions d'inscriptions en crédits d'investissement alloués aux T.I.C.E. (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) dans le projet de budget primitif 2023 concernent principalement :

- Le renouvellement dans les collèges des micro-ordinateurs des classes pupitres, des CDI, des salles de technologie et des PC associés aux vidéoprojecteurs interactifs, ainsi que le renforcement de l'infrastructure à hauteur de 2 740 452 €,
- Le renouvellement des dotations informatiques pour les ULIS ainsi que la dotation de nouvelles sections pour un montant de 157 000 €,
- Le renouvellement du matériel administratif à hauteur de 80 000 €,
- La prise en charge de l'évolution des systèmes téléphoniques et du câblage des collèges pour 200 000 €,
- La mise en œuvre d'une charte de service pour 915 000 € qui permettra notamment de renouveler les outils numériques en relation avec les projets éducatifs prioritaires des collèges (plan sur 3 ans),
- La poursuite de la mise à disposition de l'Espace Numérique de Travail pour les élèves, les parents et la communauté éducative du 1er degré et du second degré pour un montant de 175 000 €.

➤ **Section de fonctionnement - Dépenses : 1 680 000,00 €** (- 136 000,00 € soit - 7,5% // BP22)

Cette proposition d'inscription en crédits de fonctionnement permettant d'assurer :

- Les accès Internet, ainsi que les communications téléphoniques pour l'ensemble des collèges du Département. L'enveloppe 2023 proposée à hauteur de 1,200 M€ (- 0,116 M€ // BP22) est stabilisée et permet un débit de 100Mb/s à 300Mb/s pour l'ensemble des collèges,
- La maintenance de l'ensemble des équipements T.I.C.E. (classes pupitres, V.P.I., tablettes, baladodiffusion, salle technologique...) est proposée à la baisse soit 480 000 € (- 0,020 M€ // BP22).

Un service public de restauration et d'hébergement

Le service de restauration et d'hébergement est une compétence transférée au Département, qui a choisi de consolider un service public de restauration scolaire dans la mesure où réduire les inégalités sociales passe aussi par l'alimentation.

L'alimentation est l'un des grands marqueurs des inégalités sociales en France tant au niveau des proportions que la diversité des aliments. Face à cette réalité, le Département dans le cadre de sa compétence en matière de restauration scolaire entend jouer pleinement son rôle et assume cette responsabilité de deux manières.

D'une part, en proposant un service de restauration à un tarif adapté : il participe, auprès des parents, aux 2/3 du coût d'un repas et mène, depuis 10 ans, une politique volontariste ambitieuse d'aide à la restauration scolaire des collégiens boursiers demi-pensionnaires. Le maintien d'une tarification sociale, sans augmentation dans un contexte inflationniste, renforce le pouvoir d'achat des familles.

D'autre part, le Département porte l'ambition forte de proposer aux collégiens une alimentation de proximité et de qualité. Sensibiliser les élèves à une alimentation saine et équilibrée dès le plus jeune âge est une garantie pour l'avenir, pour leur santé et pour la planète.

Il est proposé un budget de 3 445 000,00 € en 2023, pour conduire cette politique volontariste auprès des élèves, décomposée comme suit :

- Aide départementale à la restauration scolaire (C03-281B02) : 2.700.000,00 €.
- Dotations de fonctionnement – Restauration (C0-221K15) : 400.000,00 €.
- Analyses LDA (C03-203A03) : 150.000,00 €.
- Mutualisation des sites de restauration scolaire avec la Région (C03-283H03) : 190 000,00 €.
- Participation aux rémunérations des personnels d'hébergement et de restauration (C03221K12) : 5.000,00€

En outre, un plan d'équipement des collèges, repris dans la partie « équipement collèges », permet d'envisager l'acquisition d'équipement de restauration pour 1 500 000 € (C03-221I02).

Personnels des collèges et dispositifs volontaristes d'insertion par l'emploi

Le Département met à disposition des collèges les moyens humains nécessaires en personnel permanent pour assurer les missions du service public d'enseignement et, ajuste lesdits moyens pour une répartition équitable sur l'ensemble du territoire.

Lorsque les personnels ATTEE sont absents ou empêchés, un mécanisme de suppléance est actionné, pour un montant, en 2023, de 1 805 000,00 € (Suppléance A.T.T.E.E. - C03-22K10).

Par ailleurs, au regard de l'usure professionnelle et des aménagements de postes prescrits, des dotations de fonctionnement, à hauteur de 50.000,00€, permettent d'attribuer des matériels adaptés à ces personnels ATTEE (C03-221K14)

Les moyens d'insertion, comme les contrats aidés en collège, ou le dispositif d'insertion sociale et professionnelle, permettent de mettre en œuvre la politique volontariste d'insertion sociale portée par le Département.

Dans ce contexte contraint et incertain pour le devenir des personnes les plus fragiles, le Département a souhaité poursuivre, avec les établissements, une politique d'insertion sociale et professionnelle, volontariste, juste et équitable. La répartition des moyens insertion est décidée au regard de la superficie et du nombre repas.

La politique d'insertion par l'emploi s'élève, en 2023, à 6 213 000,00 € en crédits de paiement (C03-221K11) et se décompose comme suit :

- Contrats aidés : 165 000,00 € ;
- Marché de service de réinsertion sociale et professionnelle: 6 048 000,00 €.

Une politique éducative innovante pour la réussite des collégiens

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département a développé et consolidé un réel partenariat avec chaque communauté éducative, dans le respect des compétences de chacun, afin de contribuer à enrichir la vie au collège et à former les citoyens de demain.

L'éducation et la culture sont indéniablement des leviers pour favoriser la citoyenneté. C'est pourquoi le Département agit et mobilise ses partenaires (collèges, associations d'éducation populaire, mais aussi clubs sportifs...), afin de sensibiliser et de former à la citoyenneté à travers des actions concrètes.

Au collège, la question des discriminations doit faire l'objet d'une attention particulière dans la mesure où l'éducation a des répercussions tout au long de la vie des personnes. Le handicap, l'égalité fille-garçon, l'origine, l'apparence physique, l'orientation sexuelle sont les 5 grandes discriminations observées, notamment au collège, et dont peuvent souffrir les jeunes. Lutter contre toutes les formes de discrimination, former à l'esprit critique ou encore donner les clés d'un usage raisonné du numérique et des réseaux sociaux, est aujourd'hui une nécessité.

Le Département est le premier partenaire éducatif des collèges en accompagnant les projets et actions éducatives à hauteur de 1 558 000,00 € (C03-283B01).

Des interventions complémentaires en matière périscolaire :

- Scolarisation des élèves - Participation interdépartementale : 140.000,00 € en dépenses (C03-221K07).
- Couverture nécessaire à l'examen des demandes de subvention de fonctionnement sollicitées par les associations de l'enseignement secondaire et supérieur et colloques, à hauteur de 107.000,00 € (C03-283G01).
- Participations socioéducatives (C03-283H01) : 165.000,00€ en dépense de fonctionnement
- Subvention à caractère général en matière d'enseignement : Enveloppe de 252 900,00 €, destinée à couvrir les demandes de subventions gérées par la Direction des Finances (C03-283C01 : 22 900,00 €), d'orientation et de formation (C03-283D01 : 45 000,00 €) et de jeunesse (C03-283E01:

185 000,00 €) ; l'affectation de ces aides est reprise dans le fascicule subventions de la 3ème Commission.

- Taxe d'apprentissage - CIO (C03-282F01) : 300,00€ de recettes

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 3 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 985 500,00 €	706 625,00 €
Investissement	10 843 639,51 €	0,00 €
Toutes sections	30 829 139,51 €	706 625,00 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Accompagnement et action sociale	Accompagnement périscolaire	185 000,00			
	Accompagnement et action sociale		185 000,00	0,00	0,00	0,00
	Archéologie	Archéologie	520 000,00	680 000,00	40 000,00	
	Archéologie		520 000,00	680 000,00	40 000,00	0,00
	Archives	Archives	399 000,00	1 000,00	125 000,00	
	Archives		399 000,00	1 000,00	125 000,00	0,00
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	390 000,00	25 000,00	350 000,00	
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale		390 000,00	25 000,00	350 000,00	0,00
	Coupole d'Helfaut	Coupole d'Helfaut	776 000,00		375 000,00	
	Coupole d'Helfaut		776 000,00	0,00	375 000,00	0,00
	Culture	Développement culturel territorial	5 456 000,00		150 000,00	
		Lecture publique	1 342 000,00		1 840 689,67	
		Louvre Lens	1 270 000,00			
		Moyens généraux culture	251 000,00		50 000,00	
		Patrimoine et biens culturels	332 500,00		2 837 949,84	
		Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques	1 201 500,00		75 000,00	
		Subventions culturelles	26 000,00	500,00		
	Culture		9 879 000,00	500,00	4 953 639,51	0,00
	Jeunesse	Jeunesse	200 000,00			
	Jeunesse		200 000,00	0,00	0,00	0,00
	Moyens des services	Achats, logistique et moyens	37 500,00			
	Moyens des services		37 500,00	0,00	0,00	0,00
	Moyens Généraux - action sociale	Subventions - soutien aux solidarités	7 000,00			
	Moyens Généraux - action sociale		7 000,00	0,00	0,00	0,00
	Politiques d'inclusion durable	Soutien en faveur de la Jeunesse	2 622 000,00	125 000,00		
	Politiques d'inclusion durable		2 622 000,00	125 000,00	0,00	0,00
	Sport	Equipements sportifs	800 000,00		1 291 832,40	
		Soutien au sport dans les collèges			2 617 441,10	
		Soutien au sport de haut niveau	2 450 000,00		1 090 726,50	
		Soutien sportif aux territoires	1 900 000,00			
Sport		5 150 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00	

Si les politiques volontaristes des réussites citoyennes (culture et sport, notamment) représentent une part modeste du budget départemental, elles constituent un levier essentiel de développement des territoires, un moyen d'assurer l'épanouissement des citoyens et la signature de l'innovation et de l'excellence départementale.

Archéologie

L'archéologie constitue un levier majeur en terme de développement du territoire grâce aux missions d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles préventives en amont des aménagements).

L'archéologie s'avère être également un vecteur important en terme d'épanouissement personnel et de plaisir et contribue à une insertion réussie dans la société. Les actions de médiation engagées, tant à la Maison de l'Archéologie du Pas-de-Calais que dans les territoires, répondent à ces objectifs en touchant un

large public scolaire et familial. Les engagements auprès des publics empêchés vont se poursuivre pour l'exposition prochaine en proposant des partenariats et des médiations adaptées.

- **Les moyens financiers sollicités par la Direction de l'Archéologie pour l'exercice 2023 s'élèveraient à 560.000,00 € (520.000,00 € en fonctionnement et 40.000,00€ en investissement).**

Les besoins en fonctionnement (locations d'engins de terrassement, matériels destinés aux diagnostics et fouilles, frais d'analyses, organisation d'expositions et de médiations archéologiques itinérantes ou organisées au sein de la Maison de l'Archéologie) se répartissent comme suit :

- Documentation spécifique - Archéologie (C03-301D04) : 10.000,00 €
- Conservation préventive archéologique (C03-301D06) : 30.000,00 €
- Médiation archéologique (C03-317C02) : 80.000,00 €
- Opérations en archéologie préventive (C03-317D01) : 400.000,00 €

Les sollicitations de 40.000 € de crédits de paiement pour 2023 en investissement correspondent, d'une part, à la réalisation de restaurations sur les collections archéologiques propriété du Département et, d'autre part, au renouvellement régulier du matériel de topographie ou autres matériels spécifiques d'analyse.

- **La Direction de l'Archéologie génère, d'autre part, des recettes, à concurrence de 680.000,00€, provenant de trois sources :**

1. Une subvention versée par le Ministère de la Culture et de la Communication pour la réalisation des diagnostics réalisés en année N-1 ; une majoration est prévue pour les petites surfaces d'intervention et pour les opérations archéologiquement complexes.
2. Les recettes issues des prestations de fouille ; pour répondre aux consultations lancées par les aménageurs, le Département a élaboré un tarif de prestations, réactualisé chaque année. En 2023, les six fouilles préventives réalisées en 2021 verront leurs rapports d'étude terminés et le solde des marchés versés (Ex-Base aérienne 103 pour la communauté de communes d'Osartis-Marquion, Anzin-Saint-Aubin pour Territoires 62, Guînes pour Habitat Hauts-de-France notamment).
3. Les subventions allouées par l'État pour le fonctionnement du Centre de conservation et d'étude archéologiques, ainsi que pour des projets de médiation et de numérisation du patrimoine.

Archives départementales

De l'aide apportée aux producteurs d'archives à la mise en valeur du patrimoine collecté, les archives du Pas-de-Calais assurent la conservation et la communication de la mémoire départementale, sous forme de documents textuels aussi bien qu'iconographiques, audiovisuels et numériques. Elles s'inscrivent par là-même dans l'offre culturelle portée par le Département, accessible sur site ou en itinérance et permettant à chacun de connaître sa propre histoire comme de s'ouvrir au monde.

En raison de la saturation des deux centres existants, le Département s'est engagé dès 2018 dans la reconstruction des archives départementales sur un nouveau terrain, permettant de regrouper l'ensemble des fonds et des équipes sur un site unique, de disposer d'un volume de stockage correspondant aux besoins prévus pour les trente prochaines années, d'améliorer l'accueil du public et d'assurer la maîtrise des conditions de température et d'hygrométrie au sein d'un bâtiment performant d'un point de vue énergétique. Sur la base de la proposition du groupement Sogea, retenue en 2021 dans le cadre d'un marché public global de performance, le permis de construire en a été signé le 12 avril 2022, assurant un lancement des travaux en juillet, pour un achèvement espéré au cours de l'année 2024. Des dépenses spécifiques à la préparation des fonds (reconditionnement...) ont en conséquence été prévues sur le budget de la direction, en prévision de leur déménagement.

Les propositions budgétaires de la direction des archives départementales pour 2023 s'établissent globalement à hauteur de 804 000,00 €, décomposées en 175 000,00 € pour l'investissement et en 629 000,00 € pour le fonctionnement.

➤ Opérations mémorielles et commémorations

Le budget de la direction des archives départementales prend en charge le financement spécifique lié aux opérations mémorielles et aux commémorations (318D09), à concurrence de 230 000,00 € en fonctionnement et de 50 000,00 € en investissement, comprenant :

- en fonctionnement, une première enveloppe de 50 000 € pour la programmation portée par le Département, et une seconde de 180 000 € pour des subventions en faveur des collectivités et associations, en particulier dans le cadre de la poursuite sur 2023 des commémorations de la convention franco-polonaise d'émigration et d'immigration du 3 septembre 1919,
- en investissement, une enveloppe de 50 000 €, prévue dans le cadre du soutien départemental à l'Association des jardins paysagers des Hauts-de-France et des hortillonnages, pour la réalisation de jardins de la Paix et de jardins citoyens dans le bassin minier.

➤ Interventions usuelles des Archives départementales

Cet engagement financier répond aux activités usuelles de la direction des archives départementales :

- Investissement : 125 000,00 €, répartis entre une enveloppe de 100 000,00 € (315A01) pour les actions propres du Département (achat de fonds et de documents d'origine privée ; restaurations confiées à des prestataires extérieurs) et une seconde enveloppe de 25 000 € (315A12) dédiée à une aide aux opérations de restauration de leurs archives portées par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale ;
- Fonctionnement : 399 000,00 € (315A01, 315A02, 315A03 et 315A05 : opérations de conservation préventive, de diffusion et d'actions culturelles pilotées par les archives départementales, enrichissement des collections) : en dehors des dépenses liées à l'animation culturelle et pédagogique spécifique aux archives (conception et réalisation d'expositions itinérantes et d'outils d'animation pédagogique, participation aux journées européennes du patrimoine) et à l'acquisition de petits matériels de conservation ou de restauration, cette enveloppe comprend deux autorisations d'engagement, votées au budget supplémentaire 2022, à hauteur de 230 000,00 € en 2023 (sur un total de 460 000,00 € sur 2022-2024), pour la mise en œuvre d'un chantier d'insertion en charge du reconditionnement des fonds et pour l'achat de fournitures dédiées (boîtes neutres).

Recettes prévisionnelles : 1 000,00 € (315A03 : ventes d'ouvrages et autres produits annexes, frais de reproductions photographiques...).

Affaires Culturelles

Le Département, dans le cadre du projet de mandat, a voté le pacte des réussites citoyennes qui met un fort accent sur les questions d'accessibilité, d'émancipation, de vivre ensemble ou le droit à l'expression.

Les questions de développement culturel et de droits culturels sont au cœur de ce pacte en croisant bien évidemment, les nécessités d'éducation, de jeunesse et d'épanouissement par le sport.

Le tout, combiné avec une affirmation forte des politiques culturelles et patrimoniales, doit permettre à chacun de trouver sa place dans une société plus ouverte aux autres, aux différences et diversités tout en tenant compte des pratiques de chacun.

Aussi, dans ce pacte des réussites citoyennes, la politique culturelle contribue de manière fondamentale à la formation, au développement de l'autonomie et aux loisirs des habitants qui peuvent ainsi se forger une approche citoyenne de la diversité humaine.

La culture, par la variété des formes patrimoniales et des approches artistiques, demeure un levier majeur dans la formation d'un esprit critique et dans l'appropriation de la diversité du monde par tous. Elle constitue un capital personnel précieux pour une insertion réussie dans la société et aussi un rendez-vous de plaisir et de découverte.

Enfin, dans ce pacte, les liens culture/éducation y sont affirmés comme déterminants pour la réalisation des jeunes en tant que personnes, quels que soient leur milieu, leur environnement. C'est dans ce cadre et la construction de ce pacte, que les crédits 2023 se déclinent :

Les propositions d'inscription de crédits pour 2023 se déclinent, sur ces bases, comme suit :

➤ **Section de fonctionnement - Dépenses : 10 399 000, 00 €**

Le cumul des besoins sollicités s'établit à hauteur de 10 399,00 €, soit une hausse de plus de 2 % par rapport à 2022 pour les crédits portés par la direction des affaires culturelles :

Cette proposition concerne, notamment :

- La mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement de la Lecture Publique (313B02, 313B06) pour 1 342 000,00 €.
- La mise en œuvre, sur l'exercice 2023, du Schéma Départemental des Enseignements et des Pratiques Artistiques (311G03, 311K01) pour 1 201 500,00 € (conservatoires à rayonnement départemental, écoles associées, partenaires, soutien aux structures à rayonnement local {sociétés de musique, écoles communales ou intercommunales de musique}).
- L'aide aux structures à label national (311D05) pour 2 020 000,00 € : Le Channel à Calais (scène nationale), la Comédie de Béthune - Centre Dramatique National, Culture Commune (scène nationale), Tandem - Douai Hippodrome / Arras Théâtre (scène nationale), l'Etablissement Public de Coopération Culturelle 9/9bis - Métaphone).
- La participation au fonctionnement du musée du Louvre - Lens (314A06) pour 1.270.000,00 €.
- La participation au fonctionnement de la Coupole d'Helfaut (316A01) pour 776 000,00 €.
- Le soutien aux acteurs culturels et centre culturels (311B03), pour 1 020 000,00 € (Collège au cinéma, La Banque, Cinéligue).
- L'accompagnement aux compagnies et aux structures à rayonnement local (311D02) pour 1 580 000,00 € et aux structures patrimoniales pour 112 500,00 € (311I05).
- Elaboration et mise en œuvre d'exposition à la Maison du Port d'Etaples (311I09) et d'une exposition itinérante intitulée « Pas de calais – Terre d'innovation » pour 220 000,00 €.
- Le développement de la saison culturelle départementale (311Q01), hors programmation culturelle pour 2022 du Château d'Hardelot - Centre culturel de l'Entente cordiale, pour 836.000,00 (subventions communes et EPCI partenaires, associations partenaires et ateliers dont les projets de résidences d'artistes en collèges) qui sont complétés par 400.000,00 € de crédits gérés par la Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel, du fait de la détention de la licence d'entrepreneurs de spectacles comme précisé en fonction 0 (achats de spectacles, engagements d'artistes et de techniciens intermittents du spectacle, logistique, locations de matériels scéniques et d'instruments de musique...).
- Moyens généraux en matière culturelle y compris les prix littéraires (C03-301C05): 21.000,00 €.

D'autre part sont proposées quatre inscriptions, pour un montant de 26.000,00€, destinées :

- A couvrir le fonctionnement de la régie d'avances de la Direction des Affaires culturelles (C03-301C11) : 6 000,00 € compensé par une recette de 500,00 €.
- Au versement par la Direction des Finances de subventions dans le cadre de commémorations (C03-318D01 : 10 000,00 €) et de subventions et de prix en matière culturelle (C03-318E01 : 10 000,00 €) ; l'affectation de ces aides est reprise dans le fascicule subventions de la 3^{ème} Commission.

➤ **Section d'investissement**

Un besoin de crédits est sollicité en 2023 s'adossant sur les principaux projets suivants :

- Travaux de restauration des biens culturels bâtis protégés et non-protégés et des objets (312A05, 312B01) pour 2.444.325,64 €, contribuant à la rénovation des édifices, tout en accompagnant les communes et les intercommunalités dans la préservation et la valorisation de leur patrimoine.
- Aides à la création et à l'extension de bibliothèques publiques (313A01) pour 1.835.281,73€, permettant ainsi de poursuivre le maillage du territoire départemental en médiathèques modernes et attractives.
- Aide à la création, restructuration et équipement de salles de spectacles (311N01) pour 150.000,00€.
- Collections départementales (312D01) pour 100.000,00 €.
- Acquisition instruments de musique (311G01) pour 75 000,00 € (Instruments de musique pour les sociétés musicales et achats d'instruments pour " Orchestre au collège ").
- Soutien à l'investissement des acquisitions mobilières et petits travaux mobiliers à la Coupole d'Helfaut (316 A01) et soutien exceptionnel dans le cadre de la mise en place des visites virtuelles et réalité augmentée pour 375.000,00 €.

Le Château d'HARDELOT - Centre culturel de l'Entente cordiale : 390.000,00€

La proposition d'inscription de 390.000,00€ de crédits de fonctionnement pour 2023 se décline comme suit (301C09) :

- La programmation culturelle (droits d'auteur, frais de réception, hôtellerie, hébergement, transport), les expositions temporaires et le développement des publics, pour 330 000,00 € dont 55 000,00 € correspondant à des autorisations d'engagement pour les expositions se déroulant en 2023 et en 2024.
- La mise à disposition de moyens au fonctionnement du Centre culturel de l'Entente cordiale (technique, logistique, entretien des espaces verts, maintenance...) pour 40 000,00 €.

D'autre part, sont proposées deux inscriptions (en dépenses 20 000,00 € et en recettes 25 000,00 €) assurant la couverture nécessaire au fonctionnement de la régie d'avances et de recettes du Château d'Hardelet - Centre culturel de l'Entente cordiale.

La proposition d'inscription de 350 000 € de crédits d'investissement pour 2023 spécifique pour le Centre culturel de l'Entente cordiale se décline comme suit :

- 300 000 € destinés à financer l'évolution du parcours de visite des collections permanentes en le complétant par une visite numérique immersive au sein de la salle d'exposition temporaire,
- 50 000,00€ permettant la restauration des œuvres de la collection départementale, ainsi que de procéder à l'acquisition d'œuvres pour la collection permanente (C03-301C09).

Intervention spécifique pour la Coupole d'HELFAUT :

La participation à verser à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle La Coupole d'Helfaut (316A01) pour 776.000,00 €.

En complément de l'intervention de la Direction des Affaires culturelles ci-dessus exposée, la Direction de l'Immobilier prévoit l'inscription d'une enveloppe de 375.000,00 € de crédits de paiement, en section d'investissement, mouvement financier permettant la mise en œuvre de la remise en état suite aux intempéries du planétarium de la Coupole d'HELFAUT (C03-316A06).

Politiques d'inclusion durable - Soutien en faveur de la Jeunesse
--

La démarche construisons notre Pas-de-Calais a fait de la jeunesse un enjeu transversal aux politiques départementales. Si l'accompagnement des jeunes dans leur parcours vers l'autonomie, le soutien et la valorisation de leur prise d'initiatives et leur engagement citoyen demeurent des axes forts de la politique jeunesse, la complémentarité avec les politiques de solidarités humaines et territoriales est recherchée.

Universelle, la politique jeunesse s'adresse à tous les jeunes âgés de 15 à 25 ans et s'adapte régulièrement afin de répondre aux besoins de jeunes et à l'évolution de leurs situations.

Cette politique repose sur la définition de partenariats avec de nombreux acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire et la mise en œuvre d'aides jeunesse individuelles. A travers ces partenariats et ces dispositifs, le Département apporte son soutien au monde associatif et aux bénévoles qui le font vivre.

Les actions menées dans ce cadre nécessitent, sur la fonction 3, un financement global de 2 622 000,00 € en dépenses de fonctionnement et 125 000,00€ en recettes.

1°. Aides individuelles :

➤ **Animation de réseaux territoriaux (C03 - 333F01) : 427.000,00€**

Les crédits proposés à hauteur de 260 000,00€ permettent de faire bénéficier 900 jeunes du dispositif Sac Ados qui vise à favoriser l'autonomie des jeunes, en les incitant à vivre une première expérience de mobilité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ambition 7 du Pacte des réussites citoyennes « valoriser et soutenir ceux qui s'engagent », il est envisagé l'organisation d'un temps fort pour valoriser l'engagement des jeunes du Pas-de-Calais. Le financement de cette action s'élève à 150 000 €.

Les 17 000,00 € restants sont dédiés au dispositif Talents Citoyens dont les modalités seront redéfinies courant 2023.

➤ **Mesures Jeunesse (C03-333F02) : 1.255.000,00€ en dépenses et 125.000,00 € en recettes**

Les crédits proposés à hauteur de 1.255.000,00€ se décomposent comme suit :

- 800 000,00 € sont dédiés à la **mesure permis engagement citoyen** et permettront d'accompagner 2 200 Jeunes dans le financement de leur permis de conduire en contrepartie d'un engagement bénévole au sein d'une association du Pas-de-Calais.
- 450 000,00 € sont dédiés au financement des **formations au BAFA et au BAFD** (animation volontaires dans les accueils collectifs de mineurs) Cette mesure est proposée en partenariat avec la CAF du Pas-de-Calais qui contribue à hauteur de 50% au budget dédié à la mesure. Courant 2023, sera proposée un bonus pour les stages de perfectionnement BAFA relatif à l'accueil du jeune enfant en situation de handicap
- 55 000,00€ concernent la **Bourse Initiatives Jeunes** pour accompagner les projets des jeunes dans les domaines culturels, sportifs, citoyens, solidaires ou de mobilité internationale. Entre 100 et 150 jeunes en bénéficient chaque année. La volonté en 2023 est de dynamiser le dispositif en améliorant la communication de ce dispositif.

Il est également proposé de modifier les modalités de versement de la mesure permis engagement citoyen. La mesure Permis Engagement Citoyen vise à encourager les jeunes à s'engager bénévolement dans une association et à valoriser cet engagement en bénéficiant d'une partie du financement de leur permis de conduire.

Face à l'impact du dispositif et au succès rencontré, depuis le 1er février 2022, il a été proposé d'adapter le dispositif en limitant l'accès aux jeunes déjà détenteurs de l'examen du code de la route depuis moins de 3 mois. Cette évolution a permis de recentrer le dispositif sur la réalisation de l'engagement citoyen et de pérenniser la mesure sur une période plus longue.

L'aide était versée en 2 temps par virement sur un compte bancaire au nom du jeune bénéficiaire :

- 200 € au moment de l'acceptation de la demande par le Département
- 200 € (ou 400 € pour les jeunes en situation de handicap) après réception de l'attestation de fin de mission complétée par la structure d'accueil, qui justifie de la réalisation des 35 heures d'engagement citoyen.

Les jeunes ont 3 mois pour réaliser les 35 h de bénévolat et les 2 versements sont souvent très proche.

Il est proposé, à partir du 1er janvier 2023, que l'aide soit versée en un seul et unique versement. L'aide d'un montant de 400 € (ou 600 € pour les jeunes en situation de handicap) interviendra après réception de l'attestation de fin de mission complétée par la structure d'accueil, qui justifie de la réalisation des 35 heures d'engagement citoyen.

Les critères d'éligibilité de la demande restent inchangés.

2°. Soutien aux têtes de réseau :

➤ **Jeunesse Education Populaire (C03-333H01) : 940.000,00€**

Les crédits proposés à hauteur de 940.000,00 € correspondent à la 3^{ème} année des partenariats avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire renouvelés en 2021 et de nouveaux partenariats émergents tels que l'AFEV.

Ces fédérations de jeunesse accompagnent près de 2 000 associations et structures, mobilisent des centaines de milliers de bénévoles et représentent plus d'un millier d'Equivalents Temps Plein (ETP). Collectivement, ces réseaux constituent un maillage départemental et territorial complet et complémentaire. Ils visent ainsi à accompagner la vie associative partout dans le département, à animer les réseaux d'éducation populaire, à informer les jeunes, à accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie, à promouvoir leur engagement citoyen ou encore à favoriser leur insertion sociale.

Ces acteurs participent également à promouvoir les valeurs de la République, à proposer des programmes d'éducation à la citoyenneté ou de lutte contre les discriminations dans les collèges.

Bien qu'identifiés « jeunesse », ces partenariats tendent à s'inscrire dans de nombreuses politiques départementales, comme en témoignent les nombreuses interventions de lutte contre les discriminations ou de sensibilisation aux pratiques culturelles dans les collèges, l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées par des volontaires en service-civique, l'accompagnement de la démarche Economie Sociale et Solidaire (ESS), les programmes de mobilité internationale ou encore le développement de projets en milieu rural ou au sein des quartiers politique de la ville.

En 2023, conformément aux ambitions du pacte des réussites citoyennes, sera poursuivi le travail d'évaluation des conventions de partenariat menée de manière concertée avec les associations concernées.

3°. Subvention de fonctionnement aux associations :

En ce qui concerne les subventions " jeunesse ", les crédits sont inscrits à hauteur de 200.000,00 €. Le contenu s'illustre à la lecture du fascicule subventions de la 3^{ème} commission. Les crédits se répartissent sur le sous-programme liés aux subventions thématiques en faveur de la Jeunesse (C03-333E01 "Subventions loisirs Jeunesse") et permettent la couverture nécessaire à l'examen des demandes de subvention de fonctionnement sollicitées par les associations.

Sports

Le Pas-de-Calais est historiquement une terre de sport dans toutes ses composantes. La politique sportive conduite par le Département touche directement ou indirectement plus de 3.000 associations qui accueillent près de 300.000 licenciés et 1.200 salariés.

Le Pas-de-Calais soutient également plus de 70 clubs de Haut-Niveau et 21 sportifs membres de l'Equipe Olympique et Paralympique, lesquels contribuent à la promotion d'une image positive et dynamique de notre territoire.

L'accompagnement de près de 60 Comités départementaux participe à la dynamique du sport pour tous.

Les 160 manifestations sportives soutenues tous les ans permettent une animation des territoires.

Enfin, la démarche en matière de développement maîtrisé des Sports de Nature (compétence obligatoire) permet également aux habitants du Pas-de-Calais mais également aux touristes qui le fréquentent de découvrir nos beaux paysages tout en entretenant leur santé.

Il est par ailleurs précisé que les interventions en matière d'investissement dans le domaine sportif constituent une des priorités de la politique ambitieuse du Département au bénéfice des territoires. Cette orientation se trouve confirmée en 2023 par une proposition de nouvelle autorisation de programme dédiée de 5 millions d'euros.

Enfin, dans le cadre du pacte des réussites citoyennes, adopté le 21 novembre 2022, le Département s'engage à porter une dynamique autour des Jeux Olympiques et Paralympiques dans tous les territoires. En parallèle, il poursuivra ses actions vers ceux qui sont éloignés de la pratique. A cet effet, des dispositifs seront renforcés et d'autres verront le jour, notamment au travers d'aides exceptionnelles, d'appels à projets, de dispositifs pour les personnes en situation de handicap, d'initiatives pour le développement des sports de nature, et d'un accompagnement permettant de favoriser le « savoir nager ».

Les grandes orientations de la politique sportive départementale se trouvent donc confortées dans les choix budgétaires qui vous sont soumis :

1° - Les équipements sportifs : 5 M€ de crédits de paiement pour 2023

L'effort d'investissement en matière d'équipements sportifs sera poursuivi, notamment, en matière d'aménagement de proximité et d'aide à la construction ou à la rénovation d'équipements sportifs à proximité des collèges. L'objectif étant d'assurer dans les meilleures conditions la pratique sportive des collégiens et une pratique sportive des clubs dans les territoires.

De même, le soutien aux équipements sportifs d'animation sportive locale reste une priorité de l'intervention départementale. Ces structures participent activement, en effet, à l'animation des territoires qu'ils soient en milieu urbain ou rural.

Les Espaces, Sites et Itinéraires (espaces de pratique sportive de pleine nature) inscrits au Plan Départemental bénéficient depuis 2020 d'un dispositif permettant d'améliorer leur accessibilité et leur sécurité. Face à l'attrait toujours plus important pour les pratiques de plein air (encore renforcé par la crise sanitaire), il est proposé de poursuivre cette démarche.

Enfin, la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 constitue indéniablement une opportunité pour le Pas-de-Calais. Depuis 2019, le Département s'est engagé à accompagner le financement de la rénovation ou de la construction d'équipements structurants. Pour 2023, il est proposé de poursuivre cette dynamique.

L'enveloppe allouée aux dépenses d'investissement dans le domaine de la politique sportive départementale s'établit à 5.000.000,00 € de crédits de paiement pour 2023, décomposés en :

- Équipements à proximité des collèges : 2.617.441,10 € (C03-321B02).
- Équipements d'animation sportive locale et espaces de pratique sportive de pleine nature : 1.121.832,40 € (C03-321A17).
- Équipements Paris 2024 : 1.090.726,50 € (C03-323B01).
- Participation à l'investissement de l'Aréna Stade couvert Régional de LIEVIN : 170.000,00 € (C03-321C01).

2° - L'aide au développement : 6.400.000,00 € de fonctionnement

Le soutien au développement du sport pour tous se traduira par la mise en œuvre des dispositifs suivants :

- Soutien aux Clubs de Haut Niveau : 1.095.000,00 € (C03-322A01).
- Soutien aux Comités Départementaux Sportifs : 900.000,00 € (C03-322C01).
- Soutien aux manifestations sportives : 1.000.000,00 € (C03-323A01).
- Soutien aux Sections Sportives Rectorales : 145.000,00 € (C03-322A06).
- Abonnement places : 300.000,00 € (C03-322A04).

- Soutien à l'Equipe Olympiques et Paralympiques et diverses aides exceptionnelles pour 110 000 € ainsi qu'une aide aux associations pour l'achat de petits équipements plafonnée à 500,00 € : 300.000,00 € (C03-322A08).
- Dynamique autour des Jeux Olympiques et Paralympiques : 500.000,00 € (C03-323B01).
- Fonctionnement de la base de loisirs d'Olhain : 1.250.000 € (C01-331A03).

A ces enveloppes financières s'ajoutent :

- La participation du Département au Syndicat Mixte de l'Aréna Stade Couvert de LIEVIN qui relève également du périmètre de la politique sportive. Pour 2023, cette participation s'élèvera globalement à 970.000,00 € et comportera un volet fonctionnement (800.000,00 € - C03-321C01) et, comme indiqué ci-dessus, un volet investissement (170.000,00 €) ;
- L'appel à projet " Ouvrez votre club " (repris ci-après en fonction 4), à hauteur de 160.000,00 € (C03-561D01), lequel contribue au développement des pratiques sportives pour les personnes qui en sont le plus éloignées.

Ce qui globalement, pour 2023, porte les dépenses dans le domaine du sport à hauteur de 6.400.000,00 € en fonctionnement et 5.000.000,00 € en investissement.

C03-023B01 et 023F01 les crédits sont inscrits à hauteur de 37.500,00 €. Le contenu s'illustre à la lecture du fascicule subventions de la 3ème commission. Les crédits se répartissent sur divers sous-programmes et permettent la couverture nécessaire à l'examen des demandes de subvention de fonctionnement sollicitées par les associations.

Fonction 4 : santé et action sociale

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 4 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	160.000,00€ €	0,00 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	Accompagnement aux actions d'insertion	160 000,00			
		Politiques d'inclusion durable	160 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 : action économique :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7.000,00€ €	0,00 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Soutien au développement de la filière agricole	Soutien au développement de la filière agricole	7 000,00			
		Soutien au développement de la filière agricole	7 000,00	0,00	0,00	0,00

Il s'agit d'aides aux associations développant des actions dans le monde rural, pour 7.000,00 €, gérées par la Direction des Finances ; l'affectation de ces aides est reprise dans le fascicule subventions de la 3ème Commission.

III- Annexes

Annexe 1 - Détail des inscriptions proposées par sous-programme

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Centre culturel de l'entente cordiale						
Action : Centre culturel de l'entente cordiale						
Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-020F07	Maintenance - Centre Culturel de l'Entente Cordiale	DIM/MO/SMP	184 000,00			
			184 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Evénementiel						
Action : Evénementiel						
Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-023G01	Manifestations événementielles	PRC/DIREV	1 196 400,00			
C03-023G04	Subventions à caractère événementiel	DF/SEB	132 000,00			
			1 328 400,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Evénementiel						
Action : Frais de personnel - Intermittents du spectacle						
Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-023G02	Rémunération des intermittents du spectacle	PRC/DIREV	370 000,00			
			370 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif						
Action : Emplois temporaires - service civique						
Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-020A11	Indemnisation des volontaires en service civique	DRH/REM Rémunérations	19 000,00			
			19 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Accompagnement et action sociale						
Action : Accompagnement périscolaire						
Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221K07	Scolarisation des élèves - Participation interdépartementale	DEC/SAF	140 000,00			
C03-282F01	Taxe d'apprentissage - CIO	DF/SELB		300,00		
C03-283B01	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	DEC/SREP	1 558 000,00			
C03-283C01	Subventions enseignement	DF/SEB	22 900,00			
C03-283D01	Subventions orientation formation	DF/SEB	45 000,00			
C03-283G01	Subventions aux associations de l'enseignement secondaire et supérieur et colloques	DEC/SAF	107 000,00			
C03-283H01	Participations socio éducatives	DEC/SAF	165 000,00			
C03-283H02	Utilisation des installations sportives externes aux collèges	DEC/SAF	950 000,00			
C03-283H03	Mutualisation des sites de restauration scolaire avec la Région	DEC/SRS	190 000,00			
			3 177 900,00	300,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Accompagnement et action sociale						
Action : Aide à la restauration scolaire						
Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-281B02	Aide départementale à la restauration scolaire	DEC/SRS	2 700 000,00			
			2 700 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Dotations de fonctionnement des collèges						
Action : Dotations de fonctionnement des collèges						
Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221K01	Dotation de fonctionnement des établissements publics	DEC/SAF	31 065 000,00			
C03-221K02	Dotation de fonctionnement des établissements privés - part matériel	DEC/SAF	4 800 000,00			
C03-221K14	Dotation de fonctionnement des collèges publics - ATTEE matériels adaptés	DEC/SAM	50 000,00			
C03-221K15	Dotation de fonctionnement des collèges publics - Restauration	DEC/SRS	400 000,00			
			36 315 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Dotations de fonctionnement des collèges						
Action : Forfait d'externat						
Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221K13	Dotation de fonctionnement des établissements privés - part personnel	DEC/SAF	6 750 000,00			
			6 750 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges						
Action : Equipement collèges						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221I02	Renouvellement de l'équipement des collèges	DEC/SAF			2 042 240,63	
C03-221I04	Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	DF/SELB				8 286 123,00
C03-221I06	Acquisition de matériel scolaire destiné aux collégiens	DMG/SAAP			360 000,00	
C03-221I07	Renouvellement de l'équipement en matériel des collèges	DEC/SAF			400 000,00	
C03-221I08	Renouvellement du matériel de restauration des collèges	DEC/SRS			800 000,00	
C03-221L06	Dotation aux collèges pour fournitures de matériaux	DEC/SAF	300 000,00			
			300 000,00	0,00	3 602 240,63	8 286 123,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges						
Action : Equipement des collèges - Informatique						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221J01	Informatique - Equipement des collèges	PRA/DSN	480 000,00		4 267 452,00	
C03-221J05	Déploiement d'un réseau à haut débit pour les EPLE	PRA/DSN	1 200 000,00			
			1 680 000,00	0,00	4 267 452,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier collèges - maintenance						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221D01	Mise aux normes des demi-pensions	DIMMO/SMP			384,00	
C03-221D04	Mise aux normes d'accessibilité des collèges	DIMMO/SMP			3 779 200,00	200 000,00
C03-221G11	Gros entretien et renouvellement - Collèges	DIMMO/SMP			13 905 433,00	
C03-221H01	Travaux de grosses réparations et d'aménagement des collèges privés	DEC/SAF			300 000,00	
C03-221L01	Entretien des collèges	DIMMO/SMP	4 673 164,00			
			4 673 164,00	0,00	17 985 017,00	200 000,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier collèges - maîtrise des consommations						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221G12	Dispositif de maîtrise des consommations - Collèges	DIMMO/SIE	67 400,00	18 322,00	240 000,00	
			67 400,00	18 322,00	240 000,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier collèges - opérations foncières						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221B01	Foncier - Collèges	SGPADT/SVPD	1 500,00		147 036,00	
			1 500,00	0,00	147 036,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier collèges - travaux neufs						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-203B01	Avances pour travaux - collèges	DIMMO/SGT			1 200 000,00	1 200 000,00
C03-221A01	Etudes préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs	DIMMO/SEP	300 000,00		1 200 500,00	
C03-221A02	Etudes - Maintenance patrimoniale collèges	DIMMO/SMP			400 000,00	
C03-221C02	Construction de nouveaux collèges	DIMMO/SGT			30 000,00	
C03-221C06	Frais annexes aux constructions	DIMMO/SGT	250 000,00			
C03-221C07	Construction et réhabilitation de collèges	DIMMO/SGT			37 740 000,00	1 155 000,00
			550 000,00	0,00	40 570 500,00	2 355 000,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier - Recettes et dépenses diverses						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221M01	Franchise assurances des collèges	DEC/SAF	110 000,00	50 000,00		
			110 000,00	50 000,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Recettes et dépenses diverses						
Action : Analyses Laboratoire Départemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-203A03	Analyses LDA	DEC/SRS	150 000,00			
			150 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Ressources Humaines - Education						
Action : Personnel des collèges						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221K10	Suppléance ATTEE	DEC/SAM	1 805 000,00			
C03-221K11	Dispositifs d'insertion dans les collèges publics	DEC/SAM	6 213 000,00			
C03-221K12	Participation aux rémunérations des personnels d'hébergement et de restauration	DEC/SRS	5 000,00			
			8 023 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Accompagnement et action sociale						
Action : Accompagnement périscolaire						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-283E01	Subventions jeunesse	DF/SEB	185 000,00			
			185 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archéologie						
Action : Archéologie						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-301D04	Documentation spécifique - Archéologie	PRC/DA	10 000,00			
C03-301D06	Conservation préventive archéologique	PRC/DA	30 000,00			
C03-317C02	Médiation archéologique	PRC/DA	80 000,00			
C03-317D01	Opérations en archéologie préventive	PRC/DA	400 000,00	680 000,00	40 000,00	
			520 000,00	680 000,00	40 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archives						
Action : Archives						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-315A01	Collecte, conservation et diffusion de documents	PRC/DAD	2 000,00		100 000,00	
C03-315A02	Conservation des collections	PRC/DAD	330 000,00			
C03-315A03	Diffusion des collections d'archives	PRC/DAD	64 000,00	1 000,00		
C03-315A05	Enrichissement des collections	PRC/DAD	3 000,00			
C03-315A12	Aide au classement de fonds d'archives	PRC/DAD			25 000,00	
			399 000,00	1 000,00	125 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Centre Culturel de l'Entente Cordiale						
Action : Centre Culturel de l'Entente Cordiale						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-301C09	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	PRC/CH	370 000,00		350 000,00	
C03-301H02	Régie - Centre Culturel de l'Entente	DF/SEB	20 000,00	25 000,00		
			390 000,00	25 000,00	350 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Coupole d'Helfaut						
Action : Coupole d'Helfaut						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-316A01	La Coupole Helfaut	DAC/BAF	776 000,00		375 000,00	
			776 000,00	0,00	375 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture						
Action : Développement culturel territorial						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-311B03	Centres culturels - Actions culturelles	DAC/BAF	1 020 000,00			
C03-311D02	Structures de rayonnement local	DAC/BAF	1 580 000,00			
C03-311D05	Structures à label national	DAC/BAF	2 020 000,00			
C03-311N01	Aide à la création, restructuration et équipement de salles de spectacles	DAC/BAF			150 000,00	
C03-311Q01	Saison culturelle départementale	DAC/BAF	836 000,00			
			5 456 000,00	0,00	150 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture						
Action : Lecture publique						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-313A01	Lecture publique - Aides à la création et à l'extension de bibliothèques publiques	DAC/BAF			1 840 689,67	
C03-313B02	Lecture publique - Structures de rayonnement local	DAC/BAF	870 000,00			
C03-313B06	Lecture publique - Collections départementales	DAC/BAF	472 000,00			
			1 342 000,00	0,00	1 840 689,67	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture						
Action : Louvre Lens						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-314A06	Louvre Lens	DAC/BAF	1 270 000,00			
			1 270 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture						
Action : Moyens généraux culture						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-301C05	Moyens généraux culturels	DAC/BAF	21 000,00			
C03-318D09	Opérations mémorielles et commémorations	PRC/DAD	230 000,00		50 000,00	
			251 000,00	0,00	50 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture						
Action : Patrimoine et biens culturels						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-311I05	Structures de rayonnement local - Patrimoine	DAC/BAF	112 500,00			
C03-311I09	Patrimoine/Musée - MOD	DAC/BAF	220 000,00			
C03-312A05	Patrimoine culturel immobilier et mobilier d'intérêt départemental	DAC/BAF			2 417 949,84	
C03-312B01	Aides à la restauration d'objets mobiliers	DAC/BAF			20 000,00	
C03-312D01	Collections départementales	DAC/BAF			100 000,00	
C03-312G02	Travaux de restauration des édifices protégés - Restauration du Mont St Eloi	DIMMO/SGT			300 000,00	
			332 500,00	0,00	2 837 949,84	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture						
Action : Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-311G01	SDEPA - Acquisition instruments de musique	DAC/BAF			75 000,00	
C03-311G03	SDEPA - MOD	DAC/BAF	11 500,00			
C03-311K01	SDEPA - Structures de rayonnement départemental	DAC/BAF	1 190 000,00			
			1 201 500,00	0,00	75 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture						
Action : Subventions culturelles						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-301C11	Régie - Domaine culturel	DF/SEB	6 000,00	500,00		
C03-318D01	Commémoration - Subventions	DF/SEB	10 000,00			
C03-318E01	Autres actions culturelles - Subventions et prix	DF/SEB	10 000,00			
			26 000,00	500,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Jeunesse						
Action : Jeunesse						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-333E01	Subvention Loisirs Jeunesse	DF/SEB	200 000,00			
			200 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Moyens des services						
Action : Achats, logistique et moyens						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-023B01	Centre d'Information aux Droits des Femmes (CIDF)	DF/SEB	15 000,00			
C03-023F01	Subvention au CDAD	DF/SEB	22 500,00			
			37 500,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Moyens Généraux - action sociale						
Action : Subventions - soutien aux solidarités						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-584B01	Vicimes de guerre et sinistres	DF/SEB	7 000,00			
			7 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Soutien en faveur de la Jeunesse						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-333F01	Animation de réseaux territoriaux	PRC/MJC	427 000,00			
C03-333F02	Mesures Jeunesse	PRC/MJC	1 255 000,00	125 000,00		
C03-333H01	Jeunesse Education Populaire	PRC/MJC	940 000,00			
			2 622 000,00	125 000,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Sport						
Action : Equipements sportifs						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-321A17	Matériels sportifs et développement des équipements	PRC/DSPO			1 121 832,40	
C03-321C01	Participation au financement du Stade couvert de Liévin	PRC/DSPO	800 000,00		170 000,00	
			800 000,00	0,00	1 291 832,40	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Sport						
Action : Soutien au sport dans les collèges						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-321B02	Equipement sportif à proximité des collèges	PRC/DSPO			2 617 441,10	
				0,00	2 617 441,10	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Sport						
Action : Soutien au sport de haut niveau						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-322A01	Aides aux clubs de haut niveau amateur	PRC/DSPO	1 095 000,00			
C03-322A04	Abonnements places	PRC/DSPO	300 000,00			
C03-322A06	Sections sportives rectorales	PRC/DSPO	145 000,00			
C03-322A08	Aides exceptionnelles en matière sportive	PRC/DSPO	410 000,00			
C03-323B01	Paris 2024	PRC/DSPO	500 000,00		1 090 726,50	
			2 450 000,00	0,00	1 090 726,50	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Sport						
Action : Soutien sportif aux territoires						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-322C01	Subventions - Sport	PRC/DSPO	900 000,00			
C03-323A01	Aides aux manifestations sportives événementielles	PRC/DSPO	1 000 000,00			
			1 900 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Accompagnement aux actions d'insertion						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-561D01	Insertion Sport - RSA	PRC/DSPO	160 000,00			
			160 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement de la filière agricole						
Action : Soutien au développement de la filière agricole						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-922C08	Jeunesse rurale	DF/SEB	7 000,00			
			7 000,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 2 - Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2023 (€)	CP prévus 2024 (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)		
2023	2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Equipement collèges	C03-221I02	Renouvellement de l'équipement des collèges	221I-AP23-MC							
			C03-221I06	Acquisition de matériel scolaire destiné aux collégiens	221I-AP23-DM	360 000,00	360 000,00					
			C03-221I07	Renouvellement de l'équipement en matériel des collèges	221I-AP23-DM	550 000,00	400 000,00	150 000,00				
			C03-221I08	Renouvellement du matériel de restauration des collèges	221I-AP23-DM	1 500 000,00	800 000,00	700 000,00				
			C03-221J01	Informatique - Equipement des collèges	221J-AP23-AI	4 267 452,00	4 267 452,00					
			C03-221J02	Informatique - Subventions aux collèges	221J-AP23-SE							
		Total Equipement collèges						6 677 452,00	5 827 452,00	850 000,00	0,00	0,00
		Immobilier collèges	C03-203B01	Avances pour travaux - collèges	203B-AP23-TN	1 200 000,00	1 200 000,00					
			C03-221A01	Etudes préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs	221A-AP23-TN	1 200 000,00	1 200 000,00					
			C03-221A02	Etudes - Maintenance patrimoniale collèges	221A-AP23-MC	400 000,00	400 000,00					
			C03-221B01	Foncier - Collèges	221B-AP23-IM	1 110 000,00	110 000,00	750 000,00	250 000,00			
			C03-221C07	Construction et réhabilitation de collèges	221C-AP23-SE	1 100 000,00		1 100 000,00				
			C03-221C07	Construction et réhabilitation de collèges	221C-AP23-TN	2 000 000,00	500 000,00	1 500 000,00				
			C03-221D04	Mise aux normes d'accessibilité des collèges	221D-AP23-TN	2 700 000,00	130 000,00	1 000 000,00	1 070 000,00	500 000,00		
			C03-221G11	Gros entretien et renouvellement - Collèges	221G-AP23-MC	11 300 000,00	1 800 000,00	6 000 000,00	3 300 000,00	200 000,00		
			C03-221G12	Dispositif de maîtrise des consommations - Collèges	221G-AP23-TN							
			C03-221H01	Travaux de grosses réparations et d'aménagement des collèges privés	221H-AP23-SE	300 000,00	50 000,00	250 000,00				
		Total Immobilier collèges						21 310 000,00	5 390 000,00	10 600 000,00	4 620 000,00	700 000,00
		3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	C03-317D01	Opérations en archéologie préventive	317D-AP23-DM	40 000,00	40 000,00				
				Total Archéologie						40 000,00	40 000,00	0,00
Archives	C03-315A01		Collecte, conservation et diffusion de documents	315A-AP23-DM	100 000,00	100 000,00						
	C03-315A12		Aide au classement de fonds d'archives	315A-AP23-SE	25 000,00	25 000,00						
Total Archives						125 000,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00		
Centre Culturel de l'Entente Cordiale	C03-301C09		Centre Culturel de l'Entente Cordiale	301C-AP23-DM	750 000,00	350 000,00	400 000,00					
Total Centre Culturel de l'Entente Cordiale						750 000,00	350 000,00	400 000,00	0,00	0,00		
Coupole d'Helfaut	C03-316A01		La Coupole Helfaut	316A-AP23-SE	375 000,00	375 000,00						
Total Coupole d'Helfaut						375 000,00	375 000,00	0,00	0,00	0,00		
Culture	C03-311G01		SDEPA - Acquisition instruments de musique	311G-AP23-DM	75 000,00	75 000,00						
	C03-311N01		Aide à la création, restructuration et équipement de salles de spectacles	311N-AP23-SE	150 000,00	150 000,00						
	C03-312A05		Patrimoine culturel immobilier et mobilier d'intérêt départemental	312A-AP23-SE	3 530 000,00	210 000,00	1 110 000,00	2 210 000,00				
	C03-312B01		Aides à la restauration d'objets mobiliers	312B-AP23-SE								
	C03-312D01		Collections départementales	312D-AP23-DM	100 000,00	100 000,00						
	C03-313A01		Lecture publique - Aides à la création et à l'extension de bibliothèques publiques	313A-AP23-SE	1 000 000,00	200 000,00	500 000,00	300 000,00				
	C03-318D09		Opérations mémorielles et commémorations	318D-AP23-SE	50 000,00	50 000,00						
Total Culture						4 905 000,00	785 000,00	1 610 000,00	2 510 000,00	0,00		
Sport	C03-321A17		Matériels sportifs et développement des équipements	321A-AP23-SE	1 300 000,00		500 000,00	800 000,00				
	C03-321B02		Equipement sportif à proximité des collèges	321B-AP23-SE	2 530 000,00		530 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00			
	C03-321C01		Participation au financement du Stade couvert de Liévin	321C-AP23-SE	170 000,00	170 000,00						
	C03-323B01	Paris 2024	323B-AP23-SE									
Total Sport						4 000 000,00	170 000,00	1 030 000,00	1 800 000,00	1 000 000,00		
Total général						38 182 452,00	13 062 452,00	14 490 000,00	8 930 000,00	1 700 000,00		

Annexe 3 – Affectations complémentaires

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2021-01886-01	Etudes Coll.neufs	49,53	500,00	549,53
2015-00376-01	CALAIS VADEZ:aménagement collège y compris mobilier	23 485 600,00	300 000,00	23 785 600,00
2016-01016-01	BETHUNE SAND:reconstruction partielle	28 740 000,00	800 000,00	29 540 000,00
2017-00212-01	SIGNALETIQUE INT/EXT	278 330,00	20 000,00	298 330,00
2017-00216-01	ANNEZIN:restructuration du collège liberté(1671)	12 700 000,00	1 000 000,00	13 700 000,00
2017-00218-01	FRUGES:restructuration du collège BREL(1671)	12 630 000,00	200 000,00	12 830 000,00
2019-01292-01	ST NICOLAS- Verlaine- Réaménagement	1 200 000,00	14 500 000,00	15 700 000,00
2019-01293-01	LAVENTIE- Pays de l'Alloeu-Extension	7 050 000,00	2 500 000,00	9 550 000,00
2019-01295-01	ST OMER- Esplanade- Réaménagement	12 600 000,00	-1 200 000,00	11 400 000,00
2019-01294-01	MARCK -Boris Vian - ITE	4 300 000,00	800 000,00	5 100 000,00
2020-01043-01	SAINT-VENANT-Georges Brassens-Reconstruction (bâtiments métalliques)	626 000,00	19 700 000,00	20 326 000,00
2020-01044-01	MONTIGNY-EN-GOHELLE-Youri Gagarine-Restructuration	526 000,00	12 800 000,00	13 326 000,00
2020-01048-01	DOURGES - Anne Franck -Construction d'un dojo et aménagement d'un plateau sportif	2 500 000,00	60 000,00	2 560 000,00
2018-01129-02	Reconstruction du collège de SALLAUMINES	26 676 723,32	1 350 000,00	28 026 723,32
2015-04682-01	ST OMER LA MORINIE:TX ACCESSIBILITE	1 265 000,00	35 000,00	1 300 000,00
2021-01910-01	ARRAS-Jehan Bodel-Rénovation du logement affecté au Principal	120 000,00	24 000,00	144 000,00
2021-01911-01	ARRAS-Marie Curie-Traitement de la laverie avec remplacement du lave-vaisselle	120 000,00	24 000,00	144 000,00
2021-01912-01	ARRAS-Charles Péguy-Remplacement de la centrale d'alarme incendie du collège	130 000,00	26 000,00	156 000,00
2021-01913-01	ARRAS-Charles Péguy-Construction d'un logement pour gardien	200 000,00	40 000,00	240 000,00
2021-01914-01	AUBIGNY-EN-ARTOIS-Jean Monnet-Remplacement de couverture zinc sur externat	420 000,00	84 000,00	504 000,00
2021-01915-01	BAPAUME-Carlin Legrand-Rénovation des cages d'escaliers	100 000,00	20 000,00	120 000,00
2021-01916-01	BERTINCOURT-Jacques-Yves Cousteau-Construction d'un logement pour gardien	200 000,00	40 000,00	240 000,00
2021-01922-01	BRUAY-LABUISSIERE-Simone Signoret-Création d'un bloc sanitaire extérieur	350 000,00	50 000,00	400 000,00
2021-01923-01	HOUDAIN-Jacques Prévert-Remplacement du revêtement de sol avec retrait de matériaux amiantés dans l'	350 000,00	20 000,00	370 000,00
2021-01932-01	BOULOGNE-SUR-MER-Paul Langevin-Aménagement de locaux pour création d'un espace "tiers-lieu" pour acc	100 000,00	70 000,00	170 000,00
2021-01933-01	BOULOGNE-SUR-MER-Paul Langevin-Fermeture du préau de l'externat avec aménagement d'un local vie scol	100 000,00	70 000,00	170 000,00
2021-01951-01	DOURGES-Anne Franck-Passage en basse tension du collège	84 000,00	16 000,00	100 000,00
2022-00834-01	ARRAS François Mitterrand - Traitement de la laverie avec remplacement du lave-vaisselle	120 000,00	24 000,00	144 000,00
2022-00835-01	AUBIGNY-EN-ARTOIS Jean Monnet - Réfection des sanitaires filles et garçons	90 000,00	10 000,00	100 000,00
2022-00836-01	AVESNES-LE-COMTE Du Val du Gy - Rénovation et mise en conformité électrique en R+1 des bâtiments	300 000,00	60 000,00	360 000,00
2022-00837-01	DAINVILLE - Denis Diderot - Remplacement du lave-vaisselle	80 000,00	16 000,00	96 000,00
2022-00838-01	PAS-EN-ARTOIS Marguerite Berger - Remplacement de la verrière de l'externat avec désenfumage	90 000,00	90 000,00	180 000,00
2022-00839-01	SAINT-NICOLAS-LES-ARRAS Paul Verlaine - Traitement de la laverie avec remplacement du lave-vaisselle	120 000,00	24 000,00	144 000,00
2022-00840-01	VITRY-EN-ARTOIS Pablo Neruda - Remplacement du lave-vaisselle	80 000,00	16 000,00	96 000,00
2022-00848-01	LILLERS Léo Lagrange - Réfection de l'étanchéité des chéneaux des bâtiments A et B	150 000,00	50 000,00	200 000,00
2022-00862-01	GUINES-4 Vents-Mise en place d'une ITE sur externat et remplacement de la toiture 1/2 P	650 000,00	80 000,00	730 000,00
2017-00445-01	ARRAS MITTERRAND:création salle de permanence et d'un SAS d'accès au réfectoire(1671)	336 000,00	67 000,00	403 000,00
2018-01184-01	HÉNIN-BEAUMONT Jean Macé Remplacement de l'étanchéité du bâtiment externat B	200 000,00	-60 000,00	140 000,00
2018-01187-01	LENS Jean Zay Rénovation et transformation des logements	93 000,00	1 758,50	94 758,50
2018-01188-01	MAZINGARBE Blaise Pascal Aménagement et extension de la demi-pension	403 000,00	20 000,00	423 000,00
2018-01190-01	VENDIN-LE-VIEIL Bracke-Desrousseau Restructuration de la demi-pension	750 000,00	40 000,00	790 000,00
2018-01182-01	BILLY-MONTIGNY David Marcelle Réaménagement des locaux en demi-pension	535 000,00	70 000,00	605 000,00
2018-04662-01	HENIN-BEAUMONT PHILIPPE:réfection,réaménag locaux admin logement gardien(1671)	370 000,00	-70 000,00	300 000,00
2020-01092-01	COURCELLES-LES-LENS - Adulphe Delegorgue - Restructuration de la cuisine	450 000,00	-30 000,00	420 000,00
2020-01102-01	LOOS-EN-GOHELLE - René Cassin - Remplacement des toitures en amiante-ciment (2ème tranche)	500 000,00	30 000,00	530 000,00
2015-01261-02	CALAIS MACE:réf cheneaux,trait façades,réno 2 salles de science	199 312,77	40,00	199 352,77
2019-01325-01	LONGUENESSE - Blaise Pascal - Réaménagement de l'administration avec remplacement du revêtement de s	285 000,00	200 000,00	485 000,00
2019-01343-01	AVION - Jean-Jacques Rousseau - Restructuration de la demi-pension avec extension du réfectoire et r	700 000,00	150 000,00	850 000,00
2019-01347-01	COURRIERES - Claude Debussy - Rénovation de la chaufferie, sous-stations et réseaux.	575 000,00	30 000,00	605 000,00
2019-01348-01	HENIN-BEAUMONT - François Rabelais - Reconstruction du garage à vélos	135 000,00	30 000,00	165 000,00
2019-01351-01	LIBERCOURT - Jean de Saint-Aubert - Réfection de l'étanchéité du gymnase	180 000,00	-30 000,00	150 000,00
2019-01302-01	AUBIGNY-EN-ARTOIS - Jean Monnet - Restructuration de la demi-pension	420 000,00	450 000,00	870 000,00
2019-01307-01	BIACHE-SAINT-VAAST - Germinal - Mise en place de vêtue avec ventilation double flux et remplacement	480 000,00	-450 000,00	30 000,00
2020-01089-01	AVION - Paul Langevin - Réfection de l'étanchéité de la demi-pension	170 000,00	-30 000,00	140 000,00
2020-01091-01	CARVIN - Léonard de vinci - Construction d'un atelier ATTEE	160 000,00	40 000,00	200 000,00
2020-01093-01	COURRIERES - Claude Debussy - Remplacement des menuiseries et des verrières en salles de classe de l	390 000,00	30 000,00	420 000,00
2020-01095-01	HENIN-BEAUMONT - Jean Macé - Aménagement de locaux pour ATTEE	80 000,00	50 000,00	130 000,00

Annexe 4 – Nouvelles affectations

Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation
C03-221A01	Etudes - Collèges neufs	1 200 000
C03-221A02	Etudes - Maintenance patrimoniale collèges	400 000
C03-221C07	Reconstruction du collège Germinal de Biache Saint Vaast	500 000
C03-221C07	Réhabilitation du collège de Saint Omer la Morinie avec examen de la carte scolaire	500 000
C03-221C07	Reconstruction du collège Sévigné à Auchel avec examen de la carte scolaire	500 000
C03-221C07	Reconstruction du collège Rostand à Bruay la Buisnière avec examen de la carte scolaire	500 000
C03- 221C07	Collège Bethune G Sand Phase 3-réaménagement des abords -part Commune	1 100 000
C03-221D04	BRUAY-LABUISSIERE Simone Signoret - Mise en accessibilité	540 000
C03-221D04	BILLY-MONTIGNY David Marcelle - Mise en accessibilité	830 000
C03-221D04	FOUQUIERES-LES-LENS Emile Zola - Mise en accessibilité	300 000
C03-221D04	LIEVIN Danièle Darras-Riaumont - Mise en accessibilité	500 000
C03-221D04	LOOS-EN-GOHELLE René Cassin - Mise en accessibilité	300 000
C03-221D04	AUCHY-LES-HESIN Jean Rostand - - Mise en accessibilité	230 000
C03-221G11	Travaux au titre des marchés de conduite des installations CVC /MPGP	500 000
C03-221G11	Toutes communes Tous collèges Travaux urgents et imprévus	2 500 000
C03-221G11	Installation de panneaux photovoltaïques	300 000
C03-221G11	ARRAS Jehan Bodel - Aménagement de vestiaires pour ATTEE	100 000
C03-221G11	ARRAS Charles Péguy - Remplacement de la chaudière au bâtiment administration	90 000
C03-221G11	AVESNES-LE-COMTE Du Val du Gy - Remplacement des plaques en fibro-ciment amiante en façades des bâtiments A, B et D par bardage avec isolation	350 000
C03-221G11	BERTINCOURT Jacques-Yves Cousteau - Réfection de la plonge avec mise en place d'un tri sélectif et lave-vaisselle	200 000
C03-221G11	BARLIN Jean Moulin - Réfection de la toiture-terrasse de la demi-pension	200 000
C03-221G11	BEUVRY Albert Debeyre - Réfection de la toiture-terrasse de la demi-pension	200 000
C03-221G11	DIVION Henri Wallon - Réfection du bloc sanitaires des élèves sous la demi-pension et extension du foyer	250 000
C03-221G11	LILLERS Léo Lagrange - Réfection du bardage existant avec isolation sur les bâtiments A et B et mise en place d'enduits extérieurs sur façades des logements	430 000
C03-221G11	AIRE-SUR-LA-LYS Jean Jaurès- Rénovation du logement du gardien	100 000
C03-221G11	ARQUES Pierre Mendès France - Mise en place d'isolation par l'extérieur et remplacement des menuiseries extérieures de l'externat, administration et demi-pension	1 300 000
C03-221G11	SAINT6OMER La Morinie - Réfection de la serre	100 000
C03-221G11	BOULOGNE-SUR-MER Pierre Daunou - Réfection des toitures-terrasses de l'administration et local d'archivage	155 000
C03-221G11	DESVRES Du Caraquet - Réfection de la toiture-terrasse avec pose d'une nouvelle isolation aux bâtiments demi-pension-administration et technologie-salle polyvalente	520 000
C03-221G11	OUTREAU Albert Camus - Création d'un bassin de rétention-infiltration	300 000
Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation
C03-221G11	CALAIS Vauban - Remplacement de la centrale incendie	85 000
C03-221G11	CALAIS Jean Jaurès - Remplacement de fenêtres en simples vitrages	90 000
C03-221G11	GUINES Les Quatre Vents - Mise en place d'une vêtüre au bâtiment administration avec ventilation	650 000
C03-221G11	OYE-PLAGE Les Argousiers- Réaménagement des locaux agents	80 000
C03-221G11	COURCELLES-LES-LENS Adulphe Delegorgue - Restructuration de locaux avec création d'une salle de classe	180 000
C03-221G11	COURRIERES Claude Debussy - Mise en place d'un ITE sur externat	1 800 000
C03-221G11	LENS Jean Zay - Réorganisation de la SEGPA H.A.S.	120 000
C03-221G11	LIEVIN Descartes-Montaigne - Restructuration de la demi-pension	700 000

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2023

4^{ème} Commission :

Equipement et développement des territoires

Réunion du 9 janvier 2023



Pas·de·Calais
Le Département

Adoption du référentiel budgétaire et comptable M.57 à compter de l'exercice budgétaire 2023

Jusqu'à présent régi par l'instruction budgétaire et comptable des départements M.52, le Département du Pas-de-Calais a décidé d'adopter de manière anticipée le référentiel M.57, dont la généralisation à l'ensemble des catégories de collectivités locales est prévue pour l'exercice 2024.

Le référentiel M.57 comprend une nomenclature fonctionnelle qui permet de ventiler par politique publique (ou par secteur d'activité) l'ensemble des crédits ouverts au budget en dépenses comme en recettes. Par rapport à la nomenclature fonctionnelle M.52 qui ne s'applique qu'aux départements, la codification fonctionnelle M.57 connaît quelques évolutions pour tenir compte des spécificités des différentes entités du secteur public local.

<i>Nomenclature fonctionnelle M.52</i>	<i>Nomenclature fonctionnelle M.57</i>
Fonction 0 <i>Services généraux</i>	Fonction 0 <i>Services généraux</i>
Fonction 1 <i>Sécurité</i>	Fonction 1 <i>Sécurité</i>
Fonction 2 <i>Enseignement</i>	Fonction 2 <i>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</i>
Fonction 3 <i>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</i>	Fonction 3 <i>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</i>
Fonction 4 <i>Prévention médico-sociale</i>	Fonction 4 <i>Santé et action sociale</i>
Fonction 5 <i>Action sociale</i>	Fonction 5 <i>Aménagement des territoires et habitat</i>
Fonction 6 <i>Réseaux et infrastructures</i>	Fonction 6 <i>Action économique</i>
Fonction 7 <i>Aménagement et environnement</i>	Fonction 7 <i>Environnement</i>
Fonction 8 <i>Transports</i>	Fonction 8 <i>Transports</i>
Fonction 9 <i>Développement économique</i>	Fonction 9 <i>Fonction de réserve</i>

A titre d'exemples :

- L'économie sociale et solidaire, imputée en M.52 en fonction 0 *Services généraux* compte tenu de son caractère non ventilable, relève en M.57 de la fonction 6 *Action économique*.
- Les fonctions M.52 4 *Prévention médico-sociale* et 5 *Action sociale* fusionnent en M.57 en une fonction unique 4 *Santé et action sociale*.
- La voirie départementale, imputée en M.52 en fonction 6 *Réseaux et infrastructures*, relève en M.57 de la fonction 8 *Transports*.

Afin d'assurer la lisibilité et la comparabilité des données d'un exercice à l'autre malgré le changement de nomenclature fonctionnelle, les données relatives au BP 2022 qui figurent dans les tableaux ci-après ont été transposées au format M.57.

La 4^{ème} Commission « Equipement et développement des territoires » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, s'agissant des recettes issues des redevances d'occupation du domaine public ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat**, au titre des politiques d'aménagement en zone rurale (FARDA) ;
- **Fonction 6 : action économique**, en matière d'aménagement foncier et de soutien aux filières agricole et halieutique, et au titre du fonctionnement du Laboratoire départemental d'analyses.
- **Fonction 7 : environnement**, au titre des produits de taxe d'aménagement et de la gestion de la ressource en eau et l'assainissement ;
- **Fonction 8 : transports**, à travers les interventions sur le réseau routier départemental et au titre de la mobilité durable, ainsi que l'aménagement du port d'Étaples.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Immobilier administratif	50 000,00		350 000,00	
	Ressources financières et budgétaires		1 000 000,00		1 000 000,00
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	25 000,00		25 000,00	
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	84 000,00	10 410,00	61 416,00	
	Aménagement foncier ouvrages linéaires	5 000,00			
	Infrastructures portuaires et fluviales	60 000,00		20 000,00	
	Pêche aquaculture et filière halieutique			35 000,00	
	Soutien au développement de la filière agricole	1 690 450,00		1 747 640,00	
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	700 000,00	10 000 000,00	500 000,00	10 000 000,00
	Eau et assainissement	91 000,00	140 000,00	53 000,00	164 000,00
8 TRANSPORTS	Aménagement foncier ouvrages linéaires	12 000,00		17 247,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales	90 000,00	246 150,00	90 000,00	286 150,00
	Recettes et dépenses diverses	50 000,00		30 000,00	
	Routes et mobilité	8 598 500,00	250 000,00	9 727 500,00	250 000,00
	Sécurité routière	87 000,00		92 000,00	
Total Fonctionnement		11 542 950,00	11 646 560,00	12 748 803,00	11 700 150,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	8 054 500,00		10 161 821,00	
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	353 000,00		529 711,00	
	Aménagement foncier ouvrages linéaires	552 462,00		287 678,00	
	Pêche aquaculture et filière halieutique	587 000,00		399 595,00	
	Soutien au développement de la filière agricole	434 990,00		548 000,00	
7 ENVIRONNEMENT	Eau et assainissement	42 500,00		16 000,00	
	Environnement			20 000,00	
8 TRANSPORTS	Aménagement foncier ouvrages linéaires	380 000,00	400 000,00	340 000,00	400 000,00
	Infrastructures portuaires et fluviales	1 120 000,00		1 480 000,00	
	Routes et mobilité	72 075 440,00	8 584 000,00	79 089 947,00	3 493 000,00
Total Investissement		83 599 892,00	8 984 000,00	92 872 752,00	3 893 000,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Le budget primitif 2023, pour les politiques publiques relevant de la compétence de la 4^{ème} Commission, traduit les ambitions portées par le pacte des solidarités territoriales voté le 26 septembre 2022.

Il est fondé sur l'accompagnement des projets emblématiques du territoire (canal Seine Nord) sur les programmes d'investissement thématiques (voirie, mobilités, sécurité routière...), le soutien aux territoires et les politiques d'aménagement et d'environnement (FARDA...), les démarches innovantes et l'optimisation des impacts économiques de la commande publique. La section d'investissement s'élève à près de 93 M€, en hausse de 11 % par rapport à l'année 2022.

Pour la collectivité, l'investissement hors dette s'établit à hauteur de 243,6 M€ de crédits de paiement.

Cet effort d'investissement significatif traduit le défi d'investir aujourd'hui pour notre avenir.

Le rapport d'orientation budgétaire débattu le 12 décembre traduit la capacité de la collectivité à poursuivre une stratégie d'investissement et à se mobiliser et adapter son action en faveur des habitants et des territoires du Pas-de-Calais malgré les contraintes liées à la conjonction des crises sanitaires et climatiques.

En fonctionnement, le budget subit une hausse de près de 10 % en raison de l'augmentation du coût des matériaux et des carburants. Celle-ci est contenue en raison des efforts de gestion engagés tant sur la rationalité de l'organisation que sur les coûts d'exploitation des infrastructures, comme dans les autres champs de politiques publiques portés par la commission (développement territorial, santé animale...).

Le programme routes et mobilité présente un niveau d'investissement 2023 de près de 79 M€. Ces investissements irriguent le tissu économique local des entreprises de travaux publics, des fournisseurs et de l'ingénierie.

Les enveloppes de maintenance du patrimoine routier sont adaptées aux enjeux territoriaux du Pas-de-Calais et à la nécessité de maintenir à niveau nos infrastructures. Elles concernent tout à la fois le réseau structurant (réseau routier d'intérêt régional : RD 939, RD 941, RD 301...) que le réseau secondaire.

Les opérations inscrites au plan pluriannuel d'investissements poursuivent leur rythme d'avancement, avec notamment : la déviation de Courrières, le démarrage de la déviation de Samer, la réalisation du giratoire sur la RD 939 à Ligny-saint-Flochel et les travaux préparatoires de la déviation de Tilloy-Les-Moflaines.

La politique cyclable départementale est proposée dans la cadre d'un plan vélo qui traduit les orientations suivantes :

- impulser le développement d'un réseau cyclable attractif, sécurisé, maillé et adapté aux enjeux actuels de mobilité ;
- faire du Département un acteur exemplaire de la mobilité du quotidien à vélo ;
- mettre le vélo au service d'une mobilité plus inclusive et solidaire ;
- animer une dynamique territoriale pour répondre aux besoins des usagers en matière de vélo.

L'accompagnement des communes et EPCI continu au travers des dispositifs permettant de soutenir les aménagements de sécurité et les traversées d'agglomération. L'autorisation de programme correspondante est inscrite à hauteur de 11 M€.

Le Département reconduit ses dispositifs d'accompagnement et de réalisation d'aires de covoiturage, pour poursuivre la mise en œuvre du schéma interdépartemental.

Le soutien au développement des territoires ruraux, porté par l'ambition 1 du pacte des solidarités territoriales se traduit par un accompagnement fort au profit des communes rurales du Pas-de-Calais dans le cadre du nouveau FARDA, à hauteur de 13,8 M€.

Les investissements sur le Grand Site des Deux Caps ainsi que sur le Port Départemental d'Étaples se poursuivent dans le cadre de leurs schémas d'aménagement respectifs.

La proposition de budget 2023 préserve une section d'investissement forte. Elle est garante du développement des activités, porteuse d'un dynamisme économique local certain et d'une forte visibilité de nos actions au travers des politiques publiques. Elle traduit la mise en œuvre du projet de mandat déclinée au travers des différents pactes.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Immobilier administratif	Immobilier administratif - opérations foncières	350 000,00			
		Immobilier administratif	350 000,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources financières et budgétaires	Recettes et dépenses diverses		1 000 000,00		
		Ressources financières et budgétaires	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00

Programme Immobilier administratif

Action Immobilier administratif-opérations foncières

Dépenses de fonctionnement : 350 000 €

Cette dépense est liée aux frais sur les procédures foncières concernant les bâtiments administratifs (renseignements et contributions hypothécaires).

L'inscription budgétaire comprend également une provision de 300 000 € permettant de répondre aux éventuelles demandes des entreprises titulaires de marchés avec le Département dans le cadre de la mise en œuvre de la théorie de l'imprévision (circulaire du 30 mars 2022).

Programme Ressources financières et budgétaires

Action recettes et dépenses diverses

Recettes de fonctionnement : 1 000 000 €

Cette recette correspond aux droits d'occupation du domaine public routier payés par les concessionnaires.

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone rurale			10 161 821,00	
		Aménagement et développement local en zone urbaine	25 000,00			
	Aménagement et développement local	25 000,00	0,00	10 161 821,00	0,00	

Programme Aménagement et développement local

Action Aménagement et développement locale en zone rurale

Dépenses d'investissement : 10 161 821 €

Une inscription d'une autorisation de programme de 12 M€ traduit l'engagement du Département auprès des territoires ruraux conformément aux ambitions du pacte des solidarités territoriales.

Le Conseil départemental a validé lors de sa séance du 12 décembre 2022 les dispositifs du nouveau FARDA 2023-2026.

Dans le cadre du FARDA Aménagement, l'autorisation de programme de 9 000 000 € proposée comprend :

- un volet Etudes, accompagnement à la définition de projets (études de faisabilité et de programmation, d'aménagement d'espaces publics, schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie, études stratégiques.
- un volet travaux, comprenant le soutien aux dispositifs de Défense extérieure contre l'incendie, l'aide aux abribus, l'accompagnement aux projets communaux (travaux du quotidien et projets structurants et patrimoniaux communaux)
- un volet d'aide aux projets d'aménagement, répondant aux enjeux de centralité des Bourgs-centres.

Le dispositif FARDA - Aide à la Voirie Communale (AVC) est inscrit en fonction 8 Action Routes - subventions d'équipement. Il est doté d'une autorisation de programme de 3 000 000 €.

Les crédits de paiement inscrits à hauteur de 10 161 821 € permettent de verser les subventions attribuées dans le cadre du FARDA Aménagement.

Action Aménagement et développement locale en zone urbaine

Dépense de fonctionnement : 25 000 €

Ces dépenses ont été inscrites au titre de l'enveloppe de subventions en faveur des communes minières.

Fonction 6 : action économique :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	61 416,00		529 711,00	
		Aménagement foncier	61 416,00	0,00	529 711,00	0,00
	Aménagement foncier ouvrages linéaires	Aménagement foncier et développement agri-environnemental			287 678,00	
		Aménagement foncier ouvrages linéaires	0,00	0,00	287 678,00	0,00
	Infrastructures portuaires et fluviales	Canal Seine-Nord Europe	20 000,00			
		Infrastructures portuaires et fluviales	20 000,00	0,00	0,00	0,00
	Pêche aquaculture et filière halieutique	Aide à la pêche, aquaculture et filière halieutique	35 000,00		399 595,00	
		Pêche aquaculture et filière halieutique	35 000,00	0,00	399 595,00	0,00
	Soutien au développement de la filière agricole	Aide au développement d'une agriculture plurielle	717 000,00		548 000,00	
		Soutien au développement de la filière agricole	1 030 640,00			
		Soutien au développement de la filière agricole	1 747 640,00	0,00	548 000,00	0,00

Programme Aménagement foncier

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses de fonctionnement : 61 416 €

Dépenses d'investissement : 529 711 €

L'enveloppe de 61 416 € de crédits de fonctionnement reprend les dépenses suivantes :

- 21 416 € pour des études d'aménagement foncier Haute Qualité Environnementale en cours;
- 40 000 € pour des frais connexes d'insertion et de publicité foncière aux travaux d'aménagement foncier.

Une autorisation d'engagement de 150 000 € est prévue en prévision des futures réglementations des boisements.

En investissement, l'enveloppe de crédits de paiement de 529 711 € se répartit ainsi :

- 250 807 € pour des opérations d'aménagement foncier agricole et forestier en cours d'exécution (Ferfay/Amette, Sud Artois, Ficheux/Azincourt) ;
- 268 904 € pour des subventions de travaux connexes réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou association foncière (Aumerval et Mentque Norbecourt);
- 10 000 € d'aide au titre des échanges amiables.

Une autorisation de programme relative aux nouvelles opérations est inscrite au budget pour un montant de 400 000 €.

Programme Aménagement foncier ouvrages linéaires

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses d'investissement : 287 678 €

Les crédits de paiement inscrits à hauteur de 287 678 € se répartissent ainsi :

- 272 268 € pour le paiement des dossiers en cours (Maisnil les Ruitz et Agny)

- 15 000 € au titre des réserves foncières.

Une Autorisation de Programme de 400 000 € est sollicitée pour affecter les nouveaux dossiers de travaux connexes.

Programme Infrastructures portuaires et fluviales

Action Canal Seine-Nord Europe

Dépenses de fonctionnement : 20 000 €

Les dépenses de fonctionnement concernent les frais d'insertion et de publicité et la prise en charge des frais engagés par les commissaires enquêteurs pour le Canal Seine Nord Europe.

Programme Pêche aquaculture et filière halieutique

Action Aide à la pêche, aquaculture et filière halieutique

Dépenses de fonctionnement : 35 000 €

Dépenses d'investissement : 399 595 €

Il est proposé une inscription à hauteur de 35 000 € de crédits de fonctionnement pour le développement de nouveaux partenariats halieutiques.

En investissement, les crédits de paiement inscrits à hauteur de 399 595 € concernent le versement des subventions liées à l'appel à projet.

Une autorisation de programme est prévue à hauteur de 534 000 € pour la poursuite de l'Appel à projet Filière Halieutique.

Programme Soutien au développement de la filière agricole

Action Aide au développement d'une agriculture plurielle

Dépenses de fonctionnement : 717 000 €

Dépenses d'investissement : 548 000 €

En fonctionnement, il est proposé une enveloppe de 717 000 € pour la poursuite des partenariats agricoles.

En investissement, 548 000 € de crédits de paiement sont inscrits pour le versement des subventions attribuées dans le cadre des dispositifs Fonds Alimentation Durable et valorisation des exploitations agricoles du Site des 2 Caps (dispositif 2 Caps en Ferme).

Une autorisation de programme de 720 000 € est inscrite afin d'engager les nouveaux dossiers au titre des 2 dispositifs.

Action Soutien au développement de la filière agricole

Dépenses de fonctionnement : 1 030 640 €

Ces dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :

- 1 016 390 € pour la participation au fonctionnement du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA). Il s'agit d'une subvention du budget principal destinée à équilibrer le budget annexe du LDA;
- 8 000 € au titre de l'enveloppe de subventions en faveur des comices agricoles ;
- 2 250 € au titre de subventions aux structures agricoles ;
- 4 000 € au titre de l'enveloppe de subventions en faveur des structures colombophiles.

Fonction 7 : environnement :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	Gestion de la taxe d'aménagement	500 000,00	10 000 000,00		
		Aménagement et développement local	500 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00
	Eau et assainissement	Gestion de la ressource eau	52 000,00	164 000,00	16 000,00	
		Gestion des eaux de surface	1 000,00			
		Eau et assainissement	53 000,00	164 000,00	16 000,00	0,00
	Environnement	Aménagement foncier et développement agri-environnemental			20 000,00	
		Environnement	0,00	0,00	20 000,00	0,00

Programme Aménagement et développement local

Action Gestion de la taxe d'aménagement

Dépense de fonctionnement : 500 000 €

Recettes de fonctionnement : 10 000 000 €

Les crédits de fonctionnement sont inscrits à hauteur de 500 000 € afin de procéder au remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement.

Au titre du dispositif de la taxe d'aménagement, il est proposé d'inscrire une recette de 10 000 000 €.

Cette taxe demeure affectée à la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans toutes ses composantes : acquisition foncière, aménagement, gestion, accueil du public et sensibilisation à l'environnement et partenariats, au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées (PDIPR), au Plan départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI), à l'Opération Grand Site et au financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Programme eau et assainissement

Action Gestion de la ressource en eau

Dépenses de fonctionnement : 52 000 €

Recettes de fonctionnement : 164 000 €

Dépenses d'investissement : 16 000 €

Les 52 000 € de crédits de fonctionnement inscrits concernent les besoins courants du service en matière d'assistance technique règlementaire en eau et assainissement (analyses, entretien matériel).

Les recettes de fonctionnement concernent la contribution contractuelle par les communes et les EPCI des prestations réalisées par le Département en matière d'assistance technique règlementaire en eau et assainissement ainsi que des subventions versées par l'Agence de l'Eau.

En investissement, 16 000 € de crédits de paiement sont inscrits afin d'acquérir le matériel nécessaire à la réalisation des prestations d'assistance technique règlementaire.

Action Gestion des eaux de surface

Dépenses de fonctionnement : 1 000 €

Les dépenses de fonctionnement inscrites pour cette action correspondent à la participation du Département au fonctionnement à hauteur de 1 000 € au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau de la Lys (SMAEL).

Programme Environnement

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses d'investissement : 20 000 €

Une autorisation de programme de 150 000 € est proposée dans le cadre de la mise en œuvre du plan agro paysager.

Une inscription de crédits de paiement à hauteur de 20 000 € est proposée pour l'accompagnement des projets correspondants.

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Aménagement foncier ouvrages linéaires	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	17 247,00		340 000,00	400 000,00
		Aménagement foncier ouvrages linéaires	17 247,00	0,00	340 000,00	400 000,00
	Infrastructures portuaires et fluviales	Port d'Étaples	90 000,00	286 150,00	1 480 000,00	
		Infrastructures portuaires et fluviales	90 000,00	286 150,00	1 480 000,00	0,00
	Recettes et dépenses diverses	Recettes et dépenses diverses	30 000,00			
		Recettes et dépenses diverses	30 000,00	0,00	0,00	0,00
	Routes et mobilité	Maintenance du réseau routier	5 712 500,00	250 000,00	37 579 734,00	
		Mobilité durable	15 000,00		9 236 000,00	473 000,00
		Modernisation du réseau routier			24 192 776,00	1 470 000,00
		Routes - acquisitions foncières			705 761,00	550 000,00
		Routes - recettes et dépenses diverses	4 000 000,00		2 661 600,00	
		Routes - subventions d'équipement			4 714 076,00	1 000 000,00
		Routes et mobilité	9 727 500,00	250 000,00	79 069 947,00	3 493 000,00
	Sécurité routière	Sécurité routière	92 000,00			
		Sécurité routière	92 000,00	0,00	0,00	0,00

Programme Aménagement foncier ouvrages linéaires

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses de fonctionnement : 17 247 €

Dépense d'investissement : 340 000 €

Recettes d'investissement : 400 000 €

Une enveloppe de 17 247 € de crédits de fonctionnement est prévue pour le versement d'une partie de l'étude d'aménagement de la déviation RD 941 sur Ourton et Divion.

Une autorisation d'engagement de 250 000 € est également prévue en prévision des futures études d'aménagement.

En investissement, les crédits de paiement, inscrits à hauteur de 340 000 €, concernent l'aménagement foncier du Canal Seine Nord Europe.

La recette prévisionnelle de 400 000 € correspond au remboursement par la Société du Canal Seine Nord Europe des sommes engagées par le Département.

Programme Infrastructures portuaires et fluviales

Action Port d'Etaples

Dépenses de fonctionnement : 90 000 €

Recettes de fonctionnement : 286 150 €

Dépenses d'investissement : 1 480 000 €

Les crédits de fonctionnement vont permettre :

- La participation financière annuelle pour le balisage et la signalisation du chenal d'accès au Port d'Etaples (prestation réalisée par le service phares et balises de la DIRMER) ;
- Les opérations d'entretien du domaine public portuaire d'Etaples ;
- L'acquisition de petit matériel.

Le montant des recettes correspond pour :

- 46 150 € à la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) suite au transfert de propriété du domaine public portuaire d'Etaples;
- 240 000 € à la prévision des redevances annuelles dues pour l'occupation du domaine public portuaire.

Les crédits de paiement en investissement prévus à hauteur de 1 480 000 € permettront la réalisation des travaux suivants :

- La poursuite des travaux de curage de la Canche ;
- Les études et les travaux liées à l'aménagement d'un espace public.

Par ailleurs, une autorisation de programme de 430 000 € est inscrite dans le cadre de l'aménagement des travaux de remplacement du platelage de l'aire de détente et en prévisions de l'étude et des actions en faveur de la transition écologique du port.

Programme et action recettes et dépenses diverses

Dépenses de fonctionnement : 30 000 €

Les crédits de fonctionnement sont dédiés au paiement des frais relatifs aux dossiers de travaux routiers.

Programme Routes et mobilité

Action Maintenance du réseau routier

Dépense de fonctionnement : 5 712 500 €

Recettes de fonctionnement : 250 000 €

Dépenses d'investissement : 37 579 734 €

Les efforts d'optimisation de l'utilisation des crédits de fonctionnement permettent de limiter l'enveloppe annuelle à 5 712 500 € tout en gardant le même niveau de service au public. Celle-ci intègre notamment la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie.

Le volume global de crédits de fonctionnement correspond aux dépenses d'entretien courant des chaussées, de la viabilité hivernale, de l'entretien des dépendances et des équipements de la route, réalisées tout au long de l'année par les équipes des Centres d'Entretien Routier (CER) et le Service de la Maintenance et Ressources du Réseau Routier (SM3R).

Une recette de 250 000 € est inscrite en prévision du remboursement des dégradations du domaine public routier.

En investissement, les crédits de paiement inscrits à hauteur de 37 579 734 € se répartissent ainsi :

- 20 997 182 € pour la maintenance curative et préventive des chaussées ;
- 9 981 956 € pour la maintenance du réseau routier en milieu urbain ;
- 2 300 000 € pour la maintenance des ouvrages d'art ;
- 3 576 544 € pour les équipements de la route ;
- 574 052 € aux frais d'études liés à la maintenance du réseau routier ;
- 150 000 € pour les dégradations du domaine public.

Des autorisations de programme sont proposées afin de mettre en œuvre les nouvelles programmations :

- 24 200 000 € pour la maintenance curative et préventive des chaussées y compris les matériaux et fournitures pour la réalisation des travaux en régie et les interventions suite aux dégradations du domaine public. Cette enveloppe comprend également une enveloppe de 300 000 € pour des opérations de continuités écologiques des routes départementales, ainsi qu'une enveloppe de 500 000 € pour le gros entretien des aménagements cyclables, traduisant les ambitions 4 et 8 du Pacte des Solidarités Territoriales.
- 11 300 000 € pour la Maintenance en Milieu Urbain (MMU) ainsi que les Opérations de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communales (OSMOC) incluant les participations financières; Cet effort important traduit l'ambition 1 du Pacte des Solidarités Territoriales, qui vise à accompagner les partenaires du Département sur leurs projets ;
- 2 300 000 € pour la maintenance des ouvrages d'art ;

- 2 400 000 € pour les équipements de la route ;
- 546 500 € pour les frais d'études liés à la maintenance.

Action Mobilité durable

Dépense de fonctionnement : 15 000 €

Dépenses d'investissement : 9 236 000 €

Recettes d'investissement : 473 000 €

Les crédits de fonctionnement sont inscrits pour la réalisation d'actions de sensibilisation : Mai à vélo, semaine de la mobilité.

En investissement, les crédits de paiement inscrits à hauteur de 9 236 000 € traduisent l'effort important en faveur de la mobilité, (Pacte des Solidarités Territoriales et du Plan Vélo Départemental). Ils se répartissent ainsi:

- 8 315 658 € pour la poursuite de la réalisation des itinéraires cyclables en maîtrise d'ouvrage départementale :
 - EV4 : section Wimereux-Ambleteuse, section Ecault-Equihen-Plage, section Sangatte-Calais-Dunkerque
 - EV5 : section Wittes-Arques, section Arques-St Omer, section Audruicq-St Omer, section Olhain-St Venant
 - Véloroute Voie Verte Auxi-le-Chateau/Frévent/Ramecourt
 - Pour initialiser l'expérimentation d'un aménagement cohérent de voiries douces en milieu rural, en utilisant les voiries à faible trafic sur le territoire du sud Artois et en lien avec l'EPCI.
 - Pour la réalisation de la V32 « sportifs de la Grande Guerre ».
- 767 442 € de subventions accordées aux collectivités pour la réalisation de leurs itinéraires cyclables ;
- 80 100 € pour la réalisation d'aires de covoiturage en maîtrise d'ouvrage départementale ;
- 72 800 € de subventions accordées aux collectivités pour la réalisation de leurs aires de covoiturage.

Les recettes d'investissement à hauteur de 473 000 € correspondent aux subventions liées au FEDER ou au programme INTERREG dans le cadre de la réalisation des itinéraires cyclables en maîtrise d'ouvrage départementale.

Par ailleurs des autorisations de programme complémentaires sont proposées, les principales sont les suivantes :

- 1 600 000 € pour l'EV4 Sangatte-Calais-Dunkerque ;
- 500 000 € pour l'EV5 Arques – Wittes ;
- 1 200 000 € sur l'EV4 - Continuité Vélomaritime (sections Wimereux-Ambleteuse et Ecault-Equihen-Plage) ;
- 2 000 000 € pour la Véloroute Voie Verte Auxi-le-Chateau/Frévent/Ramecourt;
- 1 000 000 € pour l'EV5 Saint Omer –Audruicq.

De nouvelles autorisations de programme sont inscrites à hauteur de 300 000 € pour les opérations suivantes :

- 100 000 € pour la V32 sportifs de la Grande Guerre ;
- 200 000 € pour la réalisation de l'expérimentation d'un aménagement cyclable sur routes départementales dans le sud Artois.

Action Modernisation de réseau routier

Dépenses d'investissement : 24 192 776 €

Recettes d'investissement : 1 470 000 €

Les crédits de paiement inscrits à hauteur de 24 192 776 € se répartissent ainsi :

- 7 223 176 € pour les opérations structurantes ;
- 13 769 600€ pour des interventions sur le réseau structurant ;
- 2 000 000 € pour les études liées aux opérations structurantes ;
- 1 200 000 € pour les avances travaux. Ce montant est inscrit en équilibre en recette.

Les principales dépenses de travaux sur les opérations structurantes concernent :

- 3 400 000 € pour la poursuite de la déviation de Courrières (RD919);
- 500 000 € pour la déviation de Samer ;
- 500 000 € pour la RD 943 - RD 157 contournement ouest Aire sur la Lys;
- 750 000 € pour la mise en sécurité du carrefour de Ligny-Saint-Flochel sur la RD939.
- 1 000 000 € pour la RD60 déviation de Tilloy-Les-Mofflaines (travaux préparatoires);

Les principales dépenses de travaux en intervention sur le réseau structurant concernent :

- 2 110 000 € pour les réparations et reconstructions d'ouvrages d'art ;
- 730 000 € pour la poursuite du programme de réhabilitation des bassins ;
- 1 100 000 € pour la RD 947 renforcement Violaines-Laventie;
- 1 000 000 € pour la RD 945 renforcement Sailly-Sur-La-Lys ;
- 1 000 000 € pour la RD 247 - A16 Carrefour giratoire Marck-en-Calais ;
- 450 000 € pour sécurisation et renforcement RD 127-127E5-243 et 231 (route des carrières);
- 1 500 000 € pour RD939 - accès E-Valley et CSNE ;

Des autorisations de programme complémentaires sont inscrites à hauteur de 17 015 883.50 € pour les travaux, les principales sont les suivantes:

- 500 000 € pour la réhabilitation de la RD341 ;
- 2 500 000 € pour la Déviation de Courrières ;
- 1 335 000 € pour la réhabilitation des bassins;
- 4 000 000 € pour la RD 60 déviation de Tilloy-Les-Mofflaines ;
- 2 000 000 € pour la RD939 - accès E-Valley et CSNE;
- 1 500 000 € pour la RD 947 renforcement Violaines - Laventie ;
- 2 000 000 € pour la RD945 renforcement Sailly-Sur-La-Lys ;

- 1 500 000 € pour la "sécurisation et renforcement RD 127-127E5-243 et 231 route des carrières entre Alincthun et Marquise".

Par ailleurs, de nouvelles autorisations de programme sont inscrites à hauteur de 11 650 000 € pour les travaux:

- 1 200 000 € pour les avances travaux;
- 3 450 000 € pour les réparations et reconstructions d'ouvrages d'art :
 - RD 160E2 Courcelles-Les-Lens ;
 - RD 307 Brebières ;
 - RD 919 Courrières (2 ouvrages) ;
- 1 500 000 € pour la sécurisation de la RD 157^{E3} Aire Sur La Lys;
- 3 000 000 € pour la réhabilitation de la RD341 Senlecques-Therouane ;
- 1 500 000 € pour le renouvellement de la couche de roulement la RD 942 A26-St

Omer;

- 1 000 000 € pour le renforcement de la RD 40 Avion – Méricourt.

1 500 000 € d'autorisation de programme ont été inscrites pour les études des opérations structurantes et pour la banque de données routières. Elles se décomposent ainsi :

- 750 000 € pour la recherche de résidus de goudrons et d'amiante ;
- 200 000 € pour la surveillance et l'inspection des ouvrages d'art ;
- 200 000 € pour des études d'impact et hydraulique ;
- 200 000 € pour les études acoustiques au titre du plan de prévention du bruit dans l'environnement ;
- 150 000 € pour les données de sécurité routière.

Les recettes inscrites à hauteur de 1 470 000 € se répartissent ainsi :

- 1 200 000 € pour le remboursement des avances ;
- 270 000 € au titre des partenariats avec les collectivités.

Action Routes – acquisitions foncières

Dépenses d'investissement : 705 761 €

Recettes d'investissement : 550 000 €

Les dépenses d'investissement à hauteur de 705 761 € concernent notamment les acquisitions foncières sur les projets suivant :

- RD 919 – Contournement de COURRIERES ;
- RD 60 – Rocade sud ARRAS (AFAF WAILLY et d'AGNY) ;
- Diverses acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des projets de voirie.

La recette d'investissement de 550 000 € correspond à la vente d'un délaissé de voirie situé sur la commune de Carvin.

900 000 € de nouvelles autorisations de programme sont inscrites pour permettre de nouvelles acquisitions (contournement sud de Samer notamment).

Action Routes - recettes et dépenses diverses

Dépense de fonctionnement : 4 000 000 €

Dépenses d'investissement : 2 661 600 €

Les crédits de fonctionnement sont consacrés à l'entretien et carburants des matériels liés à l'exploitation du réseau routier (camion, fourgon, tracteur...). Ils intègrent la hausse, du coût des carburants, liée à la crise énergétique.

En investissement, les crédits de paiement inscrits à hauteur de 2 661 600 € concernent principalement l'acquisition des nouveaux matériels (camion, fourgon...), le petit matériel des centres d'entretien du réseau routier ainsi que la transformation et l'amélioration des matériels existants.

Une autorisation de programme de 2 664 000 € est inscrite pour ces nouvelles acquisitions. Elle se décompose de la manière suivante :

- 2 559 000 € pour l'acquisition du matériel, notamment pour le remplacement des équipements suivants : poids lourds, tracteurs, fourgons, saleuses et lames de déneigement ;
- 105 000 € pour le petit matériel de la régie routière départementale ;

Action Routes - subventions d'équipement

Dépenses d'investissement : 4 714 076 €

Recettes d'investissement : 1 000 000 €

Les crédits de paiement de 4 714 076 € se répartissent ainsi :

- 3 714 076 € au titre des subventions d'équipement FARDA pour l'Aide à la Voirie Communale (AVC);
- 1 000 000 € au titre des déclassements de la voirie départementale avec soulte.

La recette inscrite à hauteur de 1 000 000 € correspondent au produit attendu de la redistribution des amendes « radars ».

Programme et action sécurité routière

Dépenses de fonctionnement : 92 000 €

Ces crédits de fonctionnement permettent la réalisation d'actions dans le cadre de la sécurité routière. Ils se répartissent ainsi :

- 57 000 € au titre de l'enveloppe de subventions en faveur des actions de sécurité routière ;
- 25 000 € pour le partenariat avec l'Association Droit Au Vélo (ADAV) ;
- 10 000 € pour la mise en tourisme de l'itinéraire EV4 « la VéloMaritime » ;

Budget annexe : Laboratoire départemental d'analyses :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	Développement des compétences	9 500,00			
		Immobilier Laboratoire	90 900,00			
		Moyens généraux	1 183 210,00	3 027 200,00	115 000,00	
		Personnel - laboratoire départemental	1 580 000,00	510,00		
		Systèmes d'information	31 100,00		18 000,00	
		Laboratoire départemental d'analyses	2 894 710,00	3 027 710,00	133 000,00	0,00

Dépenses de fonctionnement : 2 894 710 €

Recettes de fonctionnement : 3 027 710 €

Dépenses d'investissement : 133 000 €

Le budget prévisionnel du laboratoire est équilibré pour un montant total de 3 027 710 €. Il est en hausse de 90 700 € par rapport au Budget Primitif 2022.

Les dépenses de fonctionnement sont stables. Elles sont constituées ainsi :

- Des charges de personnel pour 1 580 000 € (52,19 %) ;
- Des charges à caractère général pour 1 447 710 € (47,81 %)

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 133 000 € sont composées des éléments suivants :

- Equipement spécifique du laboratoire : 115 000 €
- Matériel informatique : 18 000 €

Le montant des recettes inscrites en fonctionnement à hauteur de 3 027 710 € se décompose ainsi :

- 2 011 320 € de recettes directes ;
- 1 016 390 € de participation du Département au fonctionnement du laboratoire, en hausse de 4 % par rapport à 2022.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
				Action : Immobilier administratif - opérations foncières			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-020E02	Frais annexes aux opérations foncières	SGPADT/SVPD		350 000,00			
				350 000,00	0,00	0,00	0,00

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires			
				Action : Recettes et dépenses diverses			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-020E03	Redevances du domaine public	SGPADT/SVPD			1 000 000,00		
					1 000 000,00	0,00	0,00

				Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local			
				Action : Aménagement et développement local en zone rurale			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-741K05	FARDA - Aménagement	DDAE/SDT				10 161 821,00	
					0,00	10 161 821,00	0,00

				Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local			
				Action : Aménagement et développement local en zone urbaine			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-712C01	Subventions de fonctionnement - zones minières	DF/SEB		25 000,00			
				25 000,00	0,00	0,00	0,00

				Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier			
				Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-924A03	Etudes d'aménagement - Second aménagement foncier HQE	DDAE/SAFB		21 416,00			
C04-924B02	Frais connexes aux travaux de remembrement	DDAE/SAFB		40 000,00			
C04-924B15	AFAF - Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2009	DDAE/SAFB				25 000,00	
C04-924B22	AFAF - Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2013 - MO	DDAE/SAFB				85 807,00	
C04-924B33	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2018 - MO	DDAE/SAFB				120 000,00	
C04-924B34	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2020 - MO	DDAE/SAFB				20 000,00	
C04-924C01	AFAF - Subventions travaux et MO communales	DDAE/SAFB				268 904,00	
C04-924D01	Aides au titre des échanges amiables	DDAE/SAFB				10 000,00	
				61 416,00	0,00	529 711,00	0,00

				Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier ouvrages linéaires			
				Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-621K01	Remembrement connexe aux ouvrages linéaires (Subventions)	DDAE/SAFB				272 678,00	
C04-621K07	Réserves foncières - SAFER	DDAE/SAFB				15 000,00	
					0,00	287 678,00	0,00

				Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales			
				Action : Canal Seine-Nord Europe			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-621K13	Frais connexes aux travaux de remembrement - CSNE	DDAE/SAFB		20 000,00			
				20 000,00	0,00	0,00	0,00

				Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Pêche aquaculture et filière halieutique			
				Action : Aide à la pêche, aquaculture et filière halieutique			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-923A06	Développement halieutique durable et solidaire	DDAE/SDT		35 000,00		399 595,00	
				35 000,00	0,00	399 595,00	0,00

				Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement de la filière agricole			
				Action : Aide au développement d'une agriculture plurielle			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-922D04	Développement agricole durable et solidaire	DDAE/SDT		717 000,00		548 000,00	
				717 000,00	0,00	548 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement de la filière agricole						
Action : Soutien au développement de la filière agricole						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-921F01	Participation au fonctionnement du Laboratoire Départemental d'Analyses	DF/SELB	1 016 390,00			
C04-922C06	Structures agricoles	DF/SEB	2 250,00			
C04-922C07	Comices agricoles	DF/SEB	8 000,00			
C04-922C10	Structures colombophiles	DF/SEB	4 000,00			
			1 030 640,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Aménagement et développement local						
Action : Gestion de la taxe d'aménagement						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-701A02	Taxe d'aménagement	DDAE/SENR	500 000,00	10 000 000,00		
			500 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Eau et assainissement						
Action : Gestion de la ressource eau						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-611I02	Assistance technique en eau et assainissement	DDAE/SATE	52 000,00	164 000,00	16 000,00	
			52 000,00	164 000,00	16 000,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Eau et assainissement						
Action : Gestion des eaux de surface						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-735C01	Participation au fonctionnement du Syndicat mixte d'adduction des eaux de la Lys	DDAE/SATE	1 000,00			
			1 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-738K01	Plan agro-paysager	DDAE/SAFB			20 000,00	
				0,00	20 000,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Aménagement foncier ouvrages linéaires						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-621L01	Etudes d'aménagement	DDAE/SAFB	17 247,00			
C04-641B05	AFAF - connexe aux ouvrages linéaires (MOD) - CSNE	DDAE/SAFB			340 000,00	400 000,00
			17 247,00	0,00	340 000,00	400 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales						
Action : Port d'Etaples						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-642A04	Entretien des bâtiments et matériel - Port Départemental d'Etaples	SGPADT/MPE	90 000,00			
C04-642A06	Etudes et travaux - Port Départemental d'Etaples	SGPADT/MPE			550 000,00	
C04-642A09	DGD - Port d'Etaples	DF/SELB		46 150,00		
C04-642A10	Redevances - Port d'Etaples	SGPADT/MPE		240 000,00		
C04-642A13	Travaux de réhabilitation des bâtiments du port d'Etaples	SGPADT/MPE			930 000,00	
			90 000,00	286 150,00	1 480 000,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Recettes et dépenses diverses						
Action : Recettes et dépenses diverses						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-602B01	Frais connexes aux travaux	SGPADT/SP	30 000,00			
			30 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Maintenance du réseau routier						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-621A04	Ouvrages d'art	PADT/DM2R			2 300 000,00	
C04-621G02	Maintenance des RD en milieu urbain	PADT/DM2R			9 981 956,00	
C04-621G09	Maintenance du réseau routier	PADT/DM2R			20 997 182,00	
C04-621G10	Equiperment de la route	PADT/DM2R			3 576 544,00	
C04-621H04	Strict entretien des routes	PADT/DM2R	4 000 000,00			
C04-621H08	Equipements divers	PADT/DM2R	105 000,00			
C04-621H09	Gestion et intervention sur le domaine public	PADT/DM2R		250 000,00	150 000,00	
C04-621H13	Maintenance et entretien des abris voyageurs	SGPADT/SP	120 000,00			
C04-621H17	Entretien de chaussées - S3R	DM2R/SM3R	787 500,00			
C04-621I03	Frais d'études liés à la maintenance du réseau routier	PADT/DM2R			574 052,00	
C04-622E02	Service hivernal - Viabilité hivernale	PADT/DM2R	700 000,00			
			5 712 500,00	250 000,00	37 579 734,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Mobilité durable						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-621E01	Pistes cyclables (Maîtrise d'ouvrage)	DM2R/SGPR			8 315 658,00	473 000,00
C04-621E02	Pistes cyclables (Subvention)	DM2R/SPP	15 000,00		767 442,00	
C04-621E06	Aires de covoiturage (Maîtrise d'ouvrage)	DM2R/SPP			80 100,00	
C04-628G05	Aires de covoiturage (Subvention)	DM2R/SPP			72 800,00	
			15 000,00	0,00	9 236 000,00	473 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Modernisation du réseau routier						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-602G01	Avances pour travaux - voirie	DM2R/SGPR			1 200 000,00	1 200 000,00
C04-621A01	Opérations structurantes	DM2R/SGPR			7 223 176,00	200 000,00
C04-621A11	Interventions sur réseau structurant	DM2R/SGPR			13 769 600,00	
C04-621I01	Frais d'études liés aux opérations structurantes	DM2R/SGPR			2 000 000,00	70 000,00
				0,00	24 192 776,00	1 470 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Routes - acquisitions foncières						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-621J01	Acquisitions foncières	SGPADT/SVPD			705 761,00	550 000,00
				0,00	705 761,00	550 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Routes - recettes et dépenses diverses						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-602E01	Acquisition, entretien et consommables véhicules PADT	DM2R/SM3R	4 000 000,00		2 661 600,00	
			4 000 000,00	0,00	2 661 600,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Routes - subventions d'équipement						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-621B01	Opérations de sécurité.	PADT/DM2R				1 000 000,00
C04-628G04	FARDA - Aide à la voirie communale	DDAE/SDT			3 714 076,00	
C04-628I01	Subventions d'équipement aux communes et autres départements	SGPADT/SVPD			1 000 000,00	
				0,00	4 714 076,00	1 000 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Sécurité routière						
Action : Sécurité routière						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-182A01	Actions de sécurité routière	DM2R/SPP	55 000,00			
C04-182A02	Subventions - sécurité routière	DF/SEB	37 000,00			
			92 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses						
Action : Développement des compétences						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA09	Formation LDA	DRH/F Formation - LDA	9 500,00			
			9 500,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses						
Action : Immobilier Laboratoire						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA05	Patrimoine LDA	DIMMO/SID/LDA	900,00			
C04-LDA18	Entretien des bâtiments	DIMMO/SMP/LDA	90 000,00			
			90 900,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses						
Action : Moyens généraux						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA02	Prestations Affaires générales LDA	DMG/SAAP/LDA	69 700,00			
C04-LDA06	Logistique LDA - Fonctionnement	DMG/SAAP/LDA	3 000,00			
C04-LDA12	Audits et études LDA	LDASAF/LDA	15 000,00			
C04-LDA13	Documentation LDA	PP/INDI/LDA	5 000,00			
C04-LDA14	Investissements spécifiques LDA	LDASAF/LDA			115 000,00	
C04-LDA15	Fonctionnement spécifique LDA	LDASAF/LDA	852 010,00	3 027 200,00		
C04-LDA16	Adhésions - LDA	LDASAF/LDA	21 000,00			
C04-LDA31	Achat énergie et fluides bâtiments LDA	DIMMO/SIE/LDA	217 500,00			
			1 183 210,00	3 027 200,00	115 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses						
Action : Personnel - laboratoire départemental						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA10	Rémunérations LDA	DRH/REM Rémunérations - LDA	1 580 000,00	510,00		
			1 580 000,00	510,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses						
Action : Systèmes d'information						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA03	Informatique - Equipement LDA	PRADSN/LDA			18 000,00	
C04-LDA04	Informatique - fonctionnement LDA	PRADSN/LDA	31 100,00			
			31 100,00	0,00	18 000,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2023 (€)	CP prévus 2024 (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)		
2023	5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	C04-741K05	FARDA - Aménagement	741K-AP23-FA	9 000 000,00	675 000,00	4 000 000,00	4 325 000,00			
		Total Aménagement et développement local					9 000 000,00	675 000,00	4 000 000,00	4 325 000,00	0,00	
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	C04-924C01	AFAF - Subventions travaux et MO communales	924C-AP23-ER	400 000,00	180 000,00	120 000,00	100 000,00				
		C04-924D01	Aides au titre des échanges amiables	924D-AP23-ER	10 000,00	10 000,00						
	Total Aménagement foncier					410 000,00	190 000,00	120 000,00	100 000,00	0,00		
	Aménagement foncier ouvrages linéaires	C04-621K01	Remembrement connexe aux ouvrages linéaires (Subventions)	621K-AP23-SE	400 000,00	150 000,00	150 000,00	100 000,00				
		C04-621K07	Réserves foncières - SAFER	621K-AP23-PA	250 000,00	15 000,00	235 000,00					
		C04-621K22	AFAF connexe aux ouvrages linéaires 2023 - RD	621K-AP23-ER	400 000,00		250 000,00	100 000,00	50 000,00			
	Total Aménagement foncier ouvrages linéaires					1 050 000,00	165 000,00	635 000,00	200 000,00	50 000,00		
	Pêche aquaculture et filière halieutique	C04-923A06	Développement halieutique durable et solidaire	923A-AP23-SE	534 000,00	259 000,00	250 000,00	25 000,00				
	Total Pêche aquaculture et filière halieutique					534 000,00	259 000,00	250 000,00	25 000,00	0,00		
	Soutien au développement de la filière agricole	C04-922D04	Développement agricole durable et solidaire	922D-AP23-SE	720 000,00	383 000,00	300 000,00	37 000,00				
Total Soutien au développement de la filière agricole					720 000,00	383 000,00	300 000,00	37 000,00	0,00			
7 ENVIRONNEMENT	Eau et assainissement	C04-611I02	Assistance technique en eau et assainissement	611I-AP23-DM	16 000,00	16 000,00						
		Total Eau et assainissement					16 000,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	
	Environnement	C04-738K01	Plan agro-paysager	738K-AP23-SE	150 000,00	20 000,00	80 000,00	50 000,00				
Total Environnement					150 000,00	20 000,00	80 000,00	50 000,00	0,00			
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales	C04-642A06	Etudes et travaux - Port Départemental d'Etaples	642A-AP23-MV	430 000,00	250 000,00	180 000,00					
	Total Infrastructures portuaires et fluviales					430 000,00	250 000,00	180 000,00	0,00	0,00		
	Routes et mobilité	C04-602E01	Acquisition, entretien et consommables véhicules PADT	602E-AP23-MV	2 664 000,00	2 410 000,00	164 000,00	90 000,00				
		C04-602G01	Avances pour travaux - voirie	602G-AP23-TN	1 200 000,00	1 200 000,00						
		C04-621A01	Opérations structurantes	621A-AP23-SE								
		C04-621A01	Opérations structurantes	621A-AP23-TN								
		C04-621A04	Ouvrages d'art	621A-AP23-MV	2 300 000,00	800 000,00	1 300 000,00	200 000,00				
		C04-621A11	Interventions sur réseau structurant	621A-AP23-TN	10 450 000,00	4 800 000,00	5 300 000,00	350 000,00				
		C04-621E01	Pistes cyclables (Maîtrise d'ouvrage)	621E-AP23-TN	300 000,00	200 000,00	100 000,00					
		C04-621E02	Pistes cyclables (Subvention)	621E-AP23-SE	1 500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00				
		C04-621E06	Aires de covoiturage (Maîtrise d'ouvrage)	621E-AP23-TN	250 000,00	60 000,00	150 000,00	40 000,00				
		C04-621G02	Maintenance des RD en milieu urbain	621G-AP23-MV	11 000 000,00	2 000 000,00	6 800 000,00	2 200 000,00				
		C04-621G02	Maintenance des RD en milieu urbain	621G-AP23-SE	300 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00				
		C04-621G09	Maintenance du réseau routier	621G-AP23-MV	24 200 000,00	15 500 000,00	6 000 000,00	2 000 000,00	700 000,00			
		C04-621G10	Equipped de la route	621G-AP23-MV	2 100 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	100 000,00				
		C04-621G10	Equipped de la route	621G-AP23-TN	300 000,00	145 000,00	155 000,00					
		C04-621I01	Frais d'études liés aux opérations structurantes	621I-AP23-TN	1 500 000,00	1 100 000,00	300 000,00	100 000,00				
		C04-621I03	Frais d'études liés à la maintenance du réseau routier	621I-AP23-MV	540 000,00	400 000,00	140 000,00					
		C04-621I03	Frais d'études liés à la maintenance du réseau routier	621I-AP23-SE	6 500,00		6 500,00					
		C04-621J01	Acquisitions foncières	621J-AP23-IM	900 000,00	200 000,00	500 000,00	200 000,00				
		C04-628G04	FARDA - Aide à la voirie communale	628G-AP23-FA	3 000 000,00	600 000,00	1 400 000,00	1 000 000,00				
		C04-628G05	Aires de covoiturage (Subvention)	628G-AP23-SE	200 000,00	50 000,00	100 000,00	50 000,00				
		C04-628I01	Subventions d'équipement aux communes et autres départements	628I-AP23-SE	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00					
		Total Routes et mobilité					64 710 500,00	32 065 000,00	25 015 500,00	6 930 000,00	700 000,00	
		Total général						77 020 500,00	34 023 000,00	30 580 500,00	11 667 000,00	750 000,00

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2023 (€)	CP prévus 2024 (€)
2023	6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	C04-LDA03	Informatique - Equipement LDA	LDA-AP23-DM	18 000,00	18 000,00	
			C04-LDA14	Investissements spécifiques LDA	LDA-AP23-DM	115 000,00	100 000,00	15 000,00
		Total Laboratoire départemental d'analyses				133 000,00	118 000,00	15 000,00
Total général						133 000,00	118 000,00	15 000,00

Annexe 3

Affectations complémentaires

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2017-00225-01	Déviations de Courrières	14 175 000,00	2 500 000,00	16 675 000,00
2015-00182-07	Convention RFF-PN Verton	5 699 460,46	260 883,50	5 960 343,96
2021-02281-01	RD939 - Aubigny-Ligny - aménagement des carrefours	2 905 000,00	200 000,00	3 105 000,00
2022-01093-01	RD60 déviation de TILLOY-Les-Mofflaines	500 000,00	4 000 000,00	4 500 000,00
2020-03910-01	RD939-PR20+312-MARQUION-OA987-Réfection joint	10 000,00	15 000,00	25 000,00
2021-02242-01	RD 152 SEMPY PR 8+606 OA 2079 - Etanchéité, maçonneries, remplacement c	66 000,00	20 000,00	86 000,00
2022-01094-01	RD 165 Renforcement BENIFONTAINE-CARVIN	5 500 000,00	200 000,00	5 700 000,00
2022-01095-01	RD945 renforcement SAILLY-SUR-LA-LYS	1 000 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00
2022-01096-01	RD 947 renforcement VIOLAINE-LAVENTIE	3 000 000,00	1 500 000,00	4 500 000,00
2022-01100-01	sécurisation et renforcement RD 127-127E5-243 et 231 route des carrières entre	500 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00
2022-01123-01	RD947-HAISNES-OA 1100-Réfection	1 260 000,00	40 000,00	1 300 000,00
2022-01124-01	RD42-ST-LAURENT-BLANGY-OA 0061-Réfection	310 000,00	100 000,00	410 000,00
2020-01170-01	RD 941 Rocade Béthune renforcement	6 817 000,00	80 000,00	6 897 000,00
2020-01171-01	Réhabilitations des bassins zone centre	1 165 000,00	735 000,00	1 900 000,00
2020-01171-02	Réhabilitations des bassins zone littoral	498 425,50	600 000,00	1 098 425,50
2021-02284-01	RD939 - accès E-Valley et CSNE	3 000 000,00	2 000 000,00	5 000 000,00
2022-01097-01	Véloroute AUXI/FREVENT/RAMECOURT	1 000 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00
2022-01101-01	EV5 ST OMER AUDRUICQ	2 000 000,00	1 000 000,00	3 000 000,00
2020-01176-01	EV4 Sangatte-Calais-Dunkerque	3 950 000,00	1 600 000,00	5 550 000,00
2020-01177-01	EV5 Arques-Wittes	3 060 000,00	500 000,00	3 560 000,00
2021-02285-01	EV5 - Olhain - Saint-Venant	2 668 800,00	130 000,00	2 798 800,00
2021-02287-01	EV4 - Continuité Vélomaritime	4 025 000,00	1 200 000,00	5 225 000,00
2021-04830-01	Piste cyclable Aire-Isbergues le long du canal d'Aire	300 000,00	100 000,00	400 000,00
2022-02661-01	RD 88 HUCLIER PR 3+390 à 4+225 Rue principale - Borduration, assainissement	298 000,00	38 000,00	336 000,00
2021-02571-01	RD 343 PR 47+620 à 48+150 ZOTEUX Rue Principale	157 500,00	59 000,00	216 500,00
2022-02639-01	RD 215E3 ESCOEUILLES PR 58+560 à 59+240 Rue de la Place - Assainissement	100 000,00	20 000,00	120 000,00
2022-02643-01	RD 190 DOHEM PR 2+740 à 3+800 Rue Principale Tranche 5 - Assainissement	170 000,00	180 000,00	350 000,00
2022-02643-02	Avance MMU-RD 190 DOHEM PR 2+740 à 3+800 Rue Principale Tranche 5 - Ass	71 750,00	28 250,00	100 000,00
2022-02643-03	Conv-MMU-RD 190 DOHEM PR 2+740 à 3+800 Rue Principale Tranche 5 - Assa	71 750,00	28 250,00	100 000,00
2022-02644-01	RD 201 et 189 ECQUES PR 8+000 à 8+632 et 2+386 à 2+547 Rues d'Inghem et	180 000,00	50 000,00	230 000,00
2021-02183-01	RD 231 FERQUES PR 4+965 à 5+000 - Reprise marquats	75 000,00	-13 000,00	62 000,00
2022-00920-01	RD 70 MARLES LES MINES PR 8+889 à 10+230 - Purges - ECF	190 000,00	10 000,00	200 000,00
2022-00937-01	RD 72 HOUCHIN PR 18+500 à 19+200 - Purges - ECF	120 000,00	6 000,00	126 000,00
2022-00954-01	RD 190 HEURINGHEM - RACQUINGHEM - WARDRECQUES PR 17+500 à 18+000	100 000,00	200 000,00	300 000,00
2022-00956-01	RD 210 ARQUES - CLAIRMARAIS PR 6+1038 à 8+250 - Purges ponctuelles GB	40 000,00	100 000,00	140 000,00
2022-00959-01	RD 216 ALQUINES - HAUT LOQUIN PR 4+000 à 5+400 - Requalibrage GB avant	115 000,00	50 000,00	165 000,00
2022-00965-01	RD 207 EPERLECCQUES PR 17+100 à 18+000 - Purges ponctuelles GB - BB	60 000,00	50 000,00	110 000,00
2022-00967-01	RD 191 ALQUINES PR 20+200 à 21+500 - Purges ponctuelles GB - BB	50 000,00	50 000,00	100 000,00
2018-01563-01	RD243-LANDRETHUN-LE-NORD -PR4+1046 à PR4+1138 - Couche de rouleme	49 000,00	-49 000,00	0,00
2019-01383-01	RD939 VIS EN ARTOIS - HAUCOURT PR189+632 à PR191+675 purges	239 000,00	30 000,00	269 000,00
2020-06937-03	ARG-PANNEAUX DE COMMUNICATION CHANTIERS	18 850,00	30 000,00	48 850,00
2019-01617-01	Etudes générales zone Centre	454 000,00	200 000,00	654 000,00
2021-02045-01	2021-Etudes topographiques Littoral	200 000,00	200 000,00	400 000,00
2021-02046-01	2021-Etudes de sols Littoral	100 000,00	100 000,00	200 000,00
2021-02047-01	2021-Etudes générales Littoral	300 000,00	100 000,00	400 000,00
2022-01098-01	Etudes topographiques zone centre	100 000,00	50 000,00	150 000,00
2021-02041-03	SGPRL Etudes générales Mobilité	22 000,00	50 000,00	72 000,00
2014-00563 - 1	RD 341 Réhabilitation	14 420 000,00	500 000,00	14 920 000,00
2015-00182-04	PN Verton et carrefour RD 143 / RD 303	8 491 422,64	100 000,00	8 591 422,64

Annexe 4

Nouvelles affectations

Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation
C04-642A06	Remplacement du platelage aire de détente	150 000
C04-642A06	Diagnostic des infrastructures et équipements submersibles	80 000
C04-642A06	Transition écologique du port	200 000
C04-611I02	Acquisition de matériel pour l'Assistance Technique en Eau	16 000
C04-735C01	Participation au fonctionnement du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys (SMAEL)	1 000
C04-621I03	Etude des dépendances routières du Ternois	50 000
C04-621G09	Travaux environnementaux	180 000
C04-621A11	RD 72-BEUVRVY-OA1152-Réfection	50 000
C04-621A11	RD 160E2-COURCELLES-LES-LENS-OA1255-Réfection	700 000
C04-621A11	RD 210-ARQUES-OA2450-Réfection	500 000
C04-621A11	RD 307-BREBIERES-OA0968A-Réfection	700 000
C04-621A11	RD 919-COURRIERES-OA1257 et OA1258 -Réfection	1 500 000
C04-621A11	RD 157E3 AIRE SUR LA LYS-sécurisation	1 500 000
C04-621A11	RD 341 Senlecques Therouanne- Renforcement	3 000 000
C04-621A11	RD 942 gestion patrimoniale couche de roulement	1 500 000
C04-621A11	RD 40 Avion - Méricourt - Renforcement	1 000 000
C04-621E01	Mise en tourisme itinéraire V32 sportifs de la grande guerre	100 000
C04-621E01	Expérimentation aménagement cyclable sur RD - Sud Artois	200 000
C04-621I01	Surveillance Inspection des OA	200 000
C04-621I01	Etudes acoustiques PPBE	200 000
C04-621I01	Fournitures de données sécurité routière	150 000
C04-621I01	Recherche de goudrons, amiante sur RD	750 000
C04-621I01	Etude impact	100 000
C04-621I01	Etude hydraulique	100 000
C04-602E01	Acquisition matériel	2 395 000
C04-602E01	Amélioration du matériel	30 000
C04-602E01	Acquisition de matériel CMB	30 000
C04-602E01	Petits matériels MDADT	75 000
C04-621E06	Signalétique aire de covoiturage	50 000
C04-621I03	Frais d'études MDADT Arrageois	70 000
C04-621I03	Frais d'études MDADT Artois	70 000
C04-621I03	Frais d'études MDADT Audomarois	70 000
C04-621I03	Frais d'études MDADT Boulonnais	70 000
C04-621I03	Frais d'études MDADT Calais	70 000
C04-621I03	Frais d'études MDADT Lens-Hénin	70 000
C04-621I03	Frais d'études MDADT Montreuillois-Ternois	70 000
C04-621I03	Etudes continuités écologiques	50 000
C04-621G09	Programme ESU - Régie et MDADT	5 000 000
C04-621G09	Travaux de continuité écologique	300 000
C04-621G09	Diverses RD -Travaux urgents suite à dégradations de la chaussée	700 000
C04-621G09	Interventions sur dégradations du DPR	500 000
C04-621G09	Révisions complémentaires maintenance du réseau routier	1 000 000
C04-621G09	Maintenance des pistes cyclables	140 000
C04-621G09	RD 950-60 SAINT-LAURENT-BLANGY PR 0+-43 à 0+218 - Couche de roulement	95 000
C04-621G09	RD 79E1 BERLENCOURT-LE-CAUROY/DENIER/LIENCOURT PR 13+0 à 14+707 - Retraitement hydrocarbonné - Poutres en rive	225 000
C04-621G09	RD 939 MONCHY-LE-PREUX/WANCOURT PR GIR366 - Réfection tapis - EHA	245 000
C04-621G09	RD 23E1 COUTURELLE PR 37+0 à 37+220 - Renforcement de chaussée	75 000
C04-621G09	RD 60-950 SAINT-LAURENT-BLANGY PR 0+0 à 0+320 - Couche de roulement	135 000
C04-621G09	RD 14E2 BUISSY/CAGNICOURT PR 23+843 à 24+346 - Purge semi profonde	70 000

Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation
C04-621G09	RD 339 HABARCQ/MONTENESCOURT PR 24+690 à 26+315 - Purges semi profondes ponctuelles	30 000
C04-621G09	RD 38 CHERISY/HENDECOURT-LES-CAGNICOURT PR 5+228 à 8+265 - Retraitement hydrocarbonné	440 000
C04-621G09	RD 8 BAVINCOURT/FOSSEUX/GOUY-EN-ARTOIS PR 20+0 à 22+0 - Enrobés carrefours, hydrorégénération	100 000
C04-621G09	RD 58- 62 ACQ/HAUTE-AVESNES PR 0+0 à 1+500 et 17+0 à 18+500 - ESU	100 000
C04-621G09	RD 939 TILLOY-LES-MOFFLAINES/WANCOURT PR 183+630 à 184+647 - Réfection de tapis voies rapides et parking	290 000
C04-621G09	RD 956 HENDECOURT-LES-CAGNICOURT PR 14+10 à 15+135 - Retraitement hydrocarbonné	315 000
C04-621G09	RD 42 ATHIES GIR10 - Couche de roulement	45 000
C04-621G09	RD 22 INCHY-EN-ARTOIS PR 4+835 à 5+591 - Couche de roulement	330 000
C04-621G09	RD 27 HEBUTERNE PR 2+70 à 2+295 - Assainissement, reprofilage chaussée	55 000
C04-621G09	RD 33 MONCHY-LE-PREUX PR 6+0 à 6+442 - Purges semi profondes	80 000
C04-621G09	RD 929 AVESNES-LES-BAPAUME PR 8+30 à 10+508 - Réfection couche de roulement	250 000
C04-621G09	RD 937 BETHUNE/ESSARS PR 26+569 à 27+230 - Purges	160 000
C04-621G09	RD 937 NOEUX-LES-MINES GIR343 - Couche de roulement	100 000
C04-621G09	RD 941 ANNEQUIN/AUCHY-LES-MINES/CAMBRIN/CUINCHY/SAILLY-LABOURSE/VIOLAINES PR 149+900 à 155+600 - Purges	110 000
C04-621G09	RD 941 AUCHY-LES-MINES/HAISNES PR 155+500 à 156+200 - Couche de roulement	210 000
C04-621G09	RD 941 DOUVIRIN PR 158+400 à 158+886 - Couche de roulement	230 000
C04-621G09	RD 943 CHOCQUES PR 33+839 à 34+710 - Purges	160 000
C04-621G09	RD 301-75 BOUVIGNY-BOYEFFLES PR 0+0 à 0+166 - Couche de roulement	40 000
C04-621G09	RD 301G-75 BOUVIGNY-BOYEFFLES PR 0+-57 à 0+152 - Couche de roulement	40 000
C04-621G09	RD 941 VAUDRICOURT GIR107 - Couche de roulement	90 000
C04-621G09	RD 186 SAINT-VENANT PR 16+0 à 18+650 - Purges	120 000
C04-621G09	RD 341 ESTREE-BLANCHE PR 47+0 à 48+300 - Purges	90 000
C04-621G09	RD 916 LILLERS PR 35+900 à 35+1700 - Purges et couche de roulement	300 000
C04-621G09	RD 937 MONT-BERNANCHON/ROBECQ PR 37+500 à 38+700 - Purges	90 000
C04-621G09	RD 65 HERSIN-COUPIGNY PR 6+200 à 6+800 - ECF et Purges	150 000
C04-621G09	RD 72 BEUVRY PR 9+45 à 9+55 - Assainissement	30 000
C04-621G09	RD 86 BEUGIN/LA COMTE PR 13+200 à 14+500 - Purges	100 000
C04-621G09	RD 163 BILLY-BERCLAU PR 6+2 à 8+270 - Purges et couche de roulement	220 000
C04-621G09	RD 163 AUCHY-LES-MINES/DOUVIRIN/HAISNES PR 0+900 à 2+600 - Purges et couche de roulement	100 000
C04-621G09	RD 171 BARLIN PR 0+-6 à 0+500 - Couche de roulement	80 000
C04-621G09	RD 186 ISBERGUES PR 11+320 à 12+700 - Purges	80 000
C04-621G09	RD 188 LILLERS PR 9+400 à 9+490 - Purges et couche de roulement	70 000
C04-621G09	RD 181E8 ANNEZIN/CHOCQUES PR 32+-19 à 33+685 - Purges et couche de roulement	160 000
C04-621G09	RD 72 FREVILLERS/HERMIN PR 29+500 à 31+500 - Purges	140 000
C04-621G09	RD 72 VAUDRICOURT/VERQUIN PR 16+0 à 17+0 - Purges	40 000
C04-621G09	RD 166 CUINCHY PR 10+250 à 10+600 - Purges et couche de roulement	90 000
C04-621G09	RD 928 FAUQUEMBERGUES PR 40+256 à 40+892 - Purges	190 000
C04-621G09	RD 191 NIELLES-LES-BLEQUIN PR 10+280 à 11+0 - Purges	95 000
C04-621G09	RD 942 ARQUES/CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES GIR410 - Couche de roulement	86 000
C04-621G09	RD 300 EPERLECQUES/HOULLE PR 3+500 à 3+800 - Enrobés acoustiques	60 000
C04-621G09	RD 943 AIRE-SUR-LA-LYS PR 52+300 à 52+800 - Couche de roulement	165 000
C04-621G09	RD 157 MAMETZ PR 18+0 à 18+500 - Couche de roulement	125 000
C04-621G09	RD 191 COULOMBY PR 15+0 à 16+300 - Couche de roulement	180 000
C04-621G09	RD 198 WIZERNES PR 4+440 à 4+730 - Couche de roulement	80 000
C04-621G09	RD 219 EPERLECQUES PR 21+3 à 21+368 - Couche de roulement	80 000
C04-621G09	RD 192 SAINT-AUGUSTIN/THEROUANNE PR 9+214 à 10+17 - Couche de roulement	170 000
C04-621G09	RD 943 AIRE-SUR-LA-LYS/RACQUINGHEM/WITTES PR 52+853 à 52+867-56+267 à 56+344-61+115 à 61+133 - Aménagement de carrefour	80 000

Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation
C04-621G09	RD 191 ALQUINES PR 20+0 à 20+800 - Purges	120 000
C04-621G09	RD 300 EPERLECQUES PR 4+688 à 4+721 - Couche de roulement	75 000
C04-621G09	RD 158 FAUQUEMBERGUES/SAINT-MARTIN-D-HARDINGHEM PR 7+231 à 7+678 - Purges	70 000
C04-621G09	RD 206 SURQUES PR 20+713 à 20+933 - Purges	41 000
C04-621G09	RD 158 SAINT-MARTIN-D-HARDINGHEM PR 6+919 à 7+67 - Purges	59 000
C04-621G09	RD 221 EPERLECQUES PR 9+100 à 9+600 - Couche de roulement	35 000
C04-621G09	RD 215E3 SURQUES PR 57+-5 à 57+49 - Couche de roulement	32 000
C04-621G09	RD 132 ELNES PR 0+0 à 0+44 - Couche de roulement	45 000
C04-621G09	RD 127 BELLE-ET-HOULLEFORT/RETY PR 34+5 à 35+0 et 35+160 à 35+735 - Purges GB et couche de roulement	292 000
C04-621G09	RD 127 COLEMBERT PR 30+500 à 30+750 -GIR126 - Couche de roulement.	91 500
C04-621G09	RD 96 SAINT-MARTIN-BOULOGNE/WIMILLE PR 4+126 à 4+390 - Purges GB et couche de roulement (rue G Durieux)	90 000
C04-621G09	RD 341 SAINT-MARTIN-BOULOGNE PR 101+315 à 101+650 - Purges GB et couche de roulement (Feux jusqu'à la Clinique de la Côte d'Opale)	168 000
C04-621G09	RD 242 WIMILLE PR 5+887 à 6+41 -GIR230 - Purges GB et couche de roulement.	212 000
C04-621G09	RD 52 HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE PR 14+460 à 15+290 - Purges GB et couche de roulement (du PN jusqu'au Serres)	188 000
C04-621G09	RD 127 DOUDEAUVILLE PR 16+305 à 17+230 - Purges GB et couche de roulement enduit	152 000
C04-621G09	RD 241 BEUVREQUEN/MARQUISE PR 3+840 à 5+140 - Réfection de chaussée, renforcement accotement, retraitement hydrocarboné avec fraisât .	346 000
C04-621G09	RD 233 PITTEFAUX PR 5+0 à 5+295 - Problème hydraulique, création de tranchée drainante	57 500
C04-621G09	RD 228 BALINGHEM PR 4+700 à 5+700 - Soubassement dernière phase et tapis	300 000
C04-621G09	RD 943 ARDRES PR 90+730 à 92+250 - Purges ponctuelles en GB et tapis en BBSG	380 000
C04-621G09	RD 127 CALAIS PR 57+70 à 57+385 - Purges ponctuelles en GB et tapis en BBSG	265 000
C04-621G09	RD 251 BOURSIN PR 5+400 à 5+810 - Réfection avant ESU par le parc	90 000
C04-621G09	RD 247E2 LES ATTAQUES PR 15+520 à 16+853 - Etabonnage	200 000
C04-621G09	RD 947 LENS/LOOS-EN-GOHELLE/VENDIN-LE-VIEIL GIR438 - Enrobés percolés	120 000
C04-621G09	RD 947 BENIFONTAINE/HULLUCH PR 4+200 à 4+800 - Aménagement de carrefour et couche de roulement	120 000
C04-621G09	RD 161 EVIN-MALMAISON GIR471 - Purges et couche de roulement	105 000
C04-621G09	RD 917 CARVIN/LIBERCOURT PR 57+565 à 58+368 - GIR300 - Purges et couche de roulement	340 000
C04-621G09	RD 166-166E1 BULLY-LES-MINES PR 1+100 à 1+495 - 29+0 à 29+376 - Purges et ECF	80 000
C04-621G09	RD 165E1 GRENAY PR 24+0 à 25+520 - Purges et ECF	90 000
C04-621G09	RD 40E1 HENIN-BEAUMONT PR 19+1284 à 20+683 - BBUM	100 000
C04-621G09	RD 51-58E2 ANGRES PR 27+695 à 27+807 - GIR51 - Purges et couche de roulement	80 000
C04-621G09	RD 262 NOYELLES-SOUS-LENS PR 5+534 à 5+853 - Purges et couche de roulement	130 000
C04-621G09	RD 262 NOYELLES-SOUS-LENS GIR153 - Aménagement de carrefour et couche de roulement	105 000
C04-621G09	RD 164E1 PONT-A-VENDIN / VENDIN-LE-VIEIL PR 6+1 à 6+685 - Purges et ECF	65 000
C04-621G09	RD 46E2 VIMY PR 32+20 à 32+988 - Purges et ECF	45 000
C04-621G09	RD 164 MEURCHIN PR 4+200 à 5+222 - ECF	130 000
C04-621G09	RD 306 OIGNIES GIR261 - Purges et couche de roulement	90 000
C04-621G09	RD 161 DOURGES PR 4+923 à 4+1435 - GIR264 - Purges et couche de roulement	210 000
C04-621G09	RD 919 CARVIN GIR319 - Aménagement piste cyclable et éclairage Public (point dur) discontinuité	110 000
C04-621G09	RD 940 CUCQ/MERLIMONT PR 17+205 à 18+230 - Renforcement de chaussée	352 000
C04-621G09	RD 940 CUCQ PR 21+37 à 22+0 - Purges ponctuelles et réfection couche de roulement	327 000
C04-621G09	RD 136 MARCONNNE/MARCONNELLE PR 10+410 à 11+157 - Purges ponctuelles et réfection couche de roulement	405 000

Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation
C04-621G09	RD 349 MARESQUEL-ECQUEMICOURT PR 14+0 à 14+865 - Réfection de la couche de roulement	220 000
C04-621G09	RD 95 LISBOURG PR 1+409 à 1+665 - Défense de berge	70 000
C04-621G09	RD 101-8-90-91-916 AUMERVAL/BAILLEUL-LES-PERNES/OEUF-EN-TERNOIS/TERNAS/VALHUON PR 18+710 à 19+10 - 38+780 à 39+190 - 2+282 à 2+682 - 0+0 à 0+986 - 21+0 à 21+390 - Réparations de chaussée	230 000
C04-621G09	RD 939 ECLIMEUX/FRESNOY/INCOURT/NEULETTE/ROLLANCOURT/VIEIL-HESDIN PR 127+500 à 132+0 - Purges ponctuelles	150 000
C04-621G09	RD 916 BONNIERES/FREVENT PR 0+0 à 2+790 - ESU	130 000
C04-621G09	RD 928 HESDIN/MARCONNIE PR 11+700 à 12+750 - Purges ponctuelles et tapis	150 000
C04-621G09	RD 144 CUCQ PR 11+561 à 12+250 - Purges ponctuelles et réfection couche de roulement	270 000
C04-621G09	RD 349 MARESQUEL-ECQUEMICOURT PR 13+228 à 14+0 - Réfection couche de roulement	180 000
C04-621G09	RD 70 PERNES PR 17+320 à 17+800 - Purges ponctuelles et réfection couche de roulement	195 000
C04-621G09	RD 916 FREVENT PR 5+230 à 5+435 - Réparations ponctuelles de chaussée	65 000
C04-621G09	RD 339 FREVENT PR 0+0 à 0+400 - Réparations ponctuelles de chaussée	55 000
C04-621G09	RD 941 BRIAS/SAINT-POL-SUR-TERNOISE/TROISVAUX PR 117+51 à 119+780 - ESU	100 000
C04-621G09	RD 349 BEAURAINVILLE/MARESQUEL-ECQUEMICOURT PR 12+0 à 13+228 - Réfection de la couche de roulement	276 000
C04-621G09	RD 127E2 BEZINGHEM PR 61+320 à 61+410 - Effondrement de talus et reprise ponctuelles de la borduration et de la chaussée	55 000
C04-621G09	RD 130 TORCY PR 19+200 à 19+350 - Stabilisation de chaussée et maintien de talus	350 000
C04-621G09	RD 187 AIRE-SUR-LA-LYS - Réfection de la piste cyclable en béton	320 000
C04-621G09	RD 219 AUDRUICQ/NOUVELLE- EGLISE et EV5 COULOGNE/GUINES - Réfection pistes cyclables	60 000
C04-621A04	RD 54 MAGNICOURT-SUR-CANCHE OA 473 PR 18+201 - Défense de berges, gardes corps, rejointoiement et réfection tapis d'enrobés	35 000
C04-621A04	RD 264 SAINTE-CATHERINE OA 83 PR 1+55 - Etanchéité trottoirs et gardes corps	60 000
C04-621A04	RD 63 SAINT-NICOLAS OA 52 PR 1+895 - Réparation de béton, rejointoiement de maçonneries et réparation dégrilleur	35 000
C04-621A04	RD 42 BIACHE-SAINT-VAAST OA 997 PR 3+166 - Réparation de béton sous ouvrage, traitement des fractures et fissures	70 000
C04-621A04	RD 35 BOISLEUX AU MONT OA M0351 PR 8+001 - Traitement des fissurations et enduit au mortier	20 000
C04-621A04	RD 82 BERLES-MONCHEL OA 169 PR 19+638 - Réfection trottoirs, radier et défense de berges végétalisée	50 000
C04-621A04	RD 59 DAINVILLE OA 67 PR 3+474 - Création de trottoirs sur OA et radier	35 000
C04-621A04	RD 943 CHOCQUES OA 1010 PR 33+48 - Etanchéité du tablier, drainage des eaux de ruissellement, pose portique gabarit	184 000
C04-621A04	RD 943 CHOCQUES OA 1008 PR 33+398 - Réparation intrados (poutres, piliers, hourdis)	179 000
C04-621A04	RD 182 HINGES OA 1080 PR 12+158 - Etanchéité du tablier, drainage des eaux de ruissèlement	75 000
C04-621A04	RD 86E2 OURTON OA 164 PR 35+927 - Etanchéité du tablier, drainage des eaux de ruissèlement	60 000
C04-621A04	RD 943 NORDAUSQUES OA 1700 PR 81+139 - Comblement d'affouillement et protection de l'avant bec	60 000
C04-621A04	RD 192 LUMBRES OA 2264 PR 22+603 - Réfection des trottoirs en asphalte nettoyage des parements et reprises des maçonneries , peinture sur structure métallique et garde corps	120 000
C04-621A04	RD 207 EPERLECQUES OA 2456 PR 14+816 - Reprise de parement rejointoiement et reconstitution des maçonneries réfection des bandeaux	80 000

Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation
C04-621A04	RD 212 WIZERNES OA 2472 PR 3+1007 - Remplacement des garde corps travaux de voirie réfection des trottoirs	90 000
C04-621A04	RD 191 MARQUISE OA 1859 PR 51+714 - Passivation des fers, rejointoiement des pieds de piles, garde-corps	65 000
C04-621A04	RD 901 SAMER OA 2508 PR 34+199 - Curage, rejointoiement pierres Intrados, pieds de piles suite curage	45 000
C04-621A04	RD 254 SELLES OA 2554A PR 12+831 - Etanchéité, garde-corps, borduration, réagrèage	52 000
C04-621A04	RD 238 LEULINGHEN-BERNES OA 1889 PR 6+22 - Etanchéité, comblement d'affouillement et garde-corps	70 000
C04-621A04	RD 940 WIMEREUX OA 1858A PR 52+797 - Refection de la voûte et des poutres	20 000
C04-621A04	RD 191 SANGHEN OA 1962A PR 32+000 - Création d'un OA en cadre préfa	70 000
C04-621A04	RD 191 LICQUES OA 1959A PR 29+118 - Réparation culées et murs, comblement affouillements, aménagement accès	45 000
C04-621A04	RD 191 LICQUES OA 1968 PR 30+156 - Démolition et reconstruction des murs, trottoirs, garde-corps et assainissement.	30 000
C04-621A04	RD 943 LOUCHES OA 1710 PR 84+959 -Empierrement, dispositifs de retenue et assainissement	20 000
C04-621A04	RD 127 CALAIS OA 1967A PR 56+838 - Réparation des maçonneries et de la dalle béton.	55 000
C04-621A04	RD 229 VIEILLE- EGLISE OA 1789B PR 9+580 - Reconstruction d'un nouvel ouvrage avec des éléments préfabriqués.	85 000
C04-621A04	RD 225 LOUCHES OA 1777B PR 23+917 - Dispositifs de retenue et assainissement	55 000
C04-621A04	RD 943 NIELLES-LES-ARDRES OA 1712 PR 86+343 - Dévégétalisation et empierrement	15 000
C04-621A04	RD 943 LOUCHES OA 1711 PR 85+750 - Dévégétalisation et empierrement	15 000
C04-621A04	RD 919 LIBERCOURT OA 1215 PR 55+492 - Joints de chaussée et portique de protection	110 000
C04-621A04	RD 58 LIEVIN OA 1220 PR 13+856 - Joints de chaussée et garde-corps	28 000
C04-621A04	RD 160E2 COURCELLES-LES-LENS OA 1208B PR 17+279 - Joints de chaussée	15 000
C04-621A04	RD 58 BULLY-LES-MINES OA 1217 PR 10+984 - Joints de trottoirs et garde-coprs	30 000
C04-621A04	RD 165 VENDIN-LE-VIEIL OA 1473 PR 15+1021 - Protection anticorrosion	12 000
C04-621A04	RD 917 ESTEVELLES OA 1401 PR 53+283 - Protection anticorrosion	15 000
C04-621A04	RD 340 VIEIL-HESDIN OA 578 PR 14+328 - Rejointement en intrados	50 000
C04-621A04	RD 928 HUBY-SAINT-LEU OA 553 PR 12+865 - Réfection des trottoirs	60 000
C04-621A04	RD 141 COLLINE-BEAUMONT OA 2372 PR 5+937 - Reprise des gardes corps	50 000
C04-621A04	RD 349 BRIMEUX OA 2397 PR 5+343 - Etanchéité générale et réfection des maçonneries	75 000
C04-621A04	RD 136 MARCONNE OA 561 PR 10+515 - Remplacement des joints de chaussée	50 000
C04-621A04	RD 113E2 BEAURAINVILLE OA 2355 PR 46+174 - Rescellement des piles	10 000
C04-621G10	RD 943 SAILLY-LABOURSE PR 24+821 à 26+287 - Plantations mixtes	50 000
C04-621G10	RD 231 PR 16+050 à 16+400 - Plantations de haies doubles	7 100
C04-621G10	RD 262 PR 1+600 à 1+900 - Plantations mixtes	25 000
C04-621G10	RD 340 BOUBERS-SUR-CANCHE PR 2+270 à 2+335 et 2+360 à 2+395 / FILLIEVRES PR 6+870 à 7+010 et CER d'AUXI-LE-CHÂTEAU - Plantations de haies	17 500

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2023

5^{ème} Commission :

Solidarité territoriale et partenariats

Réunion du 9 janvier 2023



Pas-de-Calais
Le Département

Adoption du référentiel budgétaire et comptable M.57 à compter de l'exercice budgétaire 2023

Jusqu'à présent régi par l'instruction budgétaire et comptable des départements M.52, le Département du Pas-de-Calais a décidé d'adopter de manière anticipée le référentiel M.57, dont la généralisation à l'ensemble des catégories de collectivités locales est prévue pour l'exercice 2024.

Le référentiel M.57 comprend une nomenclature fonctionnelle qui permet de ventiler par politique publique (ou par secteur d'activité) l'ensemble des crédits ouverts au budget en dépenses comme en recettes. Par rapport à la nomenclature fonctionnelle M.52 qui ne s'applique qu'aux départements, la codification fonctionnelle M.57 connaît quelques évolutions pour tenir compte des spécificités des différentes entités du secteur public local.

<i>Nomenclature fonctionnelle M.52</i>	<i>Nomenclature fonctionnelle M.57</i>
Fonction 0 <i>Services généraux</i>	Fonction 0 <i>Services généraux</i>
Fonction 1 <i>Sécurité</i>	Fonction 1 <i>Sécurité</i>
Fonction 2 <i>Enseignement</i>	Fonction 2 <i>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</i>
Fonction 3 <i>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</i>	Fonction 3 <i>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</i>
Fonction 4 <i>Prévention médico-sociale</i>	Fonction 4 <i>Santé et action sociale</i>
Fonction 5 <i>Action sociale</i>	Fonction 5 <i>Aménagement des territoires et habitat</i>
Fonction 6 <i>Réseaux et infrastructures</i>	Fonction 6 <i>Action économique</i>
Fonction 7 <i>Aménagement et environnement</i>	Fonction 7 <i>Environnement</i>
Fonction 8 <i>Transports</i>	Fonction 8 <i>Transports</i>
Fonction 9 <i>Développement économique</i>	Fonction 9 <i>Fonction de réserve</i>

A titre d'exemples :

- L'économie sociale et solidaire, imputée en M.52 en fonction 0 *Services généraux* compte tenu de son caractère non ventilable, relève en M.57 de la fonction 6 *Action économique*.
- Les fonctions M.52 4 *Prévention médico-sociale* et 5 *Action sociale* fusionnent en M.57 en une fonction unique 4 *Santé et action sociale*.
- La voirie départementale, imputée en M.52 en fonction 6 *Réseaux et infrastructures*, relève en M.57 de la fonction 8 *Transports*.

Afin d'assurer la lisibilité et la comparabilité des données d'un exercice à l'autre malgré le changement de nomenclature fonctionnelle, les données relatives au BP 2022 qui figurent dans les tableaux ci-après ont été transposées au format M.57.

La 5^{ème} Commission « Solidarité territoriale et partenariats » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des actions européennes et de coopération internationale ;
- **Fonction 1 : sécurité**, en matière de sécurité civile, au titre de la participation au fonctionnement du SDIS et de la construction de centres d'incendie et de secours ;
- **Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat**, au titre des partenariats territoriaux innovants et du fonctionnement du CAUE, et en matière d'accessibilité des services au public ;
- **Fonction 6 : action économique**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 7 : environnement**, au titre de la protection des espaces naturels et de l'aménagement du Grand Site de France ;
- **Fonction 8 : transports**, dans la dynamique de la contractualisation.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Europe et international	285 075,83	653 000,00	256 472,20	
1 SECURITE	Sécurité civile	50 000,00		50 000,00	
	Sécurité incendie et secours	77 682 000,00		85 682 000,00	503 554,00
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	1 195 828,00		1 242 828,00	
7 ENVIRONNEMENT	Environnement	7 634 955,00	2 000,00	7 864 598,00	499 000,00
Total Fonctionnement		86 847 858,83	655 000,00	95 095 898,20	1 002 554,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
1 SECURITE	Sécurité incendie et secours	4 300 000,00		2 100 000,00	
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Innovation territoriale	83 254,36		210 000,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Innovation territoriale	1 526 027,40		1 574 000,00	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Innovation territoriale	388 093,36		364 626,06	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	1 150 000,00		1 229 681,83	
	Innovation territoriale	3 674 355,23		3 966 410,93	
6 ACTION ECONOMIQUE	Innovation territoriale	1 901 464,52		1 332 500,00	
	Soutien au développement des territoires	21 000,00			
7 ENVIRONNEMENT	Environnement	6 307 728,00	2 545 234,00	6 825 289,00	365 892,00
8 TRANSPORTS	Innovation territoriale	272 713,30		232 000,00	
Total Investissement		19 624 636,17	2 545 234,00	17 834 507,82	365 892,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Le projet de budget présenté à l'échelle des politiques entrant dans le champ de compétence de la commission répond à l'ambition 1 du pacte des solidarités territoriales en matière de développement des territoires. La politique de contractualisation réaffirmée au travers de ce budget conforte la place du Département auprès des acteurs des territoires.

Dans ce cadre, il est proposé d'inscrire des autorisations de programme à hauteur de 25 M€ pour l'ensemble des fonctions budgétaires.

Le budget présenté sur la fonction 7 environnement traduit l'expression des ambitions présentées pour relever le défi du changement climatique porté au sein du pacte des solidarités territoriales.

Le budget de fonctionnement progresse de 9,4 %, essentiellement en raison de la participation versée au SDIS qui augmente pour tenir compte du plan de recrutement décidé en 2020.

En investissement le budget est réduit à hauteur de 17,8 M€, dont 7,7 M€ de crédits de paiement consacrés à la politique de contractualisation. Cette variation est essentiellement liée à la fin de l'opération de construction du SDIS d'Arras.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Europe et international	Europe et international	256 472,20			
	Europe et international		256 472,20	0,00	0,00	0,00

Programme et action Europe et International

Dépenses de fonctionnement : 256 472,20 €

En matière de dépenses, les crédits proposés se décomposent ainsi :

- 150 347,20 € ont été inscrits afin d'honorer le paiement des soldes des actions 2022 initiées au titre du dispositif « Pas-de-Calais, Coopération, Mobilité internationale », qui vise à soutenir les acteurs du Pas-de-Calais dans leur action internationale, ainsi que les acomptes des actions de ce même appel à projets 2023 ;
- 20 625 € sont proposés afin de contribuer à l'assistance technique du programme européen de coopération transfrontalière INTERREG VA France-Wallonie-Vlaanderen dont le Département est partenaire ;

Cette participation financière, contractualisée sur la durée du programme opérationnel FEDER FSE 2021-2027, permet au Département de participer aux instances décisionnelles du programme (comité de sélection des projets, choix des orientations thématiques) et de pouvoir ainsi mieux assister les services et les collectivités du Pas-de-Calais dans l'accompagnement de leurs projets en bénéficiant d'informations en amont.

- 85 500 € sont prévus en faveur de :
 - o l'appel à manifestation d'initiatives « Jumelages Innovants »,

- o l'appel à projets « Soutien aux initiatives transfrontalières locales » qui vise à soutenir les projets qui s'inscrivent dans le cadre du travail mené sur le Comité du Détroit,
- o conventionnements avec des structures d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale,
- o l'accueil ou l'envoi de délégations départementales, particulièrement dans le cadre de l'Initiative des Détroits d'Europe et des coopérations bilatérales.

Fonction 1 : sécurité :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
1 SECURITE	Sécurité civile	Sécurité civile	50 000,00			
	Sécurité civile		50 000,00	0,00	0,00	0,00
	Sécurité incendie et secours	Immobilier - incendie et secours		503 554,00	2 100 000,00	
	Sécurité incendie et secours		85 682 000,00	503 554,00	2 100 000,00	0,00

Programme et action sécurité civile

Dépenses de fonctionnement : 50 000 €

Une enveloppe financière de 50 000 € est sollicitée pour couvrir les demandes de subvention à caractère général.

Programme Sécurité incendie et secours

Action Immobilier - Incendie et secours

Recettes de fonctionnement : 503 554 €

Dépenses d'investissement : 2 100 000 €

Les recettes inscrites proviennent des redevances du SDIS pour les casernes d'Hénin-Beaumont et d'Arras.

Les crédits de paiement inscrits à hauteur de 2 100 000 € permettent de finaliser le chantier de reconstruction du centre d'intervention et de secours d'Arras et d'engager les études architecturales pour la reconstruction du centre d'intervention et de secours du Boulonnais sur la commune d'Outreau.

Action Sécurité incendie et secours

Dépenses de fonctionnement : 85 682 000 €

La participation départementale au SDIS atteindra en 2023 85 682 000 €, marquant un effort significatif du Département pour accompagner l'établissement public. Ce relèvement contribue à faire face à de multiples facteurs tels que la hausse des coûts de l'énergie, les effets de la revalorisation du point d'indice sur la masse salariale, la mise en œuvre du dernier volet du plan de recrutement des sapeurs-pompiers professionnels (période 2020-2023) ainsi que les

effets attendus de la mise en œuvre de la loi Transformation de la fonction publique au sein des effectifs.

Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Innovation territoriale	Innovation			210 000,00	
	Innovation territoriale		0,00	0,00	210 000,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 210 000 €

210 000 € de crédits de paiement sont proposés pour verser un acompte de la subvention votée en faveur de l'opération contractualisée avec l'Université du Littoral Côte d'Opale, relative aux travaux de rénovation et de transformation de sa bibliothèque E-Learning Center.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Innovation territoriale	Innovation			1 574 000,00	
	Innovation territoriale		0,00	0,00	1 574 000,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 1 574 000 €

Il est proposé l'inscription de 944 000 € de crédits de paiement pour procéder au versement de tout ou partie des subventions attribuées en faveur d'opérations contractualisées votées antérieurement. A titre d'exemple, on peut citer la construction d'une salle de sport à énergie positive sur la commune d'Annay-sous-Lens ou le projet Embarcadère de requalification du patrimoine portuaire en équipement culturel porté par la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

630 000 € complémentaires sont proposés pour des projets qui seront votés en 2023 dans le cadre de la 4^{ème} démarche de contractualisation 2022-2026.

Fonction 4 : santé et action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Innovation territoriale	Innovation			364 626,06	
	Innovation territoriale		0,00	0,00	364 626,06	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 364 626,06 €

En matière de prévention médico-sociale, 121 862,53 € sont proposés pour solder les projets contractualisés déjà adoptés de rénovation du Centre Animation Jeunesse de Bully-les-Mines et de construction d'une crèche de 30 places à Sallaumines.

En matière d'action sociale, 62 763,53 € de crédits de paiement sont proposés pour payer tout ou partie des projets contractualisés de déploiement de la maison intercommunale pour tous porté par la Communauté de commune de Desvres-Samer, de création d'un pôle de services de proximité, guichet unique de la politique sociale de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois et de requalification de l'ancien hospice Saint-Pierre de la commune de Saint-Venant.

180 000 € complémentaires sont proposés pour des projets qui seront votés en 2023 dans le cadre de la 4^{ème} démarche de contractualisation 2022-2026.

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone urbaine			1 229 681,83	
		CAUE	775 000,00			
		Ingénierie territoriale	467 628,00			
	Aménagement et développement local		1 242 628,00	0,00	1 229 681,83	0,00
	Innovation territoriale	Innovation			3 966 410,93	
Innovation territoriale		0,00	0,00	3 966 410,93	0,00	

Programme Aménagement et Développement local

Action Aménagement et développement local en zone urbaine

Dépenses d'investissement : 1 229 681,83 €

Les crédits de paiement inscrits à hauteur de 1 229 681,83 € se répartissent ainsi :

- 429 681,83 € pour le financement d'opérations communales votées dans le cadre de l'appel à projets « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en

quartier prioritaire » 2022 destiné à favoriser les apprentissages et le bien-être des enfants dans les écoles en quartiers prioritaires (QPV) ;

- 500 000 € pour les projets de l'appel à projets 2023 ;
- 300 000 € dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

Action CAUE

Dépenses de fonctionnement : 775 000 €

Ces crédits correspondent à la participation du Département au fonctionnement du CAUE.

Action Ingénierie territoriale

Dépenses de fonctionnement : 467 828 €

Il est proposé l'inscription de 467 828 € de crédits correspondant à la participation du Département au fonctionnement :

- des trois agences d'urbanisme du Pas-de-Calais (Agence d'Urbanisme de l'Artois, Agence d'Urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale, Agence d'Urbanisme et de développement Pays de Saint-Omer - Flandre intérieure), à hauteur de 30 000 € chacune ;
- de l'association « Mission Bassin Minier » pour 182 828 € ;
- des syndicats mixtes « Pôle métropolitain de l'Artois » et « Pôle métropolitain de la Côte d'Opale » pour des participations respectives de 120 000 € et 75 000 €.

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 3 966 410,93 €

Il est proposé l'inscription de 2 976 410,93 € de crédits de paiement pour procéder au versement de tout ou partie des subventions attribuées en faveur d'opérations contractualisées votées de 2019 à 2022. A titre d'exemple, on peut citer le projet de réhabilitation de l'ancienne gare d'Auxi-le-Château en agence intercommunale de services et tiers-lieux porté par la Communauté de communes Ternois Com ou le développement du parc de loisirs Calonnix de Calonne-Ricouart.

990 000 € complémentaires sont proposés pour des projets qui seront votés en 2023 dans le cadre de la 4^{ème} démarche de contractualisation 2022-2026.

Fonction 6 : action économique :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Innovation territoriale	Innovation			1 332 500,00	
		Innovation territoriale	0,00	0,00	1 332 500,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 1 332 500 €

En matière d'attractivité territoriale, les 1 332 500 € de crédits de paiement proposés serviront à accompagner les projets contractualisés de création d'un espace d'accueil de groupes à vocation touristique et sportive sur la commune de Souchez et d'aménagement du centre bourg de Vitry-en-Artois, et à solder les projets adoptés dans les cadre des appels à projets 2019 et 2020 de « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » (QPV).

Fonction 7 : environnement :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
7 ENVIRONNEMENT	Environnement	Autres actions environnementales	126 620,00			
		Boisement	149 000,00			
		Espaces naturels départementaux	6 930 978,00	499 000,00	2 349 289,00	68 892,00
		Opération Grand Site	447 000,00		4 476 000,00	297 000,00
		Protection des espaces naturels	211 000,00			
		Environnement	7 864 598,00	499 000,00	6 825 289,00	365 892,00

Programme Environnement

Action Autres actions environnementales

Dépenses de fonctionnement : 126 620 €

Cette action, pour laquelle il est proposé une inscription de 126 620 € concerne les partenariats en matière de climat, air et développement durable (ATMO, AGATE, CERDD, CD2E) est en lien avec l'ambition 7 du pacte des solidarités territoriales.

Action Boisement

Dépenses de fonctionnement : 149 000 €

Ces crédits de fonctionnement concernent la mise en œuvre du plan de gestion de l'espace Emile Durieux.

Action Espaces Naturels Départementaux

Dépenses de fonctionnement : 6 930 978 €

Recettes de fonctionnement : 499 000 €

Dépenses d'investissement : 2 349 289 €

Recettes d'investissement 68 892 €

En lien avec les ambitions 6, 7 et 10 du pacte des solidarités territoriales, il est proposé d'inscrire 6 930 978 € pour les dépenses de fonctionnement qui recouvrent :

- des dépenses statutaires :
 - la participation au syndicat mixte EDEN : 5 645 000 €
 - la participation au syndicat mixte PNRCMO : 474 703 €
 - la participation au CRRG, syndicat mixte ENRx : 10 367 €

Sont également repris :

- l'adhésion au Centre Régional de Phytosociologie d'un montant de 20 000 €
- le déploiement des partenariats environnementaux pour un montant global de 456 050 €
- l'enveloppe du Fonds d'Initiative pour les Espaces Naturels (FIEN)
- les dépenses relatives à l'entretien des voies ferrées
- les insertions légales dans les journaux spécialisés ainsi que les frais de contentieux éventuels

Il est proposé d'inscrire une recette de fonctionnement de 499 000 € et de 68 892 € en investissement en prévision de financement de l'Agence de l'eau ou du FEDER.

En investissement, les crédits de paiement inscrits à hauteur de 2 349 289 € correspondent aux programmes relatifs à Eden 62, aux chemins de randonnée au titre du PDIPR, et aux Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET).

Des autorisations de programme sont également proposées sur ces programmes :

- 1 000 000 € pour les acquisitions d'Espaces Naturels Sensibles (ENS);
- 850 000 € pour le Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET) ;
- 422 510 € pour les travaux patrimoniaux d'EDEN 62 ;
- 300 000 € pour les travaux sur les chemins de randonnées au titre du PDIPR.

Action Opération Grand Site

Dépenses de fonctionnement : 447 000 €

Dépenses d'investissement : 4 476 000 €

Recettes d'investissement : 297 000 €

En matière de dépenses de fonctionnement, 447 000 € de crédits sont consacrés aux actions de promotion valorisant le label Grand Site de France, aux frais de fonctionnement de la Maison du Site ainsi qu'aux prestations confiées aux ateliers chantiers insertions.

Elles sont complétées par différents partenariats avec le CAUE 62 et l'Association des Paysans du site des Caps et la tenue de la seconde édition du Deux-Caps Photo Festival.

En investissement, les crédits de paiement inscrits à hauteur de 4 476 000 € suivent le Plan Pluriannuel d'Investissement défini en 2019 et répondent à l'ambition 3 du pacte des solidarités territoriales.

De façon opérationnelle les projets concernés se déclinent suivant l'adoption de la gouvernance du label GSF Les Deux-Caps attribué au Département du Pas-de-Calais, du Schéma d'accueil stratégique :

- Cap Blanc Nez : Schéma d'accueil et maintien de la continuité du GR120, sentier du Littoral (Plan de relance Vue sur Mer), continuité de la mobilité douce sur le Mont de sombre (Plan de Relance - sentier Nature)
- Baie de Wissant : Aire d'accueil du petit phare et aménagement de l'accès digue sud de Wissant (FEDER)
- Gris Nez : Aire d'accueil nord d'Audresselles (FEDER)
- Dunes de Slack : accès plage Pointe aux Oies, continuité du GR120, sentier du littoral et suppression du parking des allemands (Plan de relance vue sur Mer)
- Pointe de la Crèche : Aire d'accueil de Wimereux Nord et Wimereux Sud avec la connexion de la RD940 en entrée sud de la commune de Wimereux. (FEDER)

Les recettes d'investissement concernent la concrétisation d'un futur dossier dans le cadre du nouveau programme FEDER 2021- 2027.

Action Protection des espaces naturels

Dépenses de fonctionnement : 211 000 €

Il est proposé une inscription de 211 000 €. Ces dépenses comprennent :

- des études pour accompagner le Département dans la démarche liée au changement climatique
- l'organisation de la quinzaine des pollinisateurs
- la gestion du rucher départemental
- le partenariat avec l'UNAF
- les actions réalisées dans le cadre de « 3 pas pour la planète »
- l'entretien du jardin de la biodiversité
- des subventions attribuées aux associations œuvrant en faveur des milieux naturels.

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Innovation territoriale	Innovation			232 000,00	
		Innovation territoriale	0,00	0,00	232 000,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 232 000 €

Concernant les réseaux et infrastructures, 232 000 € sont proposés afin de payer tout ou partie des opérations contractualisées d'accompagnement du pôle multimodal Capécure de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et d'acquisition foncière dans le cadre d'un projet d'aménagement intégré de la Communauté de communes de Desvres-Samer.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Europe et international						
Action : Europe et international						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-048A05	Coopération et mobilité internationales	PPI	150 347,20			
C05-048A06	Actions européennes et internationales	PPI	106 125,00			
			256 472,20	0,00	0,00	0,00

Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité civile						
Action : Sécurité civile						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-182B01	Subventions - Sécurité civile	DF/SEB	50 000,00			
			50 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité incendie et secours						
Action : Immobilier - incendie et secours						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-122A05	Construction de centres d'incendie et de secours	DIMMO/SGT		503 554,00	2 100 000,00	
				503 554,00	2 100 000,00	0,00

Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité incendie et secours						
Action : Sécurité incendie et secours						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-122A02	Participation au fonctionnement du SDIS	PRA/DF	85 682 000,00			
			85 682 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Innovation territoriale						
Action : Innovation						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-201B01	Fonds d'innovation territorial - Enseignement	PPI			210 000,00	
				0,00	210 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Innovation territoriale						
Action : Innovation						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-301K01	Fonds d'innovation territorial - Culture, jeunesse, sports et loisirs	PPI			1 574 000,00	
				0,00	1 574 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Innovation territoriale						
Action : Innovation						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-401C01	Fonds d'innovation territorial - Prévention médico-sociale	PPI			121 862,53	
C05-501C01	Fonds d'innovation territorial - Action sociale	PPI			242 763,53	
				0,00	364 626,06	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local						
Action : Aménagement et développement local en zone urbaine						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-712C02	Rénovation des cités minières	PPI			300 000,00	
C05-713A02	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires - Politique de la ville	PPI			929 681,83	
				0,00	1 229 681,83	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local						
Action : CAUE						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-711A01	Fonctionnement du CAUE	DDAE/SDT	775 000,00			
			775 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local						
Action : Ingénierie territoriale						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-711G01	Subventions et participations - Ingénierie territoriale	PPI	467 828,00			
			467 828,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Innovation territoriale						
Action : Innovation						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-701B01	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	PPI			3 966 410,93	
				0,00	3 966 410,93	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Innovation territoriale						
Action : Innovation						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-901G01	Fonds d'innovation territorial - Attractivité territoriale	PPI			1 332 500,00	
				0,00	1 332 500,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement						
Action : Autres actions environnementales						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-736D04	Participation au Pôle Climat Régional	DDAE/MA21	81 000,00			
C05-736D05	Qualité de l'air	DDAE/MA21	45 620,00			
			126 620,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement						
Action : Boisement						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-737A03	Aménagement de l'espace E. Durieux	DDAE/SAFB	149 000,00			
			149 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement						
Action : Espaces naturels départementaux						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-733C01	Participations - Gestion des espaces de randonnées	DDAE/SENR	496 908,00			
C05-733C03	Participation au fonctionnement d'EDEN 62	DDAE/SENR	5 645 000,00			
C05-733C04	Subventions et participations environnementales	DDAE/SENR	505 070,00			
C05-733C16	EDEN - Grands équipements ENS	DDAE/SENR			804 232,00	
C05-733C18	Acquisition et aménagement des espaces naturels	DDAE/SENR	4 000,00	210 000,00	588 265,00	68 892,00
C05-733C19	Schéma départemental de randonnées	DDAE/SENR	280 000,00	289 000,00	500 000,00	
C05-738I01	Subventions en matière environnementale	DDAE/SENR			456 792,00	
			6 930 978,00	499 000,00	2 349 289,00	68 892,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement						
Action : Opération Grand Site						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-738B03	Actions de communication OGS phase 2 - CPER 2007-2013 SP2.1 F4.25- TDENS	DGS/DIRCOM	45 000,00			
C05-738B07	Opération Grand Site - TDENS - Phase 3 - CPER	DOGSF/MGS2C			276 000,00	297 000,00
C05-738B08	Frais connexes à l'Opération Grand Site	DOGSF/MGS2C	402 000,00			
C05-738B10	Opération Grand Site - Maintenance	DOGSF/MGS2C			690 000,00	
C05-738B11	Opération Grand Site - Label 2017-2023	DOGSF/MGS2C			3 510 000,00	
			447 000,00	0,00	4 476 000,00	297 000,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement						
Action : Protection des espaces naturels						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-738M02	Aides en faveur des milieux naturels	DF/SEB	22 000,00			
C05-738M05	Participation aux actions de développement durable	DDAE/MA21	184 000,00			
C05-738M06	Opérations de développement durable - TDENS	DDAE/SENR	5 000,00			
			211 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Innovation territoriale						
Action : Innovation						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-601B01	Fonds d'innovation territorial - Réseaux et infrastructures	PPI			232 000,00	
				0,00	232 000,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2023 (€)	CP prévus 2024 (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)	
2023	0 SERVICES GENERAUX	Innovation territoriale	C05-011F02	Fonds d'innovation territorial	011F-AP23-SE	19 000 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00	7 000 000,00	
		Total Innovation territoriale					19 000 000,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	7 000 000,00
	2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Innovation territoriale	C05-201B01	Fonds d'innovation territorial - Enseignement	201B-AP23-SE						
		Total Innovation territoriale					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Innovation territoriale	C05-301K01	Fonds d'innovation territorial - Culture, jeunesse, sports et loisirs	301K-AP23-SE	2 100 000,00	630 000,00	1 050 000,00	420 000,00		
		Total Innovation territoriale					2 100 000,00	630 000,00	1 050 000,00	420 000,00	0,00
	4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Innovation territoriale	C05-501C01	Fonds d'innovation territorial - Action sociale	501C-AP23-SE	600 000,00	180 000,00	300 000,00	120 000,00		
		Total Innovation territoriale					600 000,00	180 000,00	300 000,00	120 000,00	0,00
	5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	C05-712C02	Rénovation des cités minières	712C-AP23-SE	1 000 000,00	300 000,00	300 000,00	400 000,00		
			C05-713A02	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires - Politique de la ville	713A-AP23-SE	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00			
		Total Aménagement et développement local					2 000 000,00	800 000,00	800 000,00	400 000,00	0,00
		Innovation territoriale	C05-701B01	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	701B-AP23-SE	3 300 000,00	990 000,00	1 650 000,00	660 000,00		
	Total Innovation territoriale					3 300 000,00	990 000,00	1 650 000,00	660 000,00	0,00	
	7 ENVIRONNEMENT	Environnement	C05-733C16	EDEN - Grands équipements ENS	733C-AP23-SE	422 510,00	338 510,00	84 000,00			
			C05-733C18	Acquisition et aménagement des espaces naturels	733C-AP23-IM	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00			
			C05-733C19	Schéma départemental de randonnées	733C-AP23-EN	305 600,00	254 020,00	11 580,00	40 000,00		
			C05-738I01	Subventions en matière environnementale	738I-AP23-SE	850 000,00	109 130,00	350 000,00	390 870,00		
			Total Environnement					2 578 110,00	1 201 660,00	945 580,00	430 870,00
	Total général						29 578 110,00	3 801 660,00	10 745 580,00	8 030 870,00	7 000 000,00

Annexe 3

Affectations complémentaires

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2017-00624-07	EV4 TARDINGHEN	385 000,00	-15 365,00	369 635,00
2020-01363-02	Ensemble du Grand Site- Signalétique	851 200,00	300 000,00	1 151 200,00
2020-01363-03	Ensemble du Grand Site- Maintenance - CD 62	1 008 535,00	200 000,00	1 208 535,00
2020-01363-01	Ensemble du Grand Site- Etudes	408 100,00	100 000,00	508 100,00
2020-01363-04	Ensemble du Grand Site- Maintenance - Sol d'Autrui	497 065,00	200 000,00	697 065,00
2021-02298-01	ACI - Matériaux et locations	400 000,00	100 000,00	500 000,00
2020-01983-01	Aménagement du site-Entité Pointe de la Crèche	200 000,00	-101 792,11	98 207,89
2020-01984-01	Aménagement du site-Entité Baie de la Slack	810 000,00	200 000,00	1 010 000,00
2020-01987-01	Aménagement Baie Wissant-Autrui	838 500,00	-350 000,00	488 500,00
2020-01364-02	Aménagement du site-Entité Cap Blanc Nez-CD	547 000,00	200 000,00	747 000,00
2021-02299-01	Aménagement Baie Wissant- CD	710 000,00	1 055 365,00	1 765 365,00
2021-02300-01	Aménagement du site-Entité Cap Gris Nez -CD	138 000,00	500 000,00	638 000,00
2021-02301-01	Aménagement du site-Entité Pointe de la Crèche - CD	1 700 000,00	1 301 792,11	3 001 792,11
2021-02302-01	Acquisitions foncières multi-sites	50 000,00	200 000,00	250 000,00
2020-01987-02	Aménagement Baie Wissant-CD 62	651 500,00	-90 000,00	561 500,00
2017-00496-01	RECONSTRUCTION DU CIS DE L ARRAGEOIS	14 900 000,00	150 000,00	15 050 000,00
2021-02300-02	NA12 - Aménagement du site-Entité Cap Gris Nez -Autrui	562 000,00	600 000,00	1 162 000,00
2013-00007-02	Acquisitions foncières liaison douce wissant-ecalles	200 000,00	-200 000,00	0,00

Annexe 4

Nouvelles affectations

Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation
C05-733C18	Bornages	15 000
C05-733C19	Etudes écologiques sur chemins de randonnées	40 000
C05-733C03	Participation au fonctionnement d'EDEN 62	5 645 000
C05-733C04	Participation au fonctionnement du CRRG	10 367
C05-733C04	Participation au fonctionnement du PNRCMO	474 703
C05-733C04	Adhésion au Centre Régional de Phytosociologie	20 000
C05-733C18	Bornages	15 000
C05-733C16	Travaux complémentaire Conservatoire du Littoral	2 510
C05-711F01	Participation au fonctionnement du CAUE	760 000
C05-737A03	Aménagement de l'espace E. Durieux	2 000
C05-738M05	QUINZAINE DES POLLINISATEURS	15 000
C05-733C19	Travaux écologiques sur Amplier-Saulty	30 000
C05-733C19	Travaux écologiques sur Auxi Frévent Ramecourt	75 000
C05-733C19	Travaux écologiques sur Avion Méricourt Rouvroy	60 000
C05-733C19	Travaux écologiques sur Bruay Diéval	35 000
C05-733C19	Travaux écologiques sur Coulogne Guines	20 000
C05-733C19	Travaux écologiques sur Vaudringhem	45 600

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2023

6^{ème} Commission :

Finances et service public départemental

Réunion du 9 janvier 2023



Pas·de·Calais
Le Département

Adoption du référentiel budgétaire et comptable M.57
à compter de l'exercice budgétaire 2023

Jusqu'à présent régi par l'instruction budgétaire et comptable des départements M.52, le Département du Pas-de-Calais a décidé d'adopter de manière anticipée le référentiel M.57, dont la généralisation à l'ensemble des catégories de collectivités locales est prévue pour l'exercice 2024.

Le référentiel M.57 comprend une nomenclature fonctionnelle qui permet de ventiler par politique publique (ou par secteur d'activité) l'ensemble des crédits ouverts au budget en dépenses comme en recettes. Par rapport à la nomenclature fonctionnelle M.52 qui ne s'applique qu'aux départements, la codification fonctionnelle M.57 connaît quelques évolutions pour tenir compte des spécificités des différentes entités du secteur public local.

Nomenclature fonctionnelle M.52	Nomenclature fonctionnelle M.57
Fonction 0 Services généraux	Fonction 0 Services généraux
Fonction 1 Sécurité	Fonction 1 Sécurité
Fonction 2 Enseignement	Fonction 2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
Fonction 3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Fonction 3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Fonction 4 Prévention médico-sociale	Fonction 4 Santé et action sociale
Fonction 5 Action sociale	Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat
Fonction 6 Réseaux et infrastructures	Fonction 6 Action économique
Fonction 7 Aménagement et environnement	Fonction 7 Environnement
Fonction 8 Transports	Fonction 8 Transports
Fonction 9 Développement économique	Fonction 9 Fonction de réserve

A titre d'exemples :

- L'économie sociale et solidaire, imputée en M.52 en fonction 0 Services généraux compte tenu de son caractère non ventilable, relève en M.57 de la fonction 6 Action économique.
- Les fonctions M.52 4 Prévention médico-sociale et 5 Action sociale fusionnent en M.57 en une fonction unique 4 Santé et action sociale.
- La voirie départementale, imputée en M.52 en fonction 6 Réseaux et infrastructures, relève en M.57 de la fonction 8 Transports.

Afin d'assurer la lisibilité et la comparabilité des données d'un exercice à l'autre malgré le changement de nomenclature fonctionnelle, les données relatives au BP 2022 qui figurent dans le présent cahier ont été transposées au format M.57.

La 6^{ème} Commission « Finances et service public départemental » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, avec notamment le fonctionnement de l'Assemblée départementale, la gestion des ressources financières de la collectivité (dotations de l'Etat, produits de fiscalité, emprunt), la gestion des ressources humaines de l'institution, la logistique et les moyens généraux, dont le Restaurant administratif, ainsi que l'immobilier administratif et le patrimoine ;
- **Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage**, au titre notamment de la gestion des ressources humaines des personnels des collèges (ATTEE) ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, à travers la gestion des moyens généraux affectés à la politique culturelle et à la politique sportive ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre de la gestion des ressources humaines des personnels médico-sociaux (promotion de la santé et PMI) et des personnels du secteur social, mais aussi des moyens affectés aux centres de planification et d'éducation familiale et des moyens généraux et immobiliers (MDS) affectés à l'action sociale ;
- **Fonction 7 : environnement**, au titre des recettes de dotation de soutien à l'investissement des départements (ex-DGE, dotation globale d'équipement) ;
- **Fonction 8 : transports**, au titre de la gestion des ressources humaines des personnels de voirie, mais aussi des moyens généraux et immobiliers (MDADT) affectés à cette politique.

Le cahier soumis à votre examen est structuré en deux parties, conformément au double statut de la 6^{ème} Commission :

- la Commission étant chargée du budget départemental dans sa globalité, la première partie a pour objet, afin d'en éclairer la physionomie, de présenter de façon synthétique le projet de budget primitif 2023 dans ses différentes composantes : équilibre général, principales propositions d'inscriptions en dépenses et en recettes par fonction, détail des inscriptions d'équilibre ;

- le périmètre de compétences de la Commission intégrant les ressources humaines, l'administration générale et les moyens des services, ainsi que l'évaluation, la prospective et la modernisation de l'administration, la seconde partie est consacrée plus particulièrement à la présentation des inscriptions qui sont proposées sur chacune de ces thématiques.

PREMIERE PARTIE :
PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023

Ce premier volet du cahier soumis à votre examen est lui-même structuré en deux parties :

- une présentation synthétique du projet de Budget Primitif destinée à en éclairer la physionomie générale, à dégager les éléments essentiels qui concourent à son équilibre et à commenter les principales évolutions par fonction des propositions d'inscriptions de crédits en dépenses et en recettes, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- une présentation plus détaillée des inscriptions à caractère général, dites d'équilibre car concourant prioritairement à l'équilibre du budget, avec une attention particulière portée aux recettes communes de fonctionnement.

Partie 1 : Synthèse du projet de Budget Primitif 2023

A/ Equilibre du budget et présentation générale

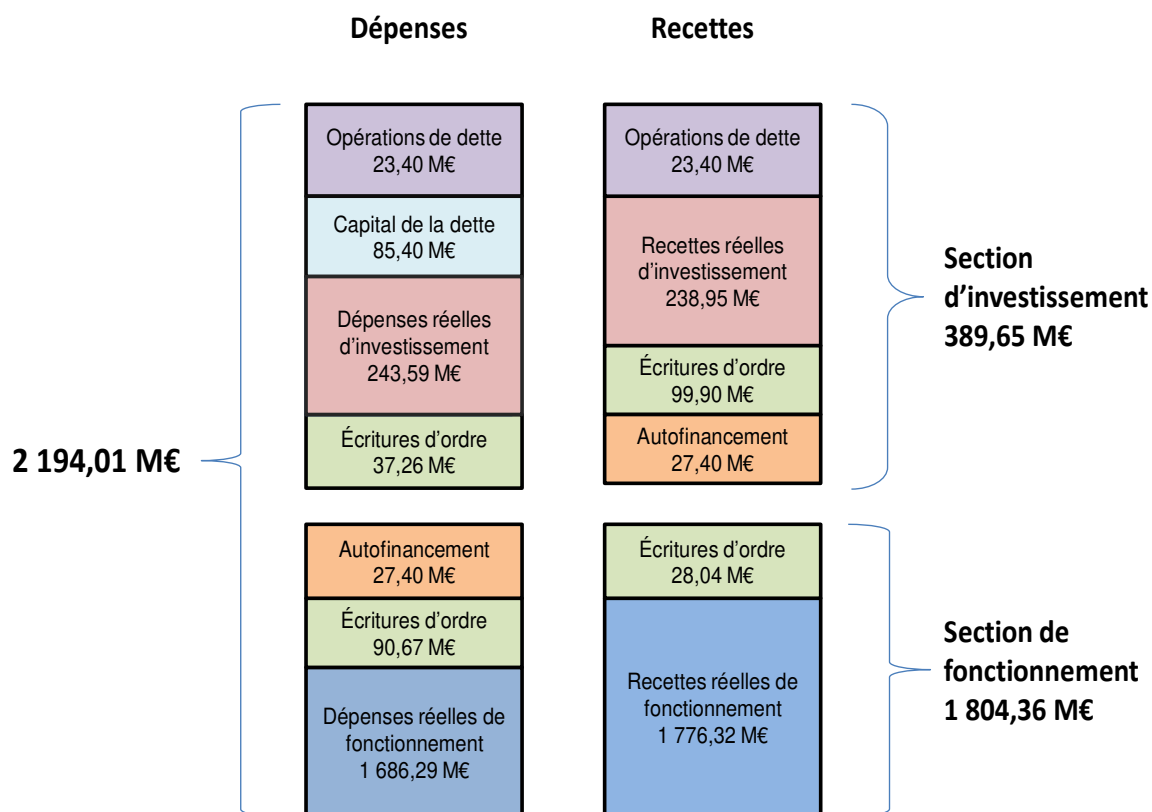
Le projet de Budget Primitif 2023 qui sera examiné par l'Assemblée départementale le 30 janvier prochain s'établit, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 194 009 380,59 €. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 804 362 065,93 € et la section d'investissement à 389 647 314,66 €.

Une distinction entre les opérations réelles et les opérations d'ordre conduit à la présentation suivante du projet de Budget Primitif :

BP 2023	Total des dépenses (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	352 383 995,82	37 263 318,84	389 647 314,66
Section de fonctionnement	1 686 289 121,93	118 072 944,00	1 804 362 065,93
Total	2 038 673 117,75	155 336 262,84	2 194 009 380,59

BP 2023	Total des recettes (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	262 349 370,66	127 297 944,00	389 647 314,66
Section de fonctionnement	1 776 323 747,09	28 038 318,84	1 804 362 065,93
Total	2 038 673 117,75	155 336 262,84	2 194 009 380,59

Il est possible de représenter les masses budgétaires par le schéma suivant (en M€) :



NB : les opérations de dette, équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de **23,40 M€**, correspondent aux mouvements de tirage et de remboursement sur crédits revolving.

Cette présentation, conforme au document budgétaire qui sera proposé au vote de l'Assemblée, intègre des opérations d'ordre qui sont sans influence sur le volume des crédits disponibles pour la réalisation des politiques publiques.

Pour permettre de mieux apprécier la réalité des crédits alloués à la réalisation des politiques publiques et au fonctionnement de l'institution, il est proposé de ne retenir, dans le présent document, que les **recettes et dépenses réelles** de chacune des sections, hors opérations de dette pour ce qui concerne la section d'investissement.

Dans ce format, le projet de Budget Primitif 2023 s'élève à **2 015 M€** et peut être présenté de façon synthétique comme suit :

Section	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	328 983 896	238 949 271
Fonctionnement	1 686 289 122	1 776 323 747
Total	2 015 273 018	2 015 273 018

Cette présentation consolidée du projet de budget 2023 est à mettre en perspective avec les crédits votés en 2022. Le total voté en dépenses réelles, hors opérations de dette, s'établissait en 2022 à 1 869 M€. Le budget 2023 fait donc ressortir une progression des dépenses et des recettes de 146 M€ (+ 7,8 %) par rapport au budget adopté l'an dernier.

Côté dépenses, les principales variations concernent l'évolution des charges de fonctionnement, en hausse significative de 120,8 M€ (+ 7,7 %), le remboursement du capital de la dette, qui progresse de 2,2 M€, et les dépenses d'investissement hors dette, qui enregistrent une progression de 23,5 M€ (+ 10,7 %). Côté recettes, les inscriptions d'investissement augmentent de 26,4 M€ (+ 12,4 %), essentiellement sous l'effet d'un niveau prévisionnel d'emprunt plus élevé qu'en 2022, tandis que les produits de fonctionnement progressent de 120,1 M€ (+ 7,3 %).

A l'occasion de l'étape du budget supplémentaire 2022, l'Assemblée a décidé d'affecter en réserves, comme l'autorise l'article R. 3321-4 du code général des collectivités territoriales, une fraction du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), soit la somme de 41,8 M€ au titre de l'exercice 2022. Compte tenu de l'augmentation, d'origine exogène, des charges qui pèsent sur la collectivité et de la nécessité de préserver un autofinancement suffisant, il vous est proposé de reprendre une partie des DMTO affectés en réserves, à hauteur de 29,4 M€, au titre de l'exercice 2023. Le solde affecté en réserves s'établirait ainsi à 12,4 M€.

B/ Synthèse par fonction et par chapitre des propositions d'inscriptions

Les tableaux suivants font état des crédits proposés au projet de budget. Ils sont présentés par politique publique, sur la base de la nomenclature fonctionnelle M.57.

1. Les dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2022 (en €)	Projet de BP 2023 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	109 961 420,38	115 293 713,00	4,85%
1 SECURITE	4 300 000,00	2 100 000,00	-51,16%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	59 972 850,03	67 227 245,63	12,10%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	15 644 931,67	14 264 267,51	-8,82%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	13 000 910,87	18 420 769,37	41,69%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	14 478 855,23	16 957 923,31	17,12%
6 ACTION ECONOMIQUE	4 024 916,52	3 747 484,00	-6,89%
7 ENVIRONNEMENT	6 350 228,00	6 861 289,00	8,05%
8 TRANSPORTS	75 576 787,30	84 111 204,00	11,29%
TOTAL	303 310 900,00	328 983 895,82	8,46%

Hors dette, le budget d'investissement proposé s'établit à 243,6 M€ en crédits de paiement, en progression significative de 23,5 M€ par rapport à 2022 (+ 10,7 %). Un tel niveau, inédit depuis 2015, permettra de porter une politique d'équipement dynamique, au bénéfice des territoires et de l'emploi. Les crédits affectés aux dépenses sous maîtrise d'ouvrage départementale s'élèvent à 185 M€, tandis que l'enveloppe réservée aux subventions d'équipement s'établit à 58 M€.

Les principales propositions d'inscriptions sont les suivantes :

1. En fonction 0, les inscriptions proposées ressortent à 115,3 M€, en progression de 4,9 % par rapport à l'exercice précédent. Les crédits affectés au remboursement du capital de la dette sont en augmentation de 2,2 M€, à 85,4 M€, alors que les crédits de paiement destinés aux bâtiments départementaux enregistrent une hausse de 4,4 M€.

2. En fonction 1, une enveloppe de crédits de paiement de 2,1 M€ est proposée pour la finalisation du chantier de reconstruction du centre d'intervention et de secours de l'Arrageois et pour l'engagement des études relatives à celui du Boulonnais. Ces projets découlent de l'engagement du Département de prendre en charge la réalisation de trois centres de secours de première catégorie à Hénin-Beaumont, Arras et Boulogne sur Mer.

3. En ce qui concerne la fonction 2, les 67 M€ prévus pour 2023, en forte progression par rapport à l'exercice précédent (+ 7,3 M€), permettront d'intensifier le programme de travaux neufs et de maintenance patrimoniale dans les collèges du Département et de renforcer la programmation en équipements des établissements.

4. Un volume de crédits de 14,3 M€ est proposé en fonction 3, en diminution de 1,4 M€ en raison du redimensionnement des crédits affectés aux subventions d'équipement en matière culturelle et sportive, ainsi que des crédits dédiés au financement des travaux en maîtrise d'ouvrage sur le parc départemental d'Olhain.

5. Le Département intensifiera son effort en faveur de la modernisation du secteur social. En hausse de près de 42 %, un volume de 18,4 M€ de crédits de paiement est programmé en fonction 4, d'une part pour le versement de subventions d'équipement aux organismes chargés de la protection de l'enfance (8,4 M€) ou de l'accueil de personnes en situation de handicap (5,2 M€), d'autre part et pour le solde pour la réalisation de travaux dans les MDS.

6. La fonction 5, en augmentation de 17 % (+ 2,5 M€) regroupe essentiellement les crédits du FARDA Aménagement (10,2 M€), ceux destinés au financement du syndicat mixte La Fibre Numérique pour le déploiement du très haut débit (1,6 M€) et ceux qui sont affectés au volet « aménagement et environnement » du Fonds d'innovation territoriale (FIT, 4 M€).

7. Les crédits prévus en fonction 6 concernent l'aménagement foncier et le remembrement rural (0,8 M€), le développement agricole et halieutique (1 M€), le développement touristique (0,6 M€) et le volet « attractivité territoriale » du FIT (1,3 M€).

8. L'enveloppe de 6,9 M€ proposée en fonction 7 (+ 8 %) est affectée à la politique des espaces naturels départementaux pour 2,3 M€ et à l'Opération Grand Site pour 4,5 M€.

9. Au sein de la fonction 8, en progression de 11,3 % à 84 M€, 79 M€ sont affectés aux opérations de maintenance et de modernisation du réseau routier départemental, y compris la réalisation d'itinéraires cyclables, que ce soit en maîtrise d'ouvrage ou sous forme de subventions (FARDA - Aide à la voirie communale). Un crédit de 1,5 M€ est réservé aux travaux d'aménagement du port d'ETAPLES, alors que 1,4 M€ sont affectés sous forme de subventions d'équipement à l'aménagement du port de BOULOGNE.

Pour mener à bien cette ambitieuse politique d'équipement au bénéfice des territoires, la collectivité s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) présenté à l'ensemble des élus dans le rapport d'orientation budgétaire et permettant de disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'évolution prévisionnelle des crédits.

2. Les recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits révolving)	BP 2022 (en €)	Projet de BP 2023 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	186 824 000,00	218 967 005,66	17,20%
1 SECURITE	-	2 400 000,00	NS
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	10 457 723,00	10 841 123,00	3,67%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	2 250,00	302 250,00	NS
7 ENVIRONNEMENT	6 215 234,00	2 545 892,00	-59,04%
8 TRANSPORTS	9 084 000,00	3 893 000,00	-57,14%
TOTAL	212 583 207,00	238 949 270,66	12,40%

La recette prévisionnelle d'emprunt, valorisée à 196 M€, constitue l'inscription prépondérante de la section d'investissement. Le commentaire détaillé des recettes d'investissement figure dans la seconde partie consacrée aux propositions d'inscriptions concourant à l'équilibre du budget.

3. Les dépenses de fonctionnement

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 (en €)	Projet de BP 2023 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	125 306 793,28	140 479 657,78	12,11%
1 SECURITE	77 732 000,00	85 732 000,00	10,29%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	93 810 760,00	116 949 464,00	24,67%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	20 429 900,00	21 746 100,00	6,44%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	1 179 408 829,22	1 249 698 094,70	5,96%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 688 828,00	1 715 828,00	1,60%
6 ACTION ECONOMIQUE	6 175 648,00	6 453 754,00	4,50%
7 ENVIRONNEMENT	8 425 955,00	8 417 598,00	-0,10%
8 TRANSPORTS	52 475 181,50	55 096 625,45	5,00%
TOTAL	1 565 453 895,00	1 686 289 121,93	7,72%

Les dépenses de fonctionnement progressent de 120,8 M€ (+ 7,7 %). Comme toutes les collectivités, le Département subit l'impact majeur de plusieurs phénomènes exogènes sur le niveau de ses dépenses de moyens comme de ses dépenses d'intervention : retour de l'inflation et flambée inédite des coûts de l'énergie (+ 21 M€ pour les bâtiments départementaux et les collèges), hausse des taux d'intérêt (+ 4,4 M€ sur les intérêts de la dette départementale), mesures salariales décidées unilatéralement par l'Etat (+ 22 M€ pour le seul personnel départemental), notamment dans le champ social et médico-social, le tout sans compensations suffisantes.

Il est proposé de détailler les principales évolutions par fonction M.57. Une analyse approfondie des différents mouvements figure au sein des cahiers budgétaires de chacune des autres commissions thématiques.

1. En ce qui concerne la fonction 0, le total des crédits ressort à 140,5 M€, en augmentation de 15,2 M€ (+ 12 %) par rapport au BP 2022. Trois postes principaux de dépenses sont concernés par cette évolution : la charge des intérêts de la dette liée au relèvement en cours des taux d'intérêt bancaires, l'inflation des coûts énergétiques (électricité, gaz, carburant) et les rémunérations du personnel, tirées à la hausse par les mesures de revalorisation salariale décidées par le gouvernement.

2. Les dépenses de la fonction 1 sont en augmentation de 8 M€ d'un exercice à l'autre. La principale inscription correspond à la participation départementale versée au SDIS qui ressort à 85,7 M€ pour 2023.

3. Les dépenses de la fonction 2 progressent de près de 25 % à 117 M€ (+ 23,1 M€). Cette hausse concerne essentiellement les dotations de fonctionnement des collèges, qui répercutent l'inflation des coûts énergétiques dans le contexte actuel de flambée des prix de l'électricité et du gaz, mais aussi les rémunérations des personnels ATTEE.

4. Les crédits alloués à la fonction 3 s'élèvent à 21,7 M€, en augmentation de 6,4 %. Les crédits supplémentaires permettront de renforcer les actions de la saison culturelle, l'aide au sport de haut niveau et les mesures en faveur de la jeunesse.

5. La politique « Santé et action sociale » représentera en 2023 une enveloppe budgétaire totale de 1,25 milliard €, soit 74,1 % du total des dépenses de fonctionnement du Département. Les dépenses imputées en fonction 4 progressent de 70,3 M€ entre 2022 et 2023, soit une hausse voisine de 6 %. Les principales évolutions concernent :

- la rémunération du personnel social et médico-social départemental, dont la charge est en hausse de 11 M€.
- les allocations individuelles de solidarité, qui progressent globalement de 2,3 M€ par rapport à 2022, mais au terme d'une évolution contrastée : + 7,5 M€ pour l'APA à domicile et + 4,8 M€ pour la PCH, tandis que les allocations de RSA, avec une prévision de dépenses de 320 M€ pour 2023, se contractent de 10 M€.
- la protection de l'enfance, qui mobilise 42,4 M€ supplémentaires, dont 14,4 M€ au titre de l'accueil familial en raison de la revalorisation des salaires des assistants familiaux employés par le Département, 22 M€ pour l'accueil en établissement résultant de l'ouverture de places supplémentaires dans le cadre du plan d'urgence décidé fin 2021 et 3,6 M€ pour le financement de mesures supplémentaires exercées par les services d'AEMO.
- l'accueil en établissements pour personnes handicapées, en progression de 8,5 M€ compte tenu des revalorisations salariales accordées dans le cadre du Ségur de la santé.
- l'insertion des bénéficiaires du RSA sous la forme de l'appui au parcours intégré, qui enregistre une hausse de 2,2 M€.

6. Les crédits prévus en fonction 6 sont en hausse de 4,5 % par rapport au BP 2022, essentiellement en raison de la majoration des crédits dédiés à l'opération « MERcredis de l'Eté » et de la participation au fonctionnement de l'ADRT - Pas-de-Calais Tourisme.

7. Le volume de crédits proposé en fonction 7 est stable d'un exercice à l'autre.

8. Les crédits de la fonction 8 enregistrent une augmentation de 5 % et s'établissent ainsi à 55,1 M€ (+ 2,6 M€). Cette hausse est due à la majoration des rémunérations des personnels de voirie (+ 1,4 M€) et à l'inflation des coûts du carburant et des matériaux nécessaires à l'entretien du réseau routier départemental.

4. Les recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 (en €)	Projet de BP 2023 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	1 519 213 777,00	1 614 966 033,09	6,30%
1 SECURITE	-	503 554,00	NS
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	265 600,00	168 622,00	-36,51%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 216 500,00	831 500,00	-31,65%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	124 156 151,00	148 167 888,00	19,34%
6 ACTION ECONOMIQUE	10 410,00	-	NS
7 ENVIRONNEMENT	10 142 000,00	10 663 000,00	5,14%
8 TRANSPORTS	1 177 150,00	1 023 150,00	-13,08%
TOTAL	1 656 181 588,00	1 776 323 747,09	7,25%

Les recettes de fonctionnement sont anticipées pour 2023 en progression de 120,1 M€, soit + 7,25 % par rapport à 2022.

A noter, dans le domaine de l'action sociale, l'augmentation anticipée de 24 M€ (soit + 19 %) des recettes. Sur le champ de l'autonomie, les dépenses sont compensées par des recettes provenant de la CNSA, à la différence des dépenses nouvelles relevant des politiques de l'aide à l'enfance qui ne sont que très partiellement couvertes par des recettes de l'Etat.

D'une manière générale, il convient de rappeler que le modèle budgétaire des départements a été profondément modifié en 2021 par la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale consécutive à la suppression de la taxe d'habitation : le remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont l'assiette est territorialisée, par une fraction de TVA, dépourvue d'assiette locale, signifiait la perte de tout lien fiscal avec le territoire. Comme l'indiquait la Cour des comptes dans son rapport sur les finances publiques locales de novembre 2021, « *les départements ne disposent plus de pouvoir de taux et deviennent plus exposés à une dégradation de la conjoncture, qui se traduirait par une contraction de la quasi-totalité de leurs recettes fiscales et une hausse de leurs dépenses sociales.* » La suppression en 2023 de la CVAE et son remplacement par une nouvelle fraction de TVA nationale ne peut que renforcer ce constat.

Au projet de BP 2023, 90,9 % des recettes départementales sont imputées en fonction 0 en tant que recettes d'équilibre à caractère général. Elles se composent des produits de fiscalité directe et indirecte, des compensations fiscales, des dotations de l'Etat et des attributions de péréquation. Ces recettes font l'objet d'une présentation détaillée en deuxième partie ci-après.

Partie 2 : Les propositions d'inscriptions concourant à l'équilibre du budget

1. Les dépenses d'investissement

Il s'agit des crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette départementale, étant entendu que la charge des intérêts est, quant à elle, imputée en section de fonctionnement.

Un crédit de 85,40 M€ est prévu pour le remboursement du capital de la dette, ainsi qu'une inscription de 23,40 M€, équilibrée en dépenses et en recettes, destinée aux opérations de tirage et de remboursement sur emprunts revolving.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et de l'emprunt d'équilibre.

- Le produit du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement de l'exercice N-1, est estimé pour 2023 à 22,15 M€ en fonction du taux de réalisation des dépenses éligibles et du taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 %.

- La DSID, créée par l'article 259 de la loi de finances pour 2019, s'est substituée en 2020 à la dotation globale d'équipement (DGE). La DSID se composait jusqu'alors d'une part « péréquation » forfaitaire et d'une part « projets » permettant à l'Etat de subventionner des projets départementaux s'inscrivant dans des thématiques prioritaires telles que la rénovation thermique, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le développement du numérique ou la rénovation des bâtiments scolaires. Cependant, la loi de finances pour 2022 a introduit une réforme des modalités d'attribution de la DSID : la part « péréquation » a été fondue dans la part « projets » et le préfet de région s'est vu confier l'attribution intégrale de la dotation sous forme de subventions d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local. La DSID est évaluée à 2,18 M€ pour 2023.

- La DDEC, gelée en valeur depuis 2008, est valorisée à hauteur de 8,29 M€.

- La recette prévisionnelle d'emprunt, qui constitue la première inscription en volume de la section d'investissement, de même que sa principale variable d'équilibre, s'établit à 196 M€, en progression de 33,50 M€ par rapport au Budget Primitif 2022. Il convient de souligner que ce montant représente un niveau maximum qui ne sera probablement pas réalisé en totalité, dans la mesure où les recettes d'investissement n'intègrent pas à ce stade les résultats reportés, lesquels ne sont inscrits qu'à l'étape du budget supplémentaire, après constatation au compte administratif.

3. Les dépenses de fonctionnement

Il s'agit des dépenses communes suivantes, dont le montant global s'établit à 27,30 M€ :

- les intérêts de la dette et les frais financiers divers pour 12,30 M€. L'inscription est en nette augmentation par rapport à 2022 (7,90 M€). Elle résulte de la hausse continue des taux d'intérêt pilotée depuis l'été 2022 par la Banque centrale européenne afin de juguler les tensions inflationnistes. Ce phénomène devrait se poursuivre en 2023 et provoquer une hausse récurrente du coût de la dette, même si le Département continue de pratiquer une gestion active de sa dette afin de minorer le coût de l'emprunt.

- la participation au fonds national de péréquation des DMTO à hauteur de 15 M€. Cet instrument de péréquation horizontale a été mis en place par l'article 255 de la loi de finances pour 2020. Il résulte de la fusion de trois dispositifs de solidarité interdépartementale préexistants, à savoir le précédent fonds de péréquation des DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité créé en 2014 et le fonds de soutien interdépartemental créé en 2019. Il est alimenté par un prélèvement forfaitaire de 0,34 % sur les bases de DMTO perçus par les départements et est réparti entre ces derniers en fonction de critères de richesse fiscale et financière et de reste à charge en matière d'allocations de solidarité.

4. Les recettes de fonctionnement

Les recettes départementales à caractère général, dites communes, peuvent être classées en trois catégories :

- Les recettes de fiscalité directe ;
- Les autres impôts et taxes ;
- Les dotations, compensations et attributions de péréquation.

La fiscalité directe

Fiscalité directe	BP 2022	PROJET BP 2023
CVAE - cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	58 500 000,00	
IFER - imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	4 800 000,00	5 300 000,00
TOTAL	63 300 000,00	5 300 000,00

- **La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** est prévue par la loi de finances pour 2023, dans la continuité de la démarche gouvernementale d'allègement des impôts dits de production. Cette suppression s'étalera sur deux années : en 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera réduite de moitié, avant une suppression totale en 2024. Cependant, la perte de recettes induite par cette suppression sera compensée dès 2023 aux collectivités territoriales par l'affectation d'une fraction de TVA égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020, 2021, 2022 et 2023. Pour le Département, cette compensation sous forme de « TVA compensatoire de la CVAE » devrait s'établir à environ 61 M€. A l'instar de la « TVA compensatoire de la taxe foncière sur les propriétés bâties », attribuée depuis 2021 en compensation de la perte de la part départementale de TFPB, elle apparaîtra désormais à la rubrique suivante, « *Les autres impôts et taxes* ».

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** constituait jusqu'à présent la seconde composante des impositions économiques. Elle est désormais l'unique recette de fiscalité directe perçue par les départements. Ces derniers perçoivent 30 % de l'IFER sur les éoliennes terrestres, 50 % sur les éoliennes maritimes, 50 % sur les centrales électriques, 1/3 sur les stations radioélectriques et 50 % sur les installations d'acheminement et de stockage de gaz naturel. Dans le Pas-de-Calais, l'essentiel des recettes perçues au titre de l'IFER provient des éoliennes terrestres et des stations radioélectriques. Le produit de l'IFER, qui est doté d'une certaine dynamique de rendement, est évalué à 5,30 M€ pour 2023.

Les autres impôts et taxes

Fiscalité indirecte	BP 2022	PROJET BP 2023
TVA - fraction compensatoire de la TFPB	318 300 000,00	350 500 000,00
TVA - fraction complémentaire	15 000 000,00	12 600 000,00
TVA - fraction compensatoire de la CVAE		61 000 000,00
DMTO - droits de mutation à titre onéreux	160 000 000,00	175 000 000,00
TDCFE - taxe départementale sur la consommation finale d'électricité	13 700 000,00	14 800 000,00
TSCA - taxe spéciale sur les conventions d'assurance	245 000 000,00	264 000 000,00
TICPE - taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques - RMI	143 371 049,00	143 371 049,00
TICPE - RSA majoré	40 178 202,00	40 178 202,00
TICPE complémentaire à la TSCA	14 100 000,00	14 100 000,00
FMDI - fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	14 500 000,00	13 150 000,00
Compensation taxes additionnelles fonds de commerce	70 000,00	70 000,00
TOTAL	964 219 251,00	1 088 769 251,00

- **La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) - fraction compensatoire de la TFPB** : depuis 2021, en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les départements se sont vu attribuer une fraction du produit net national de TVA. Alors que la loi de finances pour 2022 anticipait une hausse de 5,5 % du produit de TVA en 2022, ce dernier devrait finalement progresser d'au moins 9,6 %. Quant à la loi de finances pour 2023, elle intègre pour cette année une hypothèse d'augmentation de 5,1 %, sans préjudice d'un probable reliquat de TVA 2022 qui serait reversé aux collectivités dans le courant de l'année 2023. Dans ces conditions, la recette est estimée pour 2023 à 350,50 M€.

- En outre, toujours depuis 2021, les départements perçoivent une **fraction complémentaire de TVA** d'un montant de 250 M€ répartie en fonction de critères de ressources et de charges. La recette prévisionnelle s'établit à 12,60 M€ pour 2023.

- **La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) - fraction compensatoire de la CVAE** : comme indiqué plus haut, la suppression de la CVAE sera compensée dès 2023 aux collectivités territoriales par l'affectation d'une nouvelle fraction de TVA égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020 à 2023. La recette estimée à ce titre s'établit à 61 M€.

- Perçus sur les transactions immobilières, les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** constituent une ressource historiquement volatile car corrélée au dynamisme du marché immobilier. Après plusieurs années de croissance continue du produit, la prévision pour 2023, à 175 M€, se veut délibérément prudente en intégrant une correction modérée des fondamentaux du marché qui se traduirait par une stabilisation du volume de transactions.

- **La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)** est assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée, en fonction d'un barème de tarifs auxquels s'applique un coefficient multiplicateur décidé par le Conseil départemental (4,25 depuis le 1^{er} janvier 2016). Le produit 2023 est estimé à 14,80 M€.

- **La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)** constitue à la fois un instrument essentiel de financement des transferts de compétences et une recette nouvelle versée, à partir de 2011, pour compenser la suppression de la taxe professionnelle. Elle se décompose en trois parts :

- la TSCA article 52 (de la loi de finances pour 2005), qui finance les transferts prévus par la loi LRL du 13 août 2004 ;
- la TSCA article 53, qui contribue au financement du SDIS, mais dont l'attribution à l'origine s'est accompagnée d'une réfaction équivalente opérée sur la DGF des départements ;
- la TSCA article 77 (de la loi de finances pour 2010), qui correspond à la part Etat sur les contrats d'assurance maladie et sur toutes les assurances autres qu'incendie, maladie, véhicules et navigation. Elle intervient depuis 2011 dans la compensation de la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.

Par le poids qu'elle représente, cette recette de fiscalité indirecte est très importante pour le Département. Même si son évolution offre peu de visibilité, elle s'est révélée assez dynamique ces dernières années. Le produit prévisionnel pour 2023 s'établit à 264 M€.

- **La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)** comporte trois composantes :

- elle a d'abord pour objet la compensation du transfert aux départements, opéré en 2004, des allocations de RMI (devenu RSA). Il s'agit de la TICPE « historique », désormais figée à 143,37 M€ ;
- elle finance ensuite, depuis 2009, le transfert des allocations de RSA majoré (ex-API) et correspond à un droit à compensation dorénavant figé à 40,18 M€ ;
- elle intervient enfin en complément de la TSCA, dont le rendement au plan national est insuffisant, pour financer les transferts de compétences à hauteur de 14,10 M€.

- **Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)**, créé en 2006 pour compenser la charge des allocations de RMI, est doté au niveau national de 500 M€. Il est réparti entre les départements en fonction de leur reste à charge (part compensation), prend en compte des critères de ressources et de charges tels que le potentiel financier et le nombre d'allocataires du RSA (part péréquation), ainsi que le nombre de contrats aidés conclus en faveur de bénéficiaires du RSA (part insertion). Le FMDI a été réformé par l'article 89 de la loi de finances pour 2017 : les critères de répartition entre les départements de sa part insertion ont été révisés à cette occasion. Il en est résulté une diminution régulière de la dotation allouée au Pas-de-Calais, qui s'est établie à 13,15 M€ pour 2022. C'est ce montant qui sert de base à la prévision 2023.

Les dotations, compensations et attributions de péréquation

Dotations, compensations et attributions de péréquation	BP 2022	PROJET BP 2023
DGF - dotation forfaitaire	90 100 000,00	88 900 000,00
DGF - dotation de compensation	149 410 339,00	147 804 888,00
DGF - dotation de péréquation urbaine	27 651 941,00	27 651 941,00
DGD - dotation générale de décentralisation	14 467 607,00	14 467 607,00
DCRTP - dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	48 317 369,00	48 200 000,00
FNGIR - fonds national de garantie individuelle des ressources	41 822 618,00	41 822 618,00
DCP - dispositif de compensation péréquée (frais de gestion TFPB)	28 600 000,00	28 700 000,00
Fonds de péréquation de la CVAE	3 700 000,00	2 900 000,00
Fonds de péréquation des DMTO	64 000 000,00	67 300 000,00
Dotations pour transfert de compensations d'exonérations	9 435 017,00	9 000 000,00
Compensation fiscale (exonérations CVAE)	36 000,00	36 000,00
Transfert de la compétence transports à la Région - attribution de compensation financière	4 525 735,00	4 525 735,00
TOTAL	482 066 626,00	481 308 789,00

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)** constitue le principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales. Même si aucune minoration n'est prévue par le projet de loi de finances pour 2023, il est probable que le Département subira en 2023, comme les cinq années précédentes, un écrêtement sur sa dotation forfaitaire voisin de 1,2 M€, en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier par habitant moyen des départements. Quant à la composante dotation de compensation, après avoir subi en 2021 une réfaction pérenne de 1,67 M€ résultant de la recentralisation sanitaire généralisée de la lutte contre la tuberculose, elle enregistrera à partir de 2023 une nouvelle réfaction de 1,60 M€ au titre de la recentralisation sanitaire de la compétence en matière de vaccinations.

- **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** résultent de la réforme de la fiscalité locale décidée en 2010 consécutivement à la suppression de la taxe professionnelle. Cette réforme reposait sur un principe de neutralité : chaque collectivité devait disposer, après réforme, de ressources fiscales au moins égales à celles perçues en 2010. Dès lors, les collectivités qui disposaient de ressources inférieures à celles de 2010 à l'issue de la reconfiguration de leur panier de ressources fiscales recevaient un concours financier de l'Etat, la DCRTP, ainsi qu'un reversement du FNGIR.

Pour le Département, ces montants s'établissaient à 53,93 M€ pour la DCRTP et à 41,82 M€ pour le FNGIR, montant normalement figés pour l'avenir.

Cependant, l'article 33 de la loi de finances pour 2017 a intégré la DCRTP des départements au périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat. La DCRTP attribuée au Département a ainsi subi une diminution de 4,60 M€ en 2017, de 0,13 M€ en 2018, de 0,75 M€ en 2019 et de 0,13 M€ en 2021, pour s'établir en 2022 à 48,32 M€. La loi de finances pour 2023 prévoyant une nouvelle réfaction de 5 M€ sur la DCRTP des départements, le montant alloué à la collectivité devrait s'établir à 48,20 M€ en 2023.

Afin de remédier aux disparités de richesse entre départements, différents dispositifs de péréquation horizontale ont été successivement mis en place par le législateur :

- **Le nouveau fonds de péréquation des DMTO**, créé dans sa configuration actuelle par l'article 255 de la loi de finances pour 2020, résulte, comme indiqué plus haut, de la fusion de trois dispositifs de solidarité interdépartementale préexistants, à savoir le précédent fonds de péréquation des DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité créé en 2014 et le fonds de soutien interdépartemental créé en 2019. Il est alimenté par un prélèvement forfaitaire de 0,34 % sur les bases de DMTO perçus par les départements et est réparti entre ces derniers en fonction de critères de richesse fiscale et financière et de reste à charge en matière d'allocations de solidarité. Basé sur l'assiette des DMTO perçus en 2022, le montant national à répartir en 2023 devrait s'afficher en progression significative. Cependant, le comité des finances locales peut décider de ne pas distribuer l'intégralité du fonds et d'en mettre en réserve tout ou partie, ce qui complique singulièrement l'exercice de prévision au niveau des attributions individuelles. Le montant alloué au Département en 2023 est ainsi estimé prudemment à 67,30 M€.

- **Le fonds de péréquation de la CVAE**, mis en œuvre à partir de 2013 et dont le Département est également bénéficiaire (pour 3,41 M€ en 2022 et 2,90 M€ estimés pour 2023) en vertu de critères de potentiel financier, de revenu par habitant, de proportion de bénéficiaires du RSA et de personnes âgées de plus de 75 ans dans la population. Compte tenu de la suppression de la CVAE actée par la loi de finances pour 2023, on peut s'interroger sur la pérennité de ce dispositif de péréquation horizontale dédié aux départements.

- **Le dispositif de compensation péréquée**, qui correspond aux frais de gestion de la TFPB transférés par l'Etat aux départements par l'article 42 de la loi de finances pour 2014. Ce fonds est également réparti en fonction de critères de reste à charge en matière d'AIS, de revenu par habitant et de proportion de bénéficiaires d'AIS dans la population. La recette anticipée pour 2023 s'établit à 28,70 M€.

A partir de 2011 a été mis en place un nouveau régime de compensation des exonérations fiscales. La plupart des anciennes allocations compensatrices ont été regroupées en une dotation unique, **la dotation pour transfert de compensations d'exonérations (DTCE)**, qui a vocation à diminuer chaque année, dans la mesure où ses composantes font partie du périmètre des variables d'ajustement auxquelles est appliqué un taux de minoration fixé par la loi de finances. La loi de finances pour 2017 a élargi l'assiette des variables d'ajustement pour y inclure l'intégralité de la DTCE, y compris les allocations compensatrices de taxe d'habitation. C'est ainsi que la loi de finances pour 2023 prévoit une réfaction de 10 M€ sur la DTCE des départements. En conséquence, la dotation allouée au Département en 2023 est estimée à 9 M€, en recul de 0,44 M€ par rapport à la dotation 2022.

Enfin, il est rappelé qu'est apparue au BP 2017 une nouvelle recette de fonctionnement directement liée au transfert de la compétence transports à la Région. En effet, afin de garantir le respect du principe de neutralité qui préside traditionnellement aux transferts de compétences, le III de l'article 89 de la loi du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 avait prévu un dispositif de compensation financière entre régions et départements. Il s'agissait en l'occurrence d'une « attribution de compensation financière » versée par la Région au Département et correspondant à la différence entre le produit fiscal transféré (25 points de CVAE) et le coût net des charges transférées. Cette attribution de compensation financière a été définitivement fixée à 4,53 M€ par an, montant qui est désormais inscrit chaque année au budget.

Etat des budgets annexes financés par le budget principal
--

Le commentaire des propositions d'inscriptions de crédits figure :

- en seconde partie du présent cahier pour ce qui concerne le Restaurant Administratif ;
- dans le cahier de la 4^{ème} Commission pour ce qui concerne le Laboratoire Départemental d'Analyses.

Restaurant Administratif :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 537 760,00	1 570 260,00	1 588 860,00	1 668 460,00
Total Fonctionnement		1 537 760,00	1 570 260,00	1 588 860,00	1 668 460,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	32 500,00		79 600,00	
Total Investissement		32 500,00	0,00	79 600,00	0,00

Laboratoire Départemental d'Analyses :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	2 849 010,00	2 937 010,00	2 894 710,00	3 027 710,00
Total Fonctionnement		2 849 010,00	2 937 010,00	2 894 710,00	3 027 710,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	88 000,00		133 000,00	
Total Investissement		88 000,00	0,00	133 000,00	0,00

DEUXIEME PARTIE :
PRESENTATION DES PROPOSITIONS RELEVANT
DU PERIMETRE DE LA 6^{ème} COMMISSION

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	26 000,00		34 500,00	
	Immobilier administratif	3 289 000,00	764 380,00	5 215 200,00	765 380,00
	Moyens des services	22 741 513,00	268 500,00	26 642 685,00	105 000,00
	Ressources financières et budgétaires	22 933 173,79	1 510 472 887,00	27 474 510,00	1 606 094 643,09
	Ressources Humaines - Personnel administratif	62 790 610,00	555 010,00	69 065 670,00	1 581 010,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	17 500,00		18 500,00	
	Equipement collèges	750 000,00		765 000,00	
	Moyens des services	17 000,00		17 000,00	
	Ressources Humaines - Education	47 906 350,00	5 000,00	51 651 000,00	100 000,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	144 400,00		35 400,00	
	Archives	107 600,00		138 100,00	
	Culture	55 100,00		73 100,00	
	Moyens des services	39 500,00		39 500,00	
	Sport	46 000,00		44 500,00	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Enfance et Famille	5 000,00		2 500,00	
	Immobilier MDS	743 200,00		711 741,00	
	Moyens des services	145 000,00		135 000,00	
	Moyens Généraux - action sociale	2 891 490,00		2 844 390,00	
	Ressources Humaines - action sociale	76 216 052,00	124 000,00	86 215 174,57	108 000,00
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	23 972 160,80	5 000,00	25 109 213,15	10 000,00
8 TRANSPORTS	Immobilier MDADT	248 500,00		244 500,00	
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	480 000,00		480 000,00	
	Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	36 899 181,50	131 000,00	38 395 378,45	50 000,00
Total Fonctionnement		302 464 331,09	1 512 325 777,00	335 352 562,17	1 608 814 033,09

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	158 000,00		165 000,00	
	Immobilier administratif	18 531 075,00	250 000,00	22 620 753,00	720 000,00
	Moyens des services	7 423 051,26	554 000,00	6 687 960,00	85 000,00
	Ressources financières et budgétaires	116 214 894,12	218 600 000,00	108 800 100,00	241 554 105,66
	Ressources Humaines - Personnel administratif	30 000,00	20 000,00	20 000,00	8 000,00
1 SECURITE	Sécurité routière				2 400 000,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Equipement collèges	225 000,00		205 000,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	130 700,00		256 200,00	
	Archives	32 000,00		34 500,00	
	Culture	1 549 000,00		573 928,00	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Immobilier MDS	2 197 528,00		3 747 506,00	
	Moyens des services	13 000,00		13 000,00	
	Moyens Généraux - action sociale	77 000,00		50 000,00	
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local		3 670 000,00		2 180 000,00
8 TRANSPORTS	Immobilier MDADT	1 545 434,00	100 000,00	1 478 257,00	
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	50 000,00		50 000,00	
	Routes et mobilité	133 200,00			
Total Investissement		148 309 882,38	223 194 000,00	144 702 204,00	246 947 105,66

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	Communication	34 500,00		165 000,00	
		Communication et relations extérieures	34 500,00	0,00	165 000,00	0,00
	Immobilier administratif	Immobilier administratif - maintenance	2 440 000,00		8 357 997,00	
		Immobilier administratif - maîtrise des consommations	441 200,00	8 000,00	422 755,00	205 000,00
		Immobilier administratif - opérations foncières		756 380,00	1,00	265 000,00
		Immobilier administratif - recettes et dépenses diverses	1 935 000,00	1 000,00	10 000,00	
		Immobilier administratif - travaux neufs	399 000,00		13 830 000,00	250 000,00
		Immobilier administratif	5 215 200,00	765 380,00	22 620 753,00	720 000,00
	Moyens des services	Achats, logistique et moyens	14 245 640,00	36 000,00	815 000,00	
		Audits et Analyses	1 000 000,00			
		Documentation	502 900,00	1 500,00		
		Fonctionnement de l'Assemblée Départementale	5 836 595,00	500,00		
		Garage départemental	703 700,00	17 000,00	880 000,00	85 000,00
		Imprimerie	166 000,00	50 000,00		
		Restaurant administratif	967 850,00			
		Systèmes d'information	3 220 000,00		4 992 960,00	
		Moyens des services	26 642 685,00	105 000,00	6 687 960,00	85 000,00
	Ressources financières et budgétaires	Autres Impôts, Taxes		1 088 769 251,00		
		Charges et produits financiers	12 300 000,00	4 000,00		
		Dotations versées par l'Etat	15 000 000,00	478 055 647,09		22 154 005,66
		Financement long terme			108 800 100,00	219 400 100,00
		Fiscalité directe		5 300 000,00		
		Pénalités reçues et versées	14 000,00	20 000,00		
		Recettes et dépenses diverses	160 510,00	33 945 745,00		
		Ressources financières et budgétaires	27 474 510,00	1 606 094 643,09	108 800 100,00	241 554 105,66
	Ressources Humaines - Personnel administratif	Action sociale en faveur du personnel départemental	1 794 000,00	600 000,00	20 000,00	8 000,00
		Développement des compétences	1 126 019,00			
		Personnel administratif	66 145 651,00	981 010,00		
		Ressources Humaines - Personnel administratif	69 065 670,00	1 581 010,00	20 000,00	8 000,00

Programme Communication et relations extérieures :

➤ **Action Communication**

Direction des Services Numériques

Section investissement - Dépense

Les crédits proposés par la Direction des Services Numériques (DSN) en investissement (165 000 €) sont en légère hausse (7 000 € soit + 5,9 %) et couvrent les besoins récurrents relatifs aux sites internet du Département et aux évolutions matérielles et logicielles de la Direction de la Communication.

Section fonctionnement - Dépense

Les crédits de fonctionnement quant à eux (34 500 €) sont en augmentation de 32 % (+ 8 500 €) et permettent de couvrir le coût actualisé de la maintenance du site internet du Département ainsi que l'hébergement d'applications.

Programme immobilier administratif :

➤ **Action immobilier administratif - Maintenance**

Dépenses de fonctionnement : 2 440 000 €

Dépenses d'investissement : 8 357 977 €

Le plan stratégique patrimonial du Département définit les orientations en matière d'investissement immobilier et de gestion patrimoniale. Ce plan vise à renforcer la cohérence des investissements dans le temps et dans l'espace, à améliorer les conditions d'accueil des usagers des services départementaux, ainsi que des conditions de travail des agents, à maîtriser les dépenses de fonctionnement liées au patrimoine bâti, et enfin à généraliser l'accessibilité des services départementaux aux publics en situation de handicap dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée adopté fin 2015.

Dans ce cadre, la maintenance immobilière des bâtiments s'organise avec des prestations en régie (par les centres de maintenance des bâtiments) et des prestations réalisées par des entreprises locales. Privilégiant l'intervention de premier niveau par les équipes de maintenance, l'évolution de cette chaîne de maintenance a permis ces dernières années d'optimiser le budget de fonctionnement dédié à la maintenance des bâtiments. Les crédits pour l'entretien des bâtiments sont inscrits pour 2 440 000 €.

En investissement, l'enveloppe de crédits de paiement est prévue à hauteur de 8 357 977 € afin d'assurer les grosses réparations d'investissement pour les bâtiments départementaux, la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments mais surtout la mise en œuvre d'un marché global de performance énergétique sur les bâtiments du siège du Département. Ce marché vise à engager à la fois des travaux mais également une campagne de sensibilisation auprès des usagers des bâtiments. 40 % d'économie d'énergie est l'objectif minimal à atteindre.

Des nouvelles autorisations de programme sont nécessaires afin d'assurer ces prestations de maintenance et notamment :

- 1 800 000 € pour la maintenance programmée sur les bâtiments.
- 100 000 € pour la mise en accessibilité des bâtiments.

➤ **Action immobilier administratif - maîtrise des consommations**

Dépenses de fonctionnement : 441 200 €

Recettes de fonctionnement : 8 000 €

Dépenses d'investissement : 422 755 €

Recettes d'investissement : 205 000 €

Les crédits de fonctionnement prévus à hauteur de 441 200 € concernent le développement et la maintenance du logiciel de suivi de consommation des dépenses énergétiques.

8 000 € de recettes de fonctionnement sont également attendus compte-tenu de la production d'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques sur le centre culturel de l'entente cordiale, la Coupole d'Helfaut, le centre technique environnemental d'Audinghen, le CER de Liévin et les panneaux installés en 2020 sur le bâtiment des services, pôle logistique et le parking des chais d'Artois.

En investissement, 422 755 € de crédits de paiement sont nécessaires afin de poursuivre le déploiement du dispositif de suivi et de maîtrise des consommations énergétiques sur la totalité des bâtiments du Département, la mise en œuvre du marché global de performance énergétique portant sur 8 bâtiments départementaux et l'installation de panneaux solaires sur nos bâtiments départementaux. Ce marché permettant au Département d'orienter les prestataires vers des réductions de consommations énergétiques dans le temps.

➤ **Action immobilier administratif - opérations foncières**

Dépenses d'investissement : 1 €

Recettes d'investissement : 265 000 €

La dépense d'investissement inscrite à hauteur d'un euro correspond à l'acquisition du terrain nécessaire à la construction du centre d'incendie et de secours du Boulonnais, à Outreau.

La recette d'investissement de 265 000 € provient de la vente d'un immeuble appartenant au domaine privé départemental, situé 30 rue de Turenne, à Arras.

➤ **Action immobilier administratif - recettes et dépenses diverses**

Dépenses de fonctionnement : 1 935 000 €

Recettes de fonctionnement : 1 000 €

Dépenses d'investissement : 10 000 €

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement inscrites concernent les locations hors MDS, CIO et MDADT ainsi que les impôts et taxes pour ce même patrimoine.

➤ **Action immobilier administratif - travaux neufs**

Recettes de fonctionnement : 399 000 €

Dépenses d'investissement : 13 830 000 €

Recettes d'investissement : 250 000 €

Les dépenses de fonctionnement inscrites à hauteur de 399 000 € correspondent aux études et frais annexes liés aux travaux de construction (déménagements, gardiennage, diagnostics...).

Une enveloppe de 13 830 000 € de crédits d'investissement permet de poursuivre notamment les opérations suivantes :

- renouvellement de la signalétique des bâtiments ;
- opération de reconstruction des archives départementales à Dainville en marché global de performance ;
- avance pour les marchés de travaux. Ce montant est inscrit en équilibre en recette ;
- divers soldes d'opérations antérieures.

Programme moyens des services :

➤ Action Achats, logistique et moyens + Action garage départemental

Section fonctionnement - Dépense

Un montant de **8 041 240 €** (+ 546 440 €). Les principales constituantes de cette action sont les dépenses d'affranchissement (1 430 000 €), les assurances (1 160 000 €), les loyers pour les photocopieurs et les coûts copies (450 000 €), les fournitures, prestations de nettoyage et de gardiennage des bâtiments (1 200 000 €), les frais de carburants (500 000 €) ainsi que les fournitures de bureau et cartouches d'imprimantes (340 000 €).

Section investissement - Dépense

Un montant de **615 000 €** (- 212 000 € par rapport au BP 2022) dont l'acquisition d'autre matériel, mobilier et outillage pour 325 000 € et l'acquisition et le renouvellement de mobilier administratif pour 230 000 €. Par ailleurs, un budget de 60 000 € a été inscrit au BP 2023 pour poursuivre le déploiement de la méthode d'entretien par pré-imprégnation sur les territoires (acquisition de nouveaux chariots). Les crédits alloués à cette action augmentent de **+ 334 440 €** (+ 4 %) et s'expliquent essentiellement par le contexte inflationniste.

Des leviers d'optimisations budgétaires ont été activés en 2022 et seront reconduits en 2023 pour minimiser la hausse des prix ainsi que générer des gains financiers et la maîtrise des consommations. A titre d'exemple, le dialogue de gestion entrepris entre la Direction des Moyens Généraux et les services du département devrait favoriser des gains économiques sur les segments de dépenses suivants :

- Fournitures de bureau : augmentation du BP 2023 de **+ 90 000 €**, pour répondre à l'évolution des prix, minimiser grâce aux actions mises en place :
 - Un dialogue de gestion a été entamé en 2022 et sera poursuivi en 2023 afin de sensibiliser les directions aux bonnes pratiques à adopter.
 - En parallèle, l'opération *Tri & Troc* a été lancée en novembre 2021 afin de proposer aux agents d'apporter leur surplus de fournitures neuves ou utilisées en bon état pour le redistribuer aux agents qui en ont besoin. Cette opération sera poursuivie en 2023.
- Affranchissements : augmentation du BP 2023 de **+ 120 000 €**, pour répondre à l'augmentation des tarifs postaux, minorée grâce à :
 - La sensibilisation des sites à des méthodes d'affranchissement moins onéreuses a généré une réduction des dépenses de **- 200 000 €** sur 3 ans (constatée entre 2017 et 2019).
 - Un dialogue de gestion a été entamé sur l'année 2022 et sera poursuivi en 2023 afin d'atténuer la hausse des tarifs postaux : rencontre avec les directions et envoi de tableaux de bord de consommations par site. Les consommations seront suivies mensuellement et feront l'objet d'alerte en cas d'anomalies constatées.
- Produits d'entretien ménager : réduction du BP 2023 de **- 40 000 €**.
 - Depuis 2020, la Direction des Moyens Généraux a mis en place une nouvelle organisation pour rationaliser et éviter toute dérive de consommation : mise en place de tableaux de bord de suivi des demandes et des consommations pour éviter les « surstocks ».

- Par ailleurs, la nouvelle méthode de nettoyage par pré-imprégnation mise en place en 2020 a permis une conséquente réduction des consommables de produits d'entretien ménager. En effet, cette méthode permet d'utiliser la quantité de solution suffisante, en fonction de la surface de nettoyage à traiter, réduisant ainsi la consommation de produits et d'eau. Le déploiement de la nouvelle méthode de nettoyage sera poursuivi en 2023.
- Les outils d'impression et consommables : réduction du BP 2023 de - **50 000 €**.
Un dialogue de gestion a été entamé en 2022 et sera poursuivi en 2023 afin de sensibiliser les directions aux bonnes pratiques à adopter : rencontre avec les directions et envoi de tableaux de bord de consommations par site.

La mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de gestion du mobilier a généré un gain économique de **183 000 €** depuis 2018 (à fin 2021) et sera poursuivie en 2023. Cette nouvelle gestion du mobilier consiste à favoriser le réemploi du mobilier déjà utilisé en proposant systématiquement la réutilisation du mobilier pour lui donner une seconde vie.

Enfin, la gestion de la téléphonie mobile sera confiée, dès 2023, à la Direction des Services Numériques. Ce transfert a pour objectif de centraliser les équipements connectés au système d'information au sein d'une seule et même entité et représente une réduction du budget de - 359 000 € (- 320 000 € en section fonctionnement et - 39 000 € en section investissement).

➤ **Action Audits et Analyses**

1 000 000 € (+ 200 000 € par rapport au BP 2022). Le budget a été ajusté en tenant compte des nouveaux recensements d'études.

➤ **Action Garage Départemental**

Les crédits alloués à l'action **Garage départemental** s'élèvent à **1 583 200 €** et se décomposent comme suit :

Section fonctionnement - Dépenses :

- ⇒ Pour un montant de **703 200 €** (+ 138 200 € par rapport au BP 2022). Les principales constituantes de ce budget sont les dépenses de carburant pour la pompe du garage départemental (430 000 €) et les fournitures liées aux pièces détachées nécessaires à l'entretien et la réparation des véhicules (185 000 €).
Le budget intègre la hausse des prix sur les postes de carburants (+ 100 000 € par rapport au BP 2022) et de pièces détachées (+ 26 000 € par rapport au BP 2022).

Section investissement - Dépenses :

- ⇒ Pour un montant de **880 000 €** (- 55 000 € par rapport au BP 2022).
Les crédits prévus pour le renouvellement des véhicules s'élèvent à 540 000 €. Le plan de renouvellement du garage départemental s'élève à 40 véhicules en 2023.
Le produit de cession des véhicules renouvelés est estimé à 85 000 €, soit 50 véhicules légers à 1 700 € en moyenne.

➤ **Action Documentation**

Concernant les besoins informationnels et documentaires, le budget s'élève à 502 900 euros. Il concerne les besoins pour la Présidence, le Cabinet, les Groupes politiques, les Elus et les Services Généraux ainsi que l'ensemble des adhésions contractées par le département, soit un budget en baisse de 1,51 %.

➤ **Action Fonctionnement de l'Assemblée Départementale**

Section fonctionnement - Dépenses :

Il est proposé au sous-programme C06-012E03 « Honoraires médicaux - groupes d'élus » une inscription de 1 100 € de crédits de paiement, soit une reconduction à l'identique des crédits votés au BP 2022. Il est proposé au sous-programme C06-012E04 « Rémunérations et charges - groupes d'élus » une inscription de 830 500 € de crédits de paiement, soit une reconduction à l'identique des crédits votés au BP 2022.

Section fonctionnement - Recettes :

Il est proposé au sous-programme C06-012E04 « Rémunérations et charges - groupes d'élus » une inscription de 500 € de crédits de paiement correspondant à une provision pour recouvrements divers.

➤ **Action Imprimerie**

Pour un montant de **166 000 €** (+ 30 000 € par rapport au BP 2022). Ce budget intègre essentiellement les achats de papier pour l'imprimerie départementale à hauteur de 140 000 €, en augmentation de 40 000 € par rapport au BP 2022 pour répondre à la hausse du coût du papier de + 40 %.

➤ **Action systèmes d'information**

Section investissement - Dépenses :

4 992 960 €, en baisse de - 8,4 % (- 461 770 €) par rapport au BP 2022 (5 454 730 €)

Section fonctionnement - Dépenses :

3 220 000 €, en baisse de - 0,23 % (- 7 563 €) par rapport au BP 2022 (3 227 563 €)

Les propositions d'inscriptions en crédits d'investissement permettent de garantir l'évolution des éléments liés à l'architecture informatique et la sécurité du Système d'Information. Ils couvrent également les besoins qui concernent le remplacement du matériel informatique, du matériel téléphonique et du câblage ainsi que l'acquisition de logiciels et prestations associées.

Les crédits de fonctionnement, quant à eux, intègrent les dépenses récurrentes telles que les abonnements et liaisons intersites et internet, la téléphonie fixe sur IP, l'hébergement IBM du site central ainsi que les maintenances logicielles et matérielles. Ils permettent également de couvrir les dépenses liées aux Pass Numériques et la mise en œuvre de MonJob62.

Ces propositions d'inscriptions à la baisse incluent pour 2023 le transfert de la prise en charge de la téléphonie mobile auparavant gérée par la Direction des Moyens Généraux. Au travers de l'adhésion à de nouvelles centrales d'achat et à l'optimisation de ses lignes budgétaires, la Direction des Services Numériques a ainsi permis au Département de réaliser de substantielles économies tout en maintenant un budget stabilisé.

Programme ressources financières et budgétaires :

➤ **Action Recettes et dépenses diverses**

Les crédits sollicités dans les différents sous-programmes permettent :

- La couverture nécessaire à l'examen des demandes de subventions de fonctionnement formulées par les associations ;
- La régularisation des dépenses faites sur les régies départementales ;
- Le paiement des intérêts moratoires et de dépenses exceptionnelles ;
- Concernant le programme « Ressources Financière et Budgétaires », Actions « dépenses et recettes diverses », l'inscription de 30.000 € permet la dotation aux provisions pour des créances irrécouvrables.

Programme ressources humaines - Personnel administratif :

➤ **Action sociale en faveur du personnel départemental**

Section fonctionnement - Dépenses :

Il est proposé au sous-programme C06-020C01 « Action sociale - Personnel départemental » une inscription de 1 794 000 €, soit une demande proche des crédits votés au BP 2022 comprenant les mesures dédiées à l'achat des titres-restaurant en faveur du personnel départemental concerné.

Section fonctionnement - Recettes :

Il est proposé au sous-programme C06-020C01 « Action sociale - Personnel départemental » une inscription de 600 000 € correspondant au recouvrement des prêts aux personnels.

Section investissement - Dépenses :

Il est proposé au sous-programme C06-020C01 « Action sociale - personnel départemental » une inscription de 20 000 € visant à couvrir les frais inhérents à l'attribution de prêts au personnel.

Section investissement - Recettes :

Il est proposé au sous-programme C06-020C01 « Action sociale - personnel départemental » une inscription de 8 000 € correspondant au remboursement des échéances de prêts au personnel.

➤ **Action développement des compétences**

Section fonctionnement - Dépenses :

Il est proposé au sous-programme C06-020B01 « Formation - Personnel administratif » une inscription de 765 019 € visant à couvrir le plan de formation proposé au titre de l'exercice 2023.

Il est proposé au sous-programme C06-020B07 « Vacances - Formation personnel administratif » une inscription de 360 000 € visant à couvrir les vacances des formateurs internes, soit une reconduction des crédits votés au BP 2022.

Il est proposé au sous-programme C06-020B09 « Formation - Contrats aidés » une inscription de 1 000 € afin de couvrir les frais de déplacement liées aux formations correspondantes soit une

augmentation du volume de ces dépenses de l'ordre de 50 % par rapport au BP voté en 2022 liée à l'augmentation des taux et/ou au volume projeté des recrutements.

➤ **Action personnel administratif**

Section fonctionnement - Dépenses :

Il est proposé au sous-programme C06-020A02 « Frais de gestion - personnel administratif » une inscription de 1 082 250 € afin de couvrir l'ensemble des frais inhérents au personnel administratif dits de gestion, hors rémunérations. Cette hausse s'explique par une augmentation du recours aux marchés de prestations de services pour la gestion du personnel ainsi que pour satisfaire à la provision liée à la monétisation du compte épargne temps.

Il est proposé au sous-programme C06-020A03 « Recrutement - personnel administratif », une inscription de 545 500 € correspondant à la prise en charge des frais inhérents aux suites des recrutements des personnels administratifs (dont recours aux cabinets de recrutement et publications afférentes).

Il est proposé au sous-programme C06-020A05 « Rémunérations et charges - personnel administratif permanent » une inscription de 62 709 701 € visant à couvrir la masse salariale des personnels administratifs permanents.

Il est proposé au sous-programme C06-020A06 « Rémunération et charges - contrats aidés » une inscription de 372 000 € visant à couvrir la masse salariale des personnels relevant de contrats aidés.

Il est proposé au sous-programme C06-020A16 « Rémunération et charges - contrats d'apprentissage » une inscription de 1 100 000 € destinée à répondre à l'engagement du recrutement 100 apprentis en 2023.

Il est proposé au sous-programme C06-020C02 « Médecine du travail - personnel administratif » une inscription de 6 200 € visant à couvrir les frais engagés correspondants, soit une reconduction des crédits votés au BP 2022.

Section fonctionnement - Recettes :

Il est proposé au sous-programme C06-020A02 « Frais de gestion - personnel administratif » une inscription de 205 000 € correspondant au volume potentiel de remboursement de frais inhérents au personnel administratif dits de gestion, hors rémunérations (capitaux décès et remboursement de CET des collectivités extérieures).

Il est proposé au sous-programme C06-020A05 « Rémunérations et charges - personnel administratif permanent » une inscription de 200 010 € correspondant au remboursement potentiel de rémunérations des personnels correspondants.

Il est proposé au sous-programme C06-020A06 « Rémunération et charges - contrats aidés » une inscription de 50 000 € correspondant au remboursement potentiel de rémunérations des personnels concernés.

Il est proposé au sous-programme C06-020A16 « Rémunération et charges - contrats d'apprentissage » une inscription de 365 000 € correspondant au remboursement potentiel de rémunérations des personnels correspondants.

Il est proposé au sous-programme C06-020A18 « Assistance technique FEDER 2014-2020 » une inscription de 161 000 € correspondant au remboursement de masse salariale potentiellement attendu dans le cadre de l'exécution du programme opérationnel sur la période 2022-2023.

Fonction 1 : sécurité :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
1 SECURITE	Sécurité routière	Sécurité routière				2 400 000,00
		Sécurité routière	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00

Programme sécurité routière :

La recette d'investissement inscrite à hauteur de 2 400 000 € correspond à la valorisation d'un immeuble relevant du domaine privé départemental, soit l'ancienne gendarmerie située 16 rue de Fours à Arras.

Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	Accompagnement périscolaire	18 500,00			
		Accompagnement et action sociale	18 500,00	0,00	0,00	0,00
	Equipement collèges	Equipement collèges	260 000,00		180 000,00	
		Equipement des collèges - informatique			25 000,00	
		Recettes et dépenses diverses	505 000,00			
		Equipement collèges	765 000,00	0,00	205 000,00	0,00
	Moyens des services	Documentation	17 000,00			
		Moyens des services	17 000,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - Education	Développement des compétences - personnel des collèges	139 500,00			
		Personnel des collèges	51 511 500,00	100 000,00		
	Ressources Humaines - Education	51 651 000,00	100 000,00	0,00	0,00	

Programme équipement des collèges :

➤ **Action équipement des collèges**

Section fonctionnement - Dépenses

Achat de vêtements professionnels pour 260 000 €.

Section Investissement - Dépenses

Acquisition de matériel de nettoyage pour un montant de 180 000 € (- 20 000 € par rapport au budget 2022). Depuis 2020, la Direction de l'Education et des Collèges renouvelle le parc de matériels de nettoyage des collèges, qui sera poursuivi en 2023.

➤ **Action équipement des collèges – informatique**

En ce qui concerne les crédits proposés par la Direction des Services Numériques sur le Programme Equipement collèges, action Equipement des collèges – Informatique, la proposition est à iso-budget

vis-à-vis du BP 2022 (25 000 €) et permet de couvrir les besoins en matériels informatiques (renouvellement du parc) et logiciels (mises à jour, évolutions, etc. ...) pour les CIO.

➤ **Action recettes et dépenses diverses**

Les crédits s'élèvent à **505 000 €** (+ 15 000 €). Ils correspondent aux assurances de la flotte automobile des collègues ainsi qu'à la couverture des dommages aux biens.

Programme moyens des services :

Développement de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire

Concernant les besoins informationnels et documentaires, le budget est de 17 000 €. Il concerne les besoins des Centres d'Information et d'Orientation.

Programme ressources humaines – éducation :

➤ **Action développement des compétences – personnel des collègues**

Section fonctionnement - Dépenses :

Il est proposé au sous-programme C06-221P06 « Formation - Personnel ATTEE » une inscription de 139 500 € visant à couvrir le plan de formation proposé au titre de l'exercice 2023.

➤ **Action personnel des collègues**

Section fonctionnement - Dépenses :

Il est proposé au sous-programme C06-221P01 « Rémunérations et charges - Personnel ATTEE » une inscription de 51 384 500 € visant à couvrir la masse salariale des personnels des collègues.

Section fonctionnement - Recettes :

Il est proposé au sous-programme C06-221P01 « Rémunérations et charges - personnel ATTEE » une inscription de 100 000 €.

Il est proposé au sous-programme C06-221P03 « Frais de déplacement - Personnel ATTEE » une inscription de 80 000 € visant à couvrir les frais de déplacement opérés par les personnels des collègues.

Il est proposé au sous-programme C06-221P10 « Vacation - Personnel Éducation Nationale » une inscription de 47 000 € visant à couvrir les vacances des personnels de l'Éducation Nationale instruisant les dossiers de bourse, soit une reconduction à l'identique des crédits votés au BP 2022.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	Archéologie	35 400,00		256 200,00	
		Archéologie	35 400,00	0,00	256 200,00	0,00
	Archives	Archives	138 100,00		34 500,00	
		Archives	138 100,00	0,00	34 500,00	0,00
	Culture	Lecture	58 500,00		537 428,00	
		Moyens généraux culture	14 600,00		36 500,00	
		Culture	73 100,00	0,00	573 928,00	0,00
	Moyens des services	Documentation	39 500,00			
		Moyens des services	39 500,00	0,00	0,00	0,00
	Sport	Moyens généraux sport	44 500,00			
		Sport	44 500,00	0,00	0,00	0,00

Programme Archéologie :**Section fonctionnement - Dépenses**

Il est proposé d'inscrire 6 700 € en crédits de fonctionnement qui permettent de couvrir les besoins en termes de maintenances logicielles, à iso-budget vis-à-vis du BP 2022. Le reste des crédits est dédié à la location de structures modulaires. L'évolution de ces dépenses (- 109 000 € par rapport à 2022) est liée à la fin de l'état d'urgence sanitaire qui imposait un doublement des structures modulaires pour un même chantier.

Section investissement - Dépenses

Est proposée l'inscription de 256 200 € en évolution de 125 500 € (soit + 96 %). Cette augmentation traduit la mise en œuvre d'une « vitrine virtuelle » dans le cadre de l'évolution du Système d'Informations Archéologiques (SIA), qui permettra de disposer d'un outil plus en adéquation avec les usages actuels, et qui permettra également une valorisation directe des mobiliers archéologiques. La création de cette « vitrine virtuelle » composera un socle essentiel dans la nouvelle architecture de l'application. Accessible via internet et moissonnée par des moteurs de recherche nationaux et européens, elle permettra de mettre à disposition toutes les richesses patrimoniales du Département. Les curieux, étudiants et professionnels pourront exploiter au mieux les nouvelles découvertes pour des recherches, expositions et projets multiples.

Programme Archives :**Section fonctionnement - Dépenses :**

Il est proposé d'inscrire 134 100 € en crédits de fonctionnement, en évolution de 29 % vis-à-vis du BP 2022 (soit + 30 500 €) et qui permet de répondre aux besoins récurrents de numérisation des fonds archivistiques et de maintenance du SAE (Système d'Archivage Electronique).

Section investissement - Dépenses :

En investissement est proposée l'inscription de 34 500 € (+ 2 500 € soit + 7,8%) permettant de répondre aux besoins applicatifs et matériels des Archives Départementales.

Programme Culture :

➤ Action lecture

Section investissement - Dépenses :

Dans le cadre de l'adaptation de son projet de service au plan lecture, la Médiathèque départementale s'est engagée dans le renouvellement du label Bibliothèque Numérique de Référence (BNR2). A ce titre, il est proposé d'inscrire 70 000 € en crédits d'investissement (- 49 % soit - 69 000 €).

Par ailleurs, 467 428 € sont prévus pour l'opération de restructuration de la médiathèque de Wimereux.

Section fonctionnement - Dépenses :

Il est également proposé d'inscrire 58 500 € en crédits de fonctionnement (+ 18 500 € soit + 45 %) qui permettront de couvrir les dépenses récurrentes relatives aux maintenances des applications utilisées par la Médiathèque Départementale et dorénavant la maintenance des Fablabs (ateliers de fabrication) mobiles et fixes.

➤ Actions moyens généraux

Section investissement - Dépenses :

Il est proposé d'inscrire 36 500 € en crédits d'investissement, en évolution de 265 % vis-à-vis du BP 2022 (soit + 26 500 €). Cette augmentation traduit la mise en œuvre d'un outil d'aide à la visite du Château d'Hardelot permettant aux visiteurs de découvrir librement les collections permanentes et les expositions temporaires par le biais d'une application numérique.

Par ailleurs, ces propositions se complètent d'une inscription de 10 000 € correspondant aux accessoires dédiés aux services culturels.

Fonction 4 : santé et action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Enfance et Famille	Protection maternelle infantile et planification	2 500,00			
		Enfance et Famille	2 500,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilier MDS	Immobilier MDS - acquisitions foncières			900 000,00	
		Immobilier MDS - maintenance	271 741,00		517 506,00	
		Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses	440 000,00			
		Immobilier MDS - travaux neufs			2 330 000,00	
		Immobilier MDS	711 741,00	0,00	3 747 506,00	0,00
	Moyens des services	Centres de planification	135 000,00		13 000,00	
		Moyens des services	135 000,00	0,00	13 000,00	0,00
	Moyens Généraux - action sociale	Recettes et dépenses diverses	148 850,00		50 000,00	
		Subventions - soutien aux solidarités	2 695 540,00			
		Moyens Généraux - action sociale	2 844 390,00	0,00	50 000,00	0,00
	Ressources Humaines - action sociale	Développement des compétences	565 381,57			
		Personnel - personnes handicapées	603 500,00			
		Personnel - pôle solidarités	85 046 293,00	108 000,00		
		Ressources Humaines - action sociale	86 215 174,57	108 000,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	Développement des compétences - personnels secteur médico-social	148 031,15			
		Personnel secteur médico-social	24 961 182,00	10 000,00		
		Ressources Humaines - prévention médico-sociale	25 109 213,15	10 000,00	0,00	0,00

Programme enfance et famille :**➤ Action Protection Maternelle infantile et planification**

L'enveloppe allouée s'élève à **2 500 €** correspondant aux achats de fournitures réalisés pour les Maisons du Département Solidarité.

Programme Immobilier MDS :**➤ Action immobilier MDS - acquisitions foncières**

Dépenses d'investissement : 900 000 €

Les crédits de paiement, inscrits à hauteur de 900 000 €, correspondent à l'acquisition d'un immeuble situé 122 rue Denis PAPIN à Liévin, pour les besoins de la MDS de Lens-Liévin.

➤ Action immobilier MDS - maintenance

Dépenses de fonctionnement : 271 741 €

Dépenses d'investissement : 517 506 €

Les crédits de fonctionnement de 271 741 € permettent d'assurer l'entretien courant des bâtiments MDS.

Les crédits de paiement inscrits à hauteur de 517 508 € correspondent aux travaux de maintenance sur le patrimoine de MDS. Une autorisation de programme de 400 000 € est inscrite pour la maintenance immobilière des MDS.

➤ Action immobilier MDS - recettes et dépenses diverses

Dépenses de fonctionnement : 440 000 €

Une enveloppe de 440 000 € de fonctionnement permet d'assurer la prise en charge des locations et charges des Maisons du Département Solidarités. Ce montant est en nette réduction depuis plusieurs années compte tenu de la mise en œuvre du Plan Stratégique Patrimonial et la reconstruction de plusieurs sites de MDS (Outreau, Lillers, Saint Pol sur Ternoise).

➤ Action immobilier MDS - travaux neufs

Dépenses d'investissement : 2 330 000 €

Les crédits de paiement, inscrits à hauteur de 2 330 000 €, correspondent aux travaux de restructuration-extension de la MDS de Saint Pol sur Ternoise.

Programme moyens des services :

➤ **Action Centre de planification**

Section fonctionnement - Dépenses :

Ce budget de 135 000 € est alloué aux centres de planification, à savoir l'achat de médicaments et produits médicaux pour 80 000 € et les frais d'analyses pour 55 000 €.

Section investissement - Dépenses :

Le budget de 13 000 € est prévu pour l'acquisition d'échographes.

Programme moyens généraux - action sociale :

➤ **Action recettes et dépenses diverses**

Concernant les besoins informationnels et documentaires, le budget est de 68 850 euros et couvre les besoins de l'ensemble des services sociaux du département, soit un budget en baisse de 17,89 %.

90 000 € sont également prévus pour l'acquisition de produits et matériels médicaux (audiomètres, frigos médicaux, cardiocardiographes, glacières, sondes filaires, pèses bébé...).

Programme ressources humaines - action sociale :

➤ **Action développement des compétences**

Section fonctionnement - Dépenses :

Il est proposé au sous-programme C06-501B01 « Formation - Personnel social » une inscription de 565 381,57 € visant à couvrir le plan de formation proposé au titre de l'exercice 2023.

➤ **Action personnes handicapées**

Section fonctionnement - Dépenses :

Il est proposé au sous-programme C06-523B04 « Rémunérations et charges - personnel MDPH » une inscription de 603 500 € visant à couvrir la masse salariale du personnel affecté à la MDPH, soit une reconduction à l'identique des crédits votés au BP 2022.

➤ **Action personnel - pôle solidarités**

Section fonctionnement - Dépenses :

Il est proposé au sous-programme C06-501A01 « Rémunérations et charges - personnel social » une inscription de 83 816 293 € visant à couvrir la masse salariale des personnels sociaux.

Il est proposé au sous-programme C06-501A02 « Frais de déplacement - personnel social » une inscription de 1 230 000 € visant à couvrir les frais de déplacement opérés par les personnels sociaux.

Section fonctionnement - Recettes :

Il est proposé au sous-programme C06-501A01 « Rémunérations et charges - personnel social » une inscription de 108 000 €.

Programme ressources humaines - prévention médico-sociale :➤ Action Développement des compétences – personnels secteur médico-socialSection fonctionnement - Dépenses :

Il est proposé au sous-programme C06-401B01 « Formation - Personnel médico-social » une inscription de 148 031,15 € visant à couvrir le plan de formation proposé au titre de l'exercice 2023.

➤ Action Personnel - secteur médico-socialSection fonctionnement - Dépenses :

Il est proposé au sous-programme C06-401A01 « Rémunérations et charges - personnel médico-social » une inscription de 23 692 182 € visant à couvrir la masse salariale des personnels médico-sociaux.

Il est proposé au sous-programme C06-401A02 « Frais de déplacement - personnel médico-social » une inscription de 440 000 € visant à couvrir les frais de déplacement opérés par les personnels médico-sociaux.

Il est proposé au sous-programme C06-401A03 « Inscriptions ordres professionnels - personnel médico-social » une inscription de 20 000 € visant à couvrir les frais inhérents à l'inscription aux ordres professionnels des personnels dédiés, soit une reconduction à l'identique des crédits votés au BP 2022.

Il est proposé au sous-programme C06-412A05 « Personnel vacataire PMI » une inscription de 791 000 € visant à couvrir les vacations des personnels de PMI.

Il est proposé au sous-programme C06-421A03 - personnel vacataire (vaccinations) une inscription de 18 000 € visant à couvrir les rémunérations des personnels médico-sociaux assurant les campagnes de vaccination.

Section fonctionnement - Recettes :

Il est proposé au sous-programme C06-401A01 « Rémunérations et charges - personnel médico-social » une inscription de 10 000 €.

Fonction 7 : environnement :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone rurale				2 180 000,00
		Aménagement et développement local	0,00	0,00	0,00	2 180 000,00

Programme aménagement et développement local :

Direction de l'immobilier :

Recette d'investissement : 2 180 000 €

Cette recette correspond au versement par l'Etat de la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) versée grâce aux opérations d'investissement portant sur le patrimoine bâti.

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Immobilier MDADT	Immobilier MDADT - maintenance	230 000,00		978 257,00	
		Immobilier MDADT - recettes et dépenses diverses	14 500,00			
		Immobilier MDADT - travaux neufs			500 000,00	
		Immobilier MDADT	244 500,00	0,00	1 478 257,00	0,00
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	Moyens généraux	480 000,00		50 000,00	
		Moyens Généraux réseaux et infrastructures	480 000,00	0,00	50 000,00	0,00
	Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	Développement des compétences	268 278,45			
		Personnel - entretien du patrimoine départemental	38 127 100,00	50 000,00		
		Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	38 395 378,45	50 000,00	0,00	0,00

Programme immobilier - MDADT :

➤ Action immobilier MDADT - maintenance

Dépenses de fonctionnement : 230 000 €

Dépenses d'investissement : 978 257 €

Les crédits de fonctionnement de 230 000 € permettent d'assurer l'entretien courant des bâtiments des centres d'entretien routier.

En investissement, 978 257 € de crédits de paiement sont prévus pour la maintenance programmée des CER.

➤ Action immobilier MDADT - recettes et dépenses diverses

Dépenses de fonctionnement : 14 500 €

Une enveloppe de 14 500 € de fonctionnement permet d'assurer la prise en charge des locations et charges de bâtiments de stockage pour les CER.

➤ Action immobilier MDADT - travaux neufs

Dépenses d'investissement : 500 000 €

500 000 € de crédits de paiement sont prévus pour la reconstruction du CER d'Aubigny-en-Artois.

Programme moyens généraux réseaux et infrastructures :**Section investissement - Dépenses :**

L'enveloppe budgétaire comprend essentiellement les dépenses d'habillement des agents des MDADT pour 280 000 € ainsi que les frais d'assurances pour 200 000 €.

Section investissement- Dépenses :

La DSN propose d'inscrire 50 000 € en investissement au titre des besoins en matériels informatiques (renouvellement du parc) et logiciels (mises à jour, évolutions, etc. ...) pour les MDAD. Ce budget est constant vis-à-vis du BP 2022.

Programme ressources humaines - réseaux et infrastructures :**➤ Action développement des compétences****Section fonctionnement - Dépenses :**

Il est proposé au sous-programme C06-602F07 « Formation - Personnel voirie » une inscription de 268 278,45 € visant à couvrir le plan de formation proposé au titre de l'exercice 2023.

➤ Action personnel - entretien du patrimoine départemental**Section fonctionnement - Dépenses :**

Il est proposé au sous-programme C06-602F04 « Rémunérations et charges - personnel voirie » une inscription de 38 127 100 € visant à couvrir la masse salariale des personnels assurant l'entretien du patrimoine départemental.

Section fonctionnement - Recettes :

Il est proposé au sous-programme C06-602F04 « Rémunérations et charges - personnel voirie » une inscription de 50 000 €.

Budget annexe : Restaurant administratif :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	Développement des compétences - restaurant administratif	2 000,00			
		Moyens généraux	530 860,00	1 667 850,00	77 000,00	
		Personnel - restaurant administratif	1 050 000,00	610,00		
		Systèmes d'information	6 000,00		2 600,00	
		Restaurant administratif	1 588 860,00	1 668 460,00	79 600,00	0,00

➤ **Action développement des compétences – restaurant administratif**

Section fonctionnement - Dépenses :

Il est proposé au sous-programme C06-RA09 « Formation - RA » une inscription de 2 000 € visant à couvrir le plan de formation proposé au titre de l'exercice 2023.

➤ **Action moyens généraux**

Section fonctionnement - Dépenses :

529 910 € dont 420 600 € dédiés aux achats de produits alimentaires (- 29 400 € par rapport au BP 2022).

Section investissement - Dépenses :

77 000 € : ce budget augmente de + 65 000 € afin de remplacer le matériel vétuste et renouveler une partie du mobilier.

➤ **Action Personnel - restaurant administratif**

Section fonctionnement - Dépenses :

Il est proposé au sous-programme C06-RA10 « Rémunérations - RA » une inscription de 1 050 000 € visant à couvrir la masse salariale des personnels du Restaurant administratif.

Section fonctionnement - Recettes:

Il est proposé au sous-programme C06-RA10 « Rémunérations - RA » une inscription de 610 €.

➤ **Action système d'information :**

Section fonctionnement - Dépenses :

La DSN propose d'inscrire 6 000 € en fonctionnement (+ 4 000 € soit + 200 %) dans le cadre de la maintenance, en année pleine dorénavant, de l'outil de gestion de l'Estaminet.

Section investissement - Dépenses :

Une inscription de 2 600 € est proposée (- 11 400 € soit - 81 %) afin de couvrir les besoins de renouvellement du parc informatique.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Communication et relations extérieures			
				Action : Communication			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-023A03	Equipement informatique - Communication	PRA/DSN	34 500,00		165 000,00		
			34 500,00	0,00	165 000,00	0,00	

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
				Action : Immobilier administratif - maintenance			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020F06	Etudes maintenance - Bâtiments départementaux	DIMMO/SMP			80 000,00		
C06-020F11	Gros entretien et renouvellement - Bâtiments	DIMMO/SMP			7 303 841,00		
C06-020F13	Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments départementaux	DIMMO/SMP			974 156,00		
C06-020H06	Entretien des bâtiments départementaux	DIMMO/SMP	2 440 000,00				
			2 440 000,00	0,00	8 357 997,00	0,00	

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
				Action : Immobilier administratif - maîtrise des consommations			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020F12	Dispositif de maîtrise des consommations - Bâtiments	DIMMO/SIE	441 200,00	8 000,00	422 755,00	205 000,00	
			441 200,00	8 000,00	422 755,00	205 000,00	

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
				Action : Immobilier administratif - opérations foncières			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020E06	Opérations foncières	SGPADT/SVPD			1,00	265 000,00	
C06-020I01	Produits - Patrimoine foncier départemental	DIMMO/SID		756 380,00			
				756 380,00	1,00	265 000,00	

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
				Action : Immobilier administratif - recettes et dépenses diverses			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020I02	Loyers, charges et redevances - patrimoine départemental	DIMMO/SID	295 000,00	1 000,00	10 000,00		
C06-020I03	Impôts et taxes - patrimoine départemental	DIMMO/SID	1 640 000,00				
			1 935 000,00	1 000,00	10 000,00	0,00	

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
				Action : Immobilier administratif - travaux neufs			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020E04	Frais annexes aux constructions	DIMMO/SGT	299 000,00				
C06-020F01	Etudes travaux neufs - Bâtiments départementaux	DIMMO/SEP	100 000,00		300 000,00		
C06-020F02	Travaux neufs - Bâtiments départementaux	DIMMO/SGT			13 280 000,00		
C06-020W01	Avances pour travaux - bâtiments	DIMMO/SGT			250 000,00	250 000,00	
			399 000,00	0,00	13 830 000,00	250 000,00	

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services			
				Action : Achats, logistique et moyens			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020A01	Habillement	DMG/SAAP	80 000,00				
C06-020F14	Achat énergie et fluides bâtiments	DIMMO/SIE	5 471 000,00				
C06-020J04	Prestations affaires générales - services généraux	DMG/SAAP	6 943 240,00				
C06-020J08	Logistique - Services généraux	DMG/SAAP	900 000,00		615 000,00		
C06-020S03	Moyens spécifiques	PRA/DF	450 000,00	28 000,00			
C06-020S07	Représentation	DF/SEB	2 400,00				
C06-020S08	Prestations juridiques - Administration générale	PRA/DAJ	80 000,00				
C06-020S10	Frais de publicité des marchés	PRA/DCP	200 000,00		200 000,00		
C06-020T04	Participation Etat au titre de la Direction Départementale de la Protection des Populations	DF/SEB	500,00	2 000,00			
C06-020T05	Participations Etat au titre de la Préfecture	DF/SEB	500,00	6 000,00			
C06-020V01	Produits alimentaires et petit matériel de restauration	DMG/SAAP	118 000,00				
			14 245 640,00	36 000,00	815 000,00	0,00	

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services			
				Action : Audits et Analyses			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020S04	Audits, analyses	DMG/SAAP	1 000 000,00				
			1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services			
				Action : Documentation			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-012E05	Documentation - Elus	PPIM/DIID	5 000,00				
C06-012E06	Documentation groupes politiques	PPIM/DIID	10 000,00				
C06-020P01	Documentation - Services généraux	PPIM/DIID	176 900,00	1 500,00			
C06-020P02	Documentation Présidence	PPIM/DIID	5 000,00				
C06-020P03	Documentation - Cabinet	PPIM/DIID	22 800,00				
C06-020P06	Documentation - MDAD	PPIM/DIID	8 000,00				
C06-020P08	Documentation - Actions de communication	PPIM/DIID	5 200,00				
C06-020P09	Documentation - Adhésions cotisations	PPIM/DIID	270 000,00				
			502 900,00	1 500,00	0,00	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services							
Action : Fonctionnement de l'Assemblée Départementale							
Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Projet de BP 2023 (€)				Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-012E03	Honoraires médicaux - Groupes d'élus	DRH/SPRP	1 100,00				
C06-012E04	Rémunérations et charges - Groupes d'élus	DRH/REM Rémunérations	830 500,00	500,00			
C06-021A01	Frais de fonctionnement de l'Assemblée et des commissions	DGS/DAE	36 330,00				
C06-021B01	Indemnités des Conseillers Départementaux et frais connexes	DGS/DAE	4 614 665,00				
C06-021B02	Colloques séminaires réunions et déplacements	PRA/DF	40 000,00				
C06-021B03	Régie - missions et déplacements	DF/SEB	4 000,00				
C06-021C01	Associations d'élus - Subventions	DF/SEB	310 000,00				
			5 836 595,00	500,00	0,00	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services							
Action : Garage départemental							
Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Projet de BP 2023 (€)				Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020L01	Equipeement du garage départemental	DMG/SGTPV			10 000,00		
C06-020L02	Garage départemental - stocks carburants	DMG/SGTPV	430 000,00	8 000,00			
C06-020L03	Acquisition de véhicules et de pièces de rechange	DMG/SGTPV				85 000,00	
C06-020L04	Garage départemental - logistique fonctionnement	DMG/SGTPV	273 200,00	4 000,00			
C06-020L05	Renouvellement de véhicules	DMG/SGTPV			870 000,00		
C06-020T03	Participations Etat au titre du garage (SUC)	DF/SEB	500,00	5 000,00			
			703 700,00	17 000,00	880 000,00	85 000,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services							
Action : Imprimerie							
Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Projet de BP 2023 (€)				Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020J07	Logistique - Imprimerie	DMG/SAAP	166 000,00	50 000,00			
			166 000,00	50 000,00	0,00	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services							
Action : Restaurant administratif							
Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Projet de BP 2023 (€)				Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020C08	Participation au fonctionnement du Restaurant administratif	DF/SELB	967 850,00				
			967 850,00	0,00	0,00	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services							
Action : Systèmes d'information							
Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Projet de BP 2023 (€)				Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020M01	Informatique Equipement et études	PRA/DSN			4 992 960,00		
C06-020M02	Informatique Fonctionnement	PRA/DSN	3 220 000,00				
			3 220 000,00	0,00	4 992 960,00	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires							
Action : Autres Impôts, Taxes							
Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Projet de BP 2023 (€)				Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-012A03	Autres impôts et taxes	DF/SELB		1 088 769 251,00			
				1 088 769 251,00	0,00	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires							
Action : Charges et produits financiers							
Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Projet de BP 2023 (€)				Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-012C01	Charges et produits financiers - Dette	DF/SELB	12 300 000,00				
C06-012C02	Produits de participation	DF/SELB		4 000,00			
			12 300 000,00	4 000,00	0,00	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires							
Action : Dotations versées par l'Etat							
Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Projet de BP 2023 (€)				Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-011B01	FCTVA	DF/SELB		1 272 593,09		22 154 005,66	
C06-012B01	DGF	DF/SELB		264 356 829,00			
C06-012B02	DGD	DF/SELB		14 467 607,00			
C06-012B03	Compensations et attributions de péréquation	DF/SELB	15 000 000,00	197 958 618,00			
			15 000 000,00	478 055 647,09	0,00	22 154 005,66	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires							
Action : Financement long terme							
Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Projet de BP 2023 (€)				Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-011A01	Emprunts	DF/SELB				196 000 000,00	
C06-011C01	Dette propre - Remboursement en capital	DF/SELB			76 200 000,00		
C06-011C05	Crédits revolving - Mouvements	DF/SELB			23 400 100,00		23 400 100,00
C06-011C06	Crédits revolving - Remboursement en capital	DF/SELB			9 200 000,00		
				0,00	108 800 100,00	219 400 100,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Fiscalité directe						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-01ZA01	Impôts directs	DF/SELB		5 300 000,00		
				5 300 000,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Pénalités reçues et versées						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-01ZF01	Pénalités versées ou reçues et remises gracieuses - DAPI	SGPADT/SP	14 000,00	20 000,00		
			14 000,00	20 000,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Recettes et dépenses diverses						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-012B05	Compensation du transfert de la compétence transports à la Région	DF/SELB		4 525 735,00		
C06-012C05	Provision	DF/SEB	30 000,00			
C06-012D02	Charges et produits exceptionnels	DF/SEB	70 510,00	20 010,00		
C06-012D03	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	DF/SEB	60 000,00			
C06-012D04	Mise en réserve DMTO	DF/SELB		29 400 000,00		
			160 510,00	33 945 745,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif						
Action : Action sociale en faveur du personnel départemental						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020C01	Action sociale - Personnel départemental	DRH/SPRP	1 794 000,00	600 000,00	20 000,00	8 000,00
			1 794 000,00	600 000,00	20 000,00	8 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif						
Action : Développement des compétences						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020B01	Formation - Personnel administratif	DRH/F Formation	765 019,00			
C06-020B07	Vacations - Formation personnel administratif	DRH/REM Rémunérations	360 000,00			
C06-020B09	Formation - Contrats aidés	DRH/F Formation	1 000,00			
			1 126 019,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif						
Action : Personnel administratif						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020A02	Frais de gestion - Personnel administratif	DRH/G Gestion	1 082 250,00	205 000,00		
C06-020A03	Recrutement - Personnel administratif	DRH/R Recrutement	545 500,00			
C06-020A04	Assurances - Personnel administratif	DMG/SAAP	330 000,00			
C06-020A05	Rémunérations et charges - Personnel administratif permanent	DRH/REM Rémunérations	62 709 701,00	200 010,00		
C06-020A06	Rémunérations et charges - Contrats aidés	DRH/REM Rémunérations	372 000,00	50 000,00		
C06-020A16	Rémunération et charges - Contrat d'apprentissage	DRH/REM Rémunérations	1 100 000,00	365 000,00		
C06-020A18	Assistance technique FEDER 2014-2020	DRH/REM Rémunérations		161 000,00		
C06-020C02	Médecine du travail - Personnel administratif	DRH/SPRP	6 200,00			
			66 145 651,00	981 010,00	0,00	0,00

Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité routière						
Action : Sécurité routière						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-111B04	Foncier - Gendarmeries	DIMMO/SID				2 400 000,00
				0,00	0,00	2 400 000,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Accompagnement et action sociale						
Action : Accompagnement périscolaire						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-282A01	Affaires générales - CIO	DMG/SAAP	6 000,00			
C06-282A03	Loyers, charges et redevances - CIO	DIMMO/SID	12 500,00			
			18 500,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges						
Action : Equipement collèges						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-203A04	Moyens généraux - Collèges	DMG/SAAP	260 000,00		180 000,00	
			260 000,00	0,00	180 000,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges						
Action : Equipement des collèges - Informatique						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-282B01	Moyens informatiques affectés aux CIO	PRA/DSN			25 000,00	
				0,00	25 000,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges						
Action : Recettes et dépenses diverses						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-221M02	Assurances des collèges	DMG/SAAP	505 000,00			
			505 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Moyens des services						
Action : Documentation						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-282C01	Documentation - CIO	PPI/MDIID	17 000,00			
			17 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Ressources Humaines - Education						
Action : Développement des compétences - personnel des collèges						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-221P06	Formation - Personnel ATTEE	DRH/F Formation	139 500,00			
			139 500,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Ressources Humaines - Education						
Action : Personnel des collèges						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-221P01	Rémunérations et charges - Personnel ATTEE	DRH/REM Rémunérations	51 384 500,00	100 000,00		
C06-221P03	Frais de déplacement - Personnel ATTEE	DRH/REM Rémunérations	80 000,00			
C06-221P10	Vacation - Personnel Education Nationale	DRH/REM Rémunérations	47 000,00			
			51 511 500,00	100 000,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archéologie						
Action : Archéologie						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-301D03	Documentation - Archéologie	PPI/MDIID	2 200,00			
C06-301E04	Informatique - Archéologie	PRA/DSN	6 700,00		256 200,00	
C06-301J01	Moyens généraux - Archéologie préventive	DMG/SAAP	26 500,00			
			35 400,00	0,00	256 200,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archives						
Action : Archives						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-301A03	Informatique Fonctionnement - Archives	PRA/DSN	134 100,00			
C06-301A05	Documentation - Archives	PPI/MDIID	4 000,00			
C06-301B02	Equipement informatique - Archives	PRA/DSN			34 500,00	
			138 100,00	0,00	34 500,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture						
Action : Lecture						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-301F11	Informatique fonctionnement - MD	PRA/DSN	58 500,00			
C06-301G04	Equipement informatique - MD	PRA/DSN			70 000,00	
C06-313F01	Restructuration de médiathèques départementales	DIMMO/SMP			467 428,00	
			58 500,00	0,00	537 428,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture						
Action : Moyens généraux culture						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-301C06	Documentation - Service culturel	PPI/MDIID	3 100,00			
C06-301C12	Equipement informatique - Culture	PRA/DSN			36 500,00	
C06-301H01	Logistique - Services culturels	DMG/SAAP	10 000,00			
C06-318E02	Concours de la Résistance	PPI/MDIID	1 500,00			
			14 600,00	0,00	36 500,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Moyens des services						
Action : Documentation						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-301F07	Documentation - MD	PPI/MDIID	39 500,00			
			39 500,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Sport

Action : Moyens généraux sport

Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-302C09	Dépenses d'entretien - Sport	DIMMO/SMP	44 000,00			
C06-302C10	Documentation - Sport	PF/MDIID	500,00			
			44 500,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille

Action : Protection maternelle infantile et planification

Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-412A04	Colis layette	DMG/SAAP	2 500,00			
			2 500,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS

Action : Immobilier MDS - acquisitions foncières

Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-502A01	Acquisitions foncières - MDS	SGPADT/SVPD			900 000,00	
				0,00	900 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS

Action : Immobilier MDS - maintenance

Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-502A05	Maintenance et entretien des bâtiments - MDS	DIMMO/SMP	271 741,00		517 506,00	
			271 741,00	0,00	517 506,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS

Action : Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses

Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-502B01	Loyers, charges et redevances - MDS	DIMMO/SID	440 000,00			
			440 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS

Action : Immobilier MDS - travaux neufs

Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-502A02	Etudes travaux neufs - MDS	DIMMO/SEP			20 000,00	
C06-502A03	Programme de travaux - MDS	DIMMO/SGT			2 310 000,00	
				0,00	2 330 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Moyens des services

Action : Centres de planification

Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-413A03	Moyens généraux - CPEF	DMG/SAAP	135 000,00		13 000,00	
			135 000,00	0,00	13 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Moyens Généraux - action sociale

Action : Recettes et dépenses diverses

Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-503A09	Logistique - Services sociaux	DMG/SAAP	40 000,00		50 000,00	
C06-503A11	Prestations juridiques - Social	PRA/DAJ	40 000,00			
C06-503E01	Documentation - Services sociaux	PF/MDIID	68 850,00			
			148 850,00	0,00	50 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Moyens Généraux - action sociale

Action : Subventions - soutien aux solidarités

Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-585D01	Subventions diverses - Oeuvres sociales	DF/SEB	2 695 540,00			
			2 695 540,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - action sociale

Action : Développement des compétences

Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-501B01	Formation - Personnel social	DRH/F Formation	565 381,57			
			565 381,57	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - action sociale						
Action : Personnel - personnes handicapées						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-523B04	Rémunérations et charges - Personnel MDPH	DRH/REM Rémunérations	603 500,00			
			603 500,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - action sociale						
Action : Personnel - pôle solidarités						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-501A01	Rémunérations et charges - Personnel social	DRH/REM Rémunérations	83 816 293,00	108 000,00		
C06-501A02	Frais de déplacement - Personnel social	DRH/REM Rémunérations	1 230 000,00			
			85 046 293,00	108 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale						
Action : Développement des compétences - personnels secteur médico-social						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-401B01	Formation - Personnel médico-social	DRH/F Formation	148 031,15			
			148 031,15	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale						
Action : Personnel secteur médico-social						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-401A01	Rémunérations et charges - Personnel médico-social	DRH/REM Rémunérations	23 692 182,00	10 000,00		
C06-401A02	Frais de déplacement - Personnel médico-social	DRH/REM Rémunérations	440 000,00			
C06-401A03	Inscriptions ordres professionnels - Personnel médico-social	DRH/REM Rémunérations	20 000,00			
C06-412A05	Personnel vacataire PMI	DRH/REM Rémunérations	791 000,00			
C06-421A03	Personnel vacataire (Vaccinations)	DRH/REM Rémunérations	18 000,00			
			24 961 182,00	10 000,00	0,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Aménagement et développement local						
Action : Aménagement et développement local en zone rurale						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-741F01	DSID - Dotation de soutien à l'investissement des départements (ex-DGE)	DIMMO/SGT				2 180 000,00
				0,00	0,00	2 180 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : immobilier MDADT						
Action : Immobilier MDADT - maintenance						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-602C02	Maintenance et entretien des bâtiments - CER	DIMMO/SMP	230 000,00		978 257,00	
			230 000,00	0,00	978 257,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : immobilier MDADT						
Action : Immobilier MDADT - recettes et dépenses diverses						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-602C04	Loyers, charges et redevances - CER	DIMMO/SID	14 500,00			
			14 500,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : immobilier MDADT						
Action : Immobilier MDADT - travaux neufs						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-602C05	Travaux neufs - CER	DIMMO/SGT			500 000,00	
				0,00	500 000,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Moyens Généraux réseaux et infrastructures						
Action : Moyens généraux						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-602D02	Renouvellement de l'équipement des MDAD - Informatique	PRA/DSN			50 000,00	
C06-602E03	Prestations affaires générales - SSR	DMG/SAAP	480 000,00			
			480 000,00	0,00	50 000,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Ressources Humaines - réseaux et infrastructures						
Action : Développement des compétences						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2023 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-602F07	Formation - Personnel voirie	DRH/F Formation	268 278,45			
			268 278,45	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Ressources Humaines - réseaux et infrastructures						
Action : Personnel - entretien du patrimoine départemental						
Section de fonctionnement			Section d'investissement			
Projet de BP 2023 (€)			Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-602F04	Rémunérations et charges - Personnel voirie	DRH/REM Rémunérations	38 127 100,00	50 000,00		
			38 127 100,00	50 000,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif						
Action : Développement des compétences - restaurant administratif						
Section de fonctionnement			Section d'investissement			
Projet de BP 2023 (€)			Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-RA09	Formation - RA	DRH/F Formation - RA	2 000,00			
			2 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif						
Action : Moyens généraux						
Section de fonctionnement			Section d'investissement			
Projet de BP 2023 (€)			Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-RA01	Investissement - RA	DMG/SRA/RA			77 000,00	
C06-RA02	Prestations Affaires générales - RA	DMG/SRA/RA	26 000,00			
C06-RA04	Logistique - RA	DMG/SRA/RA	25 000,00			
C06-RA07	Fonctionnement spécifique - RA	DMG/SRA/RA	479 510,00	1 667 850,00		
C06-RA12	Documentation - RA	PPIM/DIID/RA	350,00			
			530 860,00	1 667 850,00	77 000,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif						
Action : Personnel - restaurant administratif						
Section de fonctionnement			Section d'investissement			
Projet de BP 2023 (€)			Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-RA10	Rémunérations - RA	DRH/REM Rémunérations - RA	1 050 000,00	610,00		
			1 050 000,00	610,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif						
Action : Systèmes d'information						
Section de fonctionnement			Section d'investissement			
Projet de BP 2023 (€)			Projet de BP 2023 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-RA03	Informatique - RA	PRA/DSN/RA	6 000,00		2 600,00	
			6 000,00	0,00	2 600,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2023 (€)	CP prévus 2024 (€)	CP prévus 2025 (€)	
2023	0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	C06-023A03	Equipement informatique - Communication	023A-AP23-DM	165 000,00	165 000,00			
		Total Communication et relations extérieures					165 000,00	165 000,00	0,00	0,00
		Immobilier administratif	C06-020E06	Opérations foncières	020E-AP23-IM	50 000,00	1,00	49 999,00		
			C06-020F01	Etudes travaux neufs - Bâtiments départementaux	020F-AP23-TN	300 000,00				
			C06-020F02	Travaux neufs - Bâtiments départementaux	020F-AP23-TN	300 000,00			300 000,00	
			C06-020F06	Etudes maintenance - Bâtiments départementaux	020F-AP23-MB	80 000,00		80 000,00		
			C06-020F11	Gros entretien et renouvellement - Bâtiments	020F-AP23-MB	1 800 000,00		700 000,00	700 000,00	400 000,00
			C06-020F12	Dispositif de maîtrise des consommations - Bâtiments	020F-AP23-TN					
			C06-020F13	Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments départementaux	020F-AP23-TN	100 000,00		50 000,00	50 000,00	
			C06-020W01	Avances pour travaux - bâtiments	020W-AP23-TN	250 000,00		250 000,00		
		Total Immobilier administratif					2 880 000,00	1 380 001,00	1 099 999,00	400 000,00
		Moyens des services	C06-020J08	Logistique - Services généraux	020J-AP23-DM	615 000,00		615 000,00		
			C06-020L01	Equipement du garage départemental	020L-AP23-DM	10 000,00		10 000,00		
			C06-020L05	Renouvellement de véhicules	020L-AP23-DM	870 000,00		870 000,00		
			C06-020M01	Informatique Equipement et études	020M-AP23-DM	4 990 000,00		3 840 000,00	1 150 000,00	
		Total Moyens des services					6 485 000,00	5 335 000,00	1 150 000,00	0,00
		Ressources financières et budgétaires	C06-011E01	Dépenses d'investissement imprévues	011E-AP23-DM	7 000 000,00			7 000 000,00	
	Total Ressources financières et budgétaires					7 000 000,00	0,00	7 000 000,00	0,00	
	Ressources Humaines - Personnel administratif	C06-020C01	Action sociale - Personnel départemental	020C-AP23-PA	20 000,00		20 000,00			
	Total Ressources Humaines - Personnel administratif					20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	
	2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Equipement collèges	C06-203A04	Moyens généraux - Collèges	203A-AP23-DM	180 000,00		180 000,00		
			C06-282B01	Moyens informatiques affectés aux CIO	282B-AP23-DM	25 000,00		25 000,00		
	Total Equipement collèges					205 000,00	205 000,00	0,00	0,00	
	3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	C06-301E04	Informatique - Archéologie	301E-AP23-AI	256 200,00		256 200,00		
		Total Archéologie					256 200,00	256 200,00	0,00	0,00
		Archives	C06-301B02	Equipement informatique - Archives	301B-AP23-DM	34 500,00		34 500,00		
		Total Archives					34 500,00	34 500,00	0,00	0,00
Culture		C06-301C12	Equipement informatique - Culture	301C-AP23-DM	36 500,00		36 500,00			
		C06-301G04	Equipement informatique - MD	301G-AP23-DM	70 000,00		70 000,00			
Total Culture					106 500,00	106 500,00	0,00	0,00		
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Immobilier MDS	C06-502A01	Acquisitions foncières - MDS	502A-AP23-IM	900 000,00		900 000,00			
		C06-502A02	Etudes travaux neufs - MDS	502A-AP23-TN	20 000,00		20 000,00			
		C06-502A03	Programme de travaux - MDS	502A-AP23-TN	150 000,00			150 000,00		
		C06-502A05	Maintenance et entretien des bâtiments - MDS	502A-AP23-MB	400 000,00		100 000,00	250 000,00	50 000,00	
	Total Immobilier MDS					1 470 000,00	1 020 000,00	400 000,00	50 000,00	
	Moyens des services	C06-413A03	Moyens généraux - CPEF	413A-AP23-DM	13 000,00		13 000,00			
	Total Moyens des services					13 000,00	13 000,00	0,00	0,00	
Moyens Généraux - action sociale	C06-503A09	Logistique - Services sociaux	503A-AP23-DM	50 000,00		50 000,00				
Total Moyens Généraux - action sociale					50 000,00	50 000,00	0,00	0,00		
8 TRANSPORTS	Immobilier MDADT	C06-602C02	Maintenance et entretien des bâtiments - CER	602C-AP23-MB	600 000,00		150 000,00	350 000,00	100 000,00	
		C06-602C03	Acquisitions foncières - MDADT	602C-AP23-IM						
	Total Immobilier MDADT					600 000,00	150 000,00	350 000,00	100 000,00	
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	C06-602D02	Renouvellement de l'équipement des MDAD - Informatique	602D-AP23-DM	50 000,00		50 000,00			
	Total Moyens Généraux réseaux et infrastructures					50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	
Routes et mobilité	C06-602E02	Matériel de transport parc véhicules légers (parc DDE)	602E-AP23-DM							
Total Routes et mobilité					0,00	0,00	0,00	0,00		
Total général						19 335 200,00	8 785 201,00	9 999 999,00	550 000,00	

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2023 (€)	
2023	0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	C06-RA01	Investissement - RA	RA-AP23-DM	77 000,00	77 000,00	
			C06-RA03	Informatique - RA	RA-AP23-DM	2 600,00	2 600,00	
			Total Restaurant administratif				79 600,00	79 600,00
Total général						79 600,00	79 600,00	

Annexe 3

Affectations complémentaires

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2017-00500-01	SIGNALETIQUE TOUS BATIMENTS	280 000,00	50 000,00	330 000,00
2018-01089-02	MGP Archives - Conception - Réalisation	35 452 000,00	4 000 000,00	39 452 000,00
2020-01155-01	ETAPLES - Maison du Port - Aménagement de la scénographie	150 000,00	45 000,00	195 000,00
2021-01986-01	LUMBRES MDADT-Extension pour création de bureaux	450 000,00	75 000,00	525 000,00
2022-00804-01	CAMBRIN - Site du n°33 boulevard Lesage - déconstruction avec désamiantage de bâtiments	180 000,00	100 000,00	280 000,00
2019-01180-03	ETUDES MDS BOULOGNE	5 190,30	1 557,08	6 747,38
2019-01181-12	Travaux chais d'artois	522 753,37	32 000,00	554 753,37
2019-01271-01	DAINVILLE - Mise en accessibilité de la Médiathèque	658 000,00	70 000,00	728 000,00
2019-01272-01	SERVICE SANTE PREVENTION - Mise en accessibilité cour + intérieur bâtiment	391 000,00	50 000,00	441 000,00
2019-01177-01	WIMEREUX - restructuration de la médiathèque Départementale-Travaux	2 196 931,92	30 000,00	2 226 931,92
2020-01113-01	Boulogne-restructuration bâtiment rue Faidherbe	2 260 000,00	100 000,00	2 360 000,00
2021-02001-01	NOEUX-LES-MINES MDS-Construction et aménagement d'une salle de réunion	200 000,00	100 000,00	300 000,00
2021-04829-01	Réaménagement du CER de BLENDÉCQUES	400 000,00	45 000,00	445 000,00
2019-01179-01	AUBIGNY-EN-ARTOIS - construction d'un CER	3 200 000,00	90 000,00	3 290 000,00
2015-00422-01	REAMENAG LOCAUX MDS.MDDL DU TERNOIS Y COMPRIS MOBILIER	6 850 000,00	200 000,00	7 050 000,00

Annexe 4

Nouvelles affectations

Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation
C06-020F01	Etudes Travaux neufs - bâtiments départementaux	300 000
C06-020F02	Installation de panneaux photovoltaïques	300 000
C06-020F06	Etudes maintenance - Bâtiments départementaux	80 000
C06-020F11	Tous bâtiments - Travaux urgents et imprévus	540 000
C06-020F11	ARRAS Laboratoire Départementale d'Analyse - Remplacement de CTA	120 000
C06-020F11	HOUDAIN - CMB - Réfection de la couverture de la zone de stockage	100 000
C06-020F11	LILLERS Médiathèque - Réfection d'étanchéité de toiture-terrasse du bât. principal et mise en conformité d'éclairage de l'atelier magasin et du système de désenfumage	290 000
C06-020F11	WIZERNES - Coupole d'HELFAUT - Réfection de l'étanchéité du bâtiment chaufferie/transfo.	180 000
C06-020F11	WIMEREUX - Médiathèque - Remplacement des chéneaux	120 000
C06-020F11	WIMILLE - MDADT - Remplacement complet des installations de chauffage (production)	250 000
C06-020F11	BULLY-LES-MINES - Gymnase ancien Phalempin - Réfection des couvertures amiantés et systèmes de chauffage	200 000
C06-502A02	Etudes Travaux neufs - M.D.S.	20 000
C06-502A05	M.D.S. - Travaux urgents et imprévus	50 000
C06-502A05	ARRAS - M.D.S. rue Willy Brandt - Raccordement des EU-EV au réseau public	25 000
C06-502A05	SAINT-OMER -M.D.S. - Réaménagement de locaux	65 000
C06-602C02	C.E.R. - Travaux urgents et imprévus	50 000
C06-602C02	PAS-EN-ARTOIS - C.E.R. - Aménagement de locaux au 1er étage du bâtiment administratif	120 000
C06-602C02	LUMBRES - C.E.R. - Couverture de l'aire de lavage	80 000
C06-602C02	SAINT-MARTIN-BOULOGNE - C.E.R. - Réfection des façades et rénovation de locaux	300 000
C06-602C02	MONTIGNY-EN-GOHELLE - C.E.R. - Remplacement de clôture	50 000